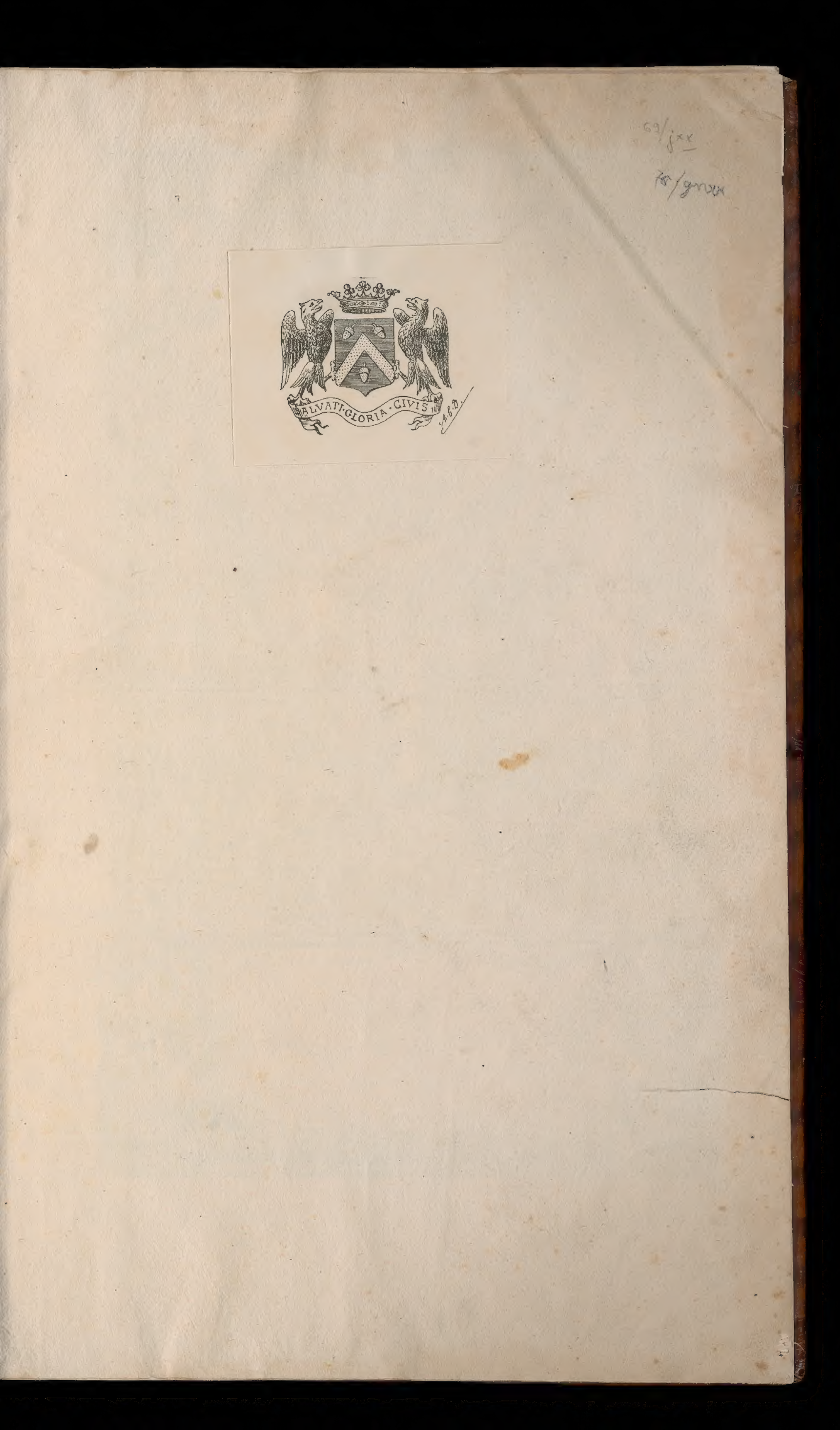
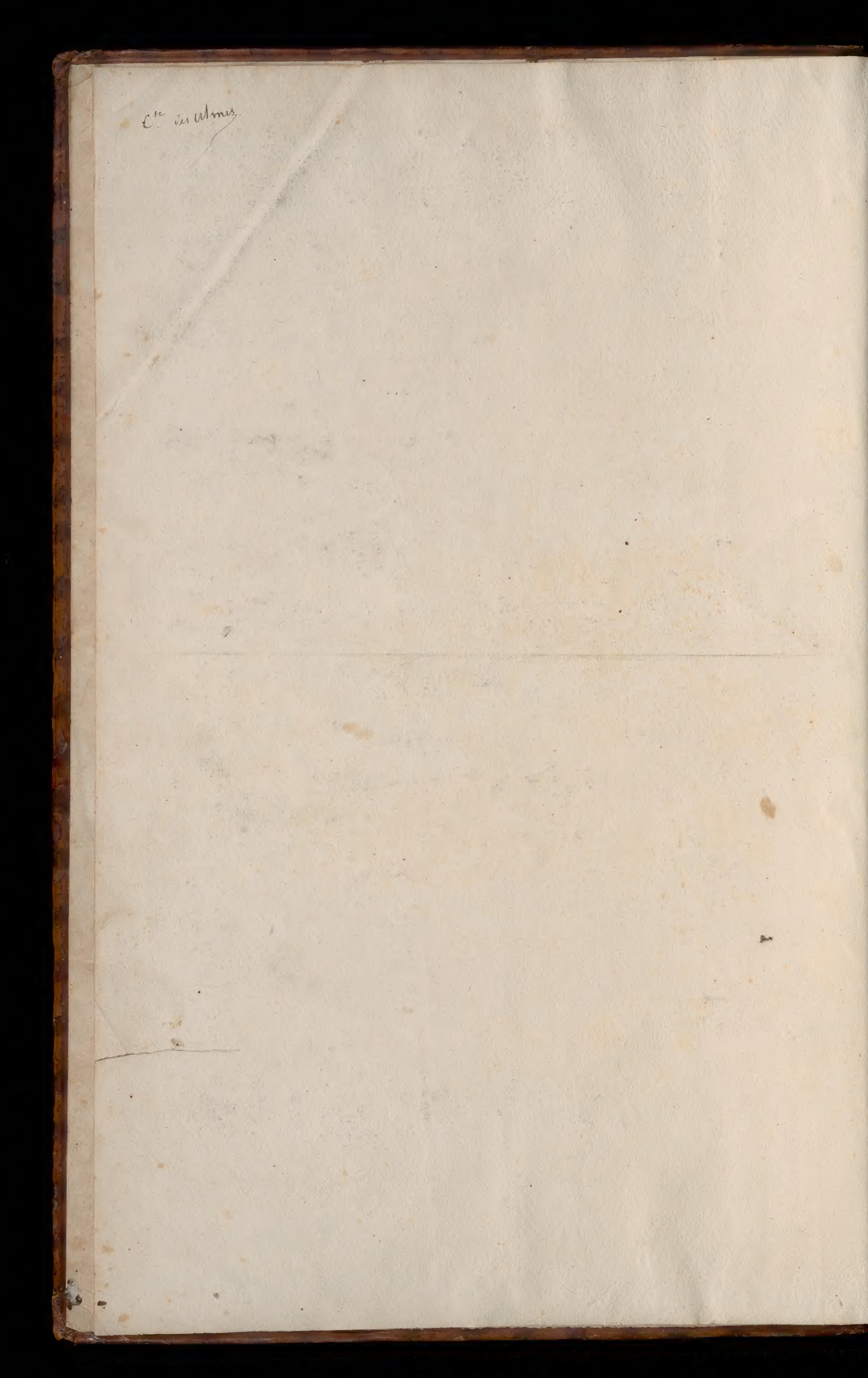



SALVATI · GLORIA · CIVIS
A.C.D.


Cte des Armes


CHALON
S. JEAN DE LOOSNE
AUTUN
DIJON
BEAUNE
NUIZ
SEMUR
MONTBAR
AVALON
CHATILLON
AUXONNE
SEURRE
AUXERRE
BAR SUR SEINE
CHAROLLE
Cochin Filius delin.
PHILIPPUS AUDAX DUX BURGUNDIÆ
JOANNES INTREPIDUS DUX BURGUNDIÆ
PHILIPPUS PIUS DUX BURGUNDIÆ
CAROLUS PUGNAX DUX BURGUNDIÆ
Catalogues
et Armoiries des Gentilshommes qui
ont eu séance aux États de Bourgogne
Gravé par Durand à Dijon.

CATALOGUES ET *ARMOIRIES* DES GENTILSHOMMES QUI ONT ASSISTÉ *A LA TENUE* DES ÉTATS GÉNÉRAUX DU DUCHÉ DE BOURGOGNE,

DEPUIS L'AN M. D. XLVIII. JUSQU'A L'AN M. D. C. LXXXII.

TIRÉS DES REGISTRES DE LA CHAMBRE DE LA NOBLESSE,

Hic atavos & avorum antiqua ſonantem
Nomina. *Virgile*, *Liv. 12. verſ.* 529.

Quales clipeos nemo non gaudens
Favenſque aſpicit. *Plin. Lib.* 35. *Cap.* 3.



A DIJON,
Chez JEAN-FRANÇOIS DURAND, Graveur, Grande Rue Notre-Dame.

M. D. C C. L X.

AVEC PRIVILEGE ET APPROBATION.

TABLE DES MATIERES.

Errata du Discours Préliminaire.

PAge 3. *lig.* 38. se garder, *lisez* se regarder.
Pag. 4. *lign.* 25. qui soutenoient entr'eux, *lis.* qui soutenoit en eux.
Pag. 12. *lig.* 53. *de la seconde colonne de la note*, sur ce pays ci, *lis.* sur ce pas ci.
Pag. 15. *lig.* 10. Républic, *lis.* République.
Pag. 16. note (*a*) *seconde colonne*, *lig.* 11. corrupetat, *lis.* corr upuerat.
Pag. 25. *premiere colonne des notes*, *lig.* 13. qui ne pourroit, *lis.* qui ne pourront.
Pag. 30. *premiere colonne des notes*, *lig.* 11. le nom de Vintimille se trouve sur les Listes. Dans beaucoup d'autres, *lis.* se trouve sur les Listes en beaucoup d'autres.
Pag. 43. *lig.* 40. le Maigre, *lis.* le Maingre.

Errata des Catalogues.

PAge *premiere seconde colonne*, *lig.* 3. issue, *lis.* plusieurs issues.
Pag. 2. *premiere colonne*, *lig.* 64. le Marquis de Vaugrenant, *lis.* le Comte de Vaugrenant.
Même pag. lig. 65. Chevaliar de l'Ordre, *lis.* Chevalier des Ordres.
Pag. 4. *lig.* 21. & 22. deux en chef en l'une, *lis.* deux en chef & l'une.
Pag. 17. *lig.* 31. *seconde colonne*, l'écu des Gentilshommes, *lis.* le cri des Gentilshommes.
Pag. 34. *seconde colonne*, *lig.* 8. & 9. dont la branche est établie dans le Châlonnois, *lis.* d'une branche restée en Charolois.
Pag. 34. *lig.* 35. *seconde colonne*, N. de Malan, *lis.* N. Bereur de Malan.
Pag. 35. La Jarrie, on a omis de mettre à côté; Geliot *pag.* 357. donne les armes de la Jarrie, d'azur à trois glans d'or.
Pag. 55. *lig.* 39. *à la seconde colonne*, 1343. *lis.* 1353.
Pag. 64. *lig.* 38. Malain, *lis.* Malay.
Pag. 65. *seconde colonne*, *lig.* 23. Guie de Labergement qui doit être en lettres capitales, & Labergement en *italiques*, GUIE étant le nom de famille.
Pag. 71. *aux Tables*, Galliotte de Gurdon, *lis.* Galliotte de Gourdon.
Pag. 76. Blelle, *lis.* Bielle.

Il a été omis de placer à l'écu Fussey dans les planches gravées les noms Menessaire, Melay, Sérigny; la branche de Menessaire est l'aînée de la Maison.

PRÉFACE.

L'ORDRE de la Nobleſſe, à l'Aſſemblée des États de la Province de Bourgogne en 1751. donna charge à l'un de ſes Membres de rédiger les Liſtes des Gentilshommes qui avoient eu ſéance aux Etats dans les temps les plus éloignés, dont les Regiſtres pourroient fournir des Mémoires, & de faire deſſiner les Armoiries de ceux qui y avoient aſſiſté depuis 1682. en conſéquence de cette commiſſion, il compulſa les Regiſtres, & remit ſon Ouvrage à la Chambre de la Nobleſſe aſſemblée aux Etats de 1754. elle réſolut aux Etats ſuivans de le faire imprimer & graver, confiant au même Gentilhomme le ſoin de veiller à l'exécution. Alors on jugea à propos de rechercher, autant qu'il feroit poſſible, les noms de famille de tous les Gentilshommes, qui, ſuivant l'uſage du temps, étoient preſque toujours inſcrits ſur les Regiſtres ſous le nom des Fiefs qu'ils poſſédoient. On ſe propoſa auſſi de mettre à la ſuite de chaque nom dans les anciennes Liſtes, c'eſt-à-dire, juſqu'en 1682. Le Blaſon des Armes des Gentilshommes, afin d'aſſurer davantage les Catalogues par la double notice du Nom & des Armoiries, & de placer à la tête de l'Ouvrage un Diſcours préliminaire, où l'on donneroit un plan très-abrégé de l'Hiſtoire du Duché de Bourgogne; on feroit mention de quelques-unes des actions où la Nobleſſe du Pays ſe feroit diſtinguée, ſoit en Corps, ſoit par ſes Membres; on rapporteroit ce qui s'obſerve à la Tenue des Etats, & ſur-tout ce qui regarde la Chambre de la Nobleſſe; on rendroit compte de la maniere dont l'Ouvrage a été exécuté, des difficultés qui ſe ſont préſentées, & des ſecours qu'on s'eſt procuré pour les vaincre; on parleroit enfin de la Nobleſſe en général & des moyens de la ſoutenir. Telle fut la matiere preſcrite à ce Diſcours où tout ce qui ſe trouve eſt juſtifié par des citations d'Auteurs connus & avoués, ou par l'indication des monumens & des archives publiques; mais ſi l'on s'engage à juſtifier tout ce qu'on aura dit, on ne s'engage pas de même à rendre raiſon de tout ce qu'on aura pu omettre; premiérement, parce qu'on n'a pas eu pour objet de tout dire; ſecondement, parce qu'on n'a voulu rien dire qui ne fût abſolument authentique, & qu'on n'a nommé aucune famille, que quand la ſuite & les circonſtances mêmes du Diſcours y ont naturellement conduit. Quoique ce ne ſoit pas dans un Ouvrage de ce genre qu'il faille chercher à étudier l'Hiſtoire; néanmoins pour la commodité de ceux qui feront bien aiſe d'y trouver la ſuite généalogique & chronologique des Souverains de Bourgogne dans tous les temps, on a placé après le Diſcours préliminaire les Tables des Maiſons Souveraines qui ont poſſédé cette Province, & l'on y a joint celle des Princes de la Maiſon de Condé qui l'ont gouvernée depuis plus d'un ſiecle. Au reſte, on n'a d'autre part à ces Tables, que celle de les avoir extraites, ſans prétendre répondre des fautes qui s'y pourroient être gliſſées. Les Armes des Gentilshommes étant gravées depuis 1682. juſqu'aujourd'hui, on s'eſt contenté de donner les Liſtes qui correſpondent à cet eſpace de temps ſans l'addition d'aucune note, la gravure mettant ſous les yeux l'écu même. Quand des familles ſéparées en différentes branches ont porté des Armes écartelées ou variées, on n'a pu graver que l'écu principal qui repréſente les Armes propres de la famille.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

LES Bourguignons, Peuples Vandales, ſuivant la plus commune opinion des Auteurs, (*a*) vinrent anciennement par une ſuite rapide d'établiſſemens pris dans la Germanie des Côtes de la Mer Baltique aux bords du Rhein. Guidés par leur eſprit de conquête, & appellés en deçà de ce fleuve par un parti factieux, ils franchirent cette barriere, & bientôt aux priſes avec les Romains qui tenoient les Gaules aſſervies, tantôt leurs vainqueurs, & tantôt leur appui, ils finirent par les contraindre à conſentir que les Naturels du Pays partageâſſent avec eux leurs Provinces. Ces Peuples féroces & conquérans adoucis par un climat plus heureux, mêlerent leur ſang avec celui de ces fiers Gaulois, qui, tous aſſujettis qu'ils étoient, ſe ſouvenoient encore d'avoir porté jadis la déſolation & l'effroi au pied du Capitole. C'eſt du mêlange de ces deux Nations guerrieres que deſcendent les Bourguignons qui peuplent aujourd'hui nos contrées.

On ne ſe propoſe point de ſuivre les détails incertains de l'Hiſtoire des Rois que ſe choiſirent ces Peuples, quand ils eurent remarqué que l'ambition employoit pour parvenir chaque année à la Magiſtrature élective des moyens nuiſibles à l'adminiſtration du Pays. Selon pluſieurs Hiſtoriens, Gondiochus fut le premier de ces Rois; ſouvent vaincu par Aëtius, il le vainquit quelquefois & fit enſuite avec lui une paix ſtable; ce Roi défait par les Huns, périt la veille de la célebre Bataille où Attila fut vaincu par Aëtius, au ſecours duquel il amenoit ſes Bourguignons.

Clovis épouſa la fille de Chilperic, fils & ſucceſſeur de Gondiochus; les Princes de ſa poſtérité, par une ſuite des événemens de leurs regnes, s'aſſirent ſur le Trône de Bourgogne qui fut compriſe dans les différens partages que firent entr'eux ces Souverains; mais ce que l'on appelloit le Royaume de Bourgogne ſous cette race, comprenoit une grande étendue de pays, & fut toujours uni à celui de Neuſtrie ſous le nom Général de France. Quand les deſcendans de Clovis, déchus du Trône, eurent été remplacés par les Rois de la Race Carlienne, ceux-ci ne diſtinguerent plus le Royaume de Bourgogne des autres Royaumes qui compoſoient la Monarchie, & lorſqu'en 842. les enfans de Louis le Débonnaire partagerent les Etats de ce Prince, la Baſſe-Bourgogne, qui forme, ce que nous appellons le Duché, fut démembrée de l'ancien Royaume, & unie à celui de France que Charles le Chauve eut en partage.

La Bourgogne avoit eu ſous la premiere race des Comtes & des Ducs qui étoient amovibles; elle en eut encore ſous la ſeconde. Ceux-ci d'abord amovibles eux-mêmes, comme les premiers, profiterent de la foibleſſe des Succeſſeurs de Charlemagne pour s'ériger en Souverains des Pays dont ils n'étoient que Gouverneurs. C'eſt de la Bourgogne réduite aux bornes qu'elle avoit ſous ces Ducs que nous avons pour objet de parler.

Le Duché de Bourgogne peut avec fondement ſe garder comme le berceau de la Maiſon de nos Rois; quelque ſyſtême qu'on adopte ſur l'origine des Capétiens. (*b*) On voit pendant trois générations Robert le Fort, ſon frere, ou ſa poſtérité juſqu'à Hugue Capet, Duc de Bourgogne; & la puiſſance que donnoit à

(*a*) Quoique la plus commune opinion des Auteurs donne aux Bourguignons une origine barbare; divers paſſages d'Ammian Marcellin & de Paul Oroſe, attribuent à ce Peuple une origine romaine d'une maniere ſi préciſe, que nous n'héſiterions pas à l'adopter, non-ſeulement comme glorieuſe à la Patrie, mais auſſi comme la plus vraiſemblable; ſi notre deſſein n'étoit d'éviter dans le début de ce Diſcours la diſcuſſion critique qui ſeroit néceſſaire pour établir cette opinion particuliere.

Nous nous contenterons donc de renvoyer à la remarque *A* où ſont raſſemblées les autorités qui nous ont été fournies pour établir ce ſentiment.

(*b*) Nous exceptons celui du Pere Hardouin, qui, à la vérité n'a été adopté de perſonne. Ce ſavant Religieux, ſingulier dans toutes ſes opinions, retranche des aïeux de nos Rois, non-ſeulement Robert le Fort & ſa poſtérité juſqu'à Hugue Capet; mais encore Hugue Capet lui-même, Robert & Henri, ſes fils & petits-fils: cet Auteur ne compte que Philipe I. au nombre des ancêtres couronnés de nos Souverains.

ces Princes un titre qu'ils s'étoient rendus comme héréditaire, fut peut-être le degré qui approcha le plus du Trône, une race si digne de l'occuper.

Henri, dit le Grand, auquel Capet avoit conféré héréditairement le Duché de Bourgogne, étant mort sans postérité légitime, Othe-Guillaume son fils adoptif, soutenu par la Noblesse, enhardi par les souhaits de la Province, osa défendre un droit qu'il croyoit rendu légitime par le desir des Peuples. La présence, les armes & l'autorité du Roi Robert furent nécessaires pour lui arracher une Souveraineté dont ses Sujets l'avoient jugé digne.

Henri, Fils aîné du Roi Robert, fut Duc de Bourgogne après l'extinction du parti d'Othe-Guillaume, & en 1032. lorsqu'il se fut affermi sur le Trône de France où son Aïeul s'étoit placé, il investit du Duché de Bourgogne son Frere Robert, premier Duc de la premiere race, celui-ci le transmit à sa postérité qui l'a possédé pendant plus de trois siecles.

On a souvent reproché aux derniers Historiens de Bourgogne, de n'avoir rempli leurs ouvrages que des fondations faites & des privileges accordés à différentes Abbayes par plusieurs des douze Ducs de cette premiere race; mais ce reproche ne paroît-il pas devoir plutôt porter sur les Souverains que sur leurs Historiens? Les savans Religieux, Auteurs de cette Histoire, n'ont pu écrire que les faits, & rapporter que les actes qui ont tiré de l'oubli le nom de quelques-uns de ces Princes. Pour nous, sans entrer dans aucun détail, nous allons seulement parcourir les faits les plus mémorables ausquels la Bourgogne & la Noblesse de cette Province ont eu part sous l'administration des Ducs de cette race.

Robert I. ayant perdu son fils aîné, voulut priver les enfans de ce Prince des droits qu'ils avoient à titre d'aînesse sur le Duché de Bourgogne; mais après sa mort ces jeunes Princes appuyés du secours des Souverains voisins qui soutenoient entr'eux leur propre droit commun, revendiquerent des Etats qui leur étoient dévolus; Hugue I. succéda à son Aïeul; dans les premieres années de son regne il alla avec sa Noblesse faire la guerre aux Infideles en Espagne; il mourut en l'Abbaye de Clugny où il avoit embrassé l'état monastique.

Eude I. occupa le Trône que la retraite de son Frere laissoit vacant; plusieurs Auteurs comptent ce Duc au nombre des Croisés conquérans; il est sûr qu'il mourut en allant à la Terre-Sainte en 1102. Les circonstances de son voyage donnent lieu de juger qu'il le fit plutôt en Pénitent qu'en Guerrier; Hugue II. son fils eut comme lui le surnom de Pacifique, mérité par quarante années de repos, & qui à défaut de traits remarquables dans l'Histoire, prouve au moins que sous son regne ses Peuples furent heureux.

Eude II. fils de Hugue, lui succéda en 1142. soigneux de conserver les droits de la Souveraineté, il obligea Thibault, Comte de Champagne, à lui rendre les devoirs féodaux pour la Ville & Comté de Troye, comme mouvante du Duché de Bourgogne. Ces pays voisins & limitrophes ont toujours eu entr'eux la plus intime rélation, fortifiée dans tous les temps par les établissemens que la Noblesse de l'une des Provinces avoit ou acquéroit dans l'autre. Après la mort de Eude, Hugue III. encore enfant, gouverna dès l'an 1162. conjointement avec la Duchesse de Bourgogne sa mere & sa tutrice; quelques années après il força par les armes le Comte de Nevers à lui rendre hommage, mais moins heureux contre Hugue de Vergy, il vit celui-ci se défendre avec avantage, & se soustraire à l'hommage qu'il en exigeoit pour son Château de Vergy que ce Seigneur altier mit sous la protection de Philipe-Auguste leur commun suzerain.

Hugue fit deux fois le voyage d'outre-Mer; c'est au danger d'une tempête que Dijon dut la fondation du Chapitre de la Sainte Chapelle, Chapitre distingué par le choix de ses Membres, & qui s'est toujours dignement soutenu. Le Prince qui avoit fait le vœu de cette fondation dans le péril, l'exécuta avec magnificence dès qu'il fut rendu à sa Patrie.

Il fit son second voyage en 1190. avec Philipe-Auguste pour le siege d'Acre, où

où les armes de sa noblesse & les siennes combinées avec celles du Roi, se signalerent. Les démêlés de Philipe-Auguste & de Richard Roi d'Angleterre, ruinerent peu après les affaires des Croisés. Philipe quitta l'Armée, & le Duc de Bourgogne au départ du Roi, fut établi Lieutenant Général pour le Commandement des Croisés François; nos propres Historiens, Joinville lui-même, le blâment d'avoir empêché la prise de Jérusalem par sa retraite à Tyr. Le Roi d'Angleterre regarda cette démarche, non comme une lâcheté, mais comme l'action d'un Allié peu fidele; il est probable que Hugue, issu du sang de France, & Vassal de Philipe, sacrifia dans cette occasion son devoir & sa gloire au ressentiment de son Roi. Quoiqu'il en soit, le Duc de Bourgogne survécut peu à cet événement, il mourut à Tyr en 1192.

Eude III. qui lui succéda, soumit dans les premieres années de son regne le Seigneur de Vergy, & partit en 1218. pour la Palestine; arrêté à Lyon par une maladie dont il prévit le danger, il ordonna à la Noblesse qui l'accompagnoit de se rendre à la Terre-Sainte, & mourut peu après. Le Duc Hugue IV. impatient d'accomplir le vœu qu'il avoit fait, ainsi que Saint Louis, pour le voyage d'outre-Mer, devança le Roi, & fut un des premiers à se rendre au Siege de Damiette, accompagné de sa Noblesse & des principaux Seigneurs des deux Bourgognes: le Sire de Joinville nous apprend qu'ils eurent part aux périls, à la gloire & aux malheurs de cette expédition. Hugue de retour dans ses Etats, y vécut jusqu'en 1272. Robert II. son fils fit voir le premier exemple d'une imposition qui depuis cinquante ans se reproduit souvent dans le Royaume. Tous les Vassaux de ce Duc, Ecclésiastiques, Nobles & autres, s'obligerent de lui payer le dixieme de leurs revenus pendant deux ans; mais cette imposition n'étoit pas gratuite. Il y avoit une réciprocité d'obligation de la part du Duc qui s'engagea à faire fabriquer la monnoie nécessaire au pays, & d'en tenir fixe le titre & le prix. Sous les deux Souverains qui succéderent à Robert II. Hugue V. & Eude IV. & jusqu'à la minorité de Philipe de Rouvre, dernier Duc de la premiere race, nous ne trouvons rien de plus remarquable que la promesse faite par le Roi Jean, devenu tuteur de Philipe de Rouvre, de faire cesser dans le Duché de Bourgogne à la majorité du Prince la fabrication de la monnoie qu'il y avoit ordonné comme Roi; il en donna l'acte à Paris le 2. Juin 1354. le Roi, pendant cette minorité, donna ordre à la Noblesse de Bourgogne de se rendre en armes à Beauvais; elle y vint grossir par son zele des secours malheureusement inutiles au Roi. Ce fut en 1355. que le Roi Jean, pressé de tirer de ses Peuples des subsides qu'exigeoit la nécessité de s'opposer aux Anglois, fit convoquer les Etats de la Province pour leur demander que la Gabelle, dont les Etats Généraux du Royaume lui avoient accordé l'imposition, eût lieu dans ce pays comme ailleurs, (effet de la liberté & du patriotisme de nos peres;) les Etats, quoique pleins de respect pour le Tuteur de leur Prince, & pour leur Roi, répondirent qu'ils ne pouvoient acquiescer à cette innovation, ni donner leur consentement à l'introduction de droits onéreux & inconnus. Mais la Noblesse après avoir refusé comme les deux autres Ordres une chose trop à charge au pays, s'assembla sous Jean de Noyers, Comte de Joigny, Gouverneur de la Province, pour aller à Breteuil s'opposer à l'ennemi commun; effort inutile dont les suites furent fatales à la Bourgogne; la même année l'Anglois victorieux à Poitiers, parcourut & dévasta le Royaume. En vain la Noblesse de Bourgogne, rassemblée sous les principaux Seigneurs, s'opposa-t-elle à la marche précipitée des Vainqueurs; en vain leur disputa-t-elle l'entrée du pays au combat de Bryon près Châtillon; elle prouva ce qu'ose le courage, mais elle succomba sous des forces trop supérieures aux siennes, elle fut défaite, & paya de son sang ou de sa liberté la fermeté de sa démarche. Les Anglois occuperent l'Auxois, Flavigny & plusieurs Places; ils devasterent le pays sans en attaquer la Capitale. Enfin, pour se délivrer de voisins si dangereux, les trois Ordres de la Bourgogne promirent une somme immense, & donnerent des otages pour sûreté du payement.

Ce fut au milieu de ces troubles que Philipe de Rouvre ayant atteint l'âge de 15. ans, temps de sa majorité, prit en 1360. le Gouvernement du Duché. Il alla l'année suivante en Flandre, d'où il revint avec la Duchesse son Epouse, & mourut au Château de Rouvre sans posterité. le Roi Jean réunit alors la Bourgogne à sa Couronne, comme une succession qui lui étoit dévolue ; mais bientôt il remit à l'un de ses Fils cette Province, la premiere en ordre dans le Royaume, comme un prix de son courage & de sa fidélité ; Philipe le Hardi, chef de la seconde Maison de Bourgogne, issue du sang des Capet, quatrieme fils du Roi Jean, l'obtint en apanage. Il avoit combattu à Poitiers (*a*) sous les yeux de son Pere, & après avoir partagé avec lui le péril de cette malheureuse journée, il avoit aussi partagé la captivité qui en fut une suite.

Charles V. confirma à son frere le don de ses riches Etats ; c'est ainsi que ce Prince devint Duc de Bourgogne, dont son Pere lui avoit d'abord conferé le Gouvernement, comme pour éprouver les qualités d'un fils qu'il destinoit à la Souveraineté. Philipe le Hardi eut sous Charles V. & Charles VI. la principale part au Gouvernement, sur-tout dans les circonstances malheureuses de la mauvaise santé du second de ces Rois. La jalousie que le Duc d'Orléans conçut du crédit de Philipe, fut la premiere étincelle qui alluma la haine que l'on vit éclater entre les Maisons de Bourgogne & d'Orléans ; & leurs funestes querelles, après avoir déchiré l'Etat, faillirent à le renverser, en faisant asseoir au Trône de nos Maîtres l'ennemi qui osa tenter de l'usurper. Jean sans Peur, en héritant de Philipe le Hardi, regarda la Régence de France comme la partie la plus importante de sa succession ; fidele à la politique de son Pere, il en outra les principes, & se défit par un assassinat d'un rival trop dangereux. La mort du Duc d'Orléans remplit de terreur tout le Royaume ; le Duc de Bourgogne en avouant ce meurtre, chargea le Docteur Petit de le justifier ; il s'unit alors d'intérêt avec la Reine Isabeau de Baviere, & devint si redoutable au Dauphin, que, suivant la plupart des Historiens, (*b*) celui-ci

(*a*) Guillaume de Digoine & son fils furent tués à la Bataille de Poitiers ; le Comte de Boulainviliers en fait mention : le nom de Digoine subsiste en deux branches, dont l'une est établie en Bresse, & l'autre est celle du Palais. La Chronique d'Anvers dit sur la Bataille de Liege, à l'occasion de Jean de Digoine, Chambellan du Duc de Bourgogne.

JEAN DE DIGOGNE
Y fut, l'Histoire le témogne.

Et Saint Julien de Baleurre p. 359. de l'origine des Bourguignons à l'article où il traite des antiquités de Mâcon, parle de plusieurs degrés & alliances de la branche du Palais ; & il nous apprend que Claude de Digoigne, Sieur du Palais, fut Maréchal des Logis de la Compagnie de cent hommes d'armes de François de Lorraine, Duc de Guise, il s'exprime ainsi : " le Palais » est tenu & possédé par ceux du nom & des armes de » Digoine, qui portent d'argent & sable en échiquier ; » & quant à Digoine il est en Charollois, & appartient » à ceux de Damas. Claude de Digoine, dernier dé- » cédé, Sieur du Palais, de cette qualité de Gentilhomme, » qui bien nais & bien créés, aiment mieux paroître » par leurs bienfaits que par leur beau dire & piaffes, » fut choisi par le très-illustre & très-magnanime Prince » & défenseur de la Foi Catholique François de Lor- » raine, Duc de Guise, pour être Maréchal des Lo- » gis en sa Compagnie de cent hommes d'armes, qui est » l'état auquel il est plus requis employer personnages » de bonne conscience, & inoffensible intégrité.

(*b*) Quoique l'opinion la plus générale accuse le Dauphin du projet de l'assassinat, Juvenal des Ursins, Historien respectable & contemporain, l'en disculpe, ainsi que les Gentilshommes qui l'accompagnoient.

" Ceux de Monseigneur de Bourgogne, dit-il, étoient „ dix qui dussent avoir revanché leur maître, ou ven- „ gé sa mort sur lesdits quatre, lesquels quatre étoient „ Bataille, Messire Robert de Loire, le Vicomte de „ Narbonne, & Frottier dont les trois premiers confes- „ soient bien qu'ils avoient mis la main sur feu Mon- „ seigneur de Bourgogne, & quand on leur demanda „ pourquoi ils avoient fait le coup ? ils répondirent, qu'en „ leur conscience ils virent que le Duc de Bourgogne „ approchoit de Monseigneur le Dauphin, & aussi le „ Seigneur de Noailles en tirant à moitié son épée ; „ que lors Loire & Narbonne frapperent, & que Ba- „ taille dit *tu coupas le poing à mon Maître, je te cou- „ perai le tien ;* au regard du Seigneur de Noailles, frere „ du Captal de Buch, Frottier le frappa & navra ; les „ aucuns disent que les trois premiers avoient été à feu „ Monseigneur d'Orléans. „ Hist. de Charl. VI. p. 376.

Quoiqu'il en soit du récit de l'Historien que nous venons de citer, & des Ecuyers & Chevaliers qu'il dit avoir été avec le Dauphin, nous pouvons remarquer que si l'âge de 17. ans eût été celui de la prudence, le Dauphin seroit inexcusable d'avoir en cette occasion amené à sa suite trois Gentilshommes attachés au feu Duc d'Orléans, qui ne pouvoient voir le meurtrier d'un maître chéri, sans que son sang leur criât vengeance.

Guillaume & Philipe Bataille, Conseillers au Parlement de Bourgogne, le premier dès la création de cette Cour par Louis XI. sont auteurs de ceux du nom de Bataille, qui ont repris depuis le métier des armes, & subsistent dans la Province en plusieurs branches.

" Guillaume Bataille, Seigneur de Roson & du Tillot, Conseiller Laïc au Parlement. Sa nomination à „ l'actuel établissement fut conforme à la volonté du „ Roi Louis XI. qui depuis les premieres Lettres de „ l'institution l'avoit destiné à porter cette Charge par „ ses provisions données le 25. Mars d'après Pâques „ l'an 1478. *Pall. Hist. du Parl. p. 149.*

Ceux du nom de Frottier subsistent dans la Province de Poitou & ailleurs ; le Marquis & le Chevalier de la Messeliere en sont, ainsi que le Marquis de la Côte, Lieutenant Général des Armées du Roi.

crut devoir en 1419. venger au Pont de Montreau la mort de ſon Oncle, & ſa propre querelle par un meurtre, qui loin de lui donner le calme qu'il s'en étoit promis, ne fit qu'enhardir ſes ennemis, & lui rendre encore plus irréconciliable la Maiſon de Bourgogne qui travailloit à le détrôner.

Philipe que ſes Peuples ſurnommerent le Bon (car alors, comme aujourd'hui, nos meilleurs Maîtres ont reçu leur ſurnom du cœur de leurs Sujets;) ce Prince dont la mémoire eſt encore chérie dans ſes Etats, ſe livra d'abord au reſſentiment, & après avoir donné à la vengeance du ſang de ſon Pere ce qu'il crut que les cruelles circonſtances où il avoit été répandu paroiſſoient exiger de lui, accorda la paix à ſon Roi, & l'affermit ſur un Trône que ſon Pere & lui avoient ébranlé; en déſuniſſant ſes intérêts de ceux de l'ennemi de la France, il ne s'occupa plus que du Gouvernement de ſes Provinces qu'il rendit bientôt floriſſantes. Si Charles VII. Roi de France avoit paru rebelle à ſon Pere, il eut un fils qui le fut véritablement; le Duc de Bourgogne donna un aſyle & des ſecours au Dauphin ſans rendre ſon cœur ſenſible à la reconnoiſſance; & Philipe dut facilement prévoir par le caractere de Louis XI. & par celui de Charles ſon fils, quelles ſuites auroient après lui les diſpoſitions où ces deux Princes étoient l'un pour l'autre?

Charles ſuccéda à Philipe le Bon; il s'étoit déja montré vaſſal dangereux à ſon Roi, & fils obſtiné à ſon Pere, il fut encore Souverain imprudent; il deſira le nom de Belliqueux; la poſtérité ne lui a donné que celui de téméraire juſtement mérité par l'obſtination qui cauſa ſes malheurs; livré au perfide Campobaſſe qui le trahiſſoit, il perdit devant Nancy ſa gloire & ſes Etats avec la vie, laiſſant la Princeſſe Marie, unique héritiere des Pays non reverſibles à la Couronne qu'elle porta en dot à la Maiſon d'Autriche.

Le Comté de Bourgogne ſoutint puiſſamment la guerre pour ſa Souveraine. La défenſe d'Oizelet y fit voir une nouvelle Amazone en la perſonne de la Dame d'Oizelet (*a*) qui ſuppléa par ſon courage à l'abſence de ſon mari bleſſé.

Mais le Pays & la Nobleſſe du Duché ne firent que de foibles efforts pour la Princeſſe Marie. Quelques Gentilshommes raſſemblés battirent près Grai-ſur-Saône les Compagnies de Salazar & de Conighan, (*b*) Capitaine Ecoſſois qui tenoit le parti du Roi que Charles d'Amboiſe, à l'aide d'un renfort de Troupes & d'Artillerie, fit prévaloir dans la Province.

Louis XI. qui ne connut jamais de bornes à ſa volonté que les obſtacles capables de l'arrêter, n'héſita pas alors à s'emparer de la Bourgogne qu'il réunit à ſon Royaume. Ce n'eſt pas que la Maiſon de Bourgogne fût éteinte; (fait trop peu remarqué par les Hiſtoriens) Jean, Duc de Nevers, pouvoit revendiquer le Duché, & ſurvécut près de 15. ans à la honte d'en avoir été dépouillé; c'eſt ainſi que la Bourgogne perdit pour la ſeconde fois ſes Ducs particuliers; car à l'extinction du dernier Duc de la premiere race, les Maiſons de Couches, de Sombernon, & de Montagu, toutes iſſues de mâle en mâle de Robert I. n'oſerent porter la main ſur la ſucceſſion de Philipe de Rouvre. Ces rejetons d'une Branche Royale, accoutumés par une ſéparation de près de deux ſiecles, à ne ſe croire que des Seigneurs particuliers, ne purent élever leur yeux juſqu'à la Couronne

(*a*) « Pendant que les Soldats s'amuſoient, comme l'on » dit, à quelques pour parler d'accord, lors étant le Sei- » gneur dudit lieu griévement malade & bleſſé de plu- » ſieurs coups qu'il avoit reçu à la défenſe de ſa Forte- » reſſe; la Dame ſa femme (Dame de cœur viril & » douée de grandeur de corps & force d'Amazone) » vint & accourut au bruit & à la breche, & arrachant » une hallebarde qu'elle ôta à un Officier des ennemis, » ainſi que l'on dit, tua quelques Soldats, commençant » par celui auquel la hallebarde appartenoit: toutefois » voyant qu'elle perdoit temps, elle & ſon mari furent » arrêtés & avec eux Jean d'Oizelay, frere du Sei- » gneur, qui fut envoyé priſonnier en Champagne. *Gollut pag. 930.*

(*b*) » Toutefois étant reſſerrés, les Gentilshommes » du pays avec le Prince, firent pluſieurs grandes dé- » trouſſes ſur les Gens du Roi, principalement auprès » de Gray-ſur-Saône, où les Compagnies de Salazar & » de Coningant, Capitaine Ecoſſois, furent miſes en » route, qui fut cauſe que le Roi envoya gros nom- » bre d'Artillerie à Meſſire Charles d'Amboiſe, qui en » ce temps prit pluſieurs places en ce Duché, comme » Verdun, Montſaujon, Semur-en-Auxois & autres. » *Parad. Ann. de Bourg. p. 993.*

Le nom de Conighan ſubſiſte en Bourgogne, le Chevalier de Conighan, Lieutenant Colonel du Régiment Dauphin en 1734. défendit Colorno en Italie ſous les ordres de M. de Contade, pour lors nouveau Colonel qui y avoit été détaché; M. de Contade eut la prudence de conſulter ce vieux Soldat ſur ſa diſpoſition, le mérite d'avoir ſuivi ſes conſeils, & la gloire de lui en faire honneur. Tous deux furent récompenſés: M. de Contade par le Régiment d'Auvergne, & M. de Conighan par celui de Flandre qu'avoit M. de Contade. C'étoit un vieillard homme de tête & de main, mais ſingulier dans ſes manieres; nous l'avons vu long-temps après qu'il fut Colonel & Brigadier, porter à la tête de ſon Régiment de Flandre ſon ancien uniforme du Régiment Dauphin; il diſoit qu'il étoit trop âgé pour changer ainſi de livrée. Aprés la paix, le Roi lui permit de vendre le Régiment de Flandre à M. le Comte de Montmorency.

Ducale qui auroit dû les regarder ; exemple mémorable de ce qu'ont pu faire, même dans les premieres Maisons de l'Europe, les temps, les circonstances & les sujets ; exemple capable de justifier, peut-être même de consoler les Maisons particulieres sur les bizarreries du sort quant aux événemens qui les concernent. Louis XI. dont le Septre s'allégeoit à son gré sur les Peuples & sur les Provinces, à proportion du besoin qu'il avoit de s'assurer de leur fidélité, confirma la Bourgogne dans les privileges si souvent jurés par les Ducs de l'une & de l'autre race ; la convocation des Etats, les franchises, la justice rendue dans le propre ressort, furent les branches les plus importantes de ces privileges, d'où devoient dériver toutes les autres. Sous ce Prince, sous son Fils, & sous Louis XII. la Bourgogne fut tranquille ; & si on excepte l'invasion des Suisses en Bourgogne, le Siege qu'ils mirent devant Dijon, & leur retraite que George de la Tremoille moyenna par argent en 1513. elle n'eut qu'une part médiocre aux événemens de ces regnes ; on lui demandoit, elle payoit ; elle n'avoit plus l'avantage d'être éclairée de la présence de ces Souverains qui, en tirant de quoi soutenir le lustre de leur Etat, répandoient dans leur propre Province les subsides qui leur étoient fournis ; malgré cela elle fit toujours des efforts dictés par un fidélité inébranlable. La Bataille de Pavie, les malheurs de François I. & sa captivité, donnerent lieu au Traité de rançon dans lequel le Duché de Bourgogne devoit être cédé à Charlequint ; mais les Etats de la Province convoqués, & les Compagnies supérieures consultées, refuserent (*a*) de souscrire à la promesse du Souverain, & s'opposerent à l'exécution ; les Etats représenterent qu'ayant par les droits de la Couronne, & par leur choix des maîtres nécessaires, il ne dépendoit pas de la volonté du Monarque de les céder ainsi.

La Province s'épuisa de nouveau dans cette circonstance ; indépendamment des impositions extraordinaires, elle fit faire une collecte de deniers volontaires. Philibert Berbis, Gentilhomme Bourguignon, Conseiller au Parlement (*b*) de Bourgogne fut chargé d'aller recevoir des Seigneurs de Fiefs des sommes qui n'étoient point imposées, & que la Noblesse voulut payer pour la rançon du Roi. C'est à la fin du regne de François I. à l'an 1548 que remontent les Registres de nos Etats actuellement extans. On ne trouve rien dans les Archives d'antérieur à ce temps ; faut-il soupçonner que Louis XI. dont les démarches furent toujours sourdement dirigées à son utilité & à la Souveraineté indépendante, fit retirer & supprimer peu après la réunion les Registres de nos anciens Etats, où l'expression de certains privileges dont il vouloit resserrer les bornes, étoit peut-être trop bien énoncée ? & pourrions-nous penser aussi que le chagrin de s'en être vu privés, jetta dans le découragement ceux qui furent chargés de rédiger les Délibérations des Etats sous les deux regnes suivans ? mais sans nous abandonner aux conjectures, c'est à cette année 1548. que nous pouvons fixer la date exacte des Tenues d'Etats & des principaux points qui y ont été traités. Dès-lors on peut donner la liste de ceux qui ont présidé à chacun des trois Ordres assemblés ; Hardi de Jaucourt fut Elu par la Noblesse aux Etats de cette année, pour succéder à Gerard de Vienne ; c'est de lui que nous daterons la suite non interrompue de ceux qui ont présidé à la Chambre de la Noblesse, & que nous établirons les listes quelquefois peu nombreuses des Gentilshommes qui ont eu le soin de faire enrégistrer leurs noms aux

(*a*) On verra ci-après l'érection du Parlement de Bourgogne par Louis XI. la Chambre des Comptes de cette Province est la seconde du Royaume, & il est impossible de fixer la date de son ancienneté ; Philipe le Hardi la régla à l'instar de celle de Paris ; cette Compagnie toujours distinguée par ses Chefs & par ses Membres, a en dépôt sous la garde de son Doyen * une immensité de Titres qui y sont gardés avec autant d'ordre que de soin.

(*b*) « Philibert Berbis, Conseiller Laïc au Parlement ; » il fut premiérement Conseiller-Clerc, duquel Office il fut pourvu le 6. Août 1521. *&c.* je puis avancer avec certitude qu'il vécut parmi sa Compagnie » dans une très-grande estime ; diverses belles commissions qu'il a eu en portent le témoignage, mêmement celle d'aller requérir & demander à toute la » Noblesse du Duché de Bourgogne, & autres possédans Fiefs & arriere-Fiefs en la Province, & Terres » adjacentes, la dixieme partie du revenu de leurs biens » nobles, pour aider à payer la rançon du Roi François I. » *Pall. Hist. du Parl. p. 173.*

* *Le Doyen actuel est N. Surget, Magistrat aussi chéri dans sa Compagnie, qu'estimé de ses Concitoyens. N. Rigoley, que le Roi a désigné premier Président, en considération des services de ses peres, est le troisieme de pere en fils qui sera chef de cette Compagnie.*

Tenues d'Etats. Sous les regnes ſuivans la Bourgogne fut déchirée, comme le reſte du Royaume, par les guerres de Religion, par les diſcordes civiles, & par la ligue.

Nous ne pouvons paſſer ſous ſilence le tort que ſouffrit la Province au temps d'Henri II. par le fait de Dinteville, Evêque d'Auxerre (*a*) qui préſidoit aux Etats. Ce Prélat vendu à la Cour, & ami du Duc de Guiſe, Gouverneur de Bourgogne, dans le temps de la premiere impoſition du Taillon, fut inſtruit que le deſſein du Conſeil-Privé du Roi, étoit de faire ſupporter au Pays la ſeizieme partie de l'impoſition de tout le Royaume, au lieu de la trente ſixieme, ayant charge de dire au Gouverneur de la Province, que les Etats acceptoient leur portion de la nouvelle impoſition ſur l'ancien pied, n'héſita pas de dire au Duc de Guiſe qu'ils en acceptoient la ſeizieme partie : ſur quoi ceux qui l'accompagnoient l'ayant voulu contredire, ils ne furent point écoutés, & depuis ce temps, la Bourgogne eſt toujours impoſée à plus du double de ce qu'elle devroit naturellement porter, eu égard à à ſes anciens privileges ; c'eſt ainſi que la Province, par la connivence d'un Prélat qui devoit en défendre les droits, a vu depuis deux ſiecles agraver ſur elle une impoſition outrée, qui deviendra auſſi permanente que la conſtitution de l'Etat, & des impoſitions qui le ſoutiennent.

Sous Henri III. la fidélité de la Province fut ébranlée, les membres du Parlement ſe partagerent, on en a une preuve authentique dans la Lettre du Préſident Jeannin, (*b*) écrite le 3. Février 1590. à un Conſeiller du Parlement, où ce Pré-

(*a*) Saint Julien de Baleure, Doyen de l'Egliſe de Châlons, & enſuite Elu du Clergé, raconte ainſi l'impoſition du Taillon. *Orig. des Bourguign. p.68. de l'édit. de 1581.*

« Il me greve de dire, que quand durant le regne du Roi Henri II. pour faire ceſſer les ténemens des champs, (que les Gens de guerre ont par trop cruellement remis ſus qu'ils ne furent onques ;) il fut queſtion d'introduire un nouveau ſubſide nommé *Taillon*, afin de faire croître les gaiges des Gens des Ordonnances qui ſe plaignoient de la ténuité d'iceux, eu égard à l'enchériſſement des vivres, *&c.* là ſe trouva un Evêque d'Auxerre de la Maiſon de Dinteville, qui (comme Préſident en la Chambre des Gens d'Egliſe,) eut charge de la réſolution des trois Chambres aſſemblées en une, de faire réponſe au Sieur Gouverneur, que la Bourgogne accepteroit l'impoſition du Taillon, pour ſa portion ancienne qui eſt pour la trente ſixieme partie du Royaume de France, en eſpoir que comme volontairement ils acceptoient cette Charge, le Roi auſſi de ſa part donneroit ſi bon ordre à faire ceſſer le ténement des champs que la Gendarmerie & Infanterie avoit mis en uſage, que ci-après le Peuple n'en ſeroit plus moleſté. Cet Evêque qui ſavoit que le projet fait au Conſeil-Privé, contenoit que la Bourgogne porteroit la ſeizieme partie de la cote faite ſur tout le Royaume, tumultua tant en la concluſion des Etats, que ſans ouir toutes les opinions, il alla trouver le Sieur Gouverneur, & avant que ſe mettre à table pour dîner avec lui, déclara que les Etats conſentoient que la ſeizieme partie de toute la ſomme que le Roi vouloit départir ſur ſon Royaume aux fins ſuſd. demeurât à leur charge pour la ſupporter chaqu'un, *&c.* (& plus bas) cet Evêque fut cauſe d'une plaie à la Bourgogne qui n'a ſçu encore trouver guériſon. »

(*b*) « Monſieur nous envoyons par M. Carrelet les expéditions que Meſſieurs de la Ville nous ont demandées, notre Armée & nos Ennemis ſont proche l'une de l'autre de ſix lieues. Il ne ſe préſente point d'occaſions de combat que Monſeigneur de Mayenne ne cherche & ne prenne. Dieu veuille favoriſer cette cauſe qui eſt ſienne ; on nous promet beaucoup d'aſſiſtances de dehors ; il ſeroit temps de l'avoir, car nos maux veulent des remedes ſoudains. Nous attendons dans quatre ou cinq jours quinze cents Lanciers qui viennent des Pays-Bas. Nos Ennemis s'aſſemblent tous ſi bien, que nous croyons qu'ils feront marcher incontinent les étrangers qui ſont vers nous pour ſe joindre à eux ; auſſi vous éviterez cet orage. Il faut toutefois nous ſecourir, car nous tenons pour certain que Monſieur le Maréchal d'Aumont va par de-là pour y faire la guerre : j'y travaille inceſſamment, tant en particulier, qu'avec Monſeigneur & avec nos amis ; auſſi on juge que c'eſt des premieres Provinces qu'il faut s'aſſurer. Nous n'attendons plus que l'argent qui nous a été promis à cet effet par mois ; quant aux obligations és quelles êtes entré, Chantepinot vous portera aſſurance de Monſeigneur de Mayenne. Mais regardez quelles obligations vous pouvez deſirer en attendant qu'on les acquitte, vous les aurez pour votre particulier. Je vous ſupplie, jettez vos yeux ſur choſe qui ſoit en notre puiſſance, ſoit Offices, Bénéfices, ou autres biens, on ſera diſpoſé à vous donner contentement ; quant à moi je vous ſervirai de ſolliciteur. Quant aux autres commodités préſentes, notre néceſſité eſt ſi extrême, que je ne ſaurois la vous repréſenter ; & n'étoit les aſſurances que Monſieur le Légat & Meſſieurs les Ambaſſadeurs d'Eſpagne nous ont donné de leur Majeſté d'un prompt & continuel ſecours, nous ſerions contraints de quitter la partie. Je ſuis très-aiſe que lui ſe ſoit déclaré ouvertement. Monſeigneur lui tiendra tout ce qu'il lui a promis. J'ai ſouvent deſiré Monſeigneur de Senecé par deçà, pour ce que Monſeigneur eſt très-mal aſſiſté. Nous joindrions nos conſeils enſemble, & n'aurions autre but qu'à bien faire. Chacun n'en uſe pas ainſi. Ma franchiſe ne contentera pas tout le monde. Si vous dirai-je bien qu'on s'eſt repenti ſouvent de n'avoir pas ſuivi mes conſeils, leſquels peut-être étoient moins ſages, mais fideles, & euſſent été plus heureux. Communiquez, s'il vous plait, ce mot à Senecé. Quand il aura reçu mon chiffre, je lui écrirai ſi particuliérement, que je lui ſerai ennuyeux. Ayez courage pendant nos miſeres, Dieu remettra toutes nos miſeres, & ne laiſſera jamais périr une cauſe ſi juſte que la nôtre. Je ſuis votre ſerviteur. »

Cette Lettre qu'on voit dans les Mémoires de la Ligue, derniere édition, tom. 4. pag. 204. où on trouve cités les Mémoires intitulés de notre temps imprimés en 1670. pag. 79. porte.

Lettre en chiffre de M. le Préſident Jeannin, adreſſante à M. le Conſeiller Fyot.

Ceux de ce nom ont donné à la Province de Bourgogne une longue ſuite de Magiſtrats diſtingués, & deux premiers Préſidens par une particularité de ces temps malheureux de la Ligue, où les déſaſtres de l'Etat divi-

ſident qui fut depuis un excellent Miniſtre d'Etat ſous le regne d'Henri IV. mais alors Ligueur de bonne foi, déploie pour, s'aſſurer d'un homme qui étoit d'auſſi bonne foi que lui, une partie des reſſorts que faiſoit jouer la Ligue afin de maintenir un parti que l'abus des ſentimens religieux faiſoit regarder à grand nombre de Catholiques comme le plus juſte. Pluſieurs Villes & Communes tenoient alors le parti du Roi, pendant que d'autres étoient livrées à celui des Guiſe. On remarquera en jettant les yeux ſur les liſtes des Gentilshommes à l'Aſſemblée des Etats que quelques-unes ſont peu nombreuſes, & que l'Aſſemblée des Etats n'étoit plus triennale. Le beſoin d'argent, les circonſtances engageoient à des convocations extraordinaires; le Roi convoquoit d'un côté, le Duc de Mayenne convoquoit d'un autre; le Prince Henri de Bourbon écrivoit à quelques Gentilshommes : enfin tout dans l'adminiſtration du Royaume depuis les derniers regnes ſe ſentoit de l'anarchie, & exprimoit l'enfance ou la foibleſſe des Souverains; les fonctions des différens Etats n'étoient plus abſolument diſtinctes, & ſe trouvoient ſouvent remplies par des perſonnes d'un état qui paroiſſoit devoir les exclure. Nous nous contenterons d'en citer deux exemples, celui de l'Abbé d'Apchon, (*a*) Lieutenant au Gouvernement de Lyon en l'abſence du Maréchal de Saint André ſon oncle, & l'autre de Philipe Baillet de Vaugrenant, Préſident aux Requêtes du Parlement de Bourgogne. Mais peu après l'avénement d'Henri IV. au Trône, les choſes rentrerent dans l'ordre ordinaire. Ce

ſoient les Provinces, les Compagnies, & les Familles. lorſque ce Magiſtrat recevoit la Lettre dont on a parlé; Palliot nous apprend qu'un autre Magiſtrat de même nom, Jean Fyot ſon parent étoit empriſonné à Dijon, comme Royaliſte par les Factieux qui firent déclarer cette Ville contre le Roi. Alors auſſi François Fyot, Sieur d'Arbois, ſervoit utilement Henri IV. de ſa perſonne & de ſon épée. Il fut tué pendant les troubles en une action de guerre en 1595. il eſt inhumé à Paris où on voit ſon épitaphe.

Palliot, Parlement de Bourgogne, imprimé à Dijon en 1649. p. 96. donne les Armes de Philipe Fyot, Seigneur d'Arbois, Montgey & la Marche, Préſident à Mortier au Parlement de Bourgogne, d'azur au chevron d'or, accompagné de trois loſanges d'or. Geliot & Chevillard, les donnent de même. Voyez l'Armorial.

Petitot, Continuateur de Palliot pour le Parlement de Bourgogne, dont il a fait imprimer la ſuite en 1733. donne pag. 11. les Armes de Fyot de la Marche écartelées au 1. & 4. comme ci-deſſus, & au 2. & 3. de ſable à 3. bandes d'or.

On voit les Armes de Fyot comme Palliot, Géliot, & Chevillard les donnent, au Portail de l'Egliſe de Saint Etienne de Dijon, dont la bâtiſſe fut finie en 1723. poſtérieurement à la mort de Claude Fyot, dernier Abbé de l'Abbaye de Saint Etienne qui avoit donné une ſomme pour ſa conſtruction. A la mort de l'Abbé Fyot, l'Abbaye de Saint Etienne fut deſtinée à former une partie de la manſe Epiſcopale de l'Evêché de Dijon. L'Abbé Fyot avoit été deux fois Elu Général du Clergé des Etats de Bourgogne. N. Fyot de la Marche, Lieutenant Général des Armées du Roi, & N. Fyot de la Marche, Comte de Neuilly, Envoyé à Gênes, ſont freres du Premier Préſident.

(*a*) L'Abbé d'Apchon, d'une anciene Maiſon du Forez, étoit neveu du Maréchal de Saint André, Gouverneur de Lyon. Il fut ſon Lieutenant au Gouvernement de cette Ville, & fit échouer par ſa prudence & ſa conduite au péril de ſa vie l'entrepriſe des Princes & des Huguenots ſur Lyon. Davila raconte ainſi le fait. *Iſtor. Delle guerr. Civil.* L. 2. p. 51. édit. du Louvre.

« Era Governatore di Lione, il Mareſcallo di Sant' Andrea, il quale chiamato per i preſenti negozii poco innanzi alla corte, v'haveva laſciato. Con la medeſima autorita l'Abhate d'Achion ſuo nipote. Queſto havendo per mezzo de' mercanti Catolici Gelozi delle facoltà loro, è nemici di quei conſigli che poteſſero perturba re il quieto vivere della Citta intieramente penetrare, le pratiche degli, Ugonotti & il tempo che Havevano determinato di Sollevarſi, la notte che Precedeva il quinto di di Settembre, ordinò à protio deputato principale de i Cittadini che con trecento Archibugieri Poneſſe le Guardie à i ponti del Rodano e della ſonna, & aſſediaſſe quella parte della città che tra i due fiumi e collcata nella quale ſapeva che ſi Dovevano Raccogliere i Congiurati. I Signori di Maligni, Preſentitò il diſegno de' Catolici e non volendo aſpettare di eſſere aſſediati & anticipatamente aſſaliti, prevennero nell'oſcurare della note le Genti, del Gouvernatore, e con Riſoluta celeritâ occuparono eſſi il ponte che è poſto ſopra la Sonna, oue con Grandiſſimo ſilentio ſi poſero in aguato, ſperando, che Spaventati d'Allimproviſo incontro i Catolici ſi Sarebbono facilmente diſordinati, & a loro Sarebbe reſtato libero, il paſſare dall'altra parte del ponte, & inſignorirſi della piazza, è de i Luoghi più forti, e più principali della terra. Ma nel fatto la coſa riuſci diverſamente, perche combattendo nel primo incontro ſenza diſordinarſi, e ſenza perturbarſi i Catolici, e ſopravedendo poi del continuo gente nuova che dal Governatore in ſoccorſo de' ſuoi era mandata, i congiurati non potevano più reſiſtere; & il reſto de' complici, vedendo coſi difficile il Principio, non ardiva più nè moverſi nè paleſarſi. Per la qual coſa i Signori di Maligni havendo combattuto tutta la notte, e Ttovandoſi di Gia Stanchi, come viddero nel far del giorno aperta la porta che havevano alle ſpalle, la quale il Governatore per facilitare loro la fuga, Accioche oſtinandoſi non ſi augumentaſſe il pericolo, haveva ſtudioſamente fatta aprire, uſcirono dalla città con molti de' ſuoi e gli altri dileguandoſi e naſcondendoſi per le caſe Laſciarono la terra libera da tanto travaglio. Il Governatore Chiamate ſubito le Bande di genti d'arme che alloggiavano nel tenitorio vicino, e fatta diligente inquiſitione de' congiurati, parte ne condanno, per atterrire gli ugonotti con l'acerbita della pena, al publico ſupplicio delle Forche, e parte ſervandone in vita gli mando diligentemente guardati alla corte, i quali ſervirono poi a confermare l'inquiſitione che Contro a i Principi mal contenti con le depoſitioni De' prigioni ſi fabricava. »

Philipe Baillet, Préſident aux Requêtes du Parlement de Bourgogne, Seigneur de Vaugrenant, fut Capitaine de 50. Hommes d'armes, Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, & Gouverneur de Saint Jean-de-Laône; il ſervit encore au Siege de Paris en 1595. & ce ne fut que quelques années après, que lorſque Henri IV. voulut remettre l'ordre en tous les Etats, ce Magiſtrat opta de vendre ſa Charge pour reſter Capitaine d'Hommes d'armes, & Gouverneur de Place. *Voyez Pal. Parlement de Bourg.* pag. 247.

Prince Héros à la tête des Armées, se montra un grand Roi dans l'administration & la restauration d'un Royaume épuisé, dont il releva l'éclat en peu d'années. Nos Registres font foi de l'attention que le Roi & l'immortel Rosny son Ministre, donnoient à toutes les parties d'administration. Il y avoit eu pendant les troubles plusieurs Déliberations que l'autorité Royale pouvoit regarder comme contraires à ses droits; on les voit biffées avec une note du Secretaire sur l'ordre superieur qu'il en avoit reçu.

En 1602. Charles de Gontaut, Maréchal de Biron, [a] paya de sa tête le projet de conspiration qu'il avoit formé : ce Seigneur enorgueilli de ses services, les crut mal récompensés par un Roi dont il avoit partagé les périls & la fortune; il chercha dans l'alliance d'un Souverain voisin, un appui & des secours propres à réaliser ses prétentions. Quelques Gentilshommes Bourguignons avoient prêté l'oreille aux insinuations du Gouverneur. Edme de Malain, Baron de Lux, [b] mérita, par l'aveu de sa faute, la grace que Biron trop altier auroit obtenue, s'il eût voulu se conduire de même.

Le Gouvernement de Bourgogne parut être à Henri IV. d'une telle importance qu'il y nomma Louis Dauphin de France, lui donnant pour Lieutenant Général, le Duc de Belle-Garde, qui, à l'avénement du Dauphin au Trône, devint Gouverneur en titre. Enfin, en 1631. le Gouvernement de Bourgogne fut donné à Henri de Bourbon, Prince de Condé, auquel ont succédé cinq Princes d'un sang fécond en Héros, nés pour la gloire de la France & le bonheur de la Bourgogne, qu'ils gouvernent comme une sorte d'apanage confirmé par la révolution de plus d'un siecle, & le choix non interrompu de trois Souverains.

Le cours rapide d'une narration qui n'a dû regarder jusqu'ici que la suite de nos Princes, ayant empêché de s'arrêter sur les faits où la Noblesse de Bourgogne a eu part, il semble que dans un Ouvrage qui la regarde, on ne puisse se dispenser de toucher quelques-unes des occasions où des Particuliers de cet Ordre ont signalé leurs talents & leurs courages. Sans remonter à des temps incertains, en nous fixant à ceux

[a] *Entretien de M. de Rosni & du Maréchal de Biron.*

« Ce qui fâche le plus, dites-vous, l'esprit du Roi, » ce sont vos froideurs, car d'autres particularités il n'en » sçait point de précises; mais que votre conscience vous » juge vous-même, & vous conduisez tout ainsi que si » vous croyez que nous sçussions tout ce que vous avez » fait, dit & pensé de plus secret ; car, je vous jure » ma foi, que c'est le vrai moyen d'obtenir du Roi tout » ce que vous pourriez desirer, *&c,* »

« Je veux bien vous croire, vous répondit-il, mais je » ne sçai rien & n'ai à confesser péché ni peccadille ; car » je sens ma conscience fort nette depuis ce que j'ai con- » fessé au Roi à Lyon. Après quelques autres propos de » complimens, il s'en alla en son logis. „

“ Quand aussi-tôt le Roi arriva, auquel ayant conté tout „ ce que dessus, il vous dit : vous avez été un peu „ bien avant, voire assez pour le mettre en soupçon » & le faire en aller ; & vous voyez que vous n'en avez „ rien sçu tirer ; c'est ce que je vous ai toujours dit, „ qu'il est résolu de ne me point pardonner quelque par- „ don, bien & honneur que je lui fisse, s'étant trop „ laissé emporter à ses espérances pleines de vanité, & „ à vouloir devenir Souverain. „ *Mem. de Sully*, t. 5. p. 214. édit. in-12.

D'Aubigné, dans son Histoire, dit que le Duc de Savoie avoit promis au Maréchal de Biron sa fille en mariage, & la Bresse en Souveraineté, & promesse de lui laisser aux mêmes conditions ce dont il pourroit s'emparer sur la Bourgogne. *Année 1602.*

“ [b] Le Roi fit commander au Baron de Lux de le „ venir trouver avec assurance de la vie, pourvu qu'il „ lui voulût confesser toute la menée, *&c.*

“ Le Baron de Lux en arrivant, rencontra le Roi al- „ lant à la chasse, aux pieds duquel il se jetta à genoux, „ & se voulant fonder en discours, il lui dit, allez vous- „ en voir M. de Rosni, & puis je parlerai à vous ; ce „ qu'il fit, & vous promenates long-temps à l'Arsenal „ discourant des choses passées. Il avoit toujours l'œil au „ guet comme un esprit douteux, *&c.* „

“ Parlez, dites-vous, au Baron de Lux, librement au „ Roi, jurez-lui fidélité, & la gardez, & ne craignez „ rien. Si le Duc de Biron en eût voulu faire autant, „ il fut plein de vie, car je ne vis jamais une plus forte „ passion au Roi, que de la lui conserver, s'il eût vou- „ lu confesser ses fantaisies, témoigner d'y avoir regret, „ & desirer de l'aimer & servir en toute loyauté, *&c.* „

“ Ce qui rassura du tout ledit Baron de Lux, lequel „ entretint le Roi le lendemain plus de quatre heures, „ il embarrassa beaucoup de Gens, découvrit plusieurs „ desseins, dont il y en avoit, à ce que nous vous avons „ oui dire, de bien vagues, &c. „ *ibid. pag.* 232.

Palliot M. S. tom. 8. p. 501. cite un Acte du 9 Janvier 1579. reçu Poillechat, Notaire à Dijon, par lequel Jeanne de Malin, légua à Jerome Driolet son neveu, une portion de la Seigneurie de Diccone en Bresse; il se fit un célebre combat singulier il y a environ un siecle, où un Gentilhomme du nom de Driolet fut second, avec avantage d'un Malain dont il soutenoit la querelle. Palliot, même tome pag. 617. cite un Acte reçu le même Poillechat, Notaire le 21. Décembre 1582. par lequel Françoise de Malain, épouse de Claude-François le Compasseur, Sieur de Foulquier, de Cresqui Montfort, & de Vitrey, acquit de Edme de Malain une portion de la Seigneurie de Tarsul & de Courtivron pour ses droits. la Maison de Malain est éteinte. Une branche de celle de Saint Belin a pris le surnom de Malain par une alliance. Le nom de Saint Belin subsiste en plusieurs branches, telles que Saint Belin de Malin, Saint Belin de Fontaine, *&c.* Le nom de Saint Belin est connu avec distinction dans la Province.

qu'a consacré l'Histoire, nous verrons Guerin de Vergy, (*a*) sujet fidele & courageux s'armer en 834. pour le service de Louis le Débonnaire, gémissant sous la tyrannie de ses Fils enhardis par sa foiblesse. Vergy émut le Pays pour son Prince, & par les secours qu'il lui mena jusqu'à Bonnoeil-en-Brie, il contraignit Lothaire de rendre la liberté à son malheureux pere. Nous n'avons parlé des Croisades qu'à l'occasion de nos Ducs de la premiere race. La Noblesse du pays jalouse de se signaler n'attendit pas l'exemple de ses Princes, elle alla sous ses propres drapeaux ou ceux des premiers Croisés partager leur succès & leur gloire. C'est à cette époque que plusieurs Maisons de la Province font remonter l'origine des Croix qu'elles portent dans leurs Armes (*b*) dont l'Armorial qu'on présente offrira plus d'un exemple. Telles sont entr'autres les Maisons de Choiseul & de Damas; car nous comptons la premiere des deux au nombre de celles de Bourgogne, où elle s'est naturalisée depuis cinq siecles par la Charge de Connétable, de grandes possessions, & beaucoup d'alliances. On vit sous St. Louis, à la Bataille de la Massoure (*c*) Josserand de Brancion périr glorieusement à la vue de ses Souverains. Dans la Guerre d'Hongrie, qu'on peut regarder comme une sorte de Croisade, (*d*)

(*a*) “ Depuis le Roi Louis ayant été emprisonné par ses propres enfans, & honteusement dégradé du Royaume & de l'Empire, le même Guerin fut un des premiers qui émurent le Peuple de Bourgogne pour le rétablissement de Sa Majesté. Ce qui eut un si heureux succès, que par le moyen des forces que Bernard Comte d'Autun & lui amenerent jusqu'à Bonnœil-en-Brye, l'an 834. Lothaire fils aîné de l'Empereur, fut contraint de remettre son pere en liberté. „ *Duchêne, Hist. de Vergy pag.* 23.

(*b*) “ Il y a eu un Connétable du nom de Choiseul sous le regne du Duc Robert II. & il exerça cet Office depuis 1272. jusqu'à 1308. qu'il mourut. Jean de Choiseul, Connétable de Bourgogne, étoit fils aîné de Jean I. Sire de Choiseul, qui fit hommage en 1247. à l'Evêque de Langres pour son Château de Choiseul, & pour celui d'Aigremont, qu'il avoit eu de la succession de feu Regnier, Seigneur de Aigremont. Ces deux Seigneurs étoient descendus des autres du même nom. „ *Planchet, Hist. de Bourgogn. t.* 2. *p.* 253.

La Branche de Choiseul Bussiere est celle de cette Maison qui est la plus fixée en Bourgogne, il en reste deux fils & deux filles, l'aînée N. de Choiseul mariée au Comte de Clugny Thenissey, & la seconde N. de Choiseul, mariée en Lorraine à N. Roi de Montluc.

“ Aussi, quand nos Paladins François ont fait leurs voyages à la Terre-Sainte, plusieurs d'entr'eux à leur retour changerent leurs armes, & au lieu de Lion, Aigle ou autre figure d'animaux qu'ils portoient, ils prirent la figure sacrée de la Croix; entr'autres en notre Bourgogne, nous avons la Maison vulgairement appellée de Damas, par une ignorance de son antiquité, quoiqu'ils signent simplement Damas sans la préposition *de*, au lieu qu'elle doit être appellée de Damas, & par abréviation d'Amas avec un apostrophe sur le D, & un A capital pour Amas. La raison est que ceux de cette Maison, que Favin tient être originaire de Nivernois, & auparavant du surnom de Châtillon, portoient d'or au Lion de gueules; mais retournant de ce Saint voyage qui se fit sous Godefroi de Boulogne, Duc de Bouillon, après avoir été publié en l'an MXCVI. ils changerent d'armes & de surnom, & prindrent celui de d'Amas de la Province d'Amasie qu'ils avoient conquise, & porterent d'or à une Croix ancrée de gueules, telle que la porte encore aujourd'hui le Comte de Thianges. „ *Geliot, Amor. Général. pag.* 227.

(*c*) “ Le Seigneur de Brancion fut plusieurs fois enfoncé, mais étant secondé par Henri de Lone que le Duc de Bourgogne envoya avec des Arbalestiers à son secours, il rallia toujours ses Gens, & contraignit par sa résistance les Ennemis à se retirer; mais il y perdit la plupart de ses Chevaliers, & lui-même reçut plusieurs blessures dont il mourut le même jour. C'étoit un des vaillans Hommes de son temps, & qui s'étoit trouvé à trente-six, tant Batailles que Combats, où il s'étoit toujours distingué, & dans les autres exercices militaires en usage parmi la Noblesse de ce temps-là. „ *Daniel, Hist. de Franc.*

La Maison de Brancion subsiste par la branche de Brancion Visargent, établie dans la Bresse Chalonnoise, dont est issu N. de Brancion Visargent, Chevalier d'Honneur au Parlement de Bourgogne.

(*d*) Ceux qui n'ont jamais lu l'Histoire dans les originaux, pourroient être bien aise de trouver ici un long passage, extrait de l'Histoire du Marechal de Boucicaut qui a été écrite de son temps. C'est le commencement du Chapitre où on trouve la relation de la Bataille de Nicopolis, à la fin duquel il est parlé de l'Amiral de Vienne.

“ A revenir à ma matiere, quand le Roi de Hongrie avec son Ost fut arrivé devant la Ville de Nicopoli, il se logea par grande ordonnance, & tantôt fit commencer deux belles mines par dessous terre, lesquelles furent faites & menées jusqu'à la muraille de la Ville, & furent si larges que trois hommes d'armes pouvoient combattre tout d'un front. Si demeura à celui Siege bien quinze jours; en ces entrefaites les Turcs ne muserent mie, ains feirent très-grand appareil pour courir sus au Roi de Hongrie. Mais ce fut si célement que oncques le Roi n'en sçut rien, & ne sçait s'il y eut trahison en ses espies, ou comment il en alla; car combien que il eut établi assez de gens pour bien prendre garde aux desseins des Sarrasins, n'en avoit-on oui nouvelles jusqu'à celui quinzieme jour que il avoit été au Siege, pour laquelle cause ne se donnoit d'eux nulle garde. Quand veint le seizieme jour jusqu'à l'heure de diner, veindrent Messaiges batans au Roi dire que Bajazet avec ses Turcs étoit amerveilleusement grande Armée si près d'Illec, que à peine seroit jamais à temps armé son Ost & ses batailles mises en ordonnance. Quand le Roi qui étoit en son Logis ouist ces nouvelles, il fut mouet & esbahy; si manda hativement par les logis que chacun s'armast & saillit hors des logis. Si pouvez sçavoir qu'en peu d'heure fut cet Ost moult emeu. Chacun y courut aux armes qui mieux mieux. Ja étoit le Roi aux champs quand on veint dire au Comte de Nevers qui se vit à table, & aux François que les Turcs étoient au plus près de-là, & que le Roi étoit tout hors des Logis en pleins champs en ordonnance pour livrer la Bataille, & de ce se debvoient tenir aulcunement mal content le Comte de Nevers & les Seigneurs François, que plutôt ne leur avoit le Roi mandé; mais encore me doubte que il leur fasse plus mauvais tour. Cette nouvelle ouie tantost saillit, le Comte de Nevers & les siens en pieds, & vîtement s'armerent, si monterent à cheval & se mirent en très-belle ordonnance, & ainsi allerent devers le Roi qu'ils trouverent ja en très-belle Bataille & bien ordonnée, & ja pouvoient veoir devant eux les bannieres de leurs Ennemis, & est à sçavoir sur ce Pays ci, que sauve la grace des diseurs qui ont dit & rapporté du fait de la Bataille que nos gens y fuirent & allerent comme bestes sans ordonnance, puis dix, puis douze, puis vingt, & que par ce furent occis par troupeaux à seur que ils venoient, que ce

le Comte de Nevers y ayant en 1396. mené la plus grande partie de la brave Noblesse du Duché de Bourgogne & de la France, ne crut pouvoir remettre en des mains plus dignes la Banniere de Nôtre-Dame à la célebre & malheureuse Bataille de Nicopolis, qu'en celles de Jean de Vienne, Amiral de France, comme étant le plus expérimenté des Chevaliers qui l'accompagnoient : mais cette bataille si glorieuse pour les Chrétiens dans les premiers momens, & si funeste par l'événement, coûta la liberté au Duc de Nevers, & la vie à celui dont il avoit honoré le courage. Quand l'enthousiasme de ces guerres ruineuses & éloignées fut passé, cette Noblesse toujours hazardeuse & fiere, fit quelquefois la guerre à ses propres dépens, sans autre objet que celui de la gloire. Le Sire de Chatelux se jetta dans la Ville de Cravant (a) en 1423. pour la conserver au Chapitre d'Auxerte ; & la défendit contre le Connétable d'Écosse qui y fut défait & pris. Le Chapitre lui en marqua sa reconnoissance par la singuliere prérogative dont jouit sa postérité d'être Chanoine de cette Collégiale. D'autres de nos Gentilshommes passerent quelquefois les mers pour chercher l'occasion de se signaler. Tel fut ce Philipe Bouton qui servit de second au Batard de Bourgogne (b) lorsqu'il alla combattre en Angleterre le Seigneur Descale frere de la Reine d'Angleterre en 1467.

Enfin, quand la Bourgogne eut perdu ses Ducs particuliers, la Noblesse de cette Province se jetta dans les Armées des Rois de France, se montra dans les Compagnies

„ n'est mie vrai. Car comme ont rapporté à moi qui „ après leur relation j'ai escript des plus notables en Vaillance & Chevaliers qui y feussent & qui sont dignes „ de croire, le Comte de Nevers & tous les Seigneurs „ & Barons François, avec tous les François qu'ils „ avoient mené, arriverent devers le Roi tout à temps „ pour eux mettre en très-belle ordonnance ; laquelle „ chose ils feirent si bien & si bel, que à tel cas appartient. Et la Banniere de Notre-Dame que les François ont accoutumé de porter en bataille, bailla le „ compte à porter à Messire Jean de Vienne, Amiral de „ France, pour ce qu'il étoit le plus vaillant d'entr'eux, „ & qui plus avoit veu ; & fut mis au milieu d'entre „ eux comme il devoit être : & de toutes choses tres-bien „ s'habillerent, comme faire on doibt en tel cas. „

La branche de Vienne, Commarin & de Château-Neuf, est la derniere. Louis de Vienne, Baron de Château-Neuf, Chevalier d'Honneur du Parlement de Bourgogne, n'a laissé qu'un fils aujourd'hui vivant.

Le Continuateur de Palliot, p. 44. dit, qu'Henri de Vienne, Comte de Commarin (pere de Louis) étoit Lieutenant Général pour le Roi en Bourgogne ; Charles de Vienne son aïeul, Maréchal de Camp, & Lieutenant Général pour le Roi dans la même Province, & que Jacques de Vienne, Comte de Commarin son Bisaïeul, étoit Chevalier des Ordres du Roi, & Capitaine de cent hommes d'armes. La Marquise d'Antigny est de ce nom, & héritiere unique du Comte de Vienne Commarain dernier mort.

(a) " Et s'en alla toute cette armée à Vautderoute, „ & fut bien tué, que prins la plus grande part des „ Ecossois, entre lesquels le Connétable d'Ecosse, Chef „ des Gens du Roi, fut prins par le Seigneur de Chatelux. „ *Paradin, Annal. de Bourgogn. p. 682.*

" De Châtelux, Comte dudit lieu en Bourgogne, „ porte d'azur à la bande d'or accompagnée de sept „ Billettes de même, quatre en chef, & trois en pointes „ mises en orle. Les aînés de cette Maison possédant Châtelux, ont droit, quoique mariés, d'entrer au Chœur „ de l'Église Cathédrale de Saint Etienne d'Auxerre, y „ prendre séance l'épée au côté, revêtus d'un surplis, „ & l'aumusse sur le bras, comme aussi aux Assemblées du „ Chapitre par privilege accordé par les Vénérables „ Doyen, & Chanoines de cette Eglise environ l'an „ 1424. à un Seigneur de Chatelux leur prédécesseur, „ pour avoir soutenu avec sa Compagnie le Siege de „ Cravant, & conservé cette Place avec grande générosité contre les Anglois qui la tenoient assiégée. „ *Geliot, Armor. Gen. p. 92.*

(b) " Et le lendemain fit armes Messire Phylippe Bouton à l'encontre d'un Ecuyer du Roi. Icelui Ecuyer „ étoit Gascon & se nommoit Thomas de la Lande, & „ étoit icelui Thomas, beau compagnon & homme de „ bien. „ *Mem. d'Oliv. de la Marche p. 493. Edit. de Bruxelles en 1616.*

" Et comme il étoit (Bouton) un des plus généreux „ Chevaliers de son temps, Antoine Batard de Bourgogne, „ fils naturel du Duc, le prit pour l'accompagner en Angleterre en 1467. faire armes à pied & à cheval contre „ le Seigneur Descale, frere de la Reine de la Grande Bretagne, pour l'emprise qu'il fit, décrite dans Olivier de la „ Marche. Le Combat fut fait devant le Roi, en présence „ duquel il combattit contre Thomas de la Lande, Gascon „ de nation, Ecuyer de Sa Majesté Britannique. „ *Palliot. Hist. du Parlem. p. 125.*

Le Marquis de Chamilly qui s'est rendu célebre par la défense de Grave, & qui depuis fut Maréchal de France, étoit de même nom. La Généalogie rapportée dans le P. Anselme p. 644. porte qu'il descendoit au troisieme degré de Jacques-Nicolas Bouton, troisieme fils de Charles Bouton, Seigneur du Fay, & de Marie d'Oizelay, sa seconde femme; qu'il fut destiné d'abord à la robe, & se fit passer Docteur en l'Université de Boulogne. Philipe Bouton, Conseiller Laïc au Parlement de Bourgogne, étoit de la même Maison. *Palliot, ibid. p. 156.*

Ceux du nom de Bouton-Chamilly avoient des alliances avec la Maison de Châlons, & par-là le Maréchal de Chamilly appartenoit au Prince d'Orange, auquel il rendit Grave sur l'ordre du Roi. La défense de Grave est un événement assez glorieux pour devoir occuper ci-après une remarque entiere, à laquelle nous renvoyons le Lecteur ; nous observerons seulement à cette occasion, que quatre Bourguignons, savoir ; Bouton de Chamilly, d'Uxelles, depuis Maréchal de France, Montsaulnin, Marquis du Montal, Chevalier de l'Ordre, & du Fay, se sont signalés sous le Regne de Louis XIV. par les exemples de défenses de Place les plus opiniâtrées qu'il y ait eu. Le Marquis d'Uxelles défendit en 1686. Mayence qu'il ne rendit que par défaut de subsistance, & le Duc de Lorraine lui fit l'honneur de le laisser le Maître de la Capitulation. Du Montal & du Fay, soutinrent plusieurs Sieges mémorables. L'Histoire a conservé le discours obligeant que le Roi tint à l'occasion du Siege de Philisbourg, soutenu par du Fay : ce Monarque disoit qu'il y avoit quatre hommes que les Ennemis respecteroient dans ses Places, Montal, Chamilly, Calvau & du Fay. *Voyez l'Hist. du Pr. Hénault, p. 349. édit. de 1744.*

De ces quatre hommes il y en avoit trois Bourguignons. Calvau étoit Catalan & Officier de Cavalerie. Si l'on reproche aux Bourguignons une fermeté d'ame un peu trop roide, la Noblesse sait du moins justifier ce caractere par l'usage qu'elle en fait. Personne n'ignore les suites heureuses de la belle résistance que fit la petite Ville de Saint Jean-de-Lône, assiégée par Galas.

d'Ordonnance comme elle avoit ci-devant paru dans les Montres d'Hommes d'Armes, que l'on dreſſoit pour le ſervice de ſes anciens Souverains. Sous François I. & Henri II. Gaſpard de Saulx, depuis Maréchal de Tavannes, commença d'abord ſa fortune en Soldat, comme s'il eût été dans le cas de ne la devoir qu'à ſon courage, & mérita de recevoir à Renty, (*a*) de la main de ſon Roi, le Collier de l'Ordre dont Henri II. honora ſur le champ ſa victoire.

Dans les troubles des regnes ſuivans, le Baron de Sennecey, du nom de Beauffremont, qui allioit à la gloire des armes, où il s'étoit toujours diſtingué, les qualités d'un homme d'Etat, fut chargé à Blois (*b*) d'y porter la parole pour l'ordre de la Nobleſſe du Royaume, & il y parla avec la liberté d'un Gaulois, & la dignité d'un Seigneur; Henri IV. entre les braves Gentilshommes qui l'accompagnoient,

(*a*) " Monſieur d'Orléans étant mort, Mr. de Tavannes y perdit beaucoup, car il étoit fort ſon favori, & tout ſon cœur, & le careiſſoit fort. La paix ſe fit avec l'Empereur, & la guerre de Boulogne ne dura guere. Mr. de Tavannes fut envoyé avec ſa Compagnie en garniſon vers Bourgogne, où d'Aumale venant à être, Mr. de Guiſe & Gouverneur de Bourgogne par la mort de Mr. ſon pere, fit là Mr. de Tavannes ſon Lieutenant en ſon Gouvernement, qu'il gouverna très-ſagement. Pluſieurs années ſe paſſerent que la Bataille de Renty ſe donna, où il ſe trouva bien à point avec ſa Compagnie de Gendarmes, qui fut trouvée très-belle, bien complette, bien armée, & les chevaux tous bardés d'acier, retenant encore de la mode ancienne qu'il avoit vu ſous Mr. le Grand Ecuyer, quand il en étoit Guidon. Mr. de Guiſe voulut avoir ce bon Capitaine près de lui à une ſi bonne affaire, & lui fit faire la premiere charge ſur les Piſtoliers de l'Empereur, & donna ſi à propos, les prenant par flanc (j'en parle ailleurs) qu'étant ſecondé & de près par Mr. de Guiſe, ils furent auſſi-tôt rompus; & par ce moyen l'Avant-Garde de l'Empereur moitié défaite, moitié miſe en route, dont enſuivit le total gain de la Bataille: après laquelle Mr. de Guiſe qui ne déroba jamais l'honneur d'un vaillant Homme, préſenta Mr. de Tavannes au Roi, lui raconta ſes vaillances, & le ſervice ſignalé qu'il lui avoit fait, outre que le Roi l'avoit très-bien vu de ſes propres yeux. Par quoi en plein champ de bataille gagnée, le Roi ôta ſon Ordre du col & le lui donna, & le fit ainſi Chevalier de ſon Ordre; marque certes très-honorablement acquiſe à lui avec une forme & façon peu vue, & bien différente à celle que j'ai vu depuis parmi aucuns de nos Chevaliers, acquérir par prieres, par pourchas, par importunité d'Hommes & de Dames. „ *Brantome Capit. François*, & le Laboureur ſur Caſtelnau.

(*b*) Le Baron de Sennecey eut l'honneur de paroître aux Etats de Blois en 1587. & en 1588. pour y porter la parole au nom de la Nobleſſe du Royaume. D'Aubigné nous a conſervé la meilleure partie de ſon diſcours. C'eſt illuſtrer la mémoire de celui qui l'a prononcé, que d'en citer quelques morceaux.

" Quant à votre Nobleſſe, Sire, elle n'a autre inclination que de vous faire obéir & reconnoître par tout. Nous ſommes tous deſtinés au ſervice de votre tuition & défenſe du Royaume, par une héréditaire religieuſe, & inviolable fidélité. C'eſt la vertu naturellement empreinte, & le devoir qui nous commande avec un deſir qu'avons toujours eu de conſerver le ſaint & précieux héritage d'honneur, pour en laiſſer l'exemple aux ſucceſſeurs, & témoignages certains de notre vertu à la poſtérité. Tant que cette ardeur a été reconnue, honorée & reſpectée de la prérogative & du grade que la naiſſance nous donne, le Royaume a fleuri; il n'y a eu partie du Monde qui n'ait ſenti & expérimenté la force de nos armes; le ſeul nom François a tellement été craint & redouté des Etrangers, que celui d'iceux ſe réputoit heureux qui pouvoit obtenir notre appui, ſupport, alliance, ou amitié. Au contraire nous avons aſſez éprouvé quel ſuccès ont eu les affaires depuis qu'on a changé & confondu par le mauvais mélange d'une premiere & ancienne inſtitution, ne nous laiſſant que ce qu'on a pu nous ôter, à ſçavoir l'immortelle dévotion qu'avons toujours au ſervice de nos Rois, & au bien, & conſervation de l'Etat, *&c.* „

" La force & diſcipline militaire qui faiſoit craindre le Nom & les Armes des François, eſt auſſi très-néceſſaire; ſans elle un puiſſant Etat ne peut demeurer entier, qu'il ne ſoit bientôt entamé des ſiens ou des voiſins. Nos Frontieres étoient bien avant étendues & aſſurées entre nous, & s'y épouvantoient les Etrangers, quand pour l'obſervation du bon ordre & milice, les Gens de guerre étoient bien payés, & conſéquemment prompts, obéiſſans, patiens au travail, ſobres & vaillans; les Chefs auſſi choiſis & Elus aux grandes Charges par la valeur, mérite, & grande expérience aux faits de la guerre. Lors la vertu ne ſuivoit pas, mais précédoit beaucoup le loyer; à l'exemple des Romains on ne pouvoit entrer au Temple de l'honneur, avant que paſſer par celui de la vertu. L'on connoiſſoit le cœur des hommes à faire choſes grandes & vertueuſes pour acquérir loyer perpétuel pour eux & leur poſtérité. Avec le bon ordre nos Majeurs amaſſerent trophées ſur trophées, triomphes ſur triomphes. Le premier ſang des Ennemis encore bouillant, étoit lavé par un autre. Aujourd'hui on peut dire que la ſeule ſouvenance de cette premiere valeur nous reſte encore, & que la France ne ſoit plus que l'ombre, le ſimulacre, & la ſtatue de ce qu'elle a été. „ *&c.*

" Les Princes panchent aiſément du côté que leur inclination naturelle les conduit, & ne ſeroit pas raiſonnable de leur preſcrire des bornes de ce qu'ils doivent aimer, chérir & avancer. Mais parce que la faute d'un mauvais choix eſt très-pernicieuſe à un Etat, ils en doivent être ſoigneux comme des choſes qui les touchent de plus près que nul autre, & qui appartient du tout à la conſervation de leur autorité & grandeur; ainſi ne doivent-ils approcher près d'eux, ni employer aux grandes charges, ſinon les hommes choiſis à la ſeule marque de vertu & de ſuffiſance, tel comme étoit Craterus près d'Alexandre le Grand, qui n'aimoit que la grandeur & dignité de ſon Maître. „ *&c.*

Obſervons que c'eſt à Henri III. auquel l'Hiſtoire reproche ſa dépendance de ſes mignons, que le Baron de Sennecey oſoit adreſſer cette harangue.

" La Nobleſſe entre les Grecs & les Latins s'oppoſoit toujours à l'obſervation de leurs Loix, juſqu'à ſuſciter des guerres. Mais les Gentilshommes François, mieux affectionnés envers leurs Pays, ne vous demandent que ce qu'ils demanderent au Roi Charlemagne, par un Gentilhomme qui portoit la parole pour la Nobleſſe, c'eſt que vous nous laiſſiez vivre & vieillir és anciennes Loix, Coutumes & Ordonnances de France. „ *&c.*

" Et d'autant, Sire, que la Nobleſſe a cet avantage ſur les autres Etats de France, comme témoignent nos Hiſtoriens que ce fut elle qui mit la Couronne ſur la tête du premier Roi, c'eſt auſſi à elle pour la foi, obligation, & devoir qu'ils ont de s'offrir & préſenter les premiers à la défenſe & protection d'icelle. Pour cet effet, Sire, contre toutes perſonnes, nous vous offrons comme très-loyaux & très-obéiſſans Sujets, nos vies & nos biens, juſqu'à la derniere goutte de notre ſang. „

Telle fut la ſubſtance du diſcours du Baron de Sennecey, rapporté par d'Aubigné à la pag. 250. du 2. tom. de ſa grande Hiſtoire, imprimé in-fol. à Maillé l'an 1620.

diſtingua toujours le fidele Ragny attaché dans tous les temps à ſa perſonne. (*a*) Ce Ragny étoit Gendre du Gouverneur de Charles IX. de ce brave Cypierre (*b*) dont la réputation n'a jamais eu rien à ſouffrir de la diſſimulation de ſon Eleve.

Quelquefois cette Nobleſſe porta chez l'Etranger des talens qu'elle n'avoit pas occaſion d'employer pour ſa Patrie. Le Baron de Conforgien, du nom de Clugny, qui, dans le plus grand péril, ne conſulta jamais que Dieu & ſon courage, (*c*) conſacra à la liberté de Genêve que Charles-Emmanuel de Savoie vouloit opprimer, des ſervices devenus inutiles à la France. Son armure fut conſacrée comme un monument de ſa valeur dans l'Arſenal de cette Républic, où l'on en montre encore aujourd'hui les pieces. Conforgien avoit fait ſes premieres Armes au Siege de Poitiers, où d'Avila rapporte qu'il fut griévement bleſſé. (*d*) L'Eſtouf, Baron de Sirot, brave avanturier dans les Armées de l'Empereur en 1625. & 1626. eut l'honneur ſingulier, & peut-être unique pour un Gentilhomme, de meſurer en deux actions ſes armes à celle de deux Rois (*e*) Chriſtian IV. Roi de Danemarck dont

(*a*) Dans les grands Officiers de la Couronne, p. 113. tom. 9. édit. in-fol. imprimée à Paris en 1726. on lit à l'occaſion de la promotion de François de la Madelaine qui fut fait Chevalier de l'Ordre en 1595. ce qui va ſuivre.

« François de la Madelaine Marquis de Ragny, Gouver» neur de Nivernois, Lieutenant de Roi des Pays de » Breſſe & de Charolois, Maréchal de Camp, & Ca» pitaine de 50. Hommes d'armes, né le 23. Août 1543. » fut élevé Page de la Chambre du Roi Henri II. ſervit » dignement les Rois Charles IX. Henri III. & Henri IV. » en pluſieurs grandes occaſions. »

(Comme on donne dans les grands Officiers de la Couronne à la page citée le Blaſon des armes telles que les portoit écartelées François de la Madelaine dont nous parlons; nous remarquerons une faute qui s'y eſt gliſſée. Voici l'article.)

« Ecartelé au 1. d'hermine à trois bandes de gueules » chargées d'onze coquilles d'or, qui eſt la Madelaine; » au 2. d'or, à la Croix ancrée de gueules, qui eſt Da» mas; au 3. de gueules à trois bandes d'argent, qui eſt » de Clugny; au 4. bandé d'or & d'azur de ſix pieces, qui » eſt Bourgogne ancien. »

(Les Armes du troiſieme quartier, comme elles y ſont blaſonnées, ne ſont point celles de Clugny, qu'on ſait être d'azur à deux clefs d'or adoſſées, les anneaux en loſange pommetés & enlacés)

Le Laboureur obſerve que nos anciens Gentilshommes avoient aſſez ſouvent l'uſage d'écarteler leurs armes, reſte peut-être des tournois où leurs ancêtres avoient ſuſpendu les écus de leurs alliances pour prouver qu'ils n'avoit pas une goutte de ſang qui ne fût noble.

(*b*) Philibert de Marcilly, Seigneur de Cypierre en Mâconnois, dont la Seigneurie appartient à préſent à la Maiſon de la Madelaine. Brantome en parle ainſi. « Si d'autres » n'avoient point gâté l'excellente éducation qu'il avoit » donné à Charles IX. il en auroit fait un grand Roi. » Cypierre (dit-il ailleurs) étoit le plus brave Seigneur » qui fût jamais Gouverneur du Roi, légal, franc, ou» vert & du cœur & de la bouche, point menteur & » diſſimulateur, & qui l'avoit nourri tres bien & inſtruit, » & ne l'avoit jamais fait étudier dans les chapitres de » diſſimulation. »

Le même Brantome, en parlant du Siege du petit Lit en Ecoſſe, défendu par les François contre les Anglois, dit: « auſſi avoit-il de fort bons & braves Capitaines, comme » le jeune Cypierre qui fut tué, frere à ce brave Mr. de » Cypierre, dont la race en eſt très-bonne, & les greffes » en doivent être très-ſoigneuſement gardés en France, » comme de bons fruits en un jardin. » Il n'y a que la familiarité de l'expreſſion de Brantome, qui puiſſe faire oſer de ſe permetre d'en ſuivre la comparaiſon dans cette note, en ajoutant que par de bonnes alliances, priſes ou données, cette race des Cypierre, continuoit d'enter franc ſur franc, & Nobleſſe ſur Nobleſſe.

(*c*) « Pour la Retraite d'Amedée, le Baron de Conforgien vint commander les Troupes de Genêve, qu'il em» ploya la premiere fois avec beaucoup de péril, pour ce » que le Baron d'Ermance ayant ramaſſé 900. hommes des » Garniſons, & ſe doutant que les Genevois ſortiroient » pour favoriſer les vendanges, avoit dreſſé une embuſ» cade avantagée d'un Village à dos, d'un Ruiſſeau & d'un » Moulin à ſa main droite, & d'une grande ſuite de vignes » bien foſſoyées à l'autre, où il y avoit auſſi lieu propre » pour retirer ſes Lanciers & les faire partir à propos. Con» forgien marchant avec 150. cheveaux, que Gens d'armes, » que Carabins. & deux fois autant d'Arquebuſiers, donne » au plaiſir de ſes Ennemis dans le milieu de ces ambuſ» cades, où ſe trouvant en perplexité, il s'écria, *Seigneur* » *Dieu, conſeille moi;* puis ayant crié que chacun charge » ce qui l'affronte, quelque grand que fut le péril, il s'en » démêla, pour ce que ſes Arquebuſiers, quoique ſurpris, » donnerent aux haies & les firent quitter, & la Cavalerie » ne parut pas plutôt, qu'il lui paſſa ſur le ventre dès la » premiere charge, laiſſant ſur la place près de 300. morts, » le reſte mis en route. Il mourut en ce Combat quantité » d'hommes de commandement, & 160. hommes armés » les priſonniers furent traités doucement, *&c.* » *Aubigné Hiſt. de ſon temps, t. 3. p.* 302. Dans un autre endroit d'Aubigné dit, « que les Savoyards engagés par Sonnas, vin» drent chercher le combat ſur le haut de Monthou, où les » Royaux avoient pris logis, & deſquels ils menerent bat» tans le premier Régiment, juſque dans le Champ que les » uns & les autres avoient choiſi pour le combat. »

» Le baron de Conforgien qui menoit la tête, laiſſa » paſſer Sonnas, menant celle de Savoie juſqu'à lui pa» rer le côté, & au même temps les mêla ſi à propos, » qu'il remena cette Cavalerie dans le gros d'Amedée. » Cependant deux Régimens François s'attacherent à » 1200. Mouſquetaires, qui ayant fait ferme, enfin fu« rent enfoncés & menés juſqu'au gros, où Amedée & » Olivarez, logés avantageuſement, les reçurent : les » morts du champ demeurerent aux Genevois; entre ceux» là Sonnas 100. Gentilshommes & 250. Fantaſſins. De» là il ne ſe paſſa rien de remarquable juſqu'à la Treve » de 1592. en laquelle le Duc de Savoie fut compris. »

(*d*) « Mandalfo nome di molto grido trà gli Hugo» noti con ſette Capitani e molti fanti oltre il grandiſ» ſimo numero di feriti, trà i quali furono colti d'archi» bugiate Monſignore della Nua nel braccio ſiniſtro, & » il Barone di Conforgino nel fianco deſtro delle quali » ferite giacquerono lungamente. » *Davila guerr. civil. p. 238.* édition du Louvre de 1644.

(*e*) Les Mémoires du Baron de Sirot, imprimés en 1683. lui donnent la qualité de Lieutenant Général des Armées du Roi. Il étoit de la Maiſon de l'Eſtouf, qui ſe dit iſſue de celle des *Tofo* d'Italie. Les branches de Sirot & de Poinſon, ont depuis pluſieurs ſiecles des établiſſemens en Bourgogne. Le Baron de Sirot, dont il eſt ici queſtion, auroit pu être Elu de la Nobleſſe, & ne le voulut pas; il répondit au Duc d'Epernon, qui le preſſoit de ſolliciter les ſuffrages; « deux choſes m'em» pêchent de complaire à l'honneur que vous me faites; » l'intérêt du Roi & celui du Peuple. Quand je ſerai dans

il avoit tué le Cheval, le fit complimenter sur sa valeur par un de ses Officiers, & Gustave Adolphe, Roi de Suede, auquel il avoit disputé un Etendard que ce Prince vouloit sauver, essaya d'attirer ce brave Homme à son service; les années mûrirent ses talens, sans diminuer son courage. A la Bataille de Rocroy en 1643. il partagea avec Gassion la gloire d'avoir éxécuté les Ordres du Grand Condé, qui commença sa glorieuse carriere par cette Victoire.

Ne passons pas sous silence la défense de Saint Jean-de-Laône, (*a*) assiégée par Galas en 1636. Fait mémorable & trop peu célébré, dont on auroit instruit notre enfance, s'il se fût passé il y a 2000. ans dans la Grece. Une Ville qui dans le moment où elle fut assiégée, pouvoit être regardée comme la clef de la Bourgogne & de la France même, se trouva sans secours & sans munitions: abandonnée au courage de ses Habitans, elle y trouve assez de ressources pour se défendre contre une Armée. Les Habitans pressés par l'Ennemi de toutes parts, deviennent tous à l'instant Soldats. Chefs sans rivalité, ils n'ont que l'émulation de mourir les premiers pour la Patrie; alors les femmes armées courent aux remparts, y meurent, ou les défendent. Galas qui sent l'importance du moment, veut intimider ces Bourgeois courageux; il n'a de réponse que le bruit des armes, les cris de mort & de défense. Il attaque de nouveau par tout, en même temps, par tout il est repoussé de même: une seule attaque réussissoit, un pan de muraille écroulé alloit permettre aux Soldats de Galas, quoique accablés, de s'y loger, quand Jaquot du Magny, & la Cousse de Trouhan

» les Etats, si je résiste aux demandes que le Roi pourra » y faire, je me metterai tout le ministere à dos, & si je » suis assez complaisant & assez lâche pour condescendre » à ce que la Cour demandera à la Province, je trahirai le » Peuple & me rendrai comptable de sa misere. Je ne veux » pas qu'il soit jamais reproché au Baron de Sirot, d'avoir » désobéi à son Prince, ou d'avoir trahi sa conscience. » *Mémoires du Baron de Sirot, tom. 2. pag. 296.* Il parle ainsi de ses combats contre les deux Rois, tom. 1. p. 126. & p. 130.

« Je ne voulus pas sortir de cette escarmouche sans faire » le coup de pistolet, & je le fis si à propos que je blessai le » Cheval du Roi de Danemarck, lequel à peine put le » reporter jusqu'à ses retranchemens où il mourut aussitôt qu'il y fut arrivé, si bien qu'ayant appris mon nom, » il me fit complimenter par un Gentilhomme du pays de » Holstein nommé Oulfeld, qui, quelque jours après, fut » assez mal récompensé du compliment qu'il m'avoit fait, » car dans une escarmouche où je me trouvai, je lui cassai » le bras, *&c.* Le Roi de Suede étoit à la tête de ce Régiment, & fut au combat comme un simple soldat, homme » de cœur. Je faillis à le tuer, & ce Prince faillit à me rendre la pareille; car comme j'avois tué un Cornette de ce » Régiment, je lui voulus ôter la Cornette qu'il portoit, » & le Roi de Suede qui venoit de la mêlée; voyant ce » Cornette par terre, & le dessein que j'avois, au lieu de » prendre un petit sentier qui le conduisoit au bort du Lac, » il s'approcha de moi & me donna un coup de carabine dans » l'épaule droite, me la croyant donner dans la tête; » mais me sentant traité d'une si bonne façon, je pris un de » mes pistolets que je n'avois pas encore tiré, & lui pensant aussi donner dans la tête, je ne lui brûlai que ses » cheveux, & le branlement de tête qu'il fit au passage de » cette balle, fit tomber son chapeau par terre. Si j'avois » sçu que c'étoit le Roi de Suede, il auroit été facile dans » l'ébranlement où il étoit de me saisir de sa personne, & de » le faire mon prisonnier. Ces deux Capitaines m'apercevant, furent surpris de me voir porter le chapeau du » Roi de Suede que mon Valet de Chambre avoit ramassé, » ainsi que je vous l'ai dit. Cette vue les toucha si sensiblement, qu'ils en pleurerent & jetterent d'horribles » cris, *&c.* »

(*a*) Philibert de la Mare a écrit des Commentaires latins de la Guerre de Bourgogne en 1636. où il parle ainsi du Siege de Saint Jean-de-Laône.

Cum admisso in Urbem Lotharingi tympaniste qui cives ad deditionem interpellarent, Michaël *Tulorgius* fisci Regii Laudonææ advocatus supervenit, qui *Machaldo* clam cum eo colloquenti mortem interminatus est, si absque civium consensu, cum Regni hostibus secretò deinceps & furtim colloqueretur. Unius inter cæteros Gerardi Jaquoti Magnii fortitudo utilem obsessis operam præbuit, qui relicta arce sua Nivellana in Laudonææ confinio Urbem cum tremontio filio, & Cosseo Troantio ingressus universam dejecti muri labem strenue propugnavit. Scilicet illi in sella sedenti, (nam per ætatem aliter ei non licebat) ad stabant dispositi hinc & inde famuli qui sclopetos, quos ille non frustra collimabat in hostem, onerarent. Erat in homine eximia oris majestas & digna natalibus forma, vividus in oculis vigor, purpureus decor in facie, quem senectus nondum corruperat. Corporis formæ, par animi virtus; quippè qui prima stipendia meruisset sub Carolo Lotharingo Meduani Duce, cujus tandem prætorianis fuerat impositus. Audivi non semel ab urbis primoribus Magnium, ad vetante hoste, sæpe ob testatum fuisse, ut Claudium Jaquotum tremontium filium paternarum opum & lati fundiorum hæredem unicum imminenti periculo subduceret, & in tutiorem locum amandaret, donec tempestas hæc deſæviisset; sed torvo vultu vividum senem eos increpasse qui talia proloquerentur, nec dubitandum ipsis esse confestim se tremontium filium ense suo transfixurum si sermones hos ab eo profectos esse resciret. Cæterum nullam neque sibi neque filio honestiorem dari posse sanguinis fundendi causam, quam pro Laudonææ salute, ex qua non Burgundiæ tantùm sed & regni fatum pendebat. Ut tutius, faciliusque hostiles impetus repelli possint fœminæ, senes, pueri, cæteraque obsessarum urbium onera secundo flumine urbe rejecta sunt, præter fœminarum non nullas quæ fortes animos muliebri habitu occultantes utilem postea obsessis operam navarunt. Nam ex illis multæ virilis audaciæ facinora executæ sunt; & quia non nulli ipso obsidionis initio urgentis periculi metu territi secesserant, eorum statim ædes diripiuntur, militique in prædam datæ; tum ut ille ad validiorem propugnationem validior esset, tum ut hoc opprobrii genere terrerentur ii, qui simile quidpiam cogitarent, Demum convocatis omnibus urbis ordinibus constitutum, ut si fortuna urbis esset, quæ hostium conatibus impar tanto impetui satis esse non posset, urbe incendio consumptâ vel adverso, vel secundo flumine, prout videretur, ruentis patriæ periculo se subducerent. *De Bello Burgundiaco Commentarius.* Cet excellent morceau d'Histoire se trouve imprimé à la suite du *Conspectus Historicorum Burgundiæ*, de Philibert de la Mare, Magistrat d'une grande réputation, & d'un nom qui en a donné plusieurs de ce genre à la Bourgogne. « Il imi» toit, dit *Geliot, indic. Armor. p. 363.* la vertu de Pierre » de la Mare, son aïeul, lequel eut l'honneur à cause » de son mérite, d'avoir été nommé par le Roi Henri » le Grand, Ambassadeur à Venise. »

quittent leurs Châteaux, accourent avec leurs Familles & leurs Domeftiques devenus guerriers fous ces Chefs; ils arrivent à la breche qui étoit prête d'être emportée. Du Magny, vieillard, auquel l'âge ne permettoit pas de fe tenir long-temps de bout, brave pere d'un fils intrépide, s'affied fous le feu de l'Ennemi à la muraille qu'il défendoit, & y refte avec Claude Jaquot de Tremont fon fils, unique efpérance de fa famille, qu'il y laiffa expofé jufqu'à ce qu'il en eût vu l'Ennemi repouffé. La levée du Siege de Saint Jean-de-Lône fut le fruit de cette réfiftance qui trompa le courage, la prudence & les démarches combinées du Général Autrichien.

Arrêtons-nous à cet événement. La mémoire affez préfente de ceux du dernier regne, où la Nobleffe & les Particuliers du Pays fe font fignalés, nous laifferoit ici dans l'embarras du choix & du nombre des exemples. Il eft temps de jetter un coup d'œil fur l'adminiftration des Etats & de la Province.

L'origine des Etats Généraux des Provinces fe perd comme celle des Etats Généraux du Royaume, (*a*) dans les premiers temps où les coutumes des Peuples conquérans des Gaules fe mêlerent avec les ufages des anciens Gaulois. Il y avoit pour la Gaule des grands Jours tenus d'abord en Mars, portés enfuite au mois de Mai; peut-être en remontant au temps de Céfar, c'eft ce qu'il appelloit l'Affemblée de toute la Gaule, *Concilium totius Galliæ.* Les Etats de quelques Provinces de France, que l'on apelle *Pays d'Etats*, & qui étoient alors des Souverainetés particulieres, étoient & font encore pour elles ce qu'étoient les Etats Généraux pour la Monarchie. D'Annuels qu'ils ont été autrefois, nous les voyons Triennaux depuis plufieurs Siecles en Bourgogne, fans qu'il foit poffible de fixer précifément l'époque de ce changement. Mais le temps où fe tenoient anciennement les Etats Généraux de la Monarchie, & ceux du Pays, eft le même encore aujourd'hui pour le mois où on les ouvre; on choifit ordinairement le mois de Mai pour les affembler, à moins que des circonftances particulieres, ou des convocations extraordinaires n'en décident autrement.

Les Etats font compofés de trois Ordres; le premier, eft celui de l'Eglife. Les égards de vénération attachés à la Dignité du Sacerdoce, lui ont fait déferer la priorité du Rang: les vaftes & nombreufes poffeffions que cet Ordre reçut en fief de la libéralité des Souverains & des Seigneurs, le placerent originairement entre eux, comme Membre du Corps Féodal; il y apporta les lumieres des Lettres dont il étoit feul Dépofitaire dans ces temps de Barbarie. Nous eumes l'obligation de l'adouciffement de nos mœurs à un Corps dont le caractere propre doit être annoncé par l'amour de la juftice & de la paix; caractere fans doute le plus digne de préfider à une Affemblée où il eft queftion de pefer & de diftribuer les charges que doivent fupporter les Peuples. Ceux de l'Ordre Eccléfiaftique qui entrent aux Etats, font les Evêques, les Abbés Séculiers & Réguliers, les Doyens & les Députés des Chapitres; ceux de cet Ordre donnent leurs voix à un Elu tiré du nombre de fes Membres, qui préfide en l'abfence de l'Evêque d'Autun, (*b*) qui jufqu'à

(*a*) “ Bien eft vrai que plufieurs chofes font référées à l'Affemblée des trois Etats que le Prince a de bonne coutume de faire congréger de trois en trois ans (pour l'ordinaire) ou plutôt ou tard felon les occurrences, en congrégeant par Lettres de Sa Majefté les Seigneurs Eccléfiaftiques, Nobles & Villes; ainfi que non-feulement fous les Princes de Bourgogne, mais encore au temps que les Romains occupoient les pays, l'on avoit accoutumé de faire. „ *Gollut, Mém. Hiftor. p. 140. édit. de 1588.*

(*b*) “ On peut dire qu'à ce fujet il fe préfenta aux Etats de Bourgogne tenus en 1655. une difficulté entre Meffieurs les Evêques d'Autun & de Châlons pour ladite Préfidence aufdits Etats, fur ce que Mr. de Neuchefes, Evêque & Comte de Châlons, prétendit que comme plus ancien en Sacre que Mr. Doni d'Attichi, Evêque d'Autun, Comte de Saulieu, il devoit avoir ladite Préfidence. Et depuis étant lefdites Parties entrées en Procès à ce fujet, & leur différent traité au Confeil d'Etat de Sa Majefté par Arrêt dudit Confeil du 3. Avril 1658. ledit Seigneur Révérendiffime Evêque d'Autun, fut maintenu en ladite qualité aux droits, poffeffion & jouiffance de préfider és Etats de Bourgogne, & précéder tant ledit Seigneur Révérendiffime Evêque de Châlons, que tous autres Evêques ayant entrée aufdits Etats, encore qu'ils fuffent plus anciens en Sacre; fit fadite Majefté défenfes audit Seigneur Evêque de Châlons, & à tous autres, de troubler ni inquiéter ledit Seigneur Evêque d'Autun pour ce regard, & de prendre la qualité de Préfident né, ou perpétuel des Etats. „ *Traités de l'Abus, tom. 1. p. 280.* L'Auteur de cet excellent Ouvrage eft Charles Fevret, Seigneur de Saint Memin, homme célebre par fon mérite perfonnel & par fes écrits. Les Armoiries de Fevret font d'azur à trois bandes d'or écartelé d'argent à une hure de Sanglier de fable lampaffé de gueules. *Gel. Pall. Chevill.*

présent a été en possession d'avoir la Présidence, non-seulement de l'Ordre Ecclésiastique, mais aussi des Etats Généraux de la Province. L'Elu de l'Eglise est choisi alternativement dans le nombre des Evêques, dans celui des Abbés, & dans celui des Doyens; c'est-là ce qu'on appelle pour cet Ordre la Roue dont nous parlerons plus en détail.

L'Ordre de la Noblesse a le second rang. Il n'entre aux Etats que les Gentilshommes possédans Fiefs dans la Province. On a voulu avec raison que cette Noblesse qui doit tenir sous son Bouclier les Peuples & les Habitans des Campagnes, pour avoir droit d'entrer aux Etats, fut à portée de connoître les besoins des Peuples, & d'examiner les abus qui les concernent. Le Tiers-Etat est représenté par les Mayeurs & Maires qui ont séance aux Etats, & par les Députés des Villes qui les accompagnent. Il étoit juste de donner aux premiers Citoyens la représentation & la voix du Peuple; ceux de cet Ordre qui assistent aux Etats, y sont non-seulement pour veiller aux intérêts des Communes & des Villes, mais eux-mêmes souvent possesseurs de Fiefs, où étant les principaux Colons de la Province, ils peuvent peser & équilibrer mieux que personne, pour les Peuples des Campagnes, les avantages ou les inconvéniens des Délibérations qui sont prises.

Le Tableau qu'on appelle *la Roue*, regarde les trois Ordres; elle est gardée au Greffe des Etats, & sert aussi à indiquer la suite des Villes qui doivent fournir l'Elu du Tiers-Etat. C'est ce qu'on appelle le tour de la Roue. Saint Julien de Baleure nous apprend qu'on la renouvella en l'année 1533. Les divisions les plus voisines de la circonférence, sont pour l'Ordre Ecclésiastique. Il y a neuf Cases qui montrent le tour de l'Election pour un Evêque, un Abbé & un Doyen, ainsi répété trois fois. Deux cercles concentriques renferment l'espace de la Roue qui regarde la Noblesse. Cependant, à proprement parler, la Noblesse n'a point de tour dans cette Roue, puisqu'il y est dit, *les Nobles élisent un d'entr'eux à leur discrétion, & au bout de trois ans, le peuvent continuer ou en élire un autre, si bon leur semble.*

Les divisions intérieures qui approchent du centre, portent le nom des Villes dont les Maires parviennent à l'Election en un certain Ordre qui n'a point encore été interverti; mais en parvenant à l'Election, ils n'y sont que comme Elus subordonnés; le Vicomte-Mayeur de la Ville de Dijon préside toujours le Tiers-Etat, & est lui-même comme Elu perpétuel; il y a un autre Elu perpétuel dont l'Office est une Charge: c'est celui du Roi qui assiste à toutes les Délibérations de la Chambre des Elus où il à un suffrage à lui seul. (*a*)

Autrefois les Membres de l'Ordre Ecclésiastique décidoient à la pluralité des voix, suivant le tour de Dignité qu'indiquoit la Roue, de l'Evêque, de l'Abbé, ou du Doyen qui devoit être Elu; la Noblesse se choisissoit de même un Elu de son Corps, au lieu que la Roue dictoit toujours le Maire, qui dans la triennalité devoit être Elu pour le Tiers-Etat, sans qu'il fût question de voter par suffrages. Les choses subsistent encore de même aujourd'hui pour le Tiers-Etat, mais les suffrages de l'Ordre de l'Eglise, & ceux de l'Ordre de la Noblesse, sont à présent dirigés sur les Sujets qui obtiennent du Roi la permission de les solliciter.

Les Etats ne s'assemblent point sans convocation; le Roi adresse des Lettres de Cachet à ceux qui ont le droit d'y assister pour leur indiquer le jour déterminé auquel on les ouvre dans la principale Salle du Palais des Etats à Dijon. Les trois Ordres, chacun rangé dans les places qui leur sont affectées, s'y assemblent après la Messe qu'on célebre à la Sainte Chapelle. Les Etats ont toujours été tenus par les Gouverneurs de la Province pour le Roi, ou par un des Lieutenans Généraux qui y commandent; le premier Président du Parlement est à côté de lui à la seconde place, comme Chef d'une Compagnie aussi chere à la Province que ses Etats même; & qu'elle a toujours vu composée de beaucoup de Gentilshommes.

(*a*) Les Conseillers du Bureau des Finances viennent de réunir à leur Compagnie la Charge d'Elu du Roi, & l'un d'entr'eux aura dorénavant la voix & l'assistance au Bureau des Elus.

Ce Tribunal quoique renouvellé par Louis XI. tire ſon origine des anciens Parlemens de Beaune & de Saint Laurent, que le Roi Jean, après avoir juré le maintien des privileges, accorda aux deſirs empreſſés des Etats, & du Pays. Il aſſiſte à l'ouverture des Etats deux Conſeillers du Bureau des Finances. Les Officiers de cette Cour qui n'étoient que quatre autrefois, & qui, outre les prérogatives les plus diſtinguées, ont eu l'adminiſtration de Police, Juſtice & Finance dans la Province avant qu'il y eût des Intendans, ſe ſont maintenus dans la poſſeſſion de préſenter les Lettres Patentes pour la convocation des Etats; le plus ancien des deux ouvre la Séance par un Diſcours. Le Gouverneur, ou celui qui le repréſente, parle enſuite; le Premier Préſident prend la parole après lui, & l'Intendant le ſuit; après quoi le Préſident des Etats ferme la Séance par le Diſcours qu'il prononce. Lorſqu'elle eſt finie, chacun des Ordres s'aſſemble ſéparément dans la Salle qui lui eſt deſtinée, & les Ordres ſe communiquent entr'eux, par Députés, les Délibérations qui ſont priſes. Tout ſe rédige pendant le cours des Etats, & à la Conférence qui eſt la derniere Séance où les trois Ordres s'aſſemblent de nouveau pour entendre le réſumé des Délibérations, on prononce les décrets qui les confirment. Quand les décrets n'ont pas été généraux, c'eſt-à-dire, formés par l'unanimité des ſuffrages des trois Ordres, on prononce les décrets, ſoit au Clergé, ſoit à la Nobleſſe; ils ne ſe prononcent jamais au Tiers-Etat par une ſuite des rangs que les trois Ordres tiennent entr'eux. Ce n'eſt pas que ſouvent l'avis du Tiers-Etat ne ſoit avec raiſon préféré, & que les deux autres Ordres ne réforment leurs Délibérations ſur la ſienne. En effet, ces Citoyens habitués aux affaires, accoutumés à l'adminiſtration des Communes & des Villes, & ordinairement riches poſſeſſeurs des biens de la Campagne, connoiſſent, & les beſoins de ceux qui l'habitent, & les abus qu'il faudroit y réprimer; ils ont, en formant leurs Délibérations, des avantages toujours ſoutenus par leur zele & leur exactitude. Mais ce n'eſt point à l'avis qui eſt préféré, qu'on prononce le décret, c'eſt à l'un ou l'autre des deux premiers Ordres; & quoique les Membres du Tiers-Etat puiſſent être Gentilshommes, ou Membres du Parlement, ainſi qu'il s'eſt ſouvent vu, (*a*) comme ils n'ont alors de rang que

(*a*) Jacques de Fraſans, Gentilhomme connu pour être iſſu d'un des Officiers de la Maiſon des Ducs de la derniere race, fut Elu huit fois Vicomte-Mayeur de la Ville de Dijon; ce fut à ſa derniere Election qu'il oſa prendre cette deviſe, dont on peut blâmer la témérité, ſi on fait attention à l'alluſion qu'elle ſemble renfermer. *In ſeptimo non licuit requieſcere.*

On voit des jetons frappés à l'occaſion d'un des Majorats de Jacques de Fraſans, ſur le revers deſquels eſt repréſenté un cerf percé d'une fleche qui s'approche du dictame que lui préſente Apollon avec ces mots au tour de l'emblême, *Vulneribus publicis medicamen invenit.* Alluſion ingénieuſe aux circonſtances de l'Election de Jacques de Fraſans, dont les Armes ſont un cerf.

Benigne de Cirey d'un nom qu'on trouve employé dans les anciennes Montres d'hommes d'armes des Armées des Ducs, fut Elu juſqu'à 13. fois.

Ces Officiers dont les qualités étoient celles de Vicomte-Mayeur de la Ville de Dijon, de Chef & Capitaine de ſes armes, & de Baron d'Antilly, qualités qu'on voit qu'ils portoient ſur les anciens Regiſtres avant 1582. avoient, comme les anciens Romains, des fonctions, qui tantôt leurs donnoient des Commandements militaires, tantôt les mettoient dans le cas de ſoutenir par leur prudence les intérêts de leurs Concitoyens; tantôt auſſi dans de nombreux & tumultueux comices, ils devoient déterminer par le poids de leur éloquence les ſuffrages de la multitude, ou devenus Capitaines faire la guerre dans certaines occaſions, ou dans d'autres, maintenir par leur épée contre les ſéditieux, dans des temps de trouble & orageux, la fidélité des Peuples.

L'infortuné Lavergne, Maire de Dijon, & le Capitaine Gault payerent de leurs têtes au Duc de Mayenne le deſſein qu'ils formoient de remettre la Capitale ſous l'autorité de Henri IV. Pluſieurs familles qui ſe ſont conſervées ſans autre luſtre que celui de la probité, furent alors ruinées pour avoir été fideles. L'importance des fonctions du Majorat, s'eſt toujours ſoutenue juſqu'aux dernieres années du regne de Louis XIII. Mais alors pluſieurs cauſes concourrurent à en diminuer l'autorité. Telles furent, par exemple, la Miſſion permanente des Intendans dans les Provinces, la multiplication des Commandemens militaires, & l'augmentation des Troupes réglées du Roi dont la diſcipline perfectionnée & l'état fixe, plaça la Milice Bourgeoiſe dans le dernier rang des Troupes du Royaume. Ces cauſes, en faiſant perdre aux Vicomtes-Mayeurs les rélations directes qu'ils avoient avec la Cour & le miniſtere, ont diminué pour ceux qui ſont promus au Majorat les occaſions de ſe ſignaler; deſorte qu'avec le même zele, le même courage, & les mêmes talens, ils n'ont plus aujourd'hui des occaſions auſſi fréquentes d'en faire uſage.

D'Aubigné, dans ſon Hiſtoire tom. troiſieme, édition citée pag. 485. dit « Jacques Lavergne & le Capitaine Gault, » eurent la tête tranchée comme principaux Conducteurs » de l'affaire, & puis le Duc même revint en Bourgogne, » paſſa à Beaune, où ſa premiere beſogne fut de raſer les » Fauxbourgs, après il deſſeigna pluſieurs fortifications, » & augmenta la garniſon. *&c.* »

« Tremblecour lors ligué, & Dinvilliers ayant ſçu » par les mêmes du Conſeil une entrepriſe que ceux de » Dijon avoient tramée, pluſieurs Habitans de cette Ville » furent ruinés. »

Pour ce qui regarde les Membres du Parlement de Bourgogne promus au Majorat, en ouvrant Palliot on en trouvera pluſieurs exemples.

Il y a eu, & il y a encore pluſieurs Officiers dans les Cours ſupérieures de la Province du nom du Capitaine Gault.

celui de l'Ordre qu'ils repréſentent, ils n'y entendent point les décrets prononcés au Tiers-Etat. Dans le cours de la Tenue des Etats, cet Ordre a toujours l'avantage de faire pancher la balance du côté où il veut porter ſon ſuffrage. Après avoir donné une notion ſuccinte des Etats & de leur adminiſtration, nous allons entrer dans quelque détail ſur ce qui regarde particuliérement l'Ordre de la Nobleſſe.

Nul n'entre aux Etats ſans convocation. Les Gentilshommes qui y ſont admis reçoivent une Lettre du Roi qui leur en indique la Tenue. Pour être reçu aux Etats, l'Ordre de la Nobleſſe exige des preuves; elles ſont des plus ſimples. On demande quatre générations nobles qui rempliſſent au moins un ſiecle, de ſorte que le Préſenté commence le ſecond ſiecle. Les titres de celui qui ſe préſente ſont remis à deux Gentilshommes, qui à chaque triennalité ſont nommés ſucceſſivement des différents Bailliages, pour être concurremment avec Meſſieurs les Alcades Commiſſaires Vérificateurs. Après qu'ils ont examiné la preuve qu'ils jurent, & dont ils font le rapport à la Chambre, ſi elle eſt jugée valable, on admet celui qui eſt préſenté; mais il ne peut l'être qu'autant qu'il poſſede un Fief en Bourgogne; & ſi il n'en a pas encore prêté la foi & hommage, il n'a voix délibérative à la Chambre que lorſqu'il en a repréſenté l'acte. Il y a à la Chambre de la Nobleſſe un Capitaine de la Porte tiré du Corps des Gentilshommes. Nos Regiſtres font foi que cette place a été ſouvent, comme elle l'eſt encore aujourd'hui, remplie par des Gentilshommes de ſervice, & d'une qualité reconnue. Ecoutons ce qu'en dit Saint Julien de Baleure, Doyen du Chapitre de Châlons, qui avoit été Elu des Etats pour le Clergé, & qui étoit né Gentilhomme de bonne race. Voici comment il en parle dans ſon origine des Bourguignons, écrite il y a près de deux ſiecles.

« Bien eſt-il certain qu'en la Chambre des Nobles ne doivent être reçus que Gen» tilshommes d'ancienne race, & pour ce fut-il long-temps, a ordonné qu'un vieil » & expérimenté Gentilhomme qui auroit bien ſuivi les Armées dreſſées pour le ſer» vice des Ducs, ſeroit commis Huiſſier, & lui ſeroit donné gages du Public pour » garder la Chambre des Nobles, & empêcher que nul, ſans être bien qualifié de No» bleſſe, n'y entrât. »

Les autres Ordres n'ont point d'Huiſſier à leurs Chambres, mais celui de la Nobleſſe a toujours conſervé le ſien; & nous voyons ſur les Regiſtres que Charles de Beſſey, qualifié Chevalier de l'Ordre, & Portier de la Chambre de la Nobleſſe, a pour ſucceſſeur Girard de Beſſey ſon fils, auquel il fut permis par une Délibération de l'Ordre, de ſe faire remplacer par un Soldat, (*a*) parce qu'il fut appellé ailleurs pour faire ſon ſervice.

Il y a un Huiſſier extérieur qui ouvre & ferme la porte, qui avertit dans les occaſions, & qui annonce les Députations des autres Ordres qui arrivent à la Chambre de la Nobleſſe. Les Députations du Clergé ſont reçues & reconduites par quatre Gentilshommes qui paſſent en reconduiſant le ſeuil de la porte; celles du Tiers-Etat ne ſont reçues & reconduites que par deux Gentilshommes, qui en reconduiſant reſtent en dedans. Quand la Chambre de la Nobleſſe députe à celle du Clergé & du Tiers-Etat, elle le fait par deux Députés qui ſont toujours reçus par quatre Membres de l'une & l'autre Chambre, & reconduits en dehors. Si nous examinons l'intérieur de la Chambre de la Nobleſſe, nous trouverons que cet Ordre a voulu conſerver entre ſes Membres une égalité, qu'il a jugé utile au bien des affaires, & au concert qui doit ſe trouver dans les déciſions; les diſtinctions de grade, de rang, de naiſſance, les poſſeſſions des grands Fiefs, ou des Offices diſparoiſſent; chacun n'apporte dans la Salle où la Nobleſſe s'aſſemble, que l'émulation d'ouvrir & de ſuivre les avis les plus avantageux au bien du Pays, & au ſoulagement des Peuples. Là, les Fils de ces anciens Seigneurs, les rejetons des premieres

(*a*) C'eſt le terme même du Regiſtre; mais nous croyons pouvoir obſerver que ce mot Soldat dans ce lieu comme celui de *Miles* des anciens titres latins, ſignifie un homme de ſervice que les Auteurs les plus verſés dans l'intelligence des titres rendent par le mot de Chevalier, & que probablement il fut permis à Girard de Beſſey de ſe faire ſuppléer par un Gentilhomme qui eût ſervi.

Maiſons

Maiſons, dont les noms ſe liſent dans les plus anciennes Annales de la Province, & qui n'ont pu perdre de vue les alliances que des perſonnes de leur race ont autrefois données ou priſes dans les Maiſons de nos Souverains, prennent place indifféremment, & les Elus même Préſidens nés de l'Ordre pendant leur courte adminiſtration, viennent après qu'elle eſt expirée confondre leurs opinions dans le nombre, ou éclairer l'Aſſemblée par les lumieres qu'ils ont acquiſes; cette Nobleſſe toujours prête à épuiſer ſes facultés, & à verſer ſon ſang pour le ſervice du Roi & la conſervation de l'Etat, a voulu peut-être marquer, par cette égalité qu'elle conſerve, celle des ſentimens de ſes Membres quand il s'agit de l'honneur du Pays, & du bien général de la Province. Et ſans diſpenſer des égards ceux qui ont franchi plus récemment l'eſpace qui les ſéparoit de ſon Ordre, elle a voulu que ces égards devinſſent d'autant plus flatteurs pour ceux auſquels ils ſembleroient dûs qu'ils ne pouvoient être exigés. L'ancien Elu eſt le Préſident de l'Ordre, & les premiers inſtans de la premiere Aſſemblée ſont toujours deſtinés à l'Election du nouvel Elu; dès qu'elle eſt faite, ce nouvel Elu prend ſa place dans un fauteuil à la gauche de l'ancien Elu, en l'abſence duquel il préſide toujours. Un uſage antique & non interrompu, qui vaut un titre, veut que le plus ancien Gentilhomme [celui qui par réception eſt le Doyen] ſe mette à la premiere place après les Elus, & que, ſoit à la Chambre, ſoit au Palais des Etats, ſoit aux repas d'honneur il ſe place ainſi. Le Député de la Nobleſſe des Etats du Mâconnois, qui communément en eſt l'Elu, occupe, depuis la réunion des Etats du Charolois qui avoient la préſéance ſur ceux du Mâconnois aux Etats de Bourgogne, la premiere place du premier banc de la gauche, vis-à-vis le plus ancien Gentilhomme. Toutes les autres places ſont remplies indiſtinctement, comme nous l'avons obſervé, & l'on pouſſe l'attention à conſerver l'égalité juſqu'à faire renoncer par écrit les Gentilshommes qui ont des Charges de Lieutenant de Roi, ou des Gouvernemens dans la Province lorſqu'ils ſe préſentent pour être reçus, à toute préſéance qu'ils pourroient prétendre en vertu de leurs Charges; ils ne ſont admis, & reçus que ſous cette condition.

Au Bureau qui eſt placé devant le fauteuil des Elus, il y a un banc ſur lequel eſt aſſis un des Secretaires des Etats Généraux de la Province; il a un Commis à côté de lui; c'eſt le Secretaire des Etats qui fait écrire ou qui écrit les Délibérations lorſqu'elles ſont rédigées; qui les relit pour qu'on les motive; qui lit les cahiers; qui, lorſque les Délibérations ſont débattues au point de laiſſer de l'indéciſion ſur la pluralité des ſuffrages de l'Aſſemblée, eſt chargé par le Préſident de compter les voix, afin de s'aſſurer de l'avis qui l'emporte. Meſſieurs les Elus anciens & nouveaux donnent d'abord leurs avis, après quoi l'Elu qui préſide le demande par la droite, & chacun opine de ſuite au rang où il ſe trouve aſſis.

L'Ordre de la Nobleſſe, comme ceux du Clergé & du Tiers-Etat, a des places électives au choix des Membres de la Chambre, d'autres à la Nomination de l'ancien Elu qui en diſpoſe; on élit à chaque triennalité deux Alcades à la pluralité des voix, comme autrefois les Elus étoient choiſis eux-mêmes. Ces Alcades ſont fournis alternativement par les différens Bailliages; les Alcades des trois Ordres s'aſſemblent un mois avant l'ouverture des Etats, ils ont une Chambre particuliere qui leur eſt deſtinée. Ces Officiers ont les fonctions de Cenſeurs dans la République; ils font des obſervations ſur l'adminiſtration, ils examinent les abus, offrent les moyens de les prévenir ou de les arrêter; ils portent leur vue ſur l'adminiſtration générale & particuliere; ils dreſſent des cahiers & des inſtructions qu'on lit à chaque Chambre avant la ſéparation des Etats. Toutes les Requêtes qui ſe rapportent aux Chambres paſſent auparavant à un Comité particulier. Chaque Chambre a deux Rapporteurs des Requêtes; dans celle de la Nobleſſe, ce ſont deux Gentilshommes que l'Elu nomme pour remplir ces fonctions. Il nomme auſſi les Commiſſaires Vérificateurs des Titres, ainſi que le Gentilhomme qui doit porter la parole, accompagné d'un Député de l'Ordre, dans chacune des Chambres du Clergé & du Tiers-Etat, en y prononçant un Diſcours dont la matiere & les moyens lui ſont fournis par les différentes circonſtances où ſe trouvent les Etats & la Province.

L'Ordre de la Nobleſſe étant toujours préſidé par celui du Clergé, ce ſont les Députés du Clergé qui portent la parole dans les Députations générales compoſées des trois Ordres. Ainſi, quand les Elus préſentent enſemble les cahiers au Roi, & qu'ils vont faire à la Cour *les voyages d'honneur*, c'eſt toujours l'Elu de l'Egliſe qui harangue. Si, par maladie ou autre hazard, il ne pouvoit ſe trouver à la Députation, ce ſeroit l'Elu de la Nobleſſe qui parleroit; cependant il eſt arrivé que en quelques occaſions, l'Ordre de l'Egliſe a déféré au Corps de la Nobleſſe l'honneur de répondre pour tout le Corps des Etats. Saint Julien de Baleure que nous avons cité plus d'une fois va nous en fournir un exemple : ſervons-nous ſans l'altérer de ſon Gaulois bien plus mâle encore que les expreſſions de ce temps. « Le Duc Charles » dernier, hoir de la Maiſon de Bourgogne, ne meſurant toute choſe qu'à l'aulne » de ſa volonté, fit propoſer aux Etats tant de nouveaux ſubſides & impôſitions » ſi étranges, que toutes les Chambres en étoient étonnées; mais le Sieur de Jonvelle, » qui auſſi étoit Sieur de Charny, le Sieur de Mirebeau & autres vrais Bourguignons, » (c'eſt-à-dire, réſolus de ne rien diſſimuler, ni céder contre le devoir que chacun » doit avoir à ſa Patrie,) prindrent charge de faire la réponſe pour tout le Corps » des Etats; ſans préjudice de ce que couſtumierement; c'eſt à celui qui préſide à » la Chambre Eccléſiaſtique de la faire. Leur réponſe fut laconique & brieve, » mais pleine de brave ſubſtance ſous ces mots, *dites à Monſieur le Duc que nous* » *lui ſommes très-humbles & obéiſſans ſujets & ſerviteurs, mais que quant à ce que* » *vous nous avez propoſé de ſa part, il ne ſe fit jamais, il ne ſe peut faire, il ne ſe* » *fera pas.* Petits Compagnons (ajoute l'Auteur) n'euſſent pas oſé tenir ce lan- » gage, qui fait colliger que les grands Seigneurs ſont plus que néceſſaires aux » Aſſemblées des Etats, quand ils ont l'affection bien tournée à l'avantage de la choſe » publique, comme eurent les Seigneurs ſuſnommés. »

Ajoutons à ce qu'a dit Saint Julien de Baleure, que *petit Compagnon*, n'eut pas fait comme lui cette remarque, ou ne l'eût pas exprimée de même. Si ce que l'on vient de rapporter a pu faire juger du degré de fermeté que mettoit quelquefois l'Ordre de la Nobleſſe dans les réponſes qu'il étoit obligé de faire pour les Etats Généraux, en nous tranſportant dans l'intérieur de la Chambre où il s'aſſemble, nous jugerons par ce qui arriva en 1656. de la prudence & de la fermeté qu'il ſait employer quelquefois vis-à-vis ſes propres Membres & dans ſon adminiſtration particuliere. Nous voyons au Regiſtre 4. que Senailly de Villers, du nom de Damas, étant mal avec le Sieur Deſgeorges, voulut l'exclure de la Chambre de la Nobleſſe, prétendant qu'il n'étoit pas de la qualité requiſe pour y être admis; Senailly offrit de réitérer ſes preuves dans ſa Supplique à la Chambre, pourvu qu'on les fit recommencer à Deſgeorges; l'Ordre de la Nobleſſe ſentit bien qu'un homme de la Maiſon de Damas, qui offroit de réitérer ſes preuves pour les faire recommencer à un Gentilhomme moins qualifié, pouvoit avoir deſſein de le mortifier : auſſi la Chambre, ſans ſtatuer ſur ce qui regardoit les preuves du Sieur de Senailly, accepta la propoſition que Deſgeorges fit de réitérer les ſiennes : on lui nomma pour Commiſſaires les Sieurs Demoulin & de Cuſſy. Comme la choſe devenoit contentieuſe, les Commiſſaires firent appeller un Avocat pour examiner avec eux, & ſous leurs yeux, les titres de Deſgeorges. Les preuves furent vérifiées de nouveau, & après que les Commiſſaires en eurent fait le rapport, elles furent admiſes. En conſéquence l'entrée de la Chambre fut permiſe comme auparavant au Sieur Deſgeorges. Senailly d'autant plus piqué, qu'il n'avoit fait aucun tort à Deſgeorges, s'oublia juſqu'à lui faire ſignifier une appellation au Parlement de la Délibération de la Chambre; mais l'Ordre de la Nobleſſe ayant pris connoiſſance du procédé du Sieur de Senailly, & ne reconnoiſſant dans des affaires de cette nature d'autre Juge que lui-même, obligea le Sieur de Senailly, mieux conſeillé par les parens & les amis qu'il avoit dans l'Aſſemblée, de ſe ſoumettre à une ſatisfaction, & de ſigner ſur le Regiſtre un déſiſtement de ſon appel irrégulier. En l'année 1605. le Tiers-Etat crut entrevoir dans une Délibération de la Nobleſſe, concernant ceux qui auroient épouſé des héritieres de

bonne Maiſon, ſans être Gentilshommes, une tendance à introduire dans la Province l'uſage des ennobliſſemens utérins que la Coutume génerale de Champagne admet, non-ſeulement en faveur des Demoiſelles Champenoiſes qui douoient de Nobleſſe leurs enfans venus de maris qui n'étoient pas nobles, mais auſſi pour les Demoiſelles d'autres Provinces qui s'étoient méſalliées; ſource d'ennobliſſemens utérins qui prennoit même des aïeules,(*a*)ainſi que la Roque en donne pluſieurs exemples, puiſque notamment Girard de Chatelvilain obtint des Lettres de confirmation en Juillet 1346. comme iſſu d'une fille du lignage des Seigneurs de Jaucourt qui étoit ſon aïeule; & que Pierre Lebey fut déclaré noble par une Sentence du Bailliage de Troye, du 25. Février 1491. du côté de Simonne le Compaſſeur ſon aïeule maternelle. Le Tiers-Etat fit donc, contre cette Délibératton, des proteſtations, pour ne pas expoſer les Taillables à être ſurchargés en introduiſant dans la Province une nouvelle ſorte d'ennobliſſement; & il paroît que dans des temps ſubſéquens l'Ordre de la Nobleſſe ſans s'attacher à ſoutenir ſa Délibération précédente, & dans la vue de ſoulager le Peuple, ſe porta enſuite, avec autant de zele que les deux autres Ordres, à demander au Roi la recherche de la Nobleſſe. Pendant les troubles, chacun s'étoit fait Capitaine & Soldat, les plus entreprenans ſe firent nobles; ceux qui étoient tombés en dérogeance en ſortirent de leur propre droit. Le port des armes, la valeur avoient ſervi

(*a*) Cette Nobleſſe utérine, contre laquelle le Tiers-Etat de Bourgogne fit des proteſtations, étoit immémorialement en uſage dans la Province de Champagne : voici des autorités qu'en rapporte la Roque, dans ſon Traité de la Nobleſſe, imprimé à Paris in-quarto en 1678. pag. 161. il s'exprime ainſi.

« Le Roi Philipe VI. dit de Valois, accorda des Lettres » Patentes données en Juillet 1346. à Gerard de Chatelvilain, demeurant à Vitri-en-Perthois qui le confirment, » & ſa poſtérité née & à naître dans la Nobleſſe, comme » iſſu de Sebillette, fille de Dame Andru de Chaumont » de franche condition, fille de Dame Heude, fille de la » ſœur de Mr. Girard Deſcos, Chevalier, & du lignage » du Seigneur de Jaucourt. *&c.* »

« Le même privilege commença d'être conteſté l'an » 1430. au ſujet du tribut appellé *jurée* qui ſe levoit le » jour de la Saint André; en ſorte que pluſieurs s'étant » défendus pour obtenir leur exemption, il intervint des » Jugemens ſur cela. *&c.* »

« Une neuvieme du 25. Février 1491. déclare Pierre » Lebey, noble du côté de Simonne le Compaſſeur, ſon » aïeule maternelle, *&c.* »

» Et pour ce qui concerne l'inmmunité de la jurée, il y » a Sentence du Bailliage de Troye du 4. Octobre 1509. » pour Jean de Saint Aubin. »

La Roque rapporte beaucoup de Jugemens confirmatifs poſtérieurs à 1600.

Du Tillet, Recueil des Rois de France, édition de 1581. pag. 412. rapporte un don fait par Thibau, Comte de Champagne à Meſſire Pierre de Jaucourt de l'Office de Panetier de Champagne en 1224. Le même Auteur parle auſſi d'un don fait en 1230. par le même Prince à Pierre, Sire de Jaucourt, du nom & du lignage duquel étoit Girard Deſcos. Il y avoit en Champagne un Château Fort du nom de Jaucourt, où les Ducs de Bourgogne ont tenu un Capitaine comme on le voit dans les preuves du troiſieme tom. de la grande Hiſtoire de Bourgogne pag. 47. on y trouve un Acte du 15. Novembre 1377. qui fixe les gages du Capitaine, d'un homme armé, & d'un portier, que les Ducs entretenoient à ce Château. Les deux premiers Elus de l'Ordre de la Nobleſſe qu'on trouve employés ſur les Catalogues, ſont Gerard de Vienne & Hardy de Jaucourt. Il y a en France cinq branches de la Maiſon de Jaucourt. Il y en avoit auſſi une branche en Angleterre.

Blanchard, imprimé in-fol. à Paris en 1647. p. 277. donne la note du mariage de Edme le Compaſſeur avec Jacqueline Hennequin de la branche de Vaubercey. Edme le Compaſſeur, fils du frere de Simonne le Compaſſeur, eſt nommé en cette qualité dans la Sentence condradictoire du Bailliage de Troye du 25. Février 1491. citée par la Roque; Sentence que l'on trouve auſſi citée pour la quatrieme en ordre dans le Livre intitulé Recherches pour ſervir à l'Hiſtoire du Droit François, imprimé à Paris p. 220. Cette Sentence admet les preuves Généalogiques de Pierre Lebey par les Auteurs de Simonne le Compaſſeur, ſon aieule; juſqu'en 1390. s'exprimant ainſi. (*A cent ans jour Pieça paſſé*) ce ſont les termes de la Sentence.

Le Contrat de Mariage de Edme le Compaſſeur avec Jacqueline Hennequin, reçu Duboye Notaire, eſt en date du 7. Janvier 1498. Etienne le Compaſſeur de la Compagnie de Jeſus, qui avoit été Précepteur du Prince des Aſturies devenu Louis I. Roi d'Eſpagne, étoit de ce nom qui ſubſiſte.

Nous trouvons qu'en Bourgogne Jean de Velvot de Menegault, Ecuyer, né en 1590. fut énnobli par ſa mere; il étoit l'un des cent Gentilshommes ordinaires du Roi & Seigneur de Grandprey; il fut maintenu en 1667. parce qu'il étoit né avant l'Edit de 1600.

Au Regiſtre des Etats de la Province de Bourgogne, qui contient les décrets de l'année 1605. on trouve le décret dont voici l'extrait.

« Que ceux qui ne ſont Gentilshommes, qui néanmoins » ont épouſé des heritieres Gentilsfemmes de bonne » Maiſon, n'auront aucune entrée en ladite Chambre, » ni leurs enfans, mais bien les enfans de leurs enfans » vivans noblement; enſuite ſur quoi le Tiers-Etat a proteſté que ladite réſolution ne puiſſe préjudicier aux » privileges qu'ont les Habitans de Dijon, Autun, Châlons, & autres Villes de ce Pays de tenir des Fiefs, » ni aux Edits du Roi concernant les Contribuables aux » Tailles, ne pouvant conſentir que la Nobleſſe ſoit tirée des femmes. »

On trouve dans les Eſſais hiſtoriques ſur Paris par Sainte Foi, édit. de 1759. tom. 2. p. 151. ce qui va ſuivre.

« Les guerres civiles entre les Fils de Louis le Débonnaire, furent très-ſanglantes. On prétend qu'à la » ſeule Bataille de Fontenay en 841. il y eut près de cent » mille François tués, & qu'il y périt plus des deux tiers » de la Nobleſſe de Champagne; que Charles le Chauve, » pour réparer en quelque ſorte cette perte, accorda aux » filles nobles de cette Province qui épouſeroient des » Roturiers, d'ennoblir leurs maris. Ceux-là ſont tenus » nobles (dit l'ancienne Coutume de Champagne & de » Brie) qui ſont iſſus de pere ou de mere noble. Cette » Nobleſſe que la mere transféroit, ne commença d'être » attaquée qu'en 1566. le Procureur du Roi de la Cour » des Aides de Paris, prétendit que cette Coutume avoit » été tolérée par néceſſité pour remplir le Pays de Nobleſſe, que la cauſe étant ceſſée, l'effet devoit l'être » auſſi. »

de titre. Les gens de bonne race qui avoient ſouvent combattus avec ceux qui s'élevoient ainſi, eurent de la peine, après les avoir vus Gens de cœur à leur côté dans le combat, de remettre entr'eux la diſtance qui devoit les ſéparer ailleurs. Il s'étoit donc introduit, par-là, beaucoup d'abus que la recherche de la Nobleſſe pouvoit reprimer ; & les Etats délibérerent même en l'année 1662. que ceux qui auroient obtenu des Lettres de Nobleſſe depuis moins de 30. ans, ſeroient recherchés & obligés de payer la Taille. Ce fut ſur ces repréſentations que les Etats Généraux de Bourgogne obtinrent la recherche de la Nobleſſe qu'ils avoient déja demandée.

Elle commença en 1666. & dans le cours de 32. ans, c'eſt-à-dire, juſqu'en 1699. elle fut repriſe à différentes fois. Dans cet eſpace de temps, tous les Nobles furent obligés de juſtifier de leurs titres ou de leurs poſſeſſions. Tel a toujours été le concert des différents Ordres lorſqu'il a été queſtion de l'intérêt des Peuples ; tel a toujours été l'eſprit dont ils ſe ſont ſentis animés. Les bornes qu'on s'eſt preſcrits empêchent d'entrer dans un plus long détail, tant de la forme d'adminiſtration particuliere qu'obſerve l'Ordre de la Nobleſſe, que ſur celles des Etats Généraux de la Province. Sacrés veſtiges de la foi de nos Princes, idole du Pays, Etats vous exiſtez encore, reſte des privileges dont nos Maîtres on juré ſi ſouvent le maintien, foible ombre, mais ombre chere & précieuſe qui permet de porter librement juſqu'au pied du Trône la voix du Peuple & nos Tributs dont l'impoſition, quelqu'immenſe qu'elle puiſſe être, ſe paye toujours d'autant plus volontiers que la bonté & la juſtice du Monarque les regarde plus comme l'expreſſion de notre zele, que comme le témoignage de nos facultés.

Il eût été ſatisfaiſant, ſans doute, de pouvoir offrir la ſuite continuée des noms & des armes des Gentilshommes qui ont aſſiſté aux Etats depuis un grand nombre de ſiecles : on y verroit le Tableau des Maiſons & des Familles, leur exiſtence, leur élévation, ou leur déclin ; on en verroit certaines ſe ſoutenir ſans illuſtration, d'autres ſe montrer avec plus d'éclat, quelquefois ſe ramifier en beaucoup de branches, dont quelques-unes que les circonſtances avoient fait tomber dans la médiocrité, s'en ſont relevées par intervalles. Enfin, on verroit le temps fixe de l'établiſſement de certaines familles, qui attirée par des alliances, des poſſeſſions on des emplois, (*a*) ou par l'acquiſition

(*a*) Jean de la Gueſle, Premier Préſident du Parlement de Bourgogne, étoit originaire de la Province d'Auvergne, dont ſont pere François de la Gueſle étoit Gouverneur ; il paſſa de la Charge de Premier Préſident de Bourgogne, à celle de Procureur Général du Parlement de Paris. Ce fut lui, qui emporté par un premier mouvement preſque impardonnable à un Magiſtrat conſommé, tel qu'il étoit, tua d'un coup d'épée Jacques Clement, au moment qu'il venoit de frapper Henri III.

« Il prit, dit Blanchard, *Hiſt. des Préſid. du Parl. de Paris*, naiſſance au Comté d'Auvergne, d'une des plus » anciennes & nobles familles de la Province ; ſon pere » qui en étoit Gouverneur, l'ayant deſtiné à l'Etat Eccléſiaſtique, prit le ſoin de le faire inſtruire és bonnes » Lettres, tant en France qu'en Italie. Mais ſon fils aîné » étant décédé ſans avoir été marié, & voyant que toute » l'eſpérance de ſa Maiſon conſiſtoit en Jean ſon puîné, » il le détourna de ſuivre le pénible exercice des armes, » comme avoient fait ſes prédéceſſeurs, pour ſuivre celui de la robe, *&c.* » d'Aubigné parle ainſi de la mort du meurtrier d'Henri III.

» Le couteau étant demeuré, ce Prince l'arrache & en » donne dans le front à ſon meurtrier, qui auſſi-tôt étendit ſes deux bras contre une muraille contrefaiſant le » Crucifix. Là, le Procureur Général, troublé de déplaiſir, pour ſe voir inſtrument d'une choſe tant à contre- » cœur, donna de ſon épée à travers le corps du Jacobin, & le tua de ce coup ſeul. »

Le récit de d'Aubigné qui étoit alors à Saint Clou, eſt bien poſitif ; cependant de Thou, tom. 4. p. 764. de l'édition de Londres, rapporte ainſi la cataſtrophe de l'aſſaſſinat d'Henri III. & de la mort de Jacques Clement.

Dum Rex cartam denuo ab eo porrectam attentis oculis percurrit, promptum ſubitò è manica cultrum magnâ vi connixus in imum ventrem immittit ; quo ictu inopinato percuſſus Rex, cultrum in vulnere relictum propria manu educit, eoque percuſſorem ſupra oculum lævum ferit. Tum Monpeſacus Loniacus, & Joannes Levius Mirapicenſis qui aderant, hominem ictu Regis attonitum, ſuperante irâ prenſum humi ſternunt, ſtatimque innumeris vulneribus confoſſum interficiunt.

Sur quoi nous obſerverons que de Thou, Magiſtrat, pour l'honneur de la Magiſtrature, & pour épargner un homme en place & innocent, tel que la Gueſle qui devoit être au déſeſpoir de l'action imprudente qui lui étoit échappée en frappant le meurtrier, ne parle ici que de Montpeſat & de Mirepoix, comme ayant frappé Jacques Clement. Il eſt ſûr que ce miſérable fut percé de mille coups ; les mémoires du temps le rapportent. Mais il eſt certain auſſi, que le Procureur Général l'avoit frappé le premier, & nous ne pouvons douter qu'il ne faille pour cette circonſtance, s'arrêter à ce que rapporte d'Aubigné, qui étoit, pour ainſi dire, témoin oculaire, & ſur les lieux lors de ce malheureux événement. Ce Gentilhomme avoit été placé le matin près le Pré au Clercs par le Roi de Navarre, & après avoir été relevé il avoit fait priſonnier le Sieur de la Heroniere, Maréchal des Logis de la Compagnie de Chevaux Legers du Comte de Tonnerre. Henri III. dans l'après dînée du jour qu'il fut bleſſé, ayant appris l'action de d'Aubigné, demanda à le voir, & qu'il lui préſentât ſon priſonnier. D'Aubigné ne ſe nomme pas dans ſa grande Hiſtoire, on n'y trouve que la marque particuliere ¯U¯ par laquelle il marque les événemens qui lui ſont propres ; mais il faut conférer ce qu'il dit dans ſon Hiſtoire, avec l'endroit de ſes mémoires particuliers où il rend compte de ce détail ; & on verra qu'il a dû

que

que l'Etat a pu faire de nouveaux Pays, se sont fixées dans la Province; (*a*) on y verroit que d'autres n'ont fait qu'y passer; & que des noms dont on a perdu la mémoire, & qui étoient propres à notre Pays, se sont établis depuis long-temps dans différentes parties du Royaume. Plusieurs Gentilshommes retrouveroient ainsi, dans ces Catalogues, des aïeux qu'ils ignorent peut-être aujourd'hui; & ces Listes offriroient au moins le spectacle toujours intéressant d'une vicissitude commune. Mais à cet objet de simple curiosité, il s'en joindroit d'autres d'une utilité marquée pour quelques Maisons. Un même nom, de mêmes armes, rapprochent toujours ceux qui les portent d'un tronc commun, dont on doit regarder toutes les branches comme émanées, quand rien de positif ne le contredit ou ne s'y oppose; même lorsque, surtout pour le nom, si n'étant pas d'un usage commun,* il est absolument le même ou qu'il ne differe que par quelque légere contraction, (*b*) dont la conformité d'armoiries

être bien instruit de cette circonstance singuliere, & qui malgré l'innocence de la Guesle, Procureur Général, fit tant de bruit dans le moment, qu'il est impossible qu'elle ne soit venue à la connoissance de de Thou, quoiqu'il fût éloigné. Mais comme cette circonstance, d'avoir frappé de son épée le meurtrier, devenoit d'une toute autre importance pour la Guesle qui l'avoit présenté au Roi, que pour deux Gentilshommes qui avoient pu le frapper aussi, mais postérieurement & à son exemple, de Thou n'a pas hésité de supprimer ce qui regardoit le Magistrat. Pour confirmer le récit de d'Aubigné par celui d'un Historien, non moins exact & témoin oculaire comme lui, rapportons les paroles de Davila, qui ne pouvoit laisser de doute sur la façon dont Jacques Clement fut tué par la Guesle, Procureur Général. *Il re sentendosi percosso tirò fuori il coltello, e nel tirarlo dilatò la ferità ed medesimo fisse fino al manico nella fronte del frate, il quale nell' istesso tempo dal Signore della guella passato con la spada dall' un fianco fino fuori dell' altro cadd subitò morto.* Davila servoit en france pendant le cours des guerres dont il a écrit l'Histoire.

(*a*) En 1601. lors de l'échange du Marquisat de Saluces, contre les Pays de Bresse, Bugey & Gex, qui furent réunis au Gouvernement de Bourgogne, le Roi Henri IV. donna à Pierre de Brosses, Seigneur de Tournay, Gentilhomme Savoyard, originaire du Pays de l'Arve en Faucigny, mais dont les peres avoient long-temps servi en France; la Charge de Grand Bailly de Gex, que ses Descendans établis en Bourgogne continuent de posséder aujourd'hui. Les Lettres Patentes signées Henri & plus bas Potier, en date du 12. Juillet 1601. régistrées la même année au Bailliage de Gex, sont conçues en ces termes. « Ayant mis en considération les fideles & recommandables services qu'a rendu à la Couronne notre amé » & féal Pierre de Brosses en plusieurs grandes Charges » qu'il a exercées, & qui lui ont été commises, tant en » Savoie, qu'en autres lieux par deçà les Monts pour » l'établissement de notre autorité & maniement de nos » affaires; ce que nous desirons reconnoître envers ledit » de Brosses, en maniere correspondante à ses mé» rites, *&c.* » Il obtint aussi, pour sa Terre de Tournay, le privilege des franchises & immunités accordés par le même Roi à un petit nombre de Terres alors étrangeres, dont le rôle d'ancien dénombrement fut dressé en 1602. & arrêté au Conseil du Roi en 1609. & dont la concession a été confirmée à sa postérité par un second cadastre; » en considération, est-il dit, des services rendus par » Thibault, Barthelemi & Claude de Brosses, sous le » Maréchal Trivulce, & sous les Marquis de Saluces dans » les guerres du Milanois, de Naples & du Piémont du» rant les Regnes des Rois nos prédécesseurs, Charles » VIII. Louis XII. & François I. *&c.* » Ceux de ce nom portent pour armoiries d'azur à trois tresles d'or, ainsi qu'elles sont mentionnées dans *Gel. Pall.* & *Chevillard*, & qu'elles se voient sur un ancien Tombeau de l'Eglise Paroissiale de Montechiaro, dans le Montferrat, où sont inhumés Thibaut de Brosses mort en 144... & Barthelemi son fils, mort en 1495. & dans l'Eglise des Carmes de Gex sur la sépulture de Charles de Brosses, Seigneur de Tournay, Grand Bailly de Gex, mort en 1674. les Registres de la petite Ville de Lutry dans le Pays de Vaux, font une mention honorable de la belle défense que firent, au commencement du seizieme siecle, quatre Gentilshommes, parmi lesquels est nommé Gilbert de Brosses, dans cette place alors appartenante à la Savoie contre les troupes Bernoises, qu'ils obligerent d'en lever le siege. Richer parle avantageusement de la part que Pierre de Brosses, Lieutenant Général d'Artillerie, eut à la Victoire que le Duc de Longueville remporta sur les ennemis en 1638. à Poligny en Franche-Comté. « Le Duc de Lon» gueville étant arrivé & ayant fait son attaque, le Sieur » de Feuquieres entretint toujours les ennemis avec des » escarmouches perpétuelles, pendant que le canon qui » lui avoit été amené par le Sieur de Brosses, & servi » avec diligence, incommodoit les Escadrons de la Ca» valerie ennemie. » *Merç. Franc. c. 22. p. 220.* on peut encore citer comme des marques de la considération dont ceux de ce nom jouissoient dans leur ancienne Patrie, la maniere dont Scevole de Sainte Marthe parle en ses Eloges du mariage de Charles de Chantecler, Conseiller au Parlement de Paris sous le Regne de François I. avec Marguerite de Brosses. « Hac præstantia juvenis uxorem » duxit apud Arvenos claro loco Virginem. » *Sanmarthau. elog. viror. illustr. p. 60. de l'édit. de Poitiers 1611.* ainsi que l'épître qu'on lit au devant du Poëme intitulé, *Anatomie du monde, imprimé à Lausanne en 1574. in-4°.* « dédié à Messire Jean de Brosses, Seigneur de Tour» nay, Pregny & Chambezy, Capitaine & Gouver» neur du Château de Bourges pour Madame Margue» rite de France, Duchesse de Savoie & de Berry. » Le célebre Denis Godefroy lui dédia aussi le *Thesaurus Accursianus*, qu'il fit imprimer *in-folio à Lyon en 1589.* sous le nom de ses deux éleves, Pierre de Brosses & Jean Hennequin d'Equevilly. *Nobili ac Clarissimo Viro Joanni Brosseo Ducis Sabaudiæ Consiliario.*

« (*b*) Différentes branches de cette famille (dit Angli» viel de la Beaumelle, édition des Mémoires de Main» tenon, imprimés à Amsterdam en 1756. in-12. tom. 1. » pag. 24.) dont la tige est dans la Province d'An» jou, se répandirent dans le Berry, dans le Poitou, » dans la Guyenne, sous les noms de d'Aubigny, Au» bignac, Aubigné, suivant la prononciation des Pays où » ils s'établirent. » Le célebre Président Bouhier, qui avoit étendu ses recherches sur tout, observoit que le nom Michel (par exemple) est devenu nom propre en quelques familles de Bourgogne sous celui de Michel, Miché, Michau, Michéa, suivant les différens jargons du Peuple de Dijon, ou d'autres cantons de la Province.

Le nom de Michau paroît comme nom de Baptême dans plusieurs titres de la Maison de Chaugy, l'une des anciennes de la Province, au lieu du nom de Michel, nom de l'Archange. Le brave Chaugy, qui de son temps mérita ce surnom de brave, comme Grillon le mérita dans le sien, avoit pour nom de Baptême Michau; il portoit, *dit Palliot p. 122.* « couronné d'une Couronne Royale, » telle que la portent à présent les enfans de nos Rois, » laquelle il n'a pu porter sans privilege particulier pour » quelque glorieuse action, d'où peut-être il acquit le » surnom de Brave. » Michau de Chaugy mourut en 1477. & fonda à la Sainte Chapelle de Dijon des Prieres pour Philipe le Bon son Souverain.

* *On entend par noms d'un usage commun ceux de le Noir, le Brun, Mercier ou autres pareils qu'on trouve presque dans toutes les Provinces de France.*

peut faire aisément rapprocher la ressemblance, dès qu'on voit que les familles les ont portées constamment les mêmes quant aux pieces du blason, ou que ces armes ne sont variées que dans leur disposition ou dans leurs émaux, comme on sait que suivant la coutume ancienne, les cadets devoient toujours briser ou varier en quelque chose les armes de l'aîné : il devient alors très-probable que ce n'est qu'à la coutume que cette différence doit son origine ; or, cet usage constant de porter les pieces, ou quelques pieces des mêmes armes, ne peut guere être fixé que par les armoriaux formés sur les monumens qui les constatent : expliquons par quelqu'exemple ce que l'on vient d'exprimer : ceux du nom de d'Aubigny, d'Aubigné & Aubignac établis en Guyenne, Poitou & Berry, en se reconnoissant, ne regardent les différentes terminaisons des noms, que comme des altérations nées de la diversité de prononciation dans les différentes Provinces qu'ils ont habitées. C'est encore ainsi que ceux du nom de Luzelbourg, qui portent pour armes de gueules au lion d'argent armé, lampassé & couronné d'or, se prétendent issus de la Maison de Luxembourg, dont les armes anciennes sont d'argent à quatre fasces d'azur au lion de gueules couronné & lampassé d'or; & l'affinité du nom jointe à celle des armes, paroît fonder en quelque sorte cette prétention. Les armoriaux qui fixent & déterminent le port des armoiries, pourront donc fournir un jour à des familles qui ne se reconnoîtroient plus, le moyen de rejoindre leur origine : quand elles ont été fort nombreuses, tous les membres n'en ont pas été également élevés ; un siecle ou deux apportent de grandes différences dans leurs établissemens ; la richesse, mesure trop ordinaire des distinctions & des places, est quelquefois cause que les branches qui sont dans une position plus brillante, se font un effort de justice pour la rendre à leur cadette ; les armoriaux seront des livres, où les unes liront leur source, & les autres leur devoir. Cette brave Noblesse qui partagea avec Henri IV. tant de gloire & de danger, en conquérant son Royaume, n'avoit point été élevée à la Cour ou à l'ombre des Villes, dans les délices & le plaisir ; une vie frugale & laborieuse mêlée des exercices les plus violens, (*a*) avoit dès la jeunesse disposé le corps de ces Héros à exécuter de grandes choses ; en effet, une éducation rustique qui laisse aux organes corporels, en les rendant plus robustes, la liberté de développer tous leurs ressorts, doit aussi laisser à ceux de l'ame & des sentimens toute leur énergie. C'est en joignant à cette éducation matérielle, la meilleure, peut-être à desirer, la simple culture qu'il est toujours possible à des parens judicieux de procurer à leurs enfans que nous pouvons voir naître du sein de nos Provinces, ces essains d'hommes précieux à un état qui en font la force dans la guerre, & la sûreté durant la paix. La fable nous raconte qu'Achille fut nourri de moëlle de lion. Toute fable doit contenir une vérité allégorique ; celle-ci a voulu nous faire entendre que le Centaure échauffa l'ame de son éleve par les exemples des demi-Dieux. C'est ici la leçon des peres ; ils doivent faire usage de l'histoire, & des traits de la vie des grands Hommes, & des Citoyens courageux, pour former la jeunesse sur ces modeles. Il n'y a souvent de différence entre deux branches sorties d'un tronc commun, que celle de l'opulence & des emplois, & tel Seigneur à la Cour voit peut-être aujourd'hui, sans s'y intéresser, à 200. lieues du séjour de nos Souverains, des Collatéraux éloignés, qui soutiendront un jour sa postérité chancelante, ou qui, lorsqu'elle viendra à

(*a*) Homere fait dire à Ulisses, dans l'Odissée, que le pays où il regnoit, sa chere Ithaque étoit propre à l'éducation des enfans, parce qu'elle étoit montueuse, & que le sol en étoit âpre & raboteux. . . . . On voit par cette remarque d'Homere ce que peuvent les exercices violens pour former une jeunesse hardie. Non-seulement la chasse développe la force & l'adresse, mais de plus on y apprend les premiers élémens de cette partie distinguée de l'art militaire qui accoutume l'œil à saisir la position des lieux, & qui donne au jugement l'expérience anticipée du local & du terrein ; & si la chasse du cerf, réservée exclusivement aux plaisirs de nos Souverains, ne laisse pas aux Gentilshommes la liberté de s'y exercer, celle des animaux plus foibles, qu'on veut à tort faire envisager comme l'amusement & la seule occupation des Campagnards oisifs & désœuvrés, peut devenir pour la jeune Noblesse une source d'excellentes leçons ; elle donnera même l'habitude de penser à ceux qui en seront capables. Je n'en veux pour exemple que le livre de Dufouilloux, peut-être plus rempli de choses vraies, neuves, absolument à lui, & qui sortent uniquement du choc de ses propres réflexions & de son expérience dans un art dont il s'étoit toujours occupé, qu'on n'en trouveroit dans tel ouvrage nombreux en volumes, que nous pourrions citer.

s'éteindre, reproduiront ſon nom par une génération que la moleſſe de la Capitale n'aura point encore énervé. D'Aubigné dit dans ſon Hiſtoire, en parlant de la Noue, que ſa Maiſon avoit dévalé du Seigneur au Gentilhomme. (*a*) Expreſſion ſimple, mais qui peint aſſez vivement ce que la pauvreté, les alliances diſproportionnées, les minorités, la diſſipation des ancêtres, les guerres civiles, les malheurs généraux de l'Etat, ont pu opérer ſur certaines races; viciſſitudes malheureuſes qui ont porté, même encore plus bas quelquefois les premieres Maiſons de France; diſons-le, même des Maiſons alliées & iſſues des races de nos Rois. Il eſt ſigulier, ſans doute, qu'un Homme iſſu de Louis le Gros, par mâle & ſans batardiſe, (*b*) ait été Grenetier du Grenier à Sel de Dieppe. Il ne l'eſt pas moins que des Princes, (car nous ne pouvons les qualifier autrement) de la Maiſon de Dreux, qui remonte juſqu'à Louis le Gros ſon origine directe & pure, aient été obligés de répondre comme aſſignés pardevant les Elus de Liſieux, pour prouver une Nobleſſe qui leur étoit conteſtée. Quel homme pourroit ſe faire un reproche des emplois dont quelques perſonnes de ſa race ſe ſeroient permis l'exercice, vaincus par la néceſſité que la révolution des âges, & l'infortune amenent, quand la maiſon regnante peut offrir, dans quelqu'uns de ſes rejetons, les exemples hiſtoriquement prouvés d'une telle ſingularité? On n'ignore plus aujourd'hui que cet Armagnac qui périt du dernier ſupplice, & ſur les enfans duquel Louis XI. fit dégoutter le ſang de leur malheureux pere, étoit un deſcendant de Clovis. On ſait de même que, ſous le dernier regne, la poſtérité du Vainqueur de Tolbiac n'étoit point encore éteinte, & qu'un pauvre & vieux Gentilhomme, cadet de la Maiſon d'Aſtarac, connu comme deſcendant de Clovis, reçut une penſion de Louis XIV. (*c*) Mais ce qui eſt arrivé à d'illuſtres Maiſons, eſt arrivé encore par

(*a*) D'Aubigné, parlant du Blocus de Paris, rapporte ce qui va ſuivre, tom. 3. p. 335.

« A la vérité, tous ceux qui commandoient aux places » d'allentour, leur laiſſoient paſſer des vivres, hormis le » Fort de Gournay où la Noue commandoit, qui bien » que fort pauvre pour le lieu d'où il étoit ſorti, & ſa » Maiſon ayant dévalé du Seigneur au Gentilhomme, » n'eut point de main à recevoir les corruptions; il lui » fut remontré que ſes Compagnons prenoient par ſouf- » france du Roi qui n'avoit pas de quoi guérir leurs mé- » contentemens, il répondit que cela ne pouvoit ſervir » de diſpenſe à ſon devoir. Ainſi, la Marne étant la meil- » leure nourrice de Paris, & les courtoiſies des autres » leur étant vendues ſi cher, que c'étoient de gracieux » rançonnemens, la faim leur apprit à parler plus haut, *&c.* » ailleurs il ajoute. « Il arriva deux choſes remar- » quables le jour de la réduction de Paris; la premiere, » que le Roi, ce jour même joua aux cartes avec la Du- » cheſſe de Montpenſier. L'autre, connue de moins de » gens, & déplaiſant à tous ceux qui le connurent, fut » que comme la Noue gardoit encore la porte de Saint » Denis, ſon équipage venant du Fort de Gournay, fut » ſaiſi & enlevé par des Sergens du Châtelet, notam- » ment pour la dette des poudres dont ſon pere s'étoit » obligé en allant au ſecours de Senlis. Le pis fut que » venant ſupplier le Roi, qu'il fit ceſſer cette rudeſſe, » du moins pour un temps, il eut pour réponſe, La Noue » quand il me faut payer mes dettes, je ne me vais pas » plaindre à vous. »

Aubigné, même édition pag. 337. du troiſieme tome, fait entendre qu'il n'a rapporté ce ſecond fait, que pour faire juger combien fut grande l'attention d'Henri IV. pour montrer que Paris, ce jour même, étoit entiérement pacifié, puiſqu'il paru avoir cette dureté vis-à-vis un ſerviteur, à la fidélité & incorruptibilité duquel il ſavoit bien, (comme on a pu en juger *ſur ce qui a été dit ci-devant*,) qu'il devoit l'accélération de la reddition de cette Capitale à ſon obéiſſance.

(*b*) Voyez ſur Jacques de Dreux, Grenetier au Grenier à Sel de Dieppe, & ſur Jean & François de Dreux, aſſignés pardevant les Elus de Liſieux, pour prouver leur Nobleſſe, l'article des Seigneurs de Morainville dans l'Hiſtoire Généalogique & Chronologique de la Maiſon de France, *&c.* » troiſieme édit. tom. 1. imprimé in-fol. à Paris en 1726.

(*c*) Nous raſſemblerons dans cette note pluſieurs choſes ſur la poſtérité de Clovis. Bertrand d'Armagnac qui fut aſſommé par la Populace de Paris dans la Priſon de la Conciergerie le 12. Juin 1418. étoit iſſu de Charibert, fils de Clotaire II. & frere de Dagobert I. le petit-fils de Bertrand d'Armagnac nommé Jacques, fut exécuté à Paris, & Louis XI. fit placer ſous l'échaffaut ſes enfans, dont le plus âgé n'avoit que douze ans; ils étoient mains jointes & à genoux, vêtus d'habits blancs ſur leſquels ils reçurent les gouttes du ſang de cet infortuné. (Voyez Brantome.) L'aîné de ſes fils mourut jeune au Château de Perpignan; le cadet Louis d'Armagnac, dit de Nemours, fut tué en 1503. à la Bataille de Ceriſolles. Dom Vaiſſette, célebre Religieux Bénédictin, dans ſon Hiſtoire de Languedoc, rapporte une Chartre qui prouve, que la Maiſon d'Armagnac deſcendoit de Clovis par Charibert, fils de Clotaire II. Frere de Dagobert I.

On va rapporter un long paſſage des Jugemens ſur quelques ouvrages nouveaux, tome huitieme, édition d'Avignon en 1745. in-12. pag. 102. c'eſt le volume où l'Auteur rend compte de l'Hiſtoire de Charlemagne par Mr. de la Bruere.

« Mr. de la Bruere au ſujet de la guerre de Pepin, » contre Eude, Duc d'Aquitaine, cite la Chartre célebre » découverte dans ces derniers temps, & rapportée par » Dom Vaiſſette de la Congrégation de Saint Maur, dans » l'Hiſtoire de Languedoc, qui prouve clairement que » Eude (Odo) deſcendoit d'Aribert, fils de Clotaire II. » & frere de Dagobert I. il eut dans ſon partage le Tou- » louſain, le Quercy, l'Agenois, le Périgord & la Xain- » tonge, avec tout ce qui eſt entre la Garonne & les Pi- » rénées, excepté le pays que les Gaſcons occupoient » dans la partie la plus voiſine des Montagnes. Si cela eſt, » dit notre Auteur, il faut convenir que la poſtérité de » Clovis s'eſt conſervée juſqu'au commencement du ſei- » zieme ſiecle, & n'a fini qu'en la perſonne du Comte » d'Armagnac, tué à la Bataille de Ceriſolles. Mr. de la » Bruere n'a pas ſu que du temps de Mr. de Lamoignon » de Baville, Intendant de Languedoc, il ſe trouva un » pauvre & vieil Gentilhomme, qui lui prouva clairement » qu'il étoit de la Maiſon d'Aſtarac, branche de la Mai- » ſon d'Aquitaine, & qu'en conſéquence Louis XIV. » lui donna une penſion de mille écus. »

Nous obſerverons, que ſi la poſtérité maſculine & légitime de Clovis ne s'eſt ſoutenue que juſqu'à la mort du vieil Gentilhomme, dont parle le paſſage cité; ſa poſtérité maſculine dure encore en une Maiſon iſſue par batardiſe des Comtes d'Armagnac avant Louis XI.

des causes bien plus combinées dans quelques Maisons & Familles de l'ancienne Noblesse du Royaume, qui, dépourvues de ces grands établissemens propres à fixer l'attention & les yeux, ont plus aisément pu être repoussées dans la foule dont elles étoient plus voisines. Lorsqu'au défaut absolu de fortune, il s'est joint un malheur plus grand encore, celui d'une foiblesse d'organe, & de tempérament qui met le corps hors d'état de soutenir les fatigues de la guerre dans les moindres emplois, quelle ressource est restée à un Gentilhomme mal allié & sans appui? Le courage n'étant en général que la foi intérieure de ce qu'on peut oser, des expériences accumulées de sa foiblesse, l'ont jetté dans le désespoir, & peut-être dans l'exercice d'emplois dont il est difficile à ses descendans de se relever. Telle a été, sans doute, la source de beaucoup de dérogeances, d'où quelques coups de fortune ont pu quelquefois arracher une postérité plus heureuse. Il existe dans l'Ordre de l'ancienne, mais simple & pauvre Noblesse du Royaume, (a) des Gentilshommes qui le sont, par la grace de Dieu, comme les Chefs des Maisons souveraines & indépendantes, ont été des Potentats, des Souverains & des Seigneurs. Les Princes, en faisant attention à cette vérité, se rapprocheront de la Noblesse, & ils le feront à l'avantage de l'humanité même. Les Soldats de Clovis, les Chefs qui les conduisirent, les fiers Compagnons des Auteurs de ce Sicambre, partirent égaux des Pays qu'ils abandonnerent pour venir conquérir les Gaules. La force corporelle, les talens pour la guerre, la conduite particuliere, furent les titres de ces Conquérans, & leur Chef n'en avoit pas d'autres. Dans les anciennes Maisons une branche trés-éloignée y devient souvent absolument ignorée. Un fait connu, & du moment, est qu'un rejeton de la Maison de Caumont (qu'on croyoit éteinte) vient de la renouveller par son mariage avec la petite-fille de Monsieur le Duc de la Force. Ce Seigneur ayant perdu tous ses fils, fit mettre, sur la tombe du dernier, qu'il étoit le reste de cette race. Ce mot seul réveilla un jeune Gentilhomme, qui, sans appui, & sans réclamer la protection de la Maison dont il descendoit, suivant son goût pour les armes, & le devoir de son sang, avoit pris du service dans la Maison du Roi; il prouva qu'il étoit issu d'une tige commune avec Monsieur le Duc de la Force, avant que le Duché eût été érigé pour cette Maison, & parvint à force de preuves & de soins à faire reconnoître l'authenticité de sa prétention: grande leçon à ceux qui, étant issus comme lui de branches des Maisons considérables, ne doivent jamais perdre de vue, dans aucun temps, l'occasion de se faire placer dans les ouvrages qui les concernent, comme émanées du tronc principal auquel elles doivent leur origine. La calomnie, cette épée des lâches dont se sert la malignité, compagne ordinaire de l'envie, qui pâlit de l'honneur, du bonheur, ou de la prospérité d'autrui, essaie souvent, dans des cas pareils à celui dont nous venons de donner un exemple, de jetter de l'ombre sur les naissances, quand elle ne peut en jetter sur les personnes: sentiment assez ordinaire aux gens nouveaux, qui, trop voisins d'une origine qui les choque, & qu'ils ne peuvent se dissimuler, n'entrevoient dans leur désespoir de moyen de se rapprocher des autres, que celui de les abaisser. Ils pourroient considérer, cependant, qu'une génération postérieure d'hommes nouveaux un jour à leur exemple, & avec plus d'équité, fera supporter à leur postérité la peine de cette injustice.

Des Armoriaux anciens qui auroient constaté par Siecles & par Provinces l'état de la Noblesse & le port des Armoiries, auroient éclairé le nôtre en ce genre, & fixé pour l'origine des Familles des faits qui seront toujours obscurs ou sujets à discution. Ce que l'on présente aujourd'hui sera pour la postérité ce qu'on eût desiré de nos Peres, & quoique ces Listes & cet Armorial n'aient rien de général pour la Bourgogne même, & qu'il ne soit, pour ainsi dire, qu'une portion de l'Armorial féodal, quoiqu'il n'y soit fait mention que de ceux des Gentilshommes qui, possedant des Fiefs, ont eu entrée aux États, ou même (pour ce qui est ancien) que de ceux dont les ancêtres ont eu

« (a) Ainsi tel de nos Gentilshommes François qui » vient d'une extraction souveraine, peut-être puîné d'une » maison qu'il ne reconnoît plus pour source de la sienne » aujourd'hui; par cette différence de nom & d'arme, » qui devant servir d'ordre pour l'avenir, a mis un tel » désordre dans le passé, qu'il est très-mal aisé de dé» couvrir les anciennes origines sans un grand & heu» reux amas de titres pour les prouver, & donner la » suite des Maisons. » *Le Laboureur, Mém. de Castelnau, tom. 2. p. 486. édit. de Bruxell.*

le foible ſoin de faire écrire leurs noms dans les Liſtes, puiſque nous voyons que juſqu'à l'an 1671. ces Catalogues finiſſent ordinairement par ces mots *& pluſieurs autres.* L'ordre de la Nobleſſe a deſiré cette rédaction comme un eſſai particulier qui la concerne.

A ne conſidérer que ce qui étoit propoſé pour la tranſcription des Liſtes anciennes & le Deſſein de l'Armorial depuis 1682. rien ne paroiſſoit d'une plus facile exécution. Un Copiſte exact pour le premier point, l'aide de différens Livres de Blaſon pour le ſecond, paroiſſoient devoir ſuffire preſque ſeuls pour venir à bout de l'un & de l'autre; cependant on s'eſt bientôt apperçu qu'un travail, quel qu'il ſoit, lorſqu'on y veut de l'exactitude, donne des difficultés à ſurmonter, qu'on ne ſent jamais que dans l'exécution, lorſqu'en examinant de près les objets, on vient à diſtinguer ce qu'ils ſont de ce qu'ils ont paru. Afin qu'on puiſſe juger du degré d'exactitude que nous nous ſommes ici preſcrit, il faut toucher un mot des ſources de quantité d'erreurs, & de la ſorte de critique qu'on a été obligé d'employer pour les éviter. Les Liſtes anciennes ont été dictées à des Aſſemblées quelquefois bruyantes & tumultueuſes, où un Copiſte a fait paſſer toutes les fautes d'attention, d'oreille & de main, qui ſont preſqu'inévitables dans ce cas. On trouve donc beaucoup de noms mal orthographiés, d'autres défigurés à tel point qu'il ne reſte, quaſi pour les reconnoître, que le commencement & la terminaiſon du nom. Quand ces variétés d'orthographe ont porté ſur des grands Fiefs, ſur des Terres conſidérables, ou ſur des Poſſeſſions qui ont long-temps appartenues à des Maiſons connues, il a été facile alors de les corriger; il a donc fallu, ſans pouvoir s'en rapporter à un Copiſte, étudier & ſe rendre familiers tous les noms propres des Terres, des Fiefs & des Lieux renommés de la Province. Les meilleures Cartes & les plus détaillées ont été néceſſaires : il a fallu avoir continuellement ſous les yeux la deſcription de la Bourgogne par Garreau qui, au moins pour les Terres & Seigneuries dont il a parlé, a été d'un grand ſecours. Mais Garreau ne parle pas de tous les Fiefs, ni des Arrieres-Fiefs de la Province. Voici quelques exemples de la façon dont ſont orthographiés certains noms dans les anciennes Liſtes; on voit *Bosjean* écrit *Bosjouan*, *Boisjean*, *Boſean;* dès qu'on peut s'aſſurer que ce mot ſe trouve à côté de quelque nom de Terre ou de Fief de Breſſe, on n'héſite pas de le reſtaurer par *Bosjean*, qui eſt une Terre conſidérable & connue. Ainſi, ce mot *Champéculon* ſe trouve écrit *Champeuglon*, *Champeulion*, *Champenillon*, & comme il ne ſe trouve pas deux fois dans la même Liſte, on peut voir que c'eſt le même nom de la Seigneurie de *Champéculon* mal orthographié. Il en a été ainſi de quelques autres. En général les Gentilshommes ont été inſcrits dans les Liſtes, comme nous l'avons obſervé, ſous le nom de leurs Fiefs : quelquefois auſſi ils l'ont été ſous leurs noms propres, & ſans addition du nom de Fief; dans l'orthographe de ces noms il s'eſt ſouvent gliſſé la même variété que dans la maniere dont ſont écrits ceux de Fiefs; quand ces noms ont été ceux de Perſonnes conſidérables & connues de la Province, il a été aiſé de les reſtituer; mais s'ils ſont moins connus, ou ſi ce ſont ceux de Gentilshommes réſidans habituellement dans d'autres Provinces, & qui ne ſe ſont trouvés que comme par hazard aux États de Bourgogne, à cauſe de quelques Fiefs qu'ils y poſſédoient, & dont ils ne portoient pas le nom. S'il y a eu de l'erreur de la part du premier Scribe, il a été impoſſible de ne la pas laiſſer; il ſeroit devenu trop hazardeux d'eſſayer de la corriger. Les différentes Provinces du Royaume ont contribué à jetter dans nos Liſtes, par les Gentilshommes qu'elles nous ont fournis, des erreurs de ce genre qui y reſtent néceſſairement : il y en a d'autres qu'il a été facile de corriger. Nous trouvons ce mot *Vintimille* écrit de quatre façons différentes, *Vintemille*, *Vitteville*, *Viſſeville*, *Vintimille.* Si c'eût été le nom d'un Gentilhomme de Provence peu connu, il eût été difficile de le rétablir; mais l'on a eu un ſecours certain pour éviter ici l'équivoque. Palliot dans ſon Parlement de Bourgogne nous apprend que Jacques des Comtes de Vintimille (*a*) de la

(*a*) » Jacques des Comtes de Vintimille, Seigneur d'Agey & » d'Eſcouelle, & Conſeiller Laic au Parlement de Bourgogne. » Les diverſités & changemens qui ſe rencontrent dans ſa » vie, que lui-même a écrit à la pourſuite de Maclou Popon » ſon Contemporain, méritent bien d'être mis ici en abrégé. » Il eut pour pere Alexandre des Comtes de Vintimille iſſu » de l'ancienne & illuſtre Maiſon qui a pris ſon nom de » Vintimille, ſitué à la Côte Gênoiſe, dont les Deſcendans » ont pris à diverſes fois alliance aux Paléologues Empe- » reurs de Conſtantinople, Laſcaris & autres grandes Fa- » milles, lequel voyant ſa Maiſon pillée & brûlée, & ſon » Pays détruit par les ſéditions allumées à Gênes par les » factions des Adornes & des Fregoſſes, qui ravageoient » toute la Côte, ſe retira à Rhodes, où quatre de ſes Freres

Maiſon des Comtes de Marſeille, s'étant établi en Bourgogne, fut Conſeiller au Parlement de cette Province, & qu'il y fut Seigneur de Fief. Vintimille ne perdoit pas de vue les privileges que lui donnoient ſa naiſſance, il ſe préſentoit aux Etats ſans y être appellé, & nous trouvons à la fin d'une Liſte de l'année 1573. *Vintimille, Conſeiller du Roi, quoique ſans convocation expreſſe.* (*a*) Nous n'avons donc pu commettre l'erreur de doubler ce Gentilhomme, quand nous avons trouvé ſon nom mal écrit; mais la reſſource que nous avons eu pour éviter une faute dans ce cas particulier, peut porter à croire qu'il a pu s'en gliſſer quelqu'une ſur le nom d'autres Gentilshommes étrangers & moins connus.

Tout ce qui vient d'être obſervé ne porte encore que ſur les Liſtes, dans l'état où elles ſont ſur les Regiſtres, & en les laiſſant auſſi ſimples qu'elles y ſont préſentées: dès qu'on a voulu ſuppléer à tous les noms de Fiefs les noms propres des Familles qui les ont poſſedé, les difficultés ſe ſont multipliées. Les grandes Terres de la Province, les Fiefs, qui ont conſtamment appartenus à des Maiſons conſidérables & connues, n'ont donné que peu de travail à remplir. Mais quand il a fallu deſcendre aux Poſſeſſeurs des Fiefs moins conſidérables, les difficultés ſe ſont accrues; moins encore quand il n'a fallu que remplir les noms propres des Gentilshommes poſſedans Fiefs en Bourgogne ſous le nom deſquels ils étoient inſcrits, que lorſqu'il s'agiſſoit de Gentilshommes de Champagne, de Normandie, de Picardie, *&c.* portant le nom des Terres qu'ils avoient dans ces Provinces, & Poſſeſſeurs en même temps de quelques Fiefs en Bourgogne: comment les recouvrer, quand ils ſe ſont preſentés à nos Etats ſous le nom qu'ils portoient, & non ſous celui de leur Fief dans la Province? (*b*) Les Liſtes nous offrent *Medavid*; c'eſt une Terre en Normandie fort connue, qui appartenoit aux deux Maréchaux de Medavid & de Grancey. Nul doute qu'avant le mot *Medavid* il ne faille placer le mot *Rouxel*, nom propre des Auteurs de ces Maréchaux. Ils ont poſſedé la Terre de Grancey, qui, quoique ſituée en Champagne, a des mouvances & dépendances en Bourgogne, entr'autres, la Terre de Marey, qui a pu donner entrée aux Etats aux Seigneurs de Grancey. Pluſieurs Gentilshommes Normands, dont le nom n'eſt peut-être plus connu dans leur Province, ont pu auſſi ſe faire inſcrire ſous un nom qu'ils ne portent plus. Nous voyons en Bourgogne pluſieurs Fiefs ou Seigneuries ne plus avoir le nom qu'elles portoient il y a deux ſiecles: ce qui a pu arriver ailleurs comme ici. Il n'y a donc pas moyen de placer des noms de Famille devant ceux de ces Fiefs, à moins que de s'être procuré, pour les autres Provinces de France, des connoiſſances auſſi détaillées que ſur la Bourgogne, ce qui, comme l'on voit, étoit au deſſus de ce qu'on pouvoit faire. Alors on a placé ces noms comme noms propres, & peut-être auſſi le ſont-ils. Dans quelques Liſtes les Gentilshommes ont fait écrire leur nom de Maiſon & celui du Fief, en faiſant précéder ce dernier, contre l'uſage ordinaire; ainſi l'on trouve Sennecey Beauffremont, Thiange Damas, la Serrée Drée, Conforgien Clugny, Verchigy Julien: (*c*) d'autres dans les mêmes Liſtes ont

» étoient Chevaliers & pourvus des plus honorables Charges de l'Ordre *&c.* Il fut pourvu le 6. Mars 1549. d'un » Office de Conſeiller Clerc & reçu le 10. Mai de l'année » ſuivante, par la démiſſion d'Antoine de Saint Antoſt, auquel » le Roi donna la Charge de Premier Préſident au Parlement de Rouen, & puis par le décès de Jean Tiſſeran, il » eut par option ſon Office de Laïc dont il fut pourvu & reçu » les 5 Octobre & 13 Novembre 1551. « *Palliot, ibid.* p. 198.

(*a*) On ne voit cette remarque qu'en cette année 1573. & le nom de Vintimille ſe trouve ſur les Liſtes. Dans beaucoup d'autres, les Gentilshommes poſſédans Fiefs, quoique revêtus de Charges de Magiſtrature, entroient donc alors aux Etats; peut-être n'étoient-ils point convoqués, mais il eſt sûr qu'ils ont eu leur ſéance à la Chambre de la Nobleſſe & aux Etats pendant un temps, & poſtérieurement par une Délibération, les Charges de Robe les ont exclu.

(*b*) Tels ſont, par exemple, Meſſieurs du Refuge, Gentilshommes anciennement originaires d'Avignon, que nous trouvons rappellés dans les Liſtes ſous le nom de Barons de Coupet ou Copet, Seigneurie ſituée en Suiſſe, dont ces Gentilshommes portoient le nom.

(*c*) Il y a eu pluſieurs Gentilshommes de ce nom dans le Parlement de Bourgogne, voyez Palliot page 172. 177. & 189. Nous remarquerons à cette occaſion que Palliot donne la qualité d'Ecuyer à l'un d'eux, à celui qui eſt mentionné à la page 177. & qu'il ne la donne pas aux autres; pour approfondir ce qui occaſionne cette différence dont on a trouvé pluſieurs exemples, nous avons vérifié que tous ceux qui, dans leur requête, pour l'expédition de leurs proviſions, ont pris la qualité d'Ecuyers, lorſqu'elle leur convenoit, l'ont eu dans leurs proviſions; & que Palliot l'a tranſcrite; ainſi tous ceux qui ont été Conſeillers Clercs, & qui, par cette raiſon, n'ont pas pris la qualité d'Ecuyer qu'ils auroient pu prendre ſans cette circonſtance, ou bien tous ceux pour leſquels les Secretaires du Roi auſquels on s'adreſſe pour l'obtention des proviſions, n'ont pas donné de qualité dans la requête qu'ils préſentoient, n'en ont point eu dans leurs proviſions: des Gens verſés au ſervice du Sceau nous ont dit que cela ſubſiſtoit encore, comme cela ſubſiſtoit autrefois, & que c'eſt la raiſon pour laquelle des Gentilshommes, même qualifiés, n'ont pas dans le Palliot, les qualités d'Ecuyer ou de Chevalier, pendant que d'autres Gentilshommes ou de même nom, où leurs inférieurs y ſont dénommés avec ces qualités; ainſi page 155. Gui de Salins, Conſeiller Laïc, eſt qualifié Chevalier, & pages 156. & 198. Philipe Bouton & Jacques de Vintimille, tous deux Conſeillers Laïcs, n'ont aucune qualité. Dans

obſervé l'ordre naturel, Brancion Viſargent, (*a*) Scoraille de la Balme, Du Faur-Pibrac, *&c.* On obſerve ceci pour faire remarquer combien il a fallu d'attention pour rectifier les tranſpoſitions. D'autrefois un Gentilhomme s'eſt fait inſcrire ſous deux noms de Fiefs, ſans y joindre le ſien, par exemple, Senailly de Villiers, du nom de Damas Cormaillon, où la branche de Senailly étoit ſous diviſée par celle de Villiers. Dans le démêlé que Senailly eut avec Deſgeorges, une ſeule de ſes Suppliques eſt ſignée *Senailly Damas de Villiers:* ſource d'erreur & de confuſion ſi le Nom & la Province étoient moins connus.

Outre ces cauſes générales d'erreurs, il y en a d'un autre genre: pluſieurs Fiefs ont changé de nom, & nous en pourrions citer beaucoup d'exemples: (*b*) un même Fief appartenant à pluſieurs perſonnes en même temps, a pu donner par conſéquent l'entrée aux Etats à pluſieurs Gentilshommes; auquel d'entr'eux appliquer le nom du Fief rapporté dans la Liſte? Pluſieurs Terres portent le même nom, ſoit dans un même Bailliage, ſoit dans des Bailliages différens. On trouvera dans Garreau ſept Villages dans la Province du nom de *Marcilly*: lorſque la Liſte offre ce nom ſans autre caractériſtique, on n'oſe y joindre le nom de la perſonne, même en ſachant le nom de tous ceux à qui appartenoient alors les différens Marcilly. Il y a certains noms qui, quoique les mêmes dans la prononciation uſuelle, & preſque les mêmes dans l'orthographe, (*c*) appartiennent à

Petitot qui a continué Palliot depuis 1649. juſqu'à 1733. on ne voit pas un ſeul Conſeiller qui ait pris la qualité d'Ecuyer dans ſes proviſions, quoique dans Palliot on la remarque à pluſieurs Membres du Parlement, qui ont été les Peres, ou Aieux, & de même nom que ceux qu'on retrouve dans Petitot; il y a tels Conſeillers, par exemple, auſquels cet Auteur, d'après leurs proviſions, donne beaucoup de qualités, ſans que l'on trouve celle de Chevalier ou d'Ecuyer; Joſeph de Grenaud, Marquis de Rougemont, Gentilhomme de Bugey, d'un nom connu, eſt qualifié, par exemple, à la page 86. de Petitot, *Marquis de Rougemont, Baron de Colier, Seigneur de Champagne, Roche & Ulortarey, Premier Élu de la Nobleſſe de Bugey, & Conſeiller au Parlement*, ſans qu'il lui ait été donné la qualité d'Ecuyer ou de Chevalier dans ſes proviſions.

Nous remarquerons que dans le Palliot tous les Premiers Préſidens ont la qualité de Chevaliers, & que parmi les Préſidens à Mortier, dont cet Auteur a donné la Liſte & les Armes depuis le regne de Louis XI. juſqu'en 1649. Thomas de Plaine, le plus ancien de tous, n'a pas la qualité de Chevalier; que Guillaume de Dormant, qui le ſuit, ſe trouve dénommé avec cette qualité; que Jacques Godran, le ſeptieme, par ordre de réception, reçu en 1537. eſt qualifié Chevalier, & que Odinet Godran ſon Fils, reçu Préſident à Mortier en 1543. n'a point le titre de Chevalier: qu'enfin, juſqu'en 1610. on voit dans Palliot des Préſidens à Mortier qui ſont dénommés avec cette qualité, & d'autres auſquels elle manque, & que ce n'eſt que depuis 1610. qu'on trouve dans l'ancien Palliot & dans Petitot ſon Continuateur, la qualité de Chevalier donnée conſtamment à tous les Préſidens à Mortier. Tout le monde ſait que l'habillement des Préſidens à Mortier étoit le vêtement affecté jadis aux anciens Chevaliers. Dans la Liſte des Chevaliers d'Honneur du Parlement, que Palliot donne depuis Louis XI. on remarque auſſi qu'il y en a qui ſont dénommés avec la qualité de Chevalier, diſtincte de celle de Chevalier d'honneur. Les ſept premiers Chevaliers d'honneur ſont, Philipe Pot, Michau de Chaugy, Henri de Chiſſey, Claude de Vaudrey, Charles de Mipon, Philipe Bouton & Jean de Courcelles. Chaugy, Bouton & Courcelles ſont dénommés avec la qualité de Chevalier, que n'ont pas les autres: & Charles de Courcelles ayant ſuccédé à Jean de Courcelles dont on vient de parler, Charles n'eſt point qualifié Chevalier; apparemment que Jean de Courcelles & les autres devoient la qualité de Chevaliers à des Services militaires.

(*a*) Nous pouvons encore citer le nom de Scoraille comme tranſplanté dans la Province, puiſque le Sire de Scoraille étoit Sénéchal de Berry, comme on peut le voir dans la dépoſition de Jean Seguinat, Secretaire du Duc Jean de Bourgogne, aſſaſſiné à Montreau en 1419. laquelle ſe trouve dans le Journal de Bourgogne, intitulé *Journal de Paris*, & publié in-4°. par la Barre, page 273.

» Et depuis lui Jean Seguinat, qui parle à pluſieurs fois, » fait des Lettres de par feu mond. Seigneur, adreſſant aud. » Dauphin, lequel écrivoit moult révéremment & humble» ment, & icelui Dauphin récrivit pluſieurs fois à feu mon» dit Seigneur aucune choſe ſecrette & d'Etat, & afin qu'ils » ſe voulſizent raſſembler & parler enſemble, & en icelle » confiance feu mondit Seigneur parti de Troye & s'en alla » à Braye-ſur-Seine, auquel lieu de Bray furent par pluſieurs » fois aucuns des Chevaliers dudit Dauphin en eſpécial, » ledit Tanneguy, Barbazan, le Sire de Scoraille, dans » cette même dépoſition, page 276. Seguinat dit, que le Sire » de Scoraille étoit Sénéchal de Berry, Jacques du Pechin » & autres qui preſſoient toujours fort mondit Seigneur » d'aller devers le Duc, lui diſant que icelui Dauphin le ai» moit plus que nul homme après ſon pere.

(*b*) Contentons-nous de celui-ci, parce qu'il porte ſur une Terre conſidérable, & dont le Poſſeſſeur eut la ſingularité de faire commuer le nom de ſa Terre en celui d'une autre Terre, & non dans le ſien propre. Il n'y a guere que 90. ans que ceux du nom de Perne, Seigneurs de Monetoy près d'Autun, obtinrent la commuation du nom de Monetoy en celui d'Epinac, qui a ſi bien pris, que les Habitans du lieu ignorent aujourd'hui qu'il en ait eu un autre. Surquoi nous obſerverons que Meſſieurs de Perne auroient pu faire donner leur nom de Maiſon à Monetoy, comme celui d'Epinac qu'ils préférerent. La Terre aujourd'hui nommée Ecquevilly, près Saint Germain-en-Laye, s'appelloit Freſne. Ci-devant Meſſieurs Hennequin en ont fait commuer le nom, & celui de Freſne eſt oublié.

(*c*) Ceux du nom de *Legoux* & *Legouz* ſont venus de différentes Provinces étrangeres, & en différens temps s'établir en Bourgogne. Les Legoux, originaires de Flandres, s'attacherent à la Cour de nos derniers Ducs. Ils poſſédoient déja la Terre de la Berchere en Bourgogne, & en portoient le ſurnom avant la fin du quinzieme ſiecle. Jean Legouz, Seigneur de la Berchere, Fils de Philipe, Seigneur de la Berchere, épouſa environ vers ce temps Anne de Theſut, Fille de Jacques, Seigneur de Ragi & de Chareconduit, comme on le voit par un monument aux Carmes de Châlons-ſur-Saône, en l'Egliſe deſquels elle eſt enterrée, dans une Chapelle fondée & bâtie par ſon aïeul Louis de Theſut, Seigneur de Ragi & de Montmurgey, qui y fut inhumé en 1499. ainſi qu'en fait foi ſon épitaphe, par lequel on voit qu'il étoit iſſu de Gerard de Theſut, Ecuyer, Seigneur de Ragi, pour lequel Bernard Darmagnac, Comte Souverain du Charolois, érigea en 1366. pour prix de Service militaire, un Fief au Mont-Saint-Vincent; la Veuve de Gerard de Theſut rendit foi & hommage pour ce Fief en 1386. pour elle & ſes Enfans, Pierre & Jean de Theſut au même Bernard Darmagnac, comme le conſtatent les anciens Regiſtres des repriſes de Fiefs du Charolois, dépo-

des Familles d'armes différentes, originaires de Provinces éloignées. Tels ſont les noms de Legoux & Legouz, tranſplantés en Bourgogne dans différens temps.

Tels ſont encore ceux de Chaſtenoy & de Chaſtenay, qui ne different que par une lettre. (*a*) Quelques familles ont pour noms des noms de Saints qu'on peut prendre pour des noms de Baptême; & il eſt arrivé quelquefois que les Gentilshommes ſont inſcrits avec leurs noms de Baptême au devant du nom propre, tandis que d'autres inſcrits au même endroit, n'y ſont que ſous leur nom de Famille & de Terre. ; il a donc fallu diſtinguer ſoigneuſement ces cas. Le nom de Bernard, par exemple, appartient en Bourgogne à trois Familles nobles. Bernard de Monteſſus & de Ruilly ; Bernard de Saſſenay qui a une autre branche de Bernard de Trouhans ou Marcilly; Bernard de Chintré, qui tous ſont d'origine & d'armes différentes. (*b*) Ces familles ont pu entrer aux Etats ſous des noms de différens Fiefs;

ſés en la Chambre des Comptes de Dole, Regiſtre premier. Louis de Theſut reprit de Fief à Dijon le 11 Février 1473. entre les mains de Charles Duc de Bourgogne, tant en ſon nom, qu'en celui de ſes Freres, » pour leur Terre & Sei» gneurie de Ragi, & généralement pour tout ce qu'ils te» noient en Fiefs dans les Pays du Duché & Comté du Cha» rolois & Mâconnois, dépendant dudit Seigneur Duc, » M. S. de Palliot. Il exiſte encore en Charolois & en Bourgogne différentes branches de ceux de ce nom, dont il y a eu pluſieurs dans le Parlement de cette Province.

Le dernier du nom de Legoux qui ait poſſédé une Charge au Parlement de Bourgogne, eſt Pierre de la Berchere, Premier Préſident du Parlement de Bourgogne, & enſuite de celui du Dauphiné, ainſi que Palliot le rapporte; & il s'exprime ainſi ſur ſon Succeſſeur. page 65.

« Antoine de Bretagne, Chevalier, Baron de Loiſy, Con» ſeiller du Roi en ſes Conſeils, étant Premier Préſident au » Parlement de Metz, fut commis en l'abſence de Pierre » Legoux par Lettres du 13 Juillet 1637. pour exercer la » même Charge en ce Parlement, où auparavant il avoit été » reçu Conſeiller Clerc le 26. Mars 1597. par la réſignation » de Jacques de Vignier, avec permiſſion du Roi Henri IV. »

Il y a encore en Bourgogne trois branches de Gentilshommes du nom de Bretagne, dont une deſcend des Premiers Préſidens. Le Fils d'Antoine fut auſſi Premier Préſident à Metz. Etienne de Bretaigne parut le dernier Août 1417. comme un des Hommes d'armes du Seigneur de Couches, paſſés en revue à Beauvais. Planchet, p 592. du troiſieme volume de l'Hiſtoire de Bourgogne.

Les deux autres branches ſont anciennement ſéparées & iſſues de collatéraux.

Ceux du nom de Legouz, dont pluſieurs ont occupé & occupent les premieres Places du Parlement de Bourgogne, ſont originaires de la Province de Bretagne, dans l'Hiſtoire de laquelle on trouve des Gentilshommes & Hommes d'Armes de ce nom dans le quinzieme ſiecle. Hiſt. de Bret. par Dom Hyacinte Morice, Bénédictin, tom. 2. Quelques branches du nom de Legouz s'étoient établies dans l'Anjou, où il en ſubſiſte, & en ſubſiſtoit encore dans les Provinces voiſines, du temps de la Ligue.

D'Aubigné, tom. 3. p. 195. parle dans ſon Hiſtoire d'un Gentilhomme de ce nom, qui ſe jetta courageuſement dans Blain, abandonné après la déroute d'Angers, pour le défendre contre les Partiſans du Duc de Mercœur : il fit tourner contre ceux qui l'aſſiégeoient une intelligence ménagée pour ſurprendre la Place, il s'aſſura de plus de ſoixante Gentilshommes ou Perſonnes de commandement, à meſure qu'ils étoient introduits dans la Ville; & comme Blain étoit mal pourvu de vivres, il faiſoit ſubſiſter ſa Garniſon aux dépens des Aſſiégeans, qui étoient obligés de nourrir abondamment leurs Priſonniers. Guebrian, Chef des Aſſaillans, lors de la tentative pour ſurprendre la Ville, ne voulut monter que quand un jeune Homme des ſiens ſeroit venu le chercher; le Commandant de la Place en ayant été averti, fit conduire ſur le rempart ce jeune Gentilhomme, auquel, le poignard ſur la gorge, il fut commandé de donner de la confiance à Guebrian; mais, au mépris de ſa propre vie, il jetta l'alarme dans le foſſé. Ce généreux Priſonnier l'étoit d'un Homme auſſi généreux, qui le loua de ſon intrépidité, & lui laiſſa la vie. Le Siege de Blain fut levé quelque temps après, & d'Aubigné en rapporte ainſi la cataſtrophe. Hiſt. Univerſelle. tom. 3. liv. 2. ch. 9. p. 195. éd. in-fol. à Amſterdam en 1626.

« Guebrian ayant quitté ſes Bandes pour aller ſavoir des » nouvelles, prit quelques Troupes qui avoient couru » pour l'Armée, de la créance qu'on marchoit au Siege » de Blain, il fit part de ſon épouvante aux Aſſiégeans par » un Homme hors d'haleine, & ſi étonné, qu'à ſon rapport » tout joua à fils de putain le dernier, & ſans ordre cha» cun quittant ſes armes, ſe laiſſa guider à la peur. »

Les branches de Legouz, qui ont paſſé en Bourgogne, y étoient déja établies en 1533. que Thibaut Legouz, Ecuyer, Seigneur de Vellepelle, près Langres, & qui s'étoit attaché au Duc de Virtemberg, fut envoyé par François I. pour ménager une réconciliation entre ce Duc & Chriſtophle ſon Fils, qui s'étoit retiré en France. M. S. de Palliot.

(*a*) Il y a dans la Province des Gentilshommes du nom de Chaſtenoy & de Chaſtenay, & une Maiſon diviſée en pluſieurs branches de ce dernier nom. Huberte de Chaſtenay, fille de Joachim, Seigneur de Lanty, & d'Agnes de Dinteville étoit de ce nom; elle épouſa le 17. Février 1597. Charles de Coligny, Marquis d'Andelot, Chevalier de l'Ordre du Roi, fils de cet illuſtre & malheureux Amiral qui fut maſſacré à Paris en 1572. Nous voyons que cette Maiſon de Coligny a pris & donné des alliances à pluſieures Maiſons conſidérables de Bourgogne, telles que celles de la Guiche, Dyo, Montperoux, Dancery, Malain, Saint Belin, & autres. On peut voir le tome 4. des Généalogies Hiſtoriques des Maiſons qui ont poſſédé les différentes parties des Royaumes de Bourgogne & d'Arles, imprimées à Paris in-4°. en 1738. & la table ſur la branche des Coligny, Saligny, & Creſſia, qui ſe diſtinguoit par le nom de cette derniere Terre, Baronnie de Breſſe, que Joachim de Coligny poſſédoit encore il y a moins d'un ſiecle, pag. 408.

(*b*) « Bernard de Monteſſus, dont Melchior Bernard, » Seigneur de Monteſlus, Balorre, Travoiſy & de Lune, « Gouverneur des Villes & Château de Beaune, porte » d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles » de même. » *Geliot, ind. Amor. p.* 319.

Etienne Bernard, ce zélé Catholique, ce fidele ami des Ducs de Guiſe & de Mayenne, étoit des Bernard de Saſſenay. « Bernard à Dijon, originaire de Châlons, qui » eſt entré dans l'alliance de la Maiſon de Vienne, *&c.* » porte d'azur à une faſce d'or chargée d'une molette » d'éperon à ſix pointes d'azur, accompagnée en chef de » deux coutelas poſés en ſautoir, les pointes en bas d'ar» gent, ſurmontant une hure de Sanglier de même, & » en pointe une banniere ou étendard auſſi d'argent, la » lame d'or poſée en bande. » *Ibid. p.* 76.

Bernard de Chintré, de Chanteau, & de Lavernette; dont un Lieutenant de Roi du Mâconnois portent ſuivant Chevillard, & le Continuateur de Palliot dans ſon Parlement de Bourgogne, de gueules à une bande d'or chargée de trois étoiles d'azur, accompagnées d'un cornet d'or embouché & virolé d'azur en chef du côté ſeneſtre, pag. 130. leurs armes ſe voient en pluſieurs monumens & en différentes Egliſes de la Ville de Mâcon.

« Je ne puis, *dit Saint Julien de Baleure, fol.* 366. » ni ne dois paſſer ſous ſilence l'ornement & ſingulier » luſtre que les Seigneurs Bernard, hommes nourris à la » vertu, donnent à leur Mâcon, notamment Mr. le Doyen » en l'Egliſe Cathédrale dudit lieu, Conſeiller en la Grande

s'ils

s'ils sont inscrits dans les Listes sous leur seul nom propre, il a fallu vérifier à quelle des familles de Saffenay, de Rully, ou de Chintré ils appartenoient, pour y appliquer le Blason propre. Ceux du nom de Damas qui portent une Croix ancrée pour armes, ont un nom qui s'écrit comme celui des Damas-Cormaillon, dont les armes sont différentes; (*a*) ainsi chaque fois qu'on a trouvé Damas, il a fallu faire la même vérification que ci-dessus. Mais c'est peut-être trop insister sur les obstacles qui s'opposoient à l'exactitude; il faut rendre compte des moyens employés pour en approcher.

On s'est attaché d'abord à corriger les anciennes Listes, & à rappeller à une orthographe uniforme les noms altérés par les Copistes, mais connus pour être les mêmes; en se faisant néanmoins une loi de ne jamais rien changer à l'orthographe de ces noms, à moins que la faute ne fût évidente. Quand les Listes ont été une fois réduites à cette forme, comme ont s'étoit d'ailleurs trouvé dans le cas d'avoir eu sous les yeux la plupart des titres des Gentilshommes de la Province, ceci a donné beaucoup de facilité pour restituer au plus grand nombre des Fiefs les noms propres des Seigneurs qui les possedoient au temps marqué; on a eu recours à tous les Ouvrages propres à donner des lumieres sur cette matiere. L'immense & fidele Manuscrit de Palliot en 14. volumes, dont deux de table, Ouvrage précieux à la Province, auroit été ici d'une grande ressource, s'il neût été endommagé lors de l'incendie arrivé à Dijon chez Mr. de Blaisy qui le possede; les deux tomes les plus nécessaires, ceux des tables y ont été consumés, ainsi que les marges & chiffres par places dans plusieurs des volumes qui restent. Cependant on a feuilleté & consulté le corps de l'Ouvrage dans l'état où il se trouve, & on le cite. Les Religieux Bénédictins, Auteurs de la grande Histoire de Bourgogne, en avoient commencé anciennement quelque dépouillement. On s'est procuré la connoissance des anciennes reprises de Fief, des Avœux & Dénombremens; & quoiqu'il y ait bien des exemples de reprises de Fief faites par des Gentilshommes sous des noms de Fief même, ou par leurs femmes, lorsque les Terres dont elles reprenoient de Fief venoient de leur côté, sans qu'il se voie employé dans ces reprises que le nom du Fief que portoient leurs maris, on a pu en tirer de grands éclaircissemens. On a demandé aux derniers Etats à Messieurs les Gentilshommes, de communiquer par pieces originales des instructions sur la possession des Fiefs dans le cours des deux siecles précédens : On leur a même depuis adressé des Lettres circulaires, accompagnées d'un modele à remplir sur l'indication des titres justificatifs ausquels on devoit recourir; ceci a procuré encore quelques éclaircissemens. (*b*)

Il y a peu de Listes qui n'ait offert des points à discuter; observons à ce sujet qu'en 1573. il fut délibéré que le Bailli de chaque Bailliage, & deux Membres de la

» Chambre de la Cour Souveraine de Parlement, sur lequel les Titres, les Dignités & Etats n'ont pu tant » gagner que d'altérer, étranger, ou divertir de l'intégrité » de son naturel une naïve douceur, & propre bénignité, » qui le rend agréable à tous ceux qui l'accostent; son » Frere, Seigneur de Marbé, a tant travaillé, & travaille » sans cesse pour la conservation & salut de sa Patrie en » qualité de Capitaine nommé par la Ville, & institué » par le Roi, qu'il ne faut pas douter que, sans son assidue sollicitude & vigilance, aidée du Magistrat, Mâcon se fut long-temps, a fait canton par les menées & » pratiques des Forissus d'icelle, assistés des moyens de » ceux qui les ont retirés. A la même conservation de » Mâcon, a donné grande aide avec contribution de veilles » & soucis infinis, le Seigneur de Chatenay, Frere dudit » Seigneur de Marbé. »

Vincent Bernard, Seigneur de Valenton, Capitaine de la Ville de Mâcon, a formé la branche de Bernard, établie à Dijon. Pal. M. S. donne la date de son contrat de mariage, du 14. Janvier 1579.

(*a*) « Damas, anciennement Seigneur de Jouancy en » Bourgogne, de Villiers & d'Athée, & dont est à présent Pierre & Louis Damas, pere & fils, Seigneurs de » Morande, Lesain, Courcelles-sous-Grignon & Cormaillon, porte d'argent à une hie (ceux de cette Maison l'appellent poteau de mer) de sable, accompagné » de six roses de gueules mises en orle, ainsi qu'elles se » voient dans les tapisseries anciennes du Cardinal de » Clugny, dans lesquelles sont toutes les armes des alliances de Clugny. Le présent Seigneur de Villiers, du » surnom de Senailly, est obligé d'écarteler de ce Damas, » qui est, à ce que prétendent ceux de cette famille, une » branche des autres Damas, dont est parlé à la page » 227. sous le mot Croix ancrée. » *Geliot, Indic. Armor. p.* 574. On trouvera à la fin de ce Discours une Remarque où on détaille ce qui regarde cette tapisserie devenue aujourd'hui monument héraldique. *Voyez la Remarque*. F.

(*b*) *La reconnoissance engage à nommer ici ceux dont on a eu les instructions les plus circonstanciées.*

MESSIEURS,

Du Ban de la Feuillée, pour la Terre de Froslois.

De Beaulrepaire, pour la Terre de ce nom, en Bresse.

Nobleſſe, dreſſeroient un Rôle des Gentilshommes, qui ſeroient remis au Capitaine de la Porte pour les appeller, & n'admettre que ceux qui s'y trouveroient inſcrits. On voit que le Sieur de Sainville, Chevalier de l'Ordre du Roi, Sieur de Pouilly, fut nommé pour le Bailliage de Dijon; il n'y a dans ce Bailliage d'autre lieu connu de ce nom, que Pouilly-les-Dijon, (*a*) dont la Seigneurie appartenoit en 1512. comme Palliot l'obſerve, à Jean Bouhier, auquel le Roi donna en cette année une des douze Charges de Conſeiller, qui compoſoient alors le Parlement de Bourgogne. Cette Seigneurie eſt depuis près de trois ſiecles poſſédée par ceux de ce nom qui ſe ſont toujours montrés avec diſtinction dans les différens emplois qu'ils ont préféré. Il falloit donc que Sainville eût une portion de Seigneurie dans Pouilly-les-Dijon, ou qu'il y eût en 1573. un autre Fief de ce nom dans le Bailliage de la Capitale. En l'année 1605. on trouve, pour un des Commiſſaires des preuves, Charles de Marcilly, Sieur de Cypierre. Or, Philibert de Marcilly, Sieur de Cypierre, Chevalier de l'Ordre, & Gouverneur de Charles IX. étoit mort en 1565. il n'avoit laiſſé qu'une fille mariée à François de la Magdelaine; quel étoit donc ce Charles de Marcilly? Etoit-il un Collatéral de Philibert, & de même nom que lui, poſſédant la Terre de Cypierre, ſoit par droit de co-indiviſion, ſoit par droit de ſubſtitution? Ou étoit-il du nom de la Magdelaine? Car ceux de ce nom poſſédent encore la Terre de Cypierre, & ils ont auſſi une Terre du nom de Marcilly. A l'égard de celle de Cypierre, elle auroit pu paſſer à la Ducheſſe de Leſdiguieres, ſi par vente ou conceſſion elle n'avoit pas appartenu à la branche cadette de la Magdelaine. Après avoir porté les Liſtes au point d'exactitude qu'il a été poſſible de leur donner, on a placé à côté de chaque nom juſqu'à l'année 1682. le Blaſon des armes; & pour y parvenir, on s'eſt ſervi de pluſieurs Ouvrages, tels entr'autres que ceux-ci.

Grand Armorial de Geliot, imprimé à Paris en 1661. in-fol.

Hiſtoire du Parlement de Bourgogne, par Palliot, imprimée à Dijon en 1649. in-fol.

La nouvelle méthode raiſonnée du Blaſon, par le Pere Menetrier, in-12. imprimée à Lion en 1723.

L'abrégé méthodique des principes héraldiques, in-12. par le même, imprimé à Lion en 1677.

Le Traité de la Nobleſſe, de la Roque, imprimé à Paris en 1678. Ouvrage que les Généalogiſtes regardent comme très-exact, & dont l'Auteur avoit été employé lors de la recherche de la Nobleſſe dans le Royaume.

Carte Armoriale de Bourgogne, par Jacques Chevillard, in-fol. gravée à Paris en 1726.

Science héroïque, par Marc Vulſon de la Colombiere, in-fol. Paris 1644.

Mercure armorial de Charles Segoing, in-fol. Paris 1657.

Traité de la Science Pratique du Blaſon, par Trudon, in-12. Paris 1689.

L'Art héraldique de Baron, in-12. Paris 1684.

Brancion, pour celle de Vifargent.

Bretagne, pour Is-ſur-Tille.

De Clugny, Conſeiller au Parlement de Bourgogne, nommé Intendant de Saint Domingue, pour la Terre de Nuys.

Conighan, pour Arcenay.

Fleutelot, Conſeiller au Parlement de Bourgogne, pour la Terre de Beneuvre.

Maſſol de Monmoyen, pour la Terre de Monmoyen.

Scoraille, pour la Terre de la Balme.

Pereney de Vellemont, Conſeiller au Parlement de Bourgogne, & déſigné Procureur Général, pour la Terre de Vonge.

Et Verchere d'Arcelot, Conſeiller au Parlement de Bourgogne, pour les différentes Terres qu'il a dans cette Province.

(*a*) « Jean Bouhier, Seigneur de Pouilly-les-Dijon, » & de Marcilly près Is-ſur-Tille, & Conſeiller Clerc au » Parlement, il fut pourvu par le trépas de Jean Saulnier » le 16. Août 1512. & reçu le 11. Septembre ſuivant. » *Pall. Parl. de Bourg.* pag. 167. & pag. 205. & 206. « Benigne Bouhier, Seigneur de Pouilly-les-Dijon, *&c.* » il portoit comme Jean Bouhier ſon pere. »

C'eſt Jean Bouhier qui jetta les premiers fondemens de cette magnifique Bibliotheque que ſes Deſcendans ont accrue & conſervée juſqu'à nos jours. Nous avons oui dire à l'illuſtre Préſident Bouhier que, dans un temps où l'argent étoit moins haut qu'il ne l'eſt aujourd'hui, il en avoit refuſé 50. mille écus du Nonce Paſſionei, aujourd'hui Cardinal.

Hiſtoire Généalogique de Breſſe, Bugey & Gex, par Guichenon, imprimée en 1650. in-fol.

Hiſtoire Généalogique & Hiſtorique de Bourgogne, in-4°. imprimée à Paris en 1736.

Grande Hiſtoire de Bourgogne, imprimée à Dijon in-fol. en 1739. par un Religieux Bénédictin, de laquelle il n'a paru encore que trois volumes, chacun ſuivi des preuves & actes authentiques.

Hiſtoire Généalogique de la Maiſon de France, & des grands Officiers de la Couronne, par le Pere Anſelme, & imprimée à Paris in-fol. en neuf volumes 1729.

On s'eſt d'ailleurs ſervi de pluſieurs autres Ouvrages, où l'on a cru pouvoir puiſer des éclairciſſemens ſolides, en donnant toujours la préférence aux éditions les plus anciennes; la plupart de celles qu'on a citées ont environ un ſiecle. En blaſonnant, on a donné l'attention néceſſaire pour ne pas confondre les Armoiries différentes de différentes familles qui portent le même nom. On indique les anciens monumens publics, comme Tombeaux, Chapelles, *&c.* où les Auteurs dont elles ſont tirées. S'il ſe trouve dans les Auteurs quelque variété par briſure, écartelé, changement de piece, *&c.* on a ſoin d'en faire mention. A défaut de monumens publics qui nous ſoient connus, nous avons conſulté les familles même ſur leur Blaſon. Quant aux familles aujourd'hui peu connues, ſoit parce qu'elles ſont éteintes depuis long-temps, ſoit parce qu'étant étrangeres à la Bourgogne, elle n'ont conſervé aucune relation avec cette Province, où elles n'ont fait que paſſer; on ſent aſſez qu'il n'a pas été poſſible de déſigner leur Blaſon.

Tel eſt en général le compte que nous nous croyons obligés de rendre de la maniere dont l'Ouvrage eſt exécuté. Les notes qu'on lit au bas des pages, quoique quelquefois aſſez étendues, ne contiennent, pour l'ordinaire, que des paſſages tirés d'Auteurs connus, & relatifs aux Familles de la Province, dont on avoit occaſion de parler dans le diſcours, ou que le rapport du contenu dans les Archives & Monumens publics ſur ce qui les concerne. On a exactement cité l'édition ou la page, afin qu'il ſoit facile d'y recourir, ſi l'on le veut. Dans l'impreſſion des Liſtes, on a ſupprimé l'article au devant du nom, comme il eſt d'uſage dans les meilleurs livres de dénomination, à moins que l'article ne ſoit redoublé, auquel cas le ſecond paroît en quelque maniere inhérent au nom, comme *la Toiſon*; ou qu'il ne ſoit au nominatif comme *le Prêtre*, *le Compaſſeur*, *le Baſcle*, (*a*) *le Moine*; ou qu'il ne ſoit article défini, comme *du Ban*, *du Creſt*; ou qu'il ne ſoit équivoque, comme *du Bois*, *des Bois*; ou enfin, que le nom ne ſoit monoſyllabe : car alors il a fallu encore *du Blé*, *le Gouz*, *la Cley*, *la Fin*, & non *Blé*, *Gouz*, *Cley*, *Fin.* Mais dans la gravure des Armoiries, il faut chercher tous ces noms à leurs initiales dépouillées de tout article; par exemple, *le Prêtre Vauban*, doit être cherché à la lettre P.

Peut-être les Catalogues que l'on donne ici paroîtront-ils longs & nombreux. Il eſt certain néanmoins qu'il devroit s'y trouver beaucoup plus de noms uniques ou répétés; ces Liſtes finiſſant comme nous l'avons déja obſervé par ces mots, *& pluſieurs autres.* C'eſt la raiſon pour laquelle il y a des noms plus multipliés que d'autres; pluſieurs Gentilshommes négligeans de faire enrégiſtrer leurs noms, pendant que d'autres étoient exacts, où pluſieurs perſonnes d'un même nom ne le faiſant écrire qu'une fois; pendant que d'autres auſſi d'une même ſouche, qui n'ont été inſcrits que ſous le nom de leurs Fiefs, le ſont dix ou douze fois, quand il y a eu autant de Fiefs différens appartenans aux membres ſéparés d'une même Maiſon, qui chacun laiſſoient poſtérité. Dans les Liſtes, depuis 1548. juſqu'à 1682. incluſivement, on voit

(*a*) A la journée de Creci Philipe de Valois, avant de donner Bataille, envoya reconnoître l'Ennemi par quatre Chevaliers, dont un du nom de le Baſcle. A leur retour, le Chevalier le Baſcle fut celui des quatre par qui ce Prince ſe fit rendre compte de la diſpoſition de l'Armée des Anglois, en lui diſant.

« Qu'il parla qu'il étoit au Roi de Behaigne, qu'il » avoit tant fait de ſon corps, qu'il étoit tenu pour un » des plus vaillans Chevaliers du monde. »

Chroniques de Froiſſard, imprimées à Paris chez Verard. On voit parce qu'ajoute cet Hiſtorien que, ſi les conſeils du Chevalier le Baſcle euſſent été ſuivis, cette journée n'auroit pas été auſſi malheureuſe. Si ces paroles (qu'il étoit au Roi de Behaigne) ſemblent indiquer à ceux de ce nom une origine étrangere, le témoignage qu'elles rendent à la valeur de celui qui le portoit, le naturaliſe avantageuſement parmi la Nobleſſe Françoiſe.

plus de 3100. noms; mais les deux Tables alphabétiques, mises en tête des Catalogues, donnent le nombre juste des Familles. Outre l'année indiquée dans les deux Tables, la premiere contient les noms ausquels est joint le Blason; l'autre les noms dont le Blason n'est pas donné. La premiere est d'environ 354. noms: la seconde d'environ 179. de sorte que le total est de 533. Familles, & que le surplus des noms jusqu'à 3100. & plus, n'est qu'une répétition; encore n'y a-t-il que peu de Blasons réellement inconnus dans la seconde Liste, dont la plupart des noms ne sont que ceux des Fiefs appartenans à gens connus, quoiqu'on ne puisse dire à qui. *Arc-sur-Tille*, par exemple, s'y trouve souvent. On croit qu'il n'y a jamais eu en Bourgogne de Famille de ce nom; & il est presque certain que cette Terre appartenoit à des Seigneurs, dont les Armoiries se trouvent blasonnées en quelqu'autre endroit de ce livre. La marque * mise dans les Listes à côté d'un nom, désigne que le Blason a été rapporté plus haut. La marque ¶ désigne qu'on n'a pu trouver le Blason, & qu'il n'est pas connu. Quand on voudra savoir en quelle année un nom paroît pour la premiere fois dans les Listes, on doit recourir aux deux Tables alphabétiques. La marque N. P. désigne que la personne mentionnée ne s'est fait inscrire dans les Listes que sous son *nom propre*. Quelquefois on a dit un mot des alliances quand on les a su précisément, on voit alors souvent la lettre N. devant le nom de famille, cela veut dire qu'on a ignoré le nom de Baptême.

Des quatre Auteurs que l'on a conféré sur le Blason, Geliot qui a travaillé en Bourgogne il y a plus d'un siecle, est le plus étendu qui ait jamais travaillé sur cette matiere, & celui dont on a fait le plus d'usage. Il parle du Pere Menetrier son Contemporain qu'on a consulté aussi, comme d'un homme fort versé dans l'Art héraldique. Chevillard a fait graver les Cartes Armoriales de la Noblesse de Bourgogne, sur les Jugemens des Intendans rendus à l'occasion de la recherche de la Noblesse, depuis 1666. les marques qu'il y a jointes, sont relatives aux formes des productions sur lesquelles les Jugemens ont été rendus. Il y a des Maisons qui s'en sont tenues à la possession immémoriale, c'est-à-dire, au dessus de cent ans, alors l'Ecusson porte, par exemple, *du Bled, Marquis d'Uxelles, ci-devant du nom de Layé; & substitué aux noms & armes du Bled. Bourgogne.* D'autres se sont contentées de fournir leurs productions & leur comparution aux Etats de 1674. Alors il écrit *Vienne, Chevalier, Sire, Comte de Vienne & de Commarin, Marquis de Château-Neuf. Bourgogne, Etats de 1674.* D'autres fois, ceux du nom ont été maintenus dans leur Noblesse par un ou plusieurs Jugemens, sur les productions qu'une ou plusieurs branches avoient faites de leurs titres & filiation; ainsi, *Courcelles, Chevalier, Seigneur d'Auvillard, Baron de Pourlans & de Boussélange, maintenu 1698. & 1699. Bourgogne.* Il y en a d'autres aussi, où Chevillard marque l'année du Jugement de maintenue, & de la production pardevant le Commissaire du Roi, & l'année de la comparution aux Etats. Ainsi, *Amanzé, Chevalier, Seigneur de Chauffaille, Comte d'Amanzé, maintenu 1669. Etats de 1674. Bourgogne.*

Palliot, qui est le quatrieme Auteur consulté sur le Blason, a fait un Ouvrage fort connu, publié il y a plus de cent ans. Les Armes de plusieurs Maisons citées, se trouvent, sans doute, encore dans beaucoup d'autres Ouvrages; mais ç'auroit été une tâche trop vaste, & tout-à-fait inutile que de les rechercher & de les citer tous. On s'est sur-tout attaché à marquer les variantes dans le port des Armoiries, lorsque les Maisons ou quelqu'unes de leurs branches ne les ont pas porté d'une maniere uniforme par des raisons soit d'alliances, soit de substitutions, ou ensuite de l'usage des brisures anciennement établi pour les cadets; c'est une des sources du plus ou du moins de détail, dans lequel on est entré en blasonnant les Armes. Les variantes & les preuves du Blason ont aussi souvent été tirées des monumens que l'on cite, dès qu'on en a eu connoissance: tels sont d'anciens Tombeaux, les Armes anciennement mises aux portails & peintures des Eglises de différens lieux, soit de cette Province, soit d'ailleurs; mais en citant ce qu'on a connu, en indiquant les Lieux & les Eglises, où on voit des Chapelles & autres monumens des Familles, on n'a

n'a pu parler que de ce qu'on a connu, & on eſt fort éloigné de croire qu'on ait cité tout ce qui auroit pu l'être.

Il s'eſt quelquefois gliſſé des fautes d'orthographe ſur les noms, dans les quatre Auteurs ci-deſſus; alors on en a fait la remarque en blaſonnant les Armes; on y a auſſi joint quelquefois d'autres obſervations curieuſes, ou intéreſſantes, lorſqu'elles ont pu être reſſerrées dans les limites que la Note, ſur le Blaſon, comportoit, & toujours en citant les Auteurs, dont elles ſont extraites. Les Volumes endommagés, du Manuſcrit de Paillot; qu'on a pu feuilleter, ont été de quelque reſſource, & on les cite par le caractere ordinaire, MSC. Si dans les paſſages rapportés de quelqu'Acte, ou de quelqu'Auteur ancien, l'orthographe des noms ſe trouve différente de l'ortographe d'uſage, par exemple, *Corcelles* pour *Courcelle*; en tranſcrivant l'Auteur, on ſuit celle qu'il emploie, bien qu'ailleurs on ſe ſoit conformé aux Regiſtres & à l'uſage. Le nom *Conigham* s'écrivoit autrefois *Coningant*; & ainſi de beaucoup d'autres. *La Rochepoſée* (nom qui n'appartient pas à la Bourgogne) eſt auſſi écrit dans les anciens Auteurs, *La Rochepoiſée*, *La Rochepouſée* (Brantome l'écrit ainſi) il eſt évident que ce nom a ſuivi les altérations que le verbe *poſer* a ſouffertes dans notre langue.

Quant à la Gravure & à l'Impreſſion de l'Ouvrage on n'en dira qu'un mot, pour aſſurer qu'on à tenu la main à ce que le Graveur & l'Imprimeur fuſſent fideles aux Engagemens qu'ils avoient pris; (*a*) l'inſpection faiſant mieux juger que tout ce qu'on pourroit en dire. Le frontiſpice a été deſſiné par Cochin, Artiſte, qu'on loue toujours en le nommant.

L'Epigraphe, miſe en tête des Liſtes, *Hic atavos, & avorum antiqua ſonantem nomina*, exprime aſſez exactement la ſorte de preuve que l'ordre de la Nobleſſe exige, pour donner entrée aux Etats, puiſque, ſuivant le calcul des meilleurs Chronologiſtes, un ſiecle voit quatre perſonnes de la filiation d'un même nom, & que trois générations complettes, & une commencée, qui eſt ce qu'on appelle en termes de preuves, *du préſenté au Biſaïeul*, font aſſez ordinairement le cours de 100. ans. On a mis, au devant de l'Armorial, les paroles que Pline le Naturaliſte, ajoute, liv. 35. cap. 3. après avoir rapporté que le Conſul Appius-Clodius fut le premier qui ſuſpendit, aux murailles des Temples & autres Edifices publics, les Ecus de ſes ancêtres: *quales Clypeos nemo non gaudens ſavenſque aſpicit.*

Pour la commodité de ceux qui pourroient être bien aiſe de trouver ici, ſans recourir ailleurs, les différentes races des Souverains qui ont gouverné la Bourgogne depuis que les Bourguignons s'y ſont établis, on en a fait imprimer les Tables Généalogiques & Hiſtoriques, à la ſuite du Diſcours. Sur ceci on eſt bien aiſe de prévenir le Lecteur que la ſeule part qu'on ait à ces Tables, eſt de les avoir extraites d'autres Ouvrages, parce qu'on les a trouvé commodes pour celui-ci. Quelque long qu'ait pu paroître le détail ſur l'exécution de cet Ouvrage, peut-être ſera-t-on diſpoſé à le pardonner en réfléchiſſant qu'il paroiſſoit néceſſaire; dans un travail de ce genre, d'expoſer la méthode & les recherches. Paſſons à quelques conſidérations générales ſur les Nobles & ſur la Nobleſſe même. Ce que ne donne point la faveur des Princes, & ce qu'il eſt au deſſus du pouvoir des Rois d'accorder, c'eſt l'ancienneté des races: ils ennobliſſent quand ils le veulent; & d'un moment à l'autre, dans les Monarchies les Particuliers de la naiſſance la plus commune, peuvent être élevés à l'état des Seigneurs; les Sujets y ſont, pour ainſi dire, ſous la main du Souverain, ce que ſont ces ſignes arbitraires ſous celle du Joueur, qui y fixe, d'un mot, la valeur qu'il leur attribue; mais nous

(*a*) Le Graveur s'étant ſervi d'une Liſte qui n'avoit pas été exactement corrigée, cela a occaſionné quelques déplacemens d'Armoiries, qu'il corrige dans cet *Errata*.

On voit à la quatrieme Planche, le nom de *Buſſi Rabutin* qui, au lieu d'être au *B.* devroit être à l'*R.* le nom original étant *Rabutin.*

A la Planche treizieme, on lit le nom d'*Eſcoraille*, qui devoit être à l'S. au lieu d'être à l'*E.* le nom étant *Scoraille.*

A la Planche vingt-cinquieme, on voit le nom *Marie d'Avignau*, qui devroit être à la Planche vingt-deuxieme, laquelle eſt la premiere de la Lettre *M.* le nom de Famille étant *Marie.*

A la même Planche vingt-cinquieme, on trouve le nom *Martine.*, qui devroit être à la lettre *A.* ſuivant Chevillard, qui l'écrit *Alamartine*, lequel nom, ſoit qu'il dût ſe trouver à la lettre *A.* à la lettre *L.* ou à la lettre *M.* eſt toujours déplacé.

l'avons dit, ce que les Princes ne peuvent donner, c'eſt l'ancienneté de la naiſſance; avantage qui, lorſqu'il manque, ne peut être réparé, & qui donne toujours un prix de plus aux ſervices, au mérite & à la faveur. Cet avantage naturel, quelqu'ancien qu'on puiſſe en ſuppoſer l'uſage & la ſource, avant même que les Souverains ſe ſoient attribué un tel droit de Conceſſion, doit avoir été le même pour toute la Nobleſſe dans ſon principe; c'eſt-à-dire, le prix de la force & de la vertu, ou la récompenſe des ſervices; il doit être le même dans ſon objet, qui eſt de la ſoutenir en continuant dignement ſa poſtérité. (a) Cependant, nous ne voyons que trop dans le luxe, ſource habituelle & malheureuſe du dépériſſement des Familles, la cauſe journaliere de l'extinction des races. Les plus anciennes ne ſont pas les plus riches; leur état exige des dépenſes ſur leſquelles elles s'efforcent; alors elles ſe contentent de marier un ſeul de leurs Fils. Les autres enfans, qu'on ne juge pas devoir être aſſez opulens pour ſoutenir leur rang avec éclat, vivent ſans lignée, & ne laiſſent rien après eux. Il en eſt de même dans les Maiſons des Provinces, par l'abus qu'on fait détabliſſemens véritablement utiles. Malthe, l'Etat Eccléſiaſtique, les Chapitres & les Cloîtres abſorbent les enfans cadets des deux ſexes; un aîné ſeul eſt conſervé, & il arrive qu'une maladie, les hazards de la Guerre, une femme inféconde, coupent à jamais la ligne de leur poſtérité; ne laiſſant à des parens, qui ont pu s'en être occupé, que le regret extrême & inutile, d'avoir enſeveli leur lignée. Quelques générations réſiſtent à cette mauvaiſe méthode : mais enfin, les expériences accumulées ſont voir qu'elle emporte les premieres Maiſons de l'Etat, ſans parler de tant de Maiſons titrées, qu'elle nous montre aujourd'hui, réduites à un ſeul héritier. Qu'on pardonne, au deſir de voir plus nombreuſe la race de nos Souverains, les réflexions qui vont ſuivre. Nos Princes ſemblent, peut-être héſiter de multiplier pour la France le Sang qui la gouverne; ils ſe ſont trouvés, excepté le dernier, (b) plus voiſins du Trône, qu'Henri IV. ne l'étoit en venant au monde; cependant nous avons vu le dernier Duc d'Orléans demeurer veuf dans ſa jeuneſſe, & mourir ſans prendre une autre alliance; la Maiſon de Conti n'exiſter plus qu'en un ſeul rejeton, & dans le nombre des Princes de la Maiſon de Condé, tous dignes de leurs aïeux, l'aîné ſeul ſe donner un héritier, pendant que de ſix Sœurs de ce Sang, une ſeule a été mariée. S'il ne doit y avoir que des Héros dans cette Maiſon, d'où vient les Princeſſes, qui en ſont iſſues, ne porteroient-elles pas le germe de l'héroïſme dans d'autres? Il ſemble naturel de penſer, que le ſang le plus illuſtre doit être auſſi le plus vertueux : l'exemple des ancêtres doit être pour leurs deſcendans la plus puiſſante des leçons, & le plus frappant des modeles. Nos regrets, ſur les Maiſons qui peuvent s'éteindre, nous ramenent ſur quelqu'unes de nos propres pertes à cet égard; la Maiſon de Châlons n'exiſte plus, celle de Vergy eſt finie, la Maiſon de Neufchatel, qui a donné, à la Province de Bourgogne, tant de grands Officiers, eſt éteinte, & de nos jours, celle de Courcelles s'eſt terminée par l'extinction des mâles, (c) C'eſt, ſur-tout, dans les Maiſons qui habitent les Provinces, qu'on trouve une Nobleſſe ſans mélange : beaucoup d'entr'elles, ne faiſant point de ces Mariages opulens qui les pourroient annoncer à la Cour, ſe ſoutiennent d'ailleurs, par l'égalité de leurs alliances : & ſi le ſiecle de l'argent vient à paſſer, ſi le preſtige qu'on lui a laiſſé jetter dans tous les eſprits, en le mettant en place du véritable honneur & de la véritable conſidération, en lui attribuant même les prérogatives, qu'il ne doit jamais

(a) On regarde comme les premieres Lettres d'ennobliſſement données, celles que Raoul l'Orfevre obtint de Philipe le Hardi. Depuis le Regne de ce Prince juſqu'à nos jours, la clauſe ordinaire des Lettres, eſt d'ennoblir, non-ſeulement celui qui les reçoit, mais auſſi ſa poſtérité née & à naître.

(b) « Ce fut, ſans doute, un rare bonheur que la Couronne » de France lui échut, n'y ayant jamais eu de ſucceſſion » plus éloignée que celle-là, en aucun Etat héréditaire; » car il y avoit dix à onze degrés de diſtance d'Henri III. à » lui, & quand il naquit, il y avoit neuf Princes du Sang » devant lui, ſavoir, le Roi Henri II. & ſes cinq Fils, le » Roi Antoine de Navarre ſon pere, & deux Fils de cet » Antoine, Frere, aîné de notre Henri. Tous ces Princes » moururent pour lui faire place à la ſucceſſion. *&c.* » *Perefixe, Hiſt. d'Henri IV. p. 473. in-4°.*

Au commencement de 1725. Louis-François de Bourbon-Conti, Prince du Sang, le plus éloigné du Trône, n'avoit devant lui, que le Prince de Conti ſon pere, trois Princes de la Maiſon de Condé; un Prince de la Maiſon d'Orléans, & le Roi d'Eſpagne, qui pour lors avoit trois Fils, Ferdinand, Dom Carlos, & Dom Philipe.

(c) Le Marquis de Moria (Chatillon) Fils du Lieutenant Général des Armées du Roi, a épouſé Elizabeth de Courcelles, la derniere de cette Maiſon qui ait pris alliance, & il lui a laiſſe pluſieurs enfans.

avoir par lui-même, ſi l'augmentation outrée d'un luxe, qu'on ſe fait une folle néceſſité de ſoutenir, s'évanouit un jour, alors dans un temps où on enviſagera, avec plus de ſang froid, les différens genres d'honneur, & ſa véritable nature, on ſaura sûrement gré à quelques races d'avoir maintenu leur lignée ſans altération. Si quelque choſe peut contribuer à conſerver plus long-temps cet avantage dans les Maiſons de notre Province, ſoigneuſes de leurs alliances, ce ſont ces Chapitres illuſtres pour les hommes, dont la Bourgogne eſt environnée, & ces Colleges diſtingués, dont on trouve pluſieurs établiſſemens dans les deux Bourgognes & dans la Breſſe, en Flandres & dans le Lyonnois, où celles qui les compoſent, gardent le dépôt ſacré, qui leur a été tranſmis, du ſang pur de leurs aïeux.

Nous l'avons dit, les Nobles doivent à l'Etat l'exiſtence de leur poſtérité; mais eux & leur poſtérité ne peuvent ſe ſoutenir dignement que par les mœurs, la conduite & les ſervices, qui ont élevé leurs ancêtres. Quelle Maiſon en France ſeroit aſſez puiſſamment établie pour tenir contre trois générations de Sujets oiſifs & diſſipateurs, ou contre des minorités mal régies ? Aucune, ſi on en excepte le petit nombre de celles qui ont un rang à part, ou qui ſont parvenues à l'honneur, ſoit de la Pairie, ſoit du Duché héréditaire; toutes les autres dignités paſſageres, comme les générations même, & ne laiſſant à la poſtérité que la mémoire de ce qu'ont été les ancêtres, mettent la Nobleſſe dans la néceſſité de ſe ſoutenir par les mêmes principes qui l'ont élevée. Un Comte de Dammartin, un Maréchal de la Palice, rendus à la tête des Armées dans les dernieres Campagnes du Regne de Louis XIV. n'auroient vu dans Pionſac, perçant à force d'actions & de bleſſures le Régiment de Navarre, qu'un Soldat valeureux, & n'auroient pas cru ſans peine qu'un Homme, du nom de Chabanne, (*a*) avoit eu de ſi petits commencemens. Un jour, on le prévoit, les familles ſe contenteront, en faiſant leur généalogie, de placer par degré ceux de leur nom, qui auront marqué leur exiſtence, par l'exercice de quelqu'emploi dans l'ordre civil, politique, ou militaire du Royaume; les Nobles ne ſeront plus flattés de groſſir ſeulement la ſuite de leurs ancêtres; ils ne parleront que de ceux qui auront été utiles.

Tous les Hommes ne ſont pas capables des mêmes emplois; & dans un grand Etat, il faut, & il y a des places pour tout le monde. On doit choiſir, l'oiſiveté n'eſt point du tout un privilege de la Nobleſſe, au contraire elle impoſe un devoir de plus; c'eſt celui de ſe diſtinguer dans l'emploi qu'on exerce, ſoit que le hazard, & les circonſtances y aient entraîné, ſoit qu'on l'ait préféré par un libre choix. Mais ce n'eſt pas l'exercice des premiers emplois qui décide du mérite de celui qui les remplit; on ne juge pas des Acteurs, par les Rôles qu'ils jouent, mais par la maniere dont ils les repréſentent; tel Homme a conſommé ſa jeuneſſe dans des emplois ſubordonnés, qui ne changeroit pas ſa conſidération perſonnelle contre celle de dix Géné-

(*a*) Chabanne-Pionſac devint Lieutenant Colonel du Régiment de Navarre, Louis XIV. lui donna le Régiment lorſqu'il vint à vaquer; il avoit épouſé une Demoiſelle du nom de Luzelbourg, dont il a eu pluſieurs enfans. Mademoiſelle de Montpenſier, tom. 2. p. 246. parle de la Maiſon de Chabanne d'une façon ſi judicieuſe, & fait des réflexions ſi ſenſées ſur la façon dont la Terre de Saint Fargeau étoit entrée dans ſa Maiſon, ainſi que ſur les choſes dont les Princes devroient être ſoigneux de s'inſtruire, qu'on croit faire plaiſir au Lecteur de le remettre ici ſous les yeux.

« Il eſt bon de dire comme elle m'eſt venue, puiſque de » Jacques Cœur à moi il y a quelque diſtance. Comme il » fut diſgracié, on décréta ſon bien. Antoine de Chabanne, » Grand Maître de France, l'acheta: depuis, ſous le Regne » de Louis XI. où il fut diſgracié, on voulut lui imputer » de s'être prévalu de ſa faveur, & de la diſgrace de Jac» ques Cœur, pour avoir ſon bien à bon marché; il l'acheta » une ſeconde fois; il ne voulut pas qu'il lui fût reproché » d'avoir pour rien le bien d'un homme diſgracié. Je » ſuis bien informée de ce que je dis, parce que j'en ai » trouvé les Contrats dans le Tréſor de Saint Fargeau, ce » qui m'a bien réjouie; j'aurois eu fort grand ſcrupule, » d'avoir du bien d'autrui, & même il me déplairoit » fort, s'il y avoit du bien parmi le mien qui vînt de » confiſcation. Et ce Grand Maître de Chabanne eut de » Marie de Nanteuil, un Fils, nommé Jean de Chabanne, » Comte de Dammartin, qui épouſa Suſanne de Bourbon, » Comteſſe de Rouſſillon, & Antoinette de Chabanne, leur » Fille, épouſa René d'Anjou, qui eut de Gabriëlle de » Mareüille, Renée d'Anjou, Femme de François de » Bourbon, dit Montpenſier, pere & mere de mon grand» pere; voilà à quoi le ſéjour de Saint Fargeau m'a ſervi, » il m'a appris ma généalogie. J'eus la curioſité de ſavoir » les Armes de Chabanne, & pourquoi elles étoient par » toute la Maiſon; & comme je les ai fait effacer & abat» tre, lorſque j'ai rebâti la Maiſon, il m'a ſemblé que, » puiſque j'avois beaucoup de biens de ceux qui les por» toient, je devois les faire remettre. Ainſi j'ai fait pein» dre exprés une chambre des alliances de cette Maiſon, » qui eſt très-bonne & très-illuſtre, & j'ai beaucoup de joie » d'en être deſcendue, *&c.* (& plus bas) je fis venir à » Saint Fargeau le Sieur Dhoſier, ... il me fit voir les » alliances de quantité de grandes Maiſons du Royaume. » Il ſeroit aſſez néceſſaire que les Perſonnes, relevées en » qualité au deſſus des autres, euſſent ces connoiſſances, » pour y mettre la différence qu'il doit y avoir, & qui n'y » eſt pas, par l'ignorance que l'on en a. »

raux qu'il connoît. Ce mot, ſi commun, *ſe tirer du pair*, eſt bien vague, & ceux qui penſent ſentent aſſez qu'il n'exprime qu'une relation. Dans quelqu'ordre que ce ſoit, il y a toujours un pair, on ne s'en tire que par le mérite; on n'eſt nullement tiré du pair par le pas qui fait monter d'un grade à un autre grade ſupérieur. Le pair eſt par tout pour les gens ordinaires, depuis le Trône, juſqu'au Soldat. Pionſac, dont nous avons parlé, qui, pour relever ſon nom, n'avoit que du courage, eût été le Maréchal de la Palice, s'il fût né dans le brillant de ſa Maiſon. Enfin, ce ſont les ſervices rendus à l'Etat, dans tous les genres, & ſur-tout, le ſang verſé pour la Patrie, qui, dans tous les temps, ont élevé, ſoutenu & maintenu les races. La route eſt frayée, il faut la ſuivre: les principales Maiſons & Familles du Royaume en pourroient donner des exemples. Mais ceux pris dans les Maiſons Souveraines, étant plus connus, doivent être les plus frappans: pour choiſir le plus illuſtre, qu'il nous ſuffiſe de remarquer que les deux premiers aïeux, inconteſtablement connus de nos Rois, *Robert le Fort*, & *Robert ſon Fils*, ont l'un & l'autre acheté, de leur ſang répandu dans les Batailles, les Trônes où nous voyons leur poſtérité glorieuſement aſſiſe. Les ſervices des Particuliers ne ſont pas toujours récompenſés des premiers emplois, n'importe, la réputation vaut pour leur race un Royaume. (*a*) Bayard, Lanoue, Grillon, les plus braves Hommes de leur temps, ne parvinrent jamais aux premiers honneurs, & leur nom n'illuſtreroit pas moins leur poſtérité, que les Dignités & les Grades. Quelles preuves que celles de Bayard? (*b*) Il étoit le cinquieme, de pere en fils, qui avoit fini ſes jours les armes à la main; car on doit mettre dans ce nombre ſon pere, mis abſolument hors de ſervice à la Bataille de Guinegaſte. L'Etat de la France tourne plus que jamais au Militaire, d'où il eſt anciennement dérivé, la Nobleſſe y voit ce qui lui eſt preſcrit; elle doit enviſager que ſi quelque choſe peut dorénavant la ſoutenir, c'eſt ce même ſervice, qui la confere aujourd'hui, depuis que la juſtice du Monarque vient d'ouvrir, d'une façon permanente, aux Enfans des Officiers Militaires, la barriere de la nobleſſe & de l'honneur.

(*a*) La Femme du célebre Marquis de Peſcaire Victoria Colonne, auſſi connue pour ſa vertu que par ſa beauté, avoit le cœur & la confiance de ſon mari au point, qu'il ne prenoit aucun parti, dans quelques affaires que ce fût, ſans la conſulter. Ce Général, ayant ouvert l'oreille aux inſinuations du Pape, pour ſe faire Roi des deux Siciles, peut-être, autant par l'envie de faire couronner Victoria Colonne, que pour ſatisfaire ſa propre ambition, reçut d'elle cette réponſe: » que no con grandeza, ſino con » fe illuſtre, y clara virtud, ſe alcançava la honra, la » qual con loor ſiempre vivo, llegava à los deſcendientes » y que no havia ningun grado tan alto, que non fuere » vincido de una trahicion, y mala fe, que no ſolamente » en guerra con valeroſa mano, mas en paz con gran» dor de animo no vincido, avia ſabido vencer Reges y » grandiſſimos Principes, y Capitanes, y darlos à triom» phos, y imperarlos. »

C'eſt moins par la grandeur, que par le luſtre de la fidélité, & par le brillant de la vertu, que l'honneur peut s'acquérir, & qu'il paſſera à nos deſcendans, ſans rien perdre de ſon éclat. Il n'y a point de rang, ſi élevé qu'il puiſſe être, qui ne ſoit terni par le reproche de la trahiſon, ou du manque de foi. Faites dire que, non-ſeulement pendant la guerre, vous avez ſu vaincre les plus grands Princes & les Rois, en les enchaînant à vos Triomphes, par la force de votre bras; mais encore que pendant la paix, votre ame, ſupérieure à l'ambition, n'a pu être vaincue, ni tentée.

(*b*) Son Triſaïeul mourut aux pieds du Roi Jean, à la Journée de Poitiers; ſon Biſaïeul, à celle d'Azincourt, ſous Charles VI. ſon Aïeul, à la Bataille de Montlery, & ſon Pere, griévement bleſſé à celle de Guinegaſte. *Paſquier, Recherch. liv. 5. chap.* 20.



REMARQUE

REMARQUE

De l'Origine des Bourguignons.

A

ENtre tant de Nations venues du Nord qui, après avoir passé le Rhin, s'établirent dans les Gaules & ailleurs, sur les débris de l'Empire Romain, les Bourguignons sont peut-être les seuls en droit de faire valoir une origine dès-lors très-illustre, puisqu'ils descendoient des Romains même, & qu'ils ne firent que se remettre en possession d'une conquête déja faite par leurs Peres. *Sobolem se esse Romanam Burgundi sciunt*, dit Ammian Marcellin, dont l'autorité est de plus grand poids qu'aucune autre, sur tout ce qui regarde les Gaules, & les Nations qui s'en rendirent maîtresses. (*a*) Paul Orose explique ce fait, en nous apprenant que Tibere & Drusus, aprés leur victoire en Germanie, laisserent dans l'intérieur du pays des Camps fortifiés capables de tenir en respect les Peuples vaincus. (*b*) Cette Colonie Romaine, fixée ou même oubliée pendant quatre siecles dans le pays barbare depuis le Regne d'Auguste jusqu'à celui de Valentinien, se naturalisa parmi les Germains, s'y multiplia jusqu'au point de former une Nation puissante & nombreuse, que l'on comptoit parmi celles de Germanie. A la différence de la plupart des autres Peuples sauvages de ces vastes contrées qui vivoient en plein air dans les bois & dans les campagnes, celui-ci avoit retenu de ses ancêtres & de sa patrie l'habitude de faire sa demeure dans des Forteresses & dans des lieux fermés de murs, appellés *Bourgs* dans les anciennes Langues Européennes, (*c*) d'où est venu le nom de *Bourguignons.* Et quoique notre Nation ne soit pas la seule qu'un pareil usage a fait désigner ainsi par ce nom générique, ou plutôt par cette épithete de *Burgundi* ou *Burgundiones*; quoiqu'on trouve des Peuples de ce nom parmi

(*a*) *Ex Ammiano Marcellino, lib. 78. cap. 3.*

Valentinianus versando sententias multiformes anxiâ sollicitudine stringebatur: reputans multa & circumspiciens quibus commentis Alamannorum, & Macriani Regis frangeret fastus, sine fine vel modo rem Romanam irrequietis motibus confundentes. Immanis enim natio, jam inde ab incunabulis primis varietate casuum immunitâ, ita sæpius adolescit ut fuisse longis sæculis æstimetur intacta. Seditque consilia alia post alia imperatori probanti, Burgundios in eorum excitari perniciem, bellicosos & immensæ viribus affluentes, ideoque metuendos finitimis universis. Scribebatque frequenter ad eorum Reges per taciturnos quosdam & fidos, ut eisdem tempore præstituto supervenirent, pollicitus ipse quoque transito cum Romanis agminibus Rheno occurrere pavidis, pondus armorum vitantibus insperatum. Gratanter, ratione geminâ, Principis acceptæ sunt litteræ: prima quod jam inde temporibus priscis, sobolem se esse Romanam Burgundii sciunt: dein quod salinarum finiumque causa Alamannis sæpe jurgabant, & catervas misere lectissimas; quæ antequam milites congregarentur in unum ad usque ripas Rheni progressæ, imperatore ad struenda munimenta districto, terrori nostris fuere vel maximo. Igitur pauliper morati, cum neque Valentinianus ut spoponderat die prædicto venisset, nec promissorum aliquid adverterent factum, ad comitatum misere Legatos, poscentes adminicula sibi dari redituris ad sua, ne nuda hostibus exponerent terga. Quod ubi negari per ambages sentirent & moras moesti exinde discesserunt & indignati. Hocque Comperto Reges ut ludibrio habiti sævientes, captivis omnibus interfectis, genitales repetunt Terras. Apud hos generali nomine Rex appellatur Hendivos, & ritu veteri potestate depositâ removetur, si sub eo fortuna titubaverit belli, vel segetum copiam negaverit terra: ut solent Ægyptii casus ejusmodi suis assignare rectoribus. Nam Sacerdos apud Burgundios omnium maximus vocatur Sinistus, & est perpetuus, obnoxius discriminibus nullis ut Reges.

(*b*) *Ex Paulo Orosio, lib. 7. cap. 19.*

Burgundiorum quoque novorum hostium novum nomen qui plusquam LXXX. M. ut ferunt, armatorum ripæ Rheni fluminis insederunt. Hos quondam, subactâ interiore Germaniâ à Druso & Tyberio adoptivis Filiis Cæsaris Augusti, per castra dispositos aïunt in magnam evaluisse gentem, atque etiam ita nomen ex opere præsumpsisse, quia crebra per limitem habitacula constituta *Burgos* vulgò vocant, eorumque esse prævalidam & perniciosam manum Galliæ hodièque testes sunt, in quibus præsumptâ possessione consistunt, quamvis providentiâ Dei omnes Christiani modo facti catholicâ fide, nostrisque Clericis quibus obedirent, receptis blandè, mansuetè, innocenterque vivant, non quasi cum subjectis Gallis, sed verè cum fratribus Christianis.

(*c*) *Isidorus, lib. 9. cap. 2. & 4. &* Paulus Diaconus, *lib. 11.*

Germanice *Burgi*, græcè, Πύργος. Le mot *Bourguignon*, est synonime de *Tyrrhenien*, qu'ont porté les anciens Peuples de l'Etrurie, par cette même raison qu'ils habitoient des Forteresses & des Lieux fermés de murs (*latiné*, Turris, *græcè*, Τύρσις,) au lieu que les autres Peuples de l'Italie Sauvage tels que les Aborigenes, *&c.* habitoient lès bois & les montagnes, (Aborigenes, *id est à montibus geniti*, du grec, *ὄρος*, *mons*) Rien n'est plus commun que de voir les anciens peuples, tirer leur nom d'une épithete générique, qui désigne quelques-uns de leurs usages particuliers. Ajoutons, que le nom de *Bourguignon* est aussi en quelque maniere synonime de celui des *Romains*, qui tiroient le leur de la Forteresse qu'ils avoient bâtie dans le Pays des Aborigenes montagnards & vagabonds, & qu'ils avoient appellée *Ῥώμη*, id est *arx, locus munitus, locus validus*, en latin, *Valentia*, qui est l'ancien nom sacré de la Ville de Rome: *Rome* & *Valentia*, sont deux mots de même signification, l'un, de la langue greque, l'autre de la langue celtique, (*Walt* id est *fortis validus.*) On sait que la langue latine est un tiers idiome formé du mêlange des colonies Celtes venues du nord de l'Italie, avec les colonies Greques venues de l'autre extrêmité, & de leur rencontre dans le *Latium*, qui se trouve au milieu.

les Vandales & les Huns, (*a*) le même Orose leve toute équivoque à cet égard, en ajoutant que les Bourguignons des camps Romains sont ceux qui viennent de s'établir dans les Gaules : & cet Historien écrivoit positivement au temps même de leur invasion. (*b*) Aussi voyons-nous dans tous les premiers Ecrivains qui parlent de notre Nation, qu'elle y est toujours dépeinte comme amie & alliée des Romains, qu'elle regardoit, sans doute, comme ses anciens compatriotes & ses freres, si ce n'est en ce qui touchoit à l'intérêt personnel de son propre établissement. (*c*)

REMARQUE

Sur l'Époque des Noms devenus propres aux Familles.

B

LA plus ancienne époque des noms devenus propres aux familles peut se fixer vers l'onzieme siecle ; c'est le sentiment de Duchêne, de Ducange, de le Laboureur, & de plusieurs autres Auteurs fort versés dans l'art héraldique, les généalogies & la diplomatique. Le Laboureur, tom. 2. des Additions aux Mémoires de Castelnau, dit que l'usage des surnoms & des titres, n'a de date que de six siecles ou environ: ainsi aujourd'hui les plus anciennes Maisons ne peuvent antérieurement à ce temps donner de dates précises aux noms qui les distinguent. Jusqu'alors les qualités personnelles, le hazard, le lieu de la naissance donnoient par leur addition au nom de Baptême la marque distinctive du sujet; Robert le Fort, Guillaume le Conquérant, Guillaume aux Epaules, Hugue Capet, Jean de Salisbery, & une multitude de noms pareils, que l'Histoire conserve, en sont la preuve. Et si les noms distinctifs des Particuliers ne sont pas parvenus jusqu'à nous, c'est que les siecles, en faisant disparoître les petits faits, ont effacé aussi par la même raison les noms particuliers aux acteurs

(*a*) *Germanorum genera quinque; Vindili quorum pars Burgundiones, &c.* Plin. lib. 4. cap. 14. Ceux-ci habitoient la Prusse entre Gnesne & Dantzic. Ptolomée les place le long de la Vistule. *Burguarum gens usque ad Vistulam amnem pertinet.* On voit clairement par un autre endroit d'Ammien Marcellin, *lib. 18. cap. 2.* que nos Bourguignons, au contraire habitoient la Hesse aux environs de Marbourg & de Cassel. *Procop. rer. Gothic. lib. 1.* les place de même à-peu-près au sud-ouest de la Thuringe, *haud procul à Thoringis Burgundiones Austrum versus incolebant.* Agathias parle des Huns Bourguignons, nation Scythe, qui, après avoir passé le Tanais & les marais Méotides, fit en Europe une cruelle invasion. Mais il ajoute que de son temps ils étoient tous détruits, & qu'on n'en entendoit plus parler. *Hunnorum quidem gens olim habitavit circà Meotidis paludis partem . . . . hi verò omnes communiter quidem Scythæ & Hunni vocabantur ; privatìm autem secundùm nationes, non nulli eorum Cotrigori, alii Vtigori, alii verò Vltizuri, alii etiam Burgundi dicebantur . . . . multis autem posteà sæculis transierunt in Europam . . . . in quâ tamen non videbantur diutissimè commoraturi, sed stirpitus, quod aiunt, interituri. Tunc itaque Vltizuri & Burgundi usque ad Leonem imperatorem, & qui per id tempus erant Romanos, celebres exstitere, fortesque sunt habiti. Nos verò qui hac ætate vivimus, neque eos novimus, neque noscemus, quod vel deleti fortasse sint, vel quam remotissimè hinc sedes suas transtulerint . . . . Reliquæ Hunnorum gentes salvæ adhuc & maximi nominis.* lib. 5. p. 154. Cependant Agathias connoissoit bien les Bourguignons des Gaules. Il raconte liv. 1. pag. 14. la guerre que leur firent Thierry & Clodomir fils de Clovis. Il faut avouer en même temps qu'il les croit Goths d'origine ; ce qui semble indiquer les Bourguignons de la Vistule. *Clotomerus adversus Burgusiones exercitum ducens (Natio autem hæc Gothica est per se laboriosa & bellica laude clara) in ipso prælio*, &c. mais l'autorité d'Agathias, Auteur grec & éloigné, n'est pas comparable à celle d'Ammian Marcellin, & des autres Auteurs contemporains de l'invasion.

(*b*) Après des autorités si précises, tirées des Auteurs les mieux à portée d'être instruits du fait, il y a lieu de s'étonner que l'opinion qui tire notre origine des Vandales, ait été préférée par tant d'Auteurs modernes, & que Cluverius, homme d'ailleurs si exact & si savant, se soit si fort élevé à ce sujet contre le sentiment d'Ammian & d'Orose. Son erreur est venue de ce que, faute d'avoir expliqué le passage d'Orose par celui d'Ammian qui en donne une interprétation fort nette, il a cru qu'Orose racontoit que Tibere & Drusus avoient laissé dans des camps fortifiés, non pas des Troupes romaines, mais les Peuples vaincus eux-mêmes pour contenir les autres Nations voisines : ce qui lui paroît avec raison fort mal imaginé & sans vraisemblance ; mais ce défaut de vraisemblance vient du mauvais sens qu'il donne aux paroles d'Orose. Cependant Mr. de Valois n'a pas laissé que d'adopter, sans examen, le sentiment de Cluverius qui l'a de même été par beaucoup d'autres Ecrivains . . . . On a fait voyager les Bourguignons de Scythie en Prusse, & de Prusse dans la Hesse, avant qu'ils s'approchassent des bords du Rhin. Le Pere Plancher dit, qu'il ne sauroit souscrire au rapport d'Ammian, parce que Mamertin antérieur à lui, dit que les Bourguignons n'ont jamais été comptés parmi les Romains. Mamertin ne dit pas cela. Il les nomme avec plusieurs autres Nations qui menaçoient l'Empire Romain, & qu'il appelle *Barbares.* C'est assurément tirer de ses paroles une induction trop forte contre un témoignage aussi formel que celui d'Ammian. *Vide* Mamert *in Panegyr. Maximian, cap. 5.* & *in Genethliac, c. 4.* Socrate, *Hist. Eccl. liv. 7. c. 30.* les place au-delà du Rhin, & les dépeint comme s'occupant aux arts & aux fabriques, ce qui n'est point du tout la marque d'une origine sauvage, telle que l'avoient les Germains, les Vandales & les Huns. A cela près il n'est pas surprenant qu'en quatre siecles de séjour leurs mœurs se soient presqu'entiérement Germanisées. C'est ce qu'on voit toujours arriver en pareil cas. Les Colonies Espagnoles & Françoises de Saint Domingue & du Canada, tiennent à présent beaucoup des anciens naturels du pays. Les Tartares ont plusieurs fois envahi la Chine, & n'ont pas tardé à devenir de vrais Chinois.

(*c*) Vide Socrat. Zozim. Procop. Ennod. Avit. Panegyr. veteres, *&c.*

des événemens subalternes. Il est donc constant qu'on ne peut assigner, même aux premieres Maisons, de nom fixe au dessus du terme indiqué; que celle de France, par exemple, n'a point de nom, & que les Princes qui ont occupé le trône n'ont proprement pour eux & pour leur famille que celui de *France*. Leurs races en se subdivisant & s'éloignant de la Couronne, ont pris les noms de leurs fiefs, de leurs apanages, ou souvent aussi celui des Domaines que leurs femmes leur apportoient en dot. C'est ainsi que Robert, Comte de Clermont, par son mariage avec l'héritiere de Bourbon, adopta le nom de la Seigneurie de sa mere, devenu distinctif de sa branche, jusqu'à ce qu'un aîné monté sur le Trône, ait laissé ce nom aux Princes de Bourbon-Condé & Bourbon-Conti qui le retiennent. Cette adoption d'un nom étranger n'a pas été sans inconvénient pour quelques branches des Princes du Sang. Perefixe dans son Histoire d'Henri IV. en parle ainsi. « Ce Robert, qui épousa Beatrix, fille & » héritiere de Jean de Bourgogne, Baron de Bourbon, par sa femme Agnès, à cause de » quoi Robert prit le nom de Bourbon, non pas toutefois les Armes, mais retint celles » de France, & cette sage précaution a beaucoup servi à ses descendans pour se » maintenir dans le rang des Princes du Sang, qui, peut-être, se fût perdu s'il n'en » eût pas usé de la sorte. »

Le Laboureur dit aussi, que c'est une marque infaillible de la derniere antiquité d'emprunter son nom d'une Terre considérable, c'est-à-dire, dans le dixieme siecle, & que c'est de quoi se vanter d'avoir son surnom du même temps qu'on commença d'en porter. Plusieurs enfans d'un même pere se surnommerent chacun du nom de leur Seigneurie sans garder aucune marque de leur extraction, parce que les Armoiries n'étoient pas encore inventées: lorsque ces familles adopterent des noms permanens, non-seulement la possession des lieux en donna à beaucoup de Maisons, mais ces noms successifs furent tirés en général des mêmes hazards qui avoient donné les noms personnels, & de toutes les choses qui tombent sous les sens, ou dans l'usage journalier de la vie; de même aussi que les dignités, l'exercice de quelqu'emplois, les qualités personnelles, & mille autres circonstances en fournirent. Peut-être que si nous ne retrouvons pas dans chaque nom une signification particuliere, (*a*) nous ne devons nous en prendre qu'à l'altération subie par ces noms, & à notre ignorance des termes de l'ancien langage. La langue celtique donne en Basse-Bretagne des exemples de la signification particuliere de beaucoup de noms Bretons, & pour ce qui est de notre France, tel homme fut nommé Duchêne ou Dufresne, Poirier (comme Poirier d'Anfreville, dont un Président à Mortier au Parlement de Rouen, duquel la famille subsiste en Normandie) du nom de ces arbres: d'autres du nom d'un bois de tels arbres, Dufrenoy, de la Chenaye, d'autres comme *Dubled*, *de Lorge*, sont pris des végétaux les plus communs, & ainsi de mille exemples qu'on pourroit citer. Quant aux dignités, les noms de l'*Archevêque* Partenay, *le Sénéchal* Kercado en Bretagne, ont été assurément fournis par ces dignités même, comme les qualités personnelles ont fourni ceux de *le Maigre*-Boucicaut, Maréchal de France, *le Corgne de Marle*, Chancelier, (*b*)

(*a*) Par exemple, le nom propre *Macheco*, tout éloigné qu'il paroît être d'une signification particuliere, en a cependant une; comme l'a rapporté M. l'Abbé Chastelain à l'occasion d'un ancien titre de l'Eglise de Paris, où il est fait mention d'un Chanoine de cette Eglise du nom de *Macheco*. Il y a des Gentilshommes de ce nom *Macheco* qui sont anciennement connus dans la Province; nous remarquerons que c'est le nom le plus ancien qui, ayant paru dans les listes des Magistrats qui ont composé le Parlement de Bourgogne dès les trente premieres années de son rétablissement par Louis XI. y subsiste encore aujourd'hui. Palliot, *Parlement de Bourgogne*, *pag. 154*. donne la note de Guillaume de Macheco, Conseiller Clerc, Doyen de la Ste. Chapelle de Dijon, & Abbé Commandataire de l'Abbaye de Moutier-Saint-Jean, qui fut reçu en 1498. & inhumé en l'Eglise Nôtre-Dame de Dijon en 1505. il portoit d'azur au chevron d'or accompagné de trois têtes de perdrix, arrachées de même; il y en a qui ont brisé le chevron d'une étoile. Nous avons vu dans ces derniers temps deux personnes de ce nom qui avoient été promus à l'Episcopat, l'un à l'Evêché de Couserans, & l'autre à celui de Périgueux; feu Monsieur le Cardinal de Fleuri avoit été ami, & ami obligé de feu Charles Legoux de la Berchere, Archevêque de Narbonne, oncle des deux Evêques dont nous parlons, & nous avons oui, à une visite que rendoient les Prélats de l'Assemblée du Clergé à ce Ministre, qu'il dit à Monsieur de Couserans (en le distinguant dans le nombre des Prélats) *Monsieur, vous avez un petit Evêché, & le Roi doit avoir égard aux services de vos proches;* & l'Evêque de Couserans, avec une simplicité vraiment évangélique, lui répondre, *Monseigneur, sans les pauvres de mon Diocese je ne pourrois pas dépenser la moitié de mon revenu.*

(*b*) Ce Corgne ou le Courgne fut élu Chancelier de France à la pluralité des voix; on le trouve rapporté dans les Annotations de la vie de Charles VI. par Juvenal des Ursins, pag. 595. de l'édition de Paris de 1614. Jean de Saulx, Seigneur de Courtivron, qui avoit été Conseiller au Parlement de Paris & à ceux de Bourgogne, avant d'être Chancelier du Duché, concourut en 1413. pour être Chancelier de France avec Henri de Marle, & eut six voix.

de l'exercice de quelqu'emploi, comme *le Veneur* Tiliere en Normandie, & même de beaucoup d'autres qui ne peuvent laisser de doute sur ce qui a été avancé; ainsi encore les familles *Frangipani* & *Malatesta* d'Italie, dont la premiere doit son nom à la générosité d'avoir nourri tout un Peuple, (*a*) & la seconde, au vice de tête, & à la contrariante opiniâtreté des deux freres *Malatesta*; (*b*) les premiers connus sous ce nom qu'ils ont transmis à leur postérité, au lieu du nom de *Catani*, abréviation de celui de Capitani que leurs auteurs avoient porté.

L'usage de porter, & même de ne signer que le nom de quelques Seigneuries étoit ancien, lorsqu'Henri IV. en étendant ses vues sur les abus dans lesquels cet usage avoit dégénéré, fit une Ordonnance, qui enjoignoit à chacun de signer son nom propre; il semble qu'on n'auroit pas dû attendre un tel ordre pour se le prescrire; car si un homme en entrant dans le monde, avec le talent de rendre son nom illustre, se rend recommandable sous un nom étranger, il met sa postérité dans le cas de l'adopter. Crillon, par exemple, a mis ceux de son nom dans le cas de porter le nom de Crillon, plutôt que celui de Berton, qui pour la bravoure, auroit aussi bien passé en proverbe : le Maréchal de Tavannes, cadet de la Maison de Saulx, en entrant dans le Service, y fut connu par le nom de sa mere, sœur du Général Tavannes; une vie glorieuse ayant rendu le Maréchal de Tavanes illustre, ses descendans assez volontiers, portent alternativement d'une génération à l'autre, le nom de Tavannes, & le leur propre, & après plus de deux siecles font durer le souvenir de l'alliance prise avec la sœur du Général Tavannes, qui seroit oubliée sans son neveu. C'est avec raison qu'on préfere le nom sous lequel on est le plus connu; mais la façon de faire connoître son nom propre, c'est de le porter. Ce que nous avons dit de la célébrité en bien, ne doit pas faire craindre pour les races ce que feroit la célébrité en mal, si chaque sujet portoit le nom qui est affecté à sa famille, puisque nous remarquons, comme une chose honorable à la sagesse des Juges, que si le nom de quelques races devient odieux par le forfait exécrable de quelques particuliers, tel, par exemple, que celui du parricide d'un Roi, ils imposent alors la loi aux descendans ou aux collatéraux de changer de nom, & dispense ainsi, sous l'apparence d'une peine, une malheureuse postérité de l'horreur que la prononciation de ces noms inspire. Dans les circonstances de l'assassinat du Roi régnant, les nouvelles publiques apprirent, qu'un citoyen d'Artois, qui portoit le même nom que le meurtrier, avoit obtenu des Lettres qui commuoient son nom en celui de Gomiécour, qui étoit celui d'une ancienne Maison éteinte de cette Province.

« (*a*) Frangi-pani en Italie. D'azur à deux mains d'argent » qui tiennent un pain d'or coupé en deux moitiés, à raison » qu'un de ses prédécesseurs, fit au temps de la famine » une très-grande libéralité à tout plein de personnes né» cessiteuses. »

Ce sont les paroles du Pere Gilbert de Varenne, dans son Théâtre des Armoiries.

Le Laboureur observe que les Frangipani étoient illustres dès le commencement du douzieme siecle. C'est un Marquis Frangipani, Maréchal de Camp au service de France, qui a mis en vogue, & composé les premiers parfums, appellés Frangipanes de son nom.

(*b*) Cette famille Malatesta, selon le sentiment de Balde-Branchi, de Louis Marchecelli, & de Claude Paci, est originaire de Rome, & l'un des deux freres Malatesta, est Auteur des Branches de Rimini, de Cecenne, de Pezara, & Sogliano.

L'Auteur des Généalogies historiques des maisons d'Italie, imprimé a Paris in-4°. en 1736. pag. 510. en rapportant sur les Auteurs qu'on a cité, les paroles de Sansovino, s'exprime ainsi.

« Ils ont trouvé, dit-il, qu'elle est originaire de Rome, » & que deux freres qu'on surnomma Malatesta, à cause » de leur opiniâtreté, ou dans leurs sentimens ou dans » leur révolte, en sortirent & allerent s'établir à Penna » de Billi, Bourg de la Province de Montfeltro. »

L'Italie, pendant les troubles des Guelphes & des Giblins, a vu plusieurs Capitaines de ce nom Malatesta, qui s'est soutenu avec distinction depuis 1206. jusqu'à ce qu'il se soit éteint vers la fin du seizieme siecle. Malatestino Malatesta, surnommé le Capitaine Magnifique, mourut en 1317.

Sigismond Pandolfe Malatesta a été un des plus grands hommes de ce nom, son génie, entiérement tourné à la guerre, avoit été cultivé par la Philosophie & par les Lettres; il se maria trois fois, toujours par des vues de politique & d'agrandissement : il empoisonna deux de ses femmes, & étrangla lui-même la troisieme. Il fut enterré à l'Eglise de Saint François de Rimini, étant mort en 1468. au dessus de son tombeau on plaça les étendards de ses Généralats, & pour cimier à ses armes, deux cornes avec ces mots :

Porto le corna ch'ogniuno le vide
Et tal le porta, che non se lo crede.

Quel Epitaphe pour un Italien, qui semble parler à ses compatriotes! Malatesta porte écartelé au premier & quatrieme de sinople à trois têtes d'or, aux deux & trois bandés de six pieces, trois d'azur & trois échiquetées d'argent & de gueules,

REMARQUE

Sur les articles des Noms propres de, le, du, des, de la, *&c.*

C

LEs articles joints à la plupart des noms propres, peuvent nous donner l'occasion de faire certaines observations. On a vu dans la Remarque précédente que beaucoup de noms devenus propres aux familles, leur ont été fournis par la possession des lieux. Alors l'article *de* doit précéder ces noms, comme il précede ceux des Maisons qui portent le nom de quelques Terres. Les noms tirés de l'exercice d'emploi, ou des dignités, ou des qualités corporelles, ou de l'extraction de quelques Provinces, sont précédés assez communément de l'article *le*, ainsi *le* Voyer, *le* Bossu, *le* Picard; mais l'extraction des lieux donne aussi quelquefois l'article variable *de*, *du* & *le*. Si un homme originaire de la Province du Maine, ou de celle du Perche, en a eu le nom avec l'addition d'un article, on n'aura point dit *de* Maine ou *de* Perche, mais *du* Maine ou *du* Perche. Quant aux noms des lieux particuliers qui sont précédés de l'article *le*, ils donnent en général l'article *du* aux personnes qui tirent leur nom de ces lieux : *le* Fay, *le* Montal, *le* Pailly, *le* Tilliot, *&c.* donnent *du* Fay, *du* Montal, *du* Pailly, *du* Tilliot.

Nous remarquerons à l'égard de ceux-ci, que dans quelques Livres écrits il y a cent ou cent cinquante ans, on y trouve souvent l'article *le* au lieu de *du*, *le* Terrail, dit Brantome, quelquefois au lieu de *du* Terrail ; *Machiavel* (dit-il encore) *a écrit de la Guerre ; c'est comme si le Fouliou eût écrit de Théologie.* Mademoiselle de Montpensier dans ses Mémoires, dit en parlant de Ducoudray, *le* Coudray, & elle le répete souvent; enfin, la Reine Marguerite dans ses Mémoires dit presque toujours, en parlant de *du* Guast, favori de Henri III. le Guast : on en usoit, sans doute, ainsi pour sauver le double battement d'un article sur un autre, & ne pas dire *le du* Terrail, *le du* Fouliou, *le du* Coudray : nous n'entrevoyons pas d'autres raisons positives de cette façon de s'énoncer. L'usage, ce maître facile & licentieux des langues vivantes, le permettoit alors ainsi. Les Anglois cependant, dont la langue est plus concise que la nôtre, ne sont point arrêtés par ces duplications d'article, ils disent *de le*, au lieu de *du*, ainsi *of the King*, *de le Roi*, au lieu *du Roi*.

Les noms fort courts, comme d'une syllabe, ont presque toujours un article quel qu'il soit ; *de* Beze, célebre Ministre protestant, né en Bourgogne ; *du* Ban de la Feuillée, dont un Elu de la Noblesse en 1677. mort Lieutenant Général des Armées du Roi. Ces noms *Porte* & *Roche*, par exemple, ont les articles variables *de*, *des* & *de la* : Nous connoissons des Gentilshommes de tous ces noms, *de* Porte, *des* Portes, *de la* Porte ; *de* Roche, *des* Roche & *de la* Roche. Le titre féodal donne ordinairement aujourd'hui en France l'article *de* aux noms qu'il précede : on a toujours dit, & on dit, encore le Cardinal Mazarin ; & on dit le Duc *de* Mazarin, depuis que Rethel a été érigé en Duché sous ce nom. Dans les premiers siecles de notre Monarchie nous trouvons des qualités féodales données à des noms qui n'avoient point d'article ; le Comte Bernard, le Comte Julien, & aujourd'hui même nous voyons en France deux personnes de Maisons connues, dont les noms précédés d'un titre ne le sont point de l'article *de* ; le Marquis le Veneur, Officier de Gendarmerie, & le Comte Turpin (Sanzé) Brigadier des Armées du Roi. Mais à l'occasion des articles usurpés par ceux qui portent des noms propres qui ne doivent point avoir d'article, le célebre du Marsais, dans le Dictionnaire Encyclopédique, au mot *article*, fait une réflexion sur les Nobles qui défigurent leurs noms par l'addition d'un article, & qui mettent ainsi les actes qu'ils passent en contradiction avec ceux qu'ils ont passés eux-mêmes, ou avec le contrat de mariage de leur propre pere, par l'adjonction d'un article au nom de

leur famille qui ne doit point en avoir ; il obſerve que beaucoup de noms de grandes Maiſons n'ont pas d'article, & il s'exprime ainſi ; « il y a de la petiteſſe à certains Gen-» tilshommes d'ajouter le *de* à leur nom de famille : rien ne décele tant l'homme nou-» veau, ou peu inſtruit. pag. 772. 1. vol. de l'Encyclopedie. »

Du Marſais avoit, ſans doute, lu ce que dit Geliot, pag. 371. de ſon Indice armorial d'après le Sieur Faure.

« Ignorans (dit le ſuſdit Sieur Faure) tant Nobles que Roturiers, qui ſont ſi sim-» ples qu'ils croient ſe rehauſſer en ajoutant devant le ſurnom de leurs Maiſons, qui » n'ont point de juriſdiction, la diction *de*, *du* ou *des*, en quoi ils ſe trompent lour-» dement, parce que cette diction *de*, *du* ou *des*, emporte toujours avec ſoi un titre » de juriſdiction, laquelle doit être ſous le nom de la Maiſon & de la Famille ; ainſi » on ne ſe doit point attribuer cette diction *de*, *du ou des* ; car pour ne la point por-» ter on n'en eſt pas moins Gentilhomme, puiſqu'il y a de ſi grandes Maiſons qui n'en » ont point eu en leur ſurnom. Et ceux qui mettent ces dictions devant leur ſurnom » ſans avoir de juriſdiction de ce nom là, ſi ils ſont Roturiers, ils ſont ſoupçonnés de » déguiſer leur nom en quelque façon, ſi ils ſont Nobles, ils ſe font tort & à leurs » deſcendans, pour vérifier leur généalogie, parce que voyant par les contrats de » mariage, teſtamens, partages & autres titres de leurs prédéceſſeurs, n'avoir pas » ajouté (étant mieux aviſés) ces dictions deſquelles ils ſe ſervent, ils donnent ſujet » de croire, & aux Perſonnes & aux Commiſſaires, qu'ils ne ſont pas deſcendus de » ceux qui ne s'en ſervoient pas en leurs ſurnoms. »

REMARQUE

Sur les Noms par redoublement.

D

APrès avoir parlé dans les Remarques précédentes des noms & des articles, nous avons jugé à propos de dire un mot dans celle-ci ſur les noms par redoublement, dont l'Italie nous donne pluſieurs exemples, & dont notre France ne laiſſera pas de nous fournir quelques-uns. Sur l'origine & l'occaſion de ces noms par redoublement, n'ayant rien de poſitif à avancer, nous nous en tiendrons à hazarder ſeulement nos conjectures, & à la citation des exemples. Nous penſons donc qu'en France, pour ce qui eſt ancien, il ſeroit poſſible que l'occaſion de ces noms par redoublement pût remonter juſqu'au temps où les noms commençans à devenir propres, des particuliers ont donné leur nom à certains lieux, comme reſpectivement d'autres particuliers ont pris le leur des lieux qu'ils poſſédoient ; car ainſi que les lieux de Fontaine, Fontenaille, Fontenay, Fontenille, Fontenel & Fontette, (*a*) qui, après avoir pris leur nom de leur ſituation & de leurs eaux, ont donné des dénominations à ceux qui les poſſédoient, d'autres lieux au contraire ont été dénommés du nom de leurs poſſeſſeurs : ainſi les noms par redoublement ſe feront formés de l'abréviation qu'on aura voulu mettre dans l'énonciation, au lieu de dire la Seigneurie, le Hameau, le Village d'un tel Gentilhomme, on aura dit, en parlant de la Seigneurie de quelqu'un qui s'appelloit, par exemple, Ferron *la Ferronaye*, Cholet *la Choletiere*, Frezau *la Frezeliere*, & ainſi de pluſieurs autres. Quant à ce qui regarde des familles récentes qui portent des noms par redoublement, la choſe aura été calquée ſur l'antique ; les Fiefs & les Terres par ſucceſſion de temps ayant changé de main, les familles qui portoient ces noms & celui de la Seigneurie par redoublement, l'auront conſervé en quittant le Fief ou changeant de Province ; ſur quoi nous obſervons que, comme les Fiefs dans les temps anciens étoient poſſédés par ceux d'un nom, tant qu'il en exiſtoit

(*a*) Une Terre de ce nom l'a donné à une ancienne Maiſon de la Province qui ſubſiſte & dont le Marquis de Fontette-Sommery, Officier Général des Armées Navales de France, eſt Chef aujourd'hui.

de la race, les Villains & Roturiers, n'ayant pas la faculté d'acquérir les manoirs nobles, il étoit plus facile que la permanente possession d'un lieu par une même famille opérât après quelques générations, la permutation de nom qui a donné lieu aux dénominations par redoublement.

Voici quelques exemples de ces noms portés par des familles françoises & nobles: Ferron de la Ferronaye en Bretagne, Frezau de la Frezeliere en Picardie, Chatenier de la Chateigneraye en Poitou, dont il y a un Comte de Lyon aujourd'hui; Jean Cholet de la Choletiere, Maître de l'Artillerie de France sous Louis XI. en 1463. fit transporter à Beaucaire l'artillerie de Savone. Voyez le Pere Anselme. Guillaume Corbon de Corbonois, ennobli par Lettres du Duc de Bretagne, vérifiées à la Chambre des Comptes de Nantes l'an 1400. suivant la Roque, *Traité de la Noblesse*. Jean le Barrois des Barres, Capitaine renommé vers l'an 1380. L'Italie a fourni beaucoup d'exemples de ces noms par redoublement; cet infortuné Maréchal d'Ancre, favori de Marie de Medicis, s'appelloit Concino-Concini. Parmi les Gens de Lettres nous trouvons Gallileo-Gallilei; il étoit batard. Spero-Speron, Auteur de la Tragédie de Cananée & de plusieurs autres pieces; Cesare de Cesari, Auteur de la Tragédie de Romilde; Crescenzio-Crescenzi, Napolitain, ami de Pietro della valle, qui le nomme souvent dans ses Voyages; & le célebre Castruccio-Castrucci ou Castracani, originaire de Luques de la famille Antelminelli par sa mere (Machiavel en a écrit l'Histoire) il servoit avec honneur dans le parti des Gibelins: chassé par les Guelphes, il vint en France & servit dans les Troupes de Philipe le Long durant la Guerre de Flandres: de retour en Italie il y releva son parti, s'empara de Luques & de plusieurs autres Villes, & s'étant allié avec l'Empereur contre le Pape, il obtint de ce Prince l'investiture de Luques avec titre de Duché. Nous avons parlé ci-devant de Malatestino-Malatesta, qui paroît avoir eu son nom par redoublement pour lui tenir lieu de celui de Baptême, ainsi que ceux dont nous avons parlé. Nous remarquerons, comme une singularité, qu'il y a eu aussi des noms propres donnés en France au Baptême comme noms de Saint. Hilarion de Coste, dans son Livre des Dames illustres, nous apprend que Galiote de Gordon de Genouillac, né le 5 Novembre 1589. Réformatrice de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem en France, fut nommée Galiote au Baptême, en mémoire de l'illustre Jacques Galiot de Genouillac, Grand Ecuyer de France; voilà donc un Gentilhomme béatifié par son épée.

REMARQUE

Sur le mot Clan, *& les Noms illustres usurpés en Irlande, Angleterre & Ecosse;*

ET SUR

La particule irlandoise O, *& l'article* Of *anglois, employés comme marque de possession.*

E

CLan est un mot usité dans la Grande-Bretagne, & synonime à celui de *Clientela*, *Tribus*, *Famulicium.* Quelquefois tous les Habitans d'un lieu portent le nom de leur Seigneur. Le Laboureur observe, à l'occasion de Stuard, qui tua le Connétable de Montmorenci, que les noms des plus illustres Maisons ont été encore usurpés quelquefois dans les Royaumes Britanniques par ceux qui s'attachent à ces Maisons, d'inclination & de parti. Cela se souffroit, ajoute-t-il, pour rendre les Maisons plus puissantes, à cause que la Noblesse de ces Pays est souvent partagée en beaucoup de factions, & c'est la même raison qui a donné lieu aux agrégations si communes en Italie.

O, particule irlandoise, est une espece de cri, qui ne peut guere se rendre en

françois que par l'article *de.* Cette particule ne se prend à la rigueur que par les aînés des anciennes Maisons Irlandoises, qu'on appelle Millesiennes, & on donne cet article par courtoisie aux Filles, & quelquefois aux Cadets des premieres branches, ainsi on dit O Bryen, O Moore, O Kelly.

A l'égard de *Of*, employé comme signe de possession en anglois, il doit se rendre par le *de* françois, avec cette différence que, si on parle à quelqu'un de lui-même ou de quelqu'un, sans employer le titre de sa possession on supprime *of*; *à Lord of à mannour*, le Seigneur d'un lieu, *the Duc of Newcastle*, le Duc de Neuwcastle: mais en lui parlant, ou parlant de lui, sans nommer la dignité, on diroit, sans employer *of*, Milord Newcastle.

REMARQUE

Sur un Monument heraldique cité, il y a un siecle, par Geliot.

F

LES Tapisseries du Cardinal de Clugny, citées il y a plus d'un siecle dans le grand Armorial de Geliot, peuvent être regardées comme un monument héraldique, intéressant par une ancienneté de près de trois cent ans, & par le grand nombre d'Armoiries écartelées, qui constatent les alliances de différentes Maisons, non-seulement avec ceux du nom Clugny, mais aussi de ces Maisons entr'elles. Les sujets de ces Tapisseries, qui sont très-bien dessinées pour le temps, sont tirées de l'Ecriture Sainte & de l'Histoire grecque & romaine; l'intention générale de ces différens tableaux semble avoir été de former une espece de galerie des Femmes illustres par leurs vertus. L'éclat des couleurs & la finesse des laines & du tissu font foi que cette partie des arts étoit déja portée alors à un très-haut point chez l'Etranger; car l'époque & la maniere ne peuvent laisser douter qu'elles soient angloises ou flamandes: ce qui dans les Ouvrages de ce temps & de ce genre, n'est peut-être pas aussi aisé à déterminer qu'on le pourroit croire, par la conformité des Manufactures qui avoient une origine commune, & alors encore assez peu éloignée. Les écussons, pour la plupart, sont placés dans la partie supérieure de chaque tableau, & soutenus par différens oiseaux en attitude de vol; mais que leur variété & leur choix indique plutôt être des ornemens pittoresques que des supports. On y trouve les armes d'Albon, Damas, d'Arschot (Maison Flamande) de la Baume, de Busseuil, de Chatelux, de Choiseuil, de Cussigny, de la Guiche, d'Hostun, de Jaucourt, de Josselin, de Messey, d'Adrienne de Nevers, (*a*) (Fille légitimée du Comte de Nevers, dernier Prince de la derniere race de nos Ducs, & qu'avoit épousé Jacques de Clugny) de Plaines, de Salins, de Saulx, de Semur, de Sercy, de Sainte Croix, de Tenarre, de Thoisy, de Vauldrey, de Vichy, de Vienne, & de beaucoup d'autres qui, ne se trouvant plus que dans ce monument, appartiennent vraisemblablement à des Maisons éteintes il y a long-temps, ou étrangeres à cette Province. Ces tapisseries, quoique faites depuis près de trois siecles, ont conservé beaucoup d'éclat, & se voient encore au Château de Thenissey, appartenant au Marquis de Clugny.

(*a*) Les armes d'Adrienne de Nevers, vraisemblablement, ne se trouvent plus que dans ce monument, ainsi nous allons les donner. Elles sont d'azur à trois fleurs de lys d'or à la barre de même, la bordure de l'écu componée d'argent & de gueules.

REMARQUE

REMARQUE

Sur le mot Seigneur.

G

POur fixer l'idée de ce mot *Seigneur*, nous ſuivrons la méthode que nous nous ſommes preſcrite, de citer toujours des autorités & des exemples ; en voici qui pourront marquer que la naiſſance ſeule ne conſtitue pas un Seigneur ; Brantome, homme d'excellent nom, & qui ſavoit auſſi bien que perſonne la valeur des termes, & l'application qu'il en falloit faire relativement aux dignités & aux naiſſances, dit, en parlant de la dépenſe que le Baron de la Garde fit pour ſe préparer à conduire en Angleterre avec ſes Galeres le frere du Roi Charles IX. Monſieur, qui depuis a été Henri III. *tout cela ne ſervit de rien à ce pauvre Seigneur le Baron de la Garde*, &c. Ce n'eſt pas que Brantome ne ſut bien qu'Antoine Eſcalin, qui, de goujat d'un Caporal, s'étoit fait Soldat, devenu le Capitaine Poulin, créé par le Roi François I. Baron de la Garde, Terre qu'il avoit achetée, ne fût un homme qui ne devoit rien qu'à lui-même, d'autant plus eſtimable, que ſon mérite ſeul & ſa valeur l'avoient élevé ; & quand même Antoine Eſcalin fût né d'un Gentilhomme aſſez réduit à l'extrêmité pour laiſſer ſon fils en une ſi vile condition que celle par où il débuta avant d'avoir la force d'être Soldat, on ſent bien que ce ne ſeroit pas par rapport à ſa nobleſſe que Brantome l'auroit appellé Seigneur. Voici un ſecond exemple : ſi Hubert de Vins, Gentilhomme de bon lieu, fils de Gaſpard de Vins, Préſident à Mortier au Parlement de Provence, n'avoit eu que de la naiſſance & des richeſſes, les Auteurs de ſon temps ne l'auroient pas qualifié du titre de Seigneur ; mais de Vins avoit du mérite, il étoit puiſſant, homme conſidérable, & conſidéré dans la Province par ſes alliances, & par lui-même, il avoit beaucoup de relation, & il ſoutint le parti de la Ligue contre Henri III. qu'il avoit trouvé ingrat, après qu'il lui eut ſauvé la vie, en parant de ſon corps un coup de mouſquet qu'il reçut, & qui étoit adreſſé à ce Prince. C'eſt ce même de Vins, qui ayant été recherché par le Parlement de Provence pour un crime duquel ſes ennemis vouloient le faire regarder comme complice, & dont à la vérité il étoit innocent, envoya de ſon Château ſolliciter ſes Juges, d'une façon bien ſinguliere, par le jeune de Boniface Sieur de la Molle ſon couſin, en leur faiſant dire, que ſur leur propre vie ils ſe gardaſſent bien de le condamner, parce qu'il y avoit deux perſonnes en lui, l'une très-riche, l'autre très-vindicative & déterminée ; qu'ils ne devoient pas douter que deux mille écus ne lui donnaſſent deux mille Dauphinois : enfin, qu'il ne fut aſſez puiſſant dans Aix, pour s'en faire livrer une des Portes, & aller quelque matin donner le bon jour à Meſſieurs. (Ce ſont les termes de l'Hiſtorien.) Or, un homme qui avoit l'audace de faire parler ainſi à ſes Juges, & qui n'en étoit pas puni, a pu paroître à ceux qui ont parlé de lui, un des principaux Seigneurs de Provence. Mais ſans nous jetter dans une diſcution trop alongée, pour fixer l'idée de ce mot *Seigneur*, faiſons encore quelques remarques. Un Gentilhomme, qui eſt Chevalier de Malthe dans l'enfance, à force d'années arrive aux premieres dignités de ſon Ordre, s'il n'y eſt promu plutôt par les Généralats qui y conduiſent : il devient alors un Seigneur, quoique dans les premieres années, ou dans le milieu de ſa vie, on ne lui en eût pas donné le titre ; & en général quelque nom qu'on porte, à moins d'être né Prince, ſi l'on eſt homme privé & ſans fortune, on ne paſſe à l'état d'un Seigneur que quand on a fait la ſienne. En voilà aſſez pour qu'on puiſſe remarquer que la naiſſance, la puiſſance, les poſſeſſions, le mérite, les dignités, la conſidération perſonnelle, dont les circonſtances particulieres des choſes ont fourni les occaſions d'augmenter la ſphere, peuvent par leur réunion, ou par les combinaiſons qui réſultent de quelques-unes d'elles dans un même ſujet, donner l'idée propre d'un Seigneur,

N

Jadis ce mot Seigneur exprimoit un homme consommé. Les premiers rudimens de notre langue gauloise n'auroient pu se permettre d'exprimer ce que l'on a appellé, & ce que l'on appelle encore aujourd'hui un jeune Seigneur, par l'adjonction de deux termes, dont le sens propre est diamétralement opposé : traduisons-les en latin pour en faire mieux sentir la contradiction; *Senior* étant le comparatif de *Senex*, d'où *Seigneur* est bien certainement dérivé, il faudroit dire *Juvenis Senior*. Quel monstre en fait d'expression!

REMARQUE

Sur le Siege de Grave, soutenu par Bouton, Marquis de Chamilly, depuis Maréchal de France.

H

LE Siege de Grave, petite Place dont les retranchemens n'étoient que de terre, ayant été soutenu en 1674. par le Marquis de Chamilly contre les troupes Hollandoises, commandées successivement par le Général Rabenhaup & par le Prince d'Orange, a été le plus singulier, & peut-être le plus distingué des Sieges soutenus sous le Regne de Louis XIV. qui a fourni de grands exemples en ce genre: nous croyons pouvoir, par une courte relation, en remplir une de nos Remarques. Tout ce que le courage, la prudence & les soins d'un Gouverneur purent offrir de ressource, fut mis en œuvre par Chamilly, auquel la bonne volonté de ses Troupes donna la gloire de ne rendre la place qu'au bout de quatre mois, & sur un ordre exprès du Roi.

Chamilly, après avoir muni la Ville, ne s'occupa que du soin de gagner l'estime de sa Garnison, par ses exemples, & son amitié par ses manieres; le premier à toutes les attaques, il jetta par mille traits, de la gaieté dans l'esprit du Soldat, il faisoit ses réponses aux fréquentes Lettres de Rabenhaup, au milieu de ses Grenadiers ausquels il les montroit; ce qu'on appelle à l'Armée *le Grivois*, étoit devenu son conseil en ce genre: si Rabenhaup lui marquoit qu'on lui avoit dit qu'il mangeoit du cheval, il lui mandoit que ce n'étoit pas qu'il manquât d'autre viande, mais parce que prévoyant qu'il passeroit à Grave quelques années, il avoit été bien aise d'en essayer, & que si le cœur lui en disoit, il lui feroit présent du plus mauvais qui fût dans sa place; le lendemain un cheval qui avoit le farcin, coûta quatre cent hommes aux Ennemis, Chamilly par une nuit obscure fit revêtir ce cheval de meches allumées; on le chassa sur la ligne des Assiégeans, qui crurent que c'étoit une sortie, & se jetterent à l'instant hors de leurs tranchées, le canon de la Ville les accabla; ce ne fut qu'au jour qu'ils apperçurent de quoi il s'agissoit; tout avoit dégénéré en plaisanterie de la part des Assiégés, qui ne laisserent pas de faire perdre aux Ennemis quinze à seize mille hommes. Un jour le Général Hollandois demande qu'on laisse sortir un Médecin affectionné par les États Généraux, Chamilly, qui n'avoit que ce Médecin, le refuse sans en dire la raison, & il envoie au Général les femmes de la Ville: Rabenhaup renvoie les femmes avec une Lettre dans laquelle il reproche à Chamilly son peu de courtoisie, & la crainte qu'il a qu'on ne sache par le Médecin les nécessités de la Place: Chamilly reçoit les femmes en répondant, qu'en effet sa Garnison est assez vigoureuse pour défendre la Place, & pour servir le beau sexe. Sur quelques offres que Rabenhaup fait à Chamilly de lui donner des nouvelles, le Gouverneur se réduit à lui demander la gazette de Hollande. Une des plus grandes difficultés qui s'offre à Chamilly, c'est d'accoutumer le Soldat à manger du cheval; quelques François désertent, insultent & dégoûtent la Garnison, en criant à leurs camarades, mangeurs de biche ferrée; le Gouverneur alors fait battre un ban & offrir cent livres & un passeport aux Soldats qui ne se sentiront pas le courage & la force nécessaires à soutenir le Siege: il ne se trouva pas un lâche, & un Soldat ayant déserté, quelques jours après est arrêté par quatre de ses camarades,

qui, sous mille coups de fusil des Ennemis, courent après lui & le ramenent : C la milly défend aux Officiers de juger le coupable, & l'abandonne à la clémence ou à la justice des Soldats, qui le passerent par les armes. Voici un trait inoui dans une Vil assiégée, qui prouve ce que peuvent l'exemple & le courage; plus de quatre-vingt Soldats déserteurs de la Place, désertent de nouveau ensemble de l'Armée des Assiégeans, & viennent partager le danger de leurs compatriotes; Chamilly vient enfin à bout de vaincre la répugnance des Troupes pour la chair de cheval : la gaieté succede au dégoût, l'Aide de Camp du Gouverneur voit un Soldat qui, repoussant d'impatience un os de cheval que le bouillonnement de la marmite faisoit toujours sortir, lui disoit en plaisantant, s'il me fâche encore je le rebriderai. Il ne reste dans la Ville pas une maison, les caves sont les seuls endroits où l'on peut se tenir, les femmes alors demandent à sortir, à cause de l'incommodité & du défaut d'air; Chamilly leur en donne de nouveau la permission, & elles font dire à un Officier d'un Poste avancé des Ennemis, que les Etats Généraux les demandoient, & qu'ils défendent de tirer sur elles : l'Officier donne dans le piege, il les reçoit, & elles se dispersent : le vieux Rabenhaup outré, envoie l'Officier aux arrêts, fait chercher les femmes pour les repousser dans la Ville, mais inutilement : celles-ci sont si industrieuses à se cacher, qu'il ne put en retrouver une. Tous les jours quelques traits de cette espece fournissoient matiere aux huées des Assiégés : chaque attaque étoit un carnage : Rabenhaup demandoit par une chamade la permission d'enlever ses morts; le Gouverneur acceptoit la suspension, mais sous condition que les cadavres seroient reportés au Camp Hollandois par sa Garnison; il empêchoit par-là l'Ennemi de juger de sang froid des ouvrages, & valoit à ses Soldats les dépouilles des morts : le carnage après l'arrivée du Prince d'Orange devint si grand un jour, que ce Général excédé de voir rapporter l'un aprés l'autre huit ou neuf cents morts, dont le spectacle achevoit de décourager ses Troupes, fit interrompre cette opération, & abréger la treve. Les Enfans dans Grave ne craignoient plus le feu pendant ce long siege; effet de l'habitude du danger : de petits garçons de sept ou huit ans servoient par jeu deux pieces de quatre, & tiroient continuellement sur l'Ennemi : une fille de leur âge y eut une cuisse fracassée, alors ces enfans imitateurs la portent à la cave où étoient ses parens, sur un petit brancard, & reviennent froidement au service de cette batterie, qui étoit devenue leur jouet, pour lequel Chamilly, qui s'en amusoit, leur faisoit distribuer de la poudre & des munitions.

Au milieu de tant de Héros un Officier manque de courage, il abandonne un poste qui lui étoit confié, les Officiers courent à Chamilly lui demander justice; mais par un trait d'une présence d'esprit sublime, il ne veut pas leur laisser entrevoir qu'il puisse se trouver un lâche : en les recevant froidement, il leur dit : *vous vous battez bien, jugez mieux; un tel... a pu suivre mes ordres, & j'ai eu mes raisons.* La nuit suivante, dans la plus noire obscurité, il envoie chercher ce Gentilhomme qui tombe à ses pieds; le brave Chamilly, qu'il avoit toujours vu agir comme César, lui parla comme Caton sur l'honneur & sur la vie; un mot de ce grand homme développe le courage de cet Officier, qui devint dès-lors le plus hazardeux des siens; c'étoit aux endroits les plus périlleux qu'il recevoit les excuses que ses camarades pensoient lui devoir sur leur erreur, & ce jeune homme outra le courage au point, que Chamilly fut obligé de lui ordonner en public de ménager sa personne. L'argent & les libéralités n'étoient plus un motif par lequel Chamilly pût tenter le Soldat; dans un lieu où on ne pouvoit rien acheter, il n'y avoit à proposer que de la gloire; cependant les fonds ayant tout-à-fait manqué pour payer les choses les plus indispensables, tous les Officiers ouvrirent leurs bourses, & porterent au Trésorier environ 20000. écus qu'ils avoient ramassés entr'eux. L'amour avoit retenu dans la Place une belle & jeune veuve, promise à l'un des Otages; son amant, dont elle avoit moins redouté le péril que l'inconstance, avoit été gardé par Chamilly pour la sûreté de quelques sommes qui étoient dûes; cette jeune personne, sourde aux cris de sa mere & de ses sœurs, n'avoit pas voulu les suivre lorsqu'elles quitterent la Place, & son pere qui lui avoit servi de prétexte,

deux jours après le départ des autres femmes, fut emporté d'un boulet. Chamilly, non moins humain qu'il étoit guerrier, l'exhortoit dans ses tournées à ne pas s'exposer comme elle faisoit, en sortant de la cave qui lui servoit de retraite; chaque jour elle embrassoit les genoux du Gouverneur pour l'exhorter à se rendre, & quoiqu'elle n'en dit pas le motif, il sentoit assez qu'elle ne trembloit que pour son amant; enfin, Chamilly entra dans sa confidence, parce qu'il n'avoit pas moins le cœur des Citoyens que celui des Soldats; car lorsqu'après la longue défense de Grave il rendit la Place; les Habitans le regretterent comme un pere, & ses Soldats comme leurs amis, tant étoit respectable la discipline qu'il avoit fait observer à ses Troupes. Après les actions les plus distinguées, & sans que les Ennemis eussent pu encore se loger sur son chemin couvert ou sur sa contre-escarpe, Chamilly reçut l'ordre de se rendre, & retardant autant qu'il pouvoit d'obéir aux volontés de son Maître, il différa de battre la chamade, & voulut douter de la vérité des signatures, sans pouvoir se résoudre à arborer le fatal drapeau. Sur ces entrefaites le Prince d'Orange demanda une suspension pour ravoir le corps d'un homme de distinction, parent de Monsieur de Brandebourg, qui, avec cinq autres Officiers, s'étoit jetté entre deux rangs de palissades, dans l'espérance que, si quelques-uns d'eux en revenoient, ils pourroient instruire le Prince d'Orange de l'état du chemin couvert. Ces nouveaux Decius périrent tous sur la Place, parceque Chamilly, trop intéressé à laisser ignorer l'état des choses, avoit défendu de faire quartier aux téméraires qui oseroient franchir la premiere palissade; ces six corps amoncelés, que le feu des Ennemis avoit empêché de dépouiller, étoient toujours vus par les Assiégeans dont un des ouvrages enfiloit l'endroit où ces Officiers avoient été tués. La suspension demandée par le Prince d'Orange à cette occasion, fournit à Chamilly celle de le faire sonder sur la reddition de la Place; il obtint la capitulation la plus honorable, enleva tout le canon aux armes de France, & sortit le 28. Octobre 1674. à la tête de neuf cents braves, chacun chargé de quatre à cinq dépouilles que les Ennemis reconnoissoient: c'étoit le reste de 3600. Soldats qui composoient d'abord toute la garnison, & dont le surplus avoit été tué ou blessé pendant le siege. Chamilly ordonna à ses Troupes & aux Officiers de saluer le Prince d'Orange de la pique ou de l'épée, & le Prince fit rendre au Gentilhomme les mêmes honneurs par son Armée. Ce fut alors que le Gouverneur lui avoua l'ordre qu'il avoit reçu du Roi; aveu qui n'étoit pas nécessaire pour augmenter aux yeux de ce Souverain le mérite de la défense. Le Prince d'Orange donna de son propre mouvement à Chamilly deux pieces de canon dont la Ville de Seuvol, où il avoit commandé, lui avoit fait présent. (*a*)

REMARQUE
Sur le docte Saumaise.

I

ON ne doit pas être surpris de trouver une Remarque à l'occasion de ce savant homme, dont le nom paroît dans les Catalogues des Gentilshommes, ayant séance aux Etats, à la suite d'un Ouvrage qui a pour objet l'Armorial du corps de la Noblesse de Bourgogne; mais on doit l'être, qu'un Auteur de Bourgogne ait, depuis quelques années fait imprimer ce qui suit dans un Livre intitulé *Lettres d'un François*, imprimé *à la Haye chez Neaulme 1745. tom. 1. Lettre* 30. adressée à M[r]. l'Abbé Salier, pag. 271. » Communément les hommes sont si petits par eux-mêmes, que pour » être quelque chose ils tirent parti de tout ce qui les environne. Saumaise, né en » Bourgogne dans le Village dont il prit le nom, fut à peine connu qu'il prétendit

(*a*) Voyez les préparatifs du Siege de Grave par les Hollandois, in-4°. Paris 1675.
Suite du Siege de Grave, avec les articles de la Capitulation, in-4°. Paris 1675.
Relation de ce qui s'est passé pendant le Siege de Grave; par un Officier de la Garnison, in-12, 1678.

» être de Semur : devenu plus célebre, il voulut abſolument être de la Capitale de la » Province, à bien des égards, certains ſavans ne ſont pas moins petits que les autres » hommes. »

Cette Lettre d'un Bourguignon, adreſſée à un Compatriote fort connu dans la Littérature, n'en ſeroit que plus capable d'établir l'erreur dans laquelle l'Ecrivain a été induit le premier, & d'accréditer dans l'eſprit des étrangers une opinion qui ſe trouve dans les écrits d'un Auteur né dans la Province même. Saumaiſe, qu'on nous donne, à ce qu'il ſemble dans ces Lettres, pour le fils d'un Payſan du Village dont il avoit pris le nom, étoit un bon Gentilhomme qui ne tenoit ſon nom que de ſes peres. Sans vouloir ici faire uſage du propos de Madame de Saumaiſe ſa femme, fille du célebre Proteſtant Joſias le Mercier, qui avoit coutume de dire que ſon mari étoit le plus ſavant de tous les Nobles, & le plus noble de tous les ſavans, voici des autorités non ſuſpectes & des monumens authentiques ſur ceux de ce nom éteint depuis peu d'années.

Geliot dit, pag. 164. de ſon Livre intitulé la vraie Science des Armoiries, imprimé in-fol. à Paris en 1660. c'eſt-à-dire il y a un ſiecle, & huit ans après la mort du docte Saumaiſe. (*a*)

« La maiſon de Saumaiſe à Dijon, dite autrefois Saumaire, comme il ſe voit és » Regiſtres de la Chambre des Comptes, en ceux de la Ville & és Titres particuliers, » porte d'azur au chevron ondé d'or, accompagné de trois glands de même. Cette » maiſon a été riche en bons eſprits, ſavans & éloquens, & de laquelle étoit Claudius » Salmaſius, lumiere de ſon temps, qui a fait imprimer divers Ouvrages doctes & » curieux, qui lui ont acquis entre les ſiens cette épithete de docte Saumaiſe »

Reconnoîtroit-on dans cette citation ce prétendu Payſan dont on a parlé dans ſes Lettres ?

Saumaiſe étoit petit neveu de Jerôme de Saumaiſe, auquel Charles IX. donna une des huit Charges de Conſeiller qu'il créa au Parlement de Bourgogne en 1568. Ce Jerôme de Saumaiſe, frere de l'aïeul du ſavant, eſt inhumé à l'Egliſe de Saint Pierre de Dijon, où on voit un monument qui porte ſon épitaphe, elle commence ainſi : *Ici giſt Hierome Saumaiſe, Ecuyer, Seigneur de Chaſan*, &c. il y a de ceci près de deux ſiecles, c'eſt-à-dire, dans un temps où on uſurpoit moins les Titres.

Le pere de Claude de Saumaiſe s'appelloit Benigne, voyez Palliot, édition citée. En voilà aſſez pour déſabuſer ſur l'obſcurité de la naiſſance de Saumaiſe. L'erreur de l'Auteur des Lettres peut être née de plus loin, & venir de ce que le docte Saumaiſe, homme inquiet, querelleur, & trop jaloux du mérite des autres ſavans, les attaquoit avec hauteur, dans un temps où l'impoliteſſe de la critique portoit les Erudits à ſe reprocher entr'eux dans des in-folio latins, juſqu'aux galanteries de leurs femmes ; quelques-uns d'eux aura inſulté Saumaiſe ſur ſa naiſſance, & ce propos ſans fondement aura paſſé dans l'Ouvrage récent. Au reſte Saumaiſe, ſi peu circonſpect la plume à la main, étoit le meilleur homme du monde dans le commerce de la vie & de la ſociété, il écrivoit avec une merveilleuſe facilité en toute ſorte de langue, en faiſant la converſation avec les Gens aſſemblés chez lui ou dans l'appartement de ſa femme : & ſi on lui demandoit à quoi il travailloit, il répondoit ſimplement, *je jette de l'encre ſur du papier.*

(*a*) Nous ſuivons pour cette date l'édition de Moreri de 1707. in-fol. où on trouve Saumaiſe Claude (de) fameux critique du dix-ſeptieme ſiecle, étoit de Bourgogne où il eut pour pere Benigne, Seigneur de Saumaiſe, & ayant accompagné ſa femme aux eaux de Spa, il y mourut en deux jours le 3. Septembre 1652.

REMARQUE.

Formulaire des preuves de Nobleſſe qu'on doit faire pour être reçu aux Etats de Bourgogne.

K

Conformément aux uſages & délibérations de la Nobleſſe des Etats de Bourgogne agréés par le Roi, nul ne pourra y être admis qu'il ne prouve cent ans de Nobleſſe, faiſant au moins quatre générations nobles y compris le Propoſé, & quand le cas y échoira, le premier de ſes aſcendans qui l'aura obtenue, ſoit par Lettres de Sa Majeſté, ſoit par poſſeſſion de Charges; dans ce dernier cas le Propoſé ne peut être admis à compter que le premier de ſes aſcendans qui aura joui de la Nobleſſe d'une façon permanente, aux deſirs des Edits, Ordonnances & Déclarations du Roi, & non la génération du premier, ſecond ou troiſieme en Grade militaire, ou Charge civile qui ennobliſſe; ſi ce n'eſt relativement auſdites Ordonnances & Déclarations, ſans pouvoir compter les générations de ceux qui n'ont joui que d'un privilege attaché à leurs emplois ou charges, & non d'un état inhérent à leur perſonne, & tranſmiſſible à leur poſtérité.

Pour procéder auſdites preuves, le Propoſé remettra ſes titres dans la quinzaine avant l'ouverture des Etats, entre les mains de Meſſieurs les Commiſſaires Vérificateurs, auſquels il ſera tenu de produire, 1°. L'arbre généalogique des quatre générations qui entrent dans ſa preuve, & plus s'il eſt néceſſaire, juſqu'à la concurrence du ſiecle plein; ledit arbre revêtu de ſes armes, des noms & des qualités de ſon pere, de ſon aïeul, ſon biſaïeul & même triſaïeul, & au deſſus lorſqu'il ſera néceſſaire d'y remonter, pour que la preuve embraſſe les cent ans, & les dégrés nobles fixés.

2°. Son Extrait de Baptême légaliſé par le Lieutenant Général.

3°. Par chaque génération deux titres originaux en forme probante, qui conſtatent la filiation & l'état noble, tels que Contrats de Mariage, Tutelle, Partage, Teſtamens, Convocation à l'Arriere-Ban, Foi & Hommage, Repriſe de Fief, Dénombrement, Arrêts de Cour Souveraine, Actes de Fondation, & autres Actes & Monumens authentiques.

4°. Une Atteſtation de deux Gentilshommes de ſon Bailliage, Membres de l'Ordre de la Nobleſſe deſdits Etats, & qui, avec Meſſieurs les Commiſſaires Vérificateurs, jureront les preuves du Propoſé, ainſi qu'il eſt d'uſage dans les Colleges de Nobleſſe, & reconnoîtront que le Propoſé eſt bon Gentilhomme, ſans reproche, faiſant profeſſion des Armes, & de la qualité requiſe pour être reçu.

5°. Si le Propoſé poſſede quelque Gouvernement dans la Province, ou y eſt revêtu de quelques Charges d'épée, telles que Lieutenant de Roi, Grand Bailli, Chevalier d'Honneur dans quelque Cour Souveraine, il reconnoîtra & déclarera, avant d'être reçu qu'il ne prétend ni ne prétendra en vertu de ſeſdits Emplois ou Charges, aucune place particuliere en aucune circonſtance parmi Meſſieurs de la Nobleſſe des Etats; de laquelle déclaration il ſera fait mention dans le procès verbal de ſa Réception.

6°. Le Propoſé ſera tenu de juſtifier de la poſſeſſion d'une Terre ou Fief qui ſoit au moins en moyenne ou baſſe Juſtice, & ſitué dans le Duché de Bourgogne, ou Pays qui y ſont réunis, ſauf les Gentilshommes dont les peres ou parens collatéraux des mêmes noms & armes y auront été admis, & qui, conformément aux Délibérations, ſeront reçus en juſtifiant du dégré de conſanguinité, ſans avoir voix délibérative, juſqu'à ce qu'ils repréſentent pardevant Meſſieurs les Commiſſaires Vérificateurs en exercice, une preſtation de Foi & Hommage d'un Fief à eux appartenant.

TABLE I.

ANCIENS ROIS DE BOURGOGNE.

Suivant M. Dunod, Hist. des Sequanois, page 226.

1 Gibica. 1

2 Godomar. 2

3 Gislahaire. 3

4 I. GUNDAHAIRE qui entra le premier dans les Gaules, l'an 415. tué vers l'an 440. par les Huns. 4

5 II. GUNDERIC, tué l'an 451. par les Huns. — III. GUNDIOC, † l'an 475. ou 476. ép. *Caratene*, sœur du Comte Ricimer. — III. HILPERIC, † avant 476. ép. *Sedeleube*. 5

6 IV. GONDEBAUD, † l'an 509. ou 516. — V. GODEGESILE, † l'an 502. ép. *Theodesinde*. — CHILPERIC, ép. *Agrippine*. — GODOMAR. 6

7 V. SIGISMOND. tué premier Mai 524 ép. 1°. *Teudecode* F. de Theodoric, Roi des Ostrogoths, 2°. *Constance*. — VI. GODOMAR, Roi l'an 524. dépouillé l'an 534. — *Chrone*, Religieuse. — *Sainte Clotide* ép. CLOVIS, premier Roi de France. 7

8 1. SIGERIC, † l'an 522. — *Suavegothe*, fem. de THIERI, Roi d'Austrasie 522. — 2. Gislahaire & Gondebaud. — CHILDEBERT. — CLODOMIR. — CLOTAIRE I. 8

Theodechile, née en 523. † 598. ép. 1°. ERMEGESELE, Roi des WARNES, 2°. son fils RADIGER, qui la répudia en 552.

TABLE II.

ROIS DE BOURGOGNE issus de la Race des Merovingiens.

CLOVIS I. Roi de France, † l'an 511. ép. Sainte *CLOTILDE* de BOURGOGNE.

Clodomir, Roi d'Orléans, tué 1. Mai 524. — Childebert, Roi de Paris, † l'an 558. — I. CLOTAIRE I. Roi de Soissons, l'an 511. de BOURGOGNE 534. † 561. avoit épousé, 1°. *Ingunde*. 2°. *Areburge*.

1. Cherbert, Roi de Paris, † l'an 570. — II. GONTRAN, Roi de Bourgogne & d'Orléans, 561 † 592. — Sigebert, Roi d'Austrasie † 575. ép. *Brunehaud*, fille d'Athanagilde, Roi des Wisigots en Espag. — 2. Chilperic, Roi de Soissons 562. assass. 584. ép. *Fredegonde*.

III. CHILDEBERT, Roi d'Austrasie 575. & de BOURGOGNE 592. † 595. épousa *Faileube*. — V. CLOTAIRE II. le Grand, né 584 R. de Soissons, puis de BOURGOGNE & d'Austrasie 612. † 628. ép. *Haldetrude*.

Thedebert, Roi d'Austrasie, tué en 611. — IV. THEODORIC, ou THIERRI, Roi de BOURGOGNE, 595 & d'Austrasie 611 † 612 — VI. DAGOBERT I. Roi d'Austrasie 623. de Neustrie & de BOURGOGNE 628. † 19. Janvier 638 ép. *Nantilde*.

VII. CLOVIS, Roi de BOURGOGNE & de Neustrie 638. † 656. ép. Sainte *Bathilde*.

VIII. CLOTAIRE III. Roi de BOURGOGNE & de Neustrie 656. † 671. — IX. CHILDERIC, Roi d'Austrasie 660. de BOURGOGNE 671. assassiné en 674. — X. THEODORIC II. ou THIERRI, Roi de BOURGOGNE & de Neustrie 674. † 693.

Nota. La † qu'on voit dans ces Tables Généalogiques des Souverains de Bourgogne veut dire mort.

TABLE III.

TABLE III.

ANCIENS DUCS DE BOURGOGNE jusqu'au XI. Siecle.

Conrard, Comte d'Altoff & d'Auxerre, † 863.

I. ROBERT *le Fort*, Duc de BOURGOGNE & de Neustrie, † 866.

II. HUGUE *l'Abbé*, Duc de BOURGOGNE, † en 886.

Boves * Comte en Ardennes.

III. EUDE, Duc de BOURGOGNE & de Neustrie 886. *Roi* de France 888. † 898.

ROBERT, Elu *Roi* de France 922. tué en 923 ép. *Beatrix* de Vermandois.

Boson, Roi d'Arles.

IV. RICHARD dit le Justicier, *Comte* d'Autun, *Duc* de BOURGOGNE & *Marquis*, † 1. Septembre 921. ép. *Adelaide*, Sœur de Rodolfe, Roi de la BOUR. transjurane.

RATBERT, *Evêque* de Valence.

Richilde, seconde Fem. de CHARLES le Chauve, Empereur.

* MANASSÉS, dit le *Vieux*, *Comte* de Châlons, Beaune, & de Dijon.

VI. HUGUE dit le *Grand*, le *Blanc*, & *l'Abbé*, *Duc* de France & de BOURGOGNE, † 17 Juin 956. ép. *Hedevige ou Avoye* de Saxe, Femme de Henri l'Oiseleur.

Emme, ép. Raoul, Roi de France.

V. RAOUL, *Duc* de BOURGOGNE, *Roi* de France 923. † 15. Janvier 936. ép. *Ermine*.

VI. HUGUE, dit le *Noir*, *Duc* d'une partie de BOURGOGNE 936. † s. l. 952.

BOZON, *Comte* de la haute BOURGOGNE, tué en 935. ép. *Berthe*, niece de Hugue Roi d'Italie.

Irmingarde, hérita après la mort de ses Freres de partie du Duché de Bour. ép. Giselbert.

VII. GISELBERT, *Comte* de CHALONS, d'AUTUN, *Duc* de BOURGOGNE 935. † 956.

HUGUE, dit *Capet*, *Roi* de France † 996. ép. *Alix* de GUYENNE.

VII. OTHON *Duc* de BOURGOGNE, † s. l. 22. Fév. 965. ép. *Leudgarde*.

VIII. HENRI, *Duc* de BOURGOGNE 965. † s. l. 15 Oct. 1001. ép. *Gerberge*, veuve d'Adelbert.

Louis † en 934.

LEUDGARDE, ép. OTHON, Duc de BOURGOGNE.

ADELAIDE, eut le *Comté* de BOURGOGNE, ép. LETALD, *Comte* de MACON.

Vere, eut les *Comtés* de CHALONS & de BEAUNE, ép. ROBERT de VERMANDOIS, Comte de TROYE.

IX ROBERT le Saint, *Roi* de France 998. *Duc* de BOURGOGNE 1001. † 1031. ép. *Constance* d'ARLES ou de TOULOUSE

EUDE f. nat. *Vicomte de Beaune*, ep. *Hingarde*.

Gerberge, Comtesse de BOURGOGNE, ép. 1°. ADELBERT, *Marquis* d'YVRÉE; 2°. HENRI, *Duc* de BOURGOGNE.

Adelais, Comtesse de BEAUNE & de CHALONS, ép. LAMBERT.

HENRI, Roi de France.

ROBERT de France, Tige des *Ducs* de BOURGOGNE.

Aquion, dit Azelin, de Beaune 1042.

Jean de Beaune, Seigneur de Mazzi 1042.

OTHE-GUILLAUME, Comte de BOURGOGNE.

TABLE IV.

Premiere Branche des DUCS DE BOURGOGNE issue des Rois de France CAPETIENS.

6 I. ROBERT I. de FRANCE, troisieme Fils du Roi ROBERT, & de Constance de Provence, *Duc* de BOURGOGNE, 1032. † en 1075. ép. *Helie* de SEMUR, Fille de Dalmas I. Seigneur de Semur-en-Brionnois & d'Aremburge de Vergy. 6

7 HUGUE DE BOURGOGNE, † sans al.. en 1057.
HENRI, de BOURGOGNE, † en 1059. ou 1066. ep. *Sibille*, Fille de Renaud I. Comte de BOURGOGNE, & d'Adelais de Normandie.
ROBERT de BOURGOGNE, epousa N. Fille de Roger, Comte de SICILE.
SIMON chassé par son Neveu Hugue.
Constance † en 1092. épousa, 1°. Hugue II. Comte de CHALONS; 2°. ALF. VI. Roi de CASTILLE. 7

8 II. HUGUE I. *Duc* de BOURGOGNE en 1075. † en 1092. épousa *Joland*, Fille de Guillaume, Comte de NEVERS, † vers l'an 1078.
III. EUDE I. dit Borel, *Duc* de BOURGOGNE en 1078. † le 23. Mars 1103. ép. *Mathilde*, fem. de Gui I Tête-hardie, Comte de BOURGOGNE.
ROBERT, *Evéq.* de Langres, † en 1113.
HENRI de BOURGOGNE, Tige des Rois de PORTUGAL.
RENAUD, *Abbé* de St. Pierre. de Flavigni.
Aldearde, épousa Guillaume VIII. Duc de GUIENNE.
Beatrix, femme de de Gui, Sieur de VIGNORI.
HELIE. 8

9 *Alix* ou *Elisse* de BOURGOGNE, ép. 1°. BERTRAND, Comte de TOULOUSE & de Tripoli; 2°. Guillaume III. Comte d'ALENÇON & du Perche.
IV. HUGUE II. *le Pacifique*, *Duc* de BOURGONNE en 1103. † en 1142. ep. *Mathilde*, Fille de Bozon, Vicomte de TURENNE.
HENRI de BOURGOGNE, *Religieux* à Citeaux, † le 9. Mars 1130.
Fleurine, épousa N... Prince de PHILIPE en Terre Sainte. 9

10 V. EUDE II. *Duc* de BOURGOGNE en 1142. † en Sept. 1162. ép. *Marie*, Fille de Tibaud le Grand, Comte de CHAMPAGNE, &c.
Sibille de BOURG. † sans lignée, ép. Roger, Roi de SICILE.
Mahaut de BOURG. ép. Guillaume, Sieur de MONTPELLIER.
RAIMOND de BOURGOGNE, † le 28. Juin... ép. *Agnès* de THIERN, Dame de MONTPENSIER, Fille de Gui de THIERN, Sieur de Montpensier.
Aigline, † en 1163. ép. Hugue I. Comte de VAUDEMONT.
Aremburge, Religieuse à Larey.
HUGUE le *Roux*, Sieur de Château Châlons en 1078.
ROBERT, *Evéq.* d'Autun, † le 18. Juillet 1140
HENRI, *Evêque* d'Autun.
GAUTIER, *Ev.* de Langres en 1163. † le 10. Juillet 1179. 10

11 *Mahaud* de BOURGOGNE, † le 22. Juillet 1202. ép. Robert IV. Comte d'AUVERGNE.
VI. HUGUE III. *Duc* de BOURGOGNE en 1162. † en 1192. ép. 1°. *Alix*, Fille de Mathieu I. Duc de LORRAINE, 2°. en 1189. *Beatrix* de VIENNOIS, Veuve de Guillaume Taillefer, Comte de Toulouse, & Fille de Guigue V. Dauphin & Comte d'Albon.
Alix, † après 1201. ép. Archambaud VII. Sire de BOURBON.
HENRI, † jeune.
Mahaud de BOURGOGNE, Dame de Grignan, ép. 1°. Eude III. Sieur d'ISSOUDUN, 2°. Gui, C. de NEVERS, 3°. Pierre d'ALSACE, dit de Flandre, 4°. Robert II. Comte de DREUX.
Sibille de BOURGOGNE, ép. Anseric III. Sieur de MONTREAL. 11

12 1. *Jeanne* de BOURGOGNE, ép. en 1196. Simon, Sieur de SEMUR.
Alix de BOURG. ep. 1°. Beraud VI. Sire de MERCŒUR; 2°. Robert, Comte de CLERMONT, Dauphin. d'Auvergne.
VII. EUDE III. *Duc* de BOURG. en 1192. † le 6. Juillet 1218. ép. 1°. *Mahaud*, dite *Therese*, f. d'Alf I. Roi de PORTUGAL, séparée en 1195. pour parenté; 2°. *Alix* de VERGY, Fille de Hugue, Sieur de Vergy & de Gisle de Trainel en 1199. † le 8. Mars 1251.
ALEXANDRE de BOURGOGNE, Sieur de MONTAGU.
2. ANDRE, dit GUIGUE, Dauphin.
Mahaud de BOURGOGNE, † 26. Mars avant 1042. épousa Jean, Comte de de BOURGOGNE & de Châlons.
Marguerite de BOURGOGNE épousa Amé IV, Comte de SAVOIE. 12

13 2. *Marie* de BOURG. † s. lig. ép. en 1222. Raoul II. de LEZIGNEM, Comte d'Eu.
VIII. HUGUE IV. *Duc* de BOURG. né le 9. Mars 1212. succeda en 1218. † en 1272. epousa 1°. *Joland* fem. de Robert III. Comte de DREUX en 1219. 2°. *Beatrix*, fem. de Thibaud VI. Comte de CHAMPAGNE & Roi de NAVARRE en 1258.
Beatrix de BOURGOGNE, ép. Humbert III. Sire de THOIRE & de VILLARS, † en 1279. 13

14 1. EUDE de BOURG. Comte de NEVERS, † en Palestine en 1269. ép. en 1237. *Mahaud* fille aînée & principale héritiere d'Archambaud IX. Sire de BOURBON, & d'Ioland de Chatillon, héritiere de Nevers, d'Auxerre & de Tonnere, † en 1262.
Alix de BOURG. † le 23. Octobre 1273. épousa Henri III. Duc de BRABANT.
JEAN de BOURG. Comte de CHAROLOIS, † vers 1268. épousa *Agnès* de BOURBON, Sœur de Mahaud 1237. † en 1283.
Marguerite de BOURG. ép. 1°. Guillaume III. Sr. de MONT-S-JEAN, 2°. en 1239. Gui IV. Vic. de LIMOGES; † en 1256.
IX. ROBERT II. *Duc de* BOURG. en 1272. † le 9. Oct. 1309. ép. en 1272. *Agnès* de FRANCE; Fille du Roi S. LOUIS, & de Marguerite de Provence, † en 1327.
2. HUGUE de BOURG. Sr. d'AVALON, épousa *Marguerite*, fille de Jean, Comte de BOURGOGNE & de CHALONS en 1284.
Beatrix, ép. en 1276. Hugue XIII. Comte de la MARCHE.
Elisabeth, † en 1323. seconde fem. de l'Emper. Rodolfe de HABSBOURG
Marguerite, Dame de VITFAUX, ép. Jean I. de CHALON, Sr. d'ARLAY.
Jeanne, Religieuse. 14

15 *Joland* de BOURG. Comtesse de NEVERS, † le 2. Juin 1280. épousa, 1°. JEAN de FRANCE, dit Tristan, Comte de Valois en 1265. 2°. Robert III. C. de FLANDRES 1272. † en 1322.
Marguerite de BOURG. *Comt.* de TONERRE † s. lig le 5. Sept. 1308. fut seconde fem. de Charle I. d'ANJOU, Roi de SICILE.
Alix de BOURGOGNE, d'AUXERRE; seconde fem. de Jean de CHALON, Sr. de Rochefort.
Beatrix de BOURGOGNE Dame de BOURBON & de CHAROLOIS; épousa ROBERT de FRANCE, Comte de CLERMONT.
JEAN, † jeune, accordé avec *Alix*, Fille d'Othon IV. Comte de BOURGOGNE
X. HUGUE V. *Duc* de BOURGOGNE, † en 1315. sans alliance.
XI. EUDE IV. *Duc* de BOURG. 1315. † en 1349. ép. en 1318. *Jeanne* de FR. fille de Philipe le Long & de Jeanne, Comte de BOURG. & d'Artois, † en 1347.
LOUIS de BOURGOGNE, Roi de THESSALONIQUE, Prince d'Achaye, † vers 1315. ép. en 1312. *Mahaud*, f. uniq. de Florent de HAINAUT & d'Isabelle de Villehardiun.
ROBERT de BOURG. C. de Toneire, † en Oct. 1334. ep. en 1311. *Jeanne*, f. de Guillaume, C. d'AUXERRE, de Tonerre; † le *15.* Octobre *1333.*
Blanche, † le *18.* Juil. *1348.* ép. en *1307.* Edouard, Comte de SAVOIE.
Marguerite, † en *1315.* ep. LOUIS X. dit Hutin, Roi de FRANCE.
Jeanne, † le *12.* Sept. *1348.* ép. en *1303.* Philipe de VALOIS, qui fut Roi de FRANCE.
Marie, née en *1298.* ép. en *1310* Edouard, Comte de BAR. 15

16 PHILIPE, Comte d'ARTOIS & de BOURGOGNE, né le *10.* Novembre *1323.*, † le *28.* Sept. *1346.* ép. le *28.* Sept. *1338.* *Jeanne*, fille & heritiere de Gui... VIII. dit XII. Comte de BOULOGNE & d'AUVERGNE, remariée au Roi Jean, † le *29.* Septembre *1360.* 16

17 XII. PHILIPE I. dit de *Rouvre*, né en *1346.* *Duc* de BOURGOGNE, *1349.* *Comte Palat.* de Bourgogne, *Comte* d'ARTOIS, † le 20. Novembre *1361.* ep. en *1356.* *Marguerite*, f. & hérit. de Louis III. Comte de FLANDRES, remariée à Philipe de France, dit le Hardi, Duc de Bourgogne.
Jeanne & *Marguerite*, mortes jeunes. 17

TABLE V.

Seconde Branche des DUCS DE BOURGOGNE issue de la Branche Royale de VALOIS.

17 (XIII.) PHILIPE de FRANCE, dit le *Hardi*, quatrieme Fils du Roi JEAN & de Bonne de Luxembourg, né le 15. Janvier 1341. Duc & Comte de Bourgogne, Pair de Fran e, Comte de Flandres, d'Artois, *&c.* † le 27. Avril 1404. épousa le 19. Juin 1369. *Marguerite* de FLANDRES, Veuve de Philipe Duc de Bourgogne, & Fille & Héritiere de Louis III. de Mâle, Comte de Flandres & d'Artois, & de Marguerite de Brabant, † le 20. Mars 1404. 17

18 (XIV.) JEAN, dit *Sans Peur*, Duc de BOURGOGNE *Pair* de France, Comte de Flandres, de Bourgogne, d'Artois, né le 28. Mai 1371. assassiné à Montereau le 10. Septembre 1419. épousa le 9. Avril 1385. *Marguerite* de BAVIERE, Fille d'Albert, Comte de Hainaut, Hollande & Zelande, & de Marguerite de Silesie, † le 23. Janvier 1425. ou 1426. nouveau style.

Marguerite de BOURGOGNE, ép. le 9. Avril 1385 Guil. IV de BAVIERE, Comte d'Hollande.

Marie de BOURG. † le 6. Oct. 1428. ép. en 1402. Amé VIII. C. puis Duc de SAVOIE.

Catherine de BOURG. † f. l. en 1425. ép. en 1393. Leopol, Duc d'AUTRICHE, † en 1410.

Bonne de BOURG. † le 10. Sept. 1399. accordée à Jean, Fils aîné de Louis II. Duc de Bourbon.

ANTOINE de BOURGOGNE, Duc de BRABANT & de Limbourg, né en 1384. tué à la Bataille d'Azincourt le 25. Octobre 1415. ép. 1°. le 21. Fév. 1402. *Jeanne* Fille de Valeran de LUXEMBOURG, C. de S. Paul, & de Mahaud de Rieux, † le 12. Août 1407. 2°. le 6. Juillet 1409. *Elizabeth*, Duchesse de LUXEMBOURG, Fille de Jean, Duc de Gorlits, Marquis de Brandebourg, & de Richarde de Meckelbourg, remariée à Louis de Baviere.

PHILIPE de BOURGOGNE, Tige des Comtes de NEVERS. 18

19 (XV.) PHILIPE *le Bon*, Duc de BOURG. de Braban, de Limbourg & de Luxembourg, *Pair* de France, Comte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne, de Hainaut, Hollande, Zelande, Namur & Charolois, Marquis du S. Empire, Sr. de Frise, de Salins & de Malignes, né le 30. Juin 1396. † le 15. Juin 1467. ép. 1°. en Juin 1409. *Michele* de FRANCE, Fille du Roi Charles VI. † f. lig. en 1422. 2°. le 30. Nov. 1424. *Bonne* d'ARTOIS, Veuve de Philipe de Bourgogne, Comte de Nevers, & Fille de Philipe d'Artois, Comte d'Eu, & de Marie de Berri, † f. lig. le 17. Sept. 1425. 3°. le 10. Janv. 1429. *Isabelle* de PORTUGAL, Fille de Jean I. Roi de Portugal, & de Philipe de Lancastre, † le 17. Décembre 1472.

Marguerite de BOURGOGNE, † le 30. Janv. 1441. ép. 1°. le 31. Août 1404. Louis de FRANCE, Dauphin; 2°. le 10. Octobre 1423 Artus de BRETAGNE, Comte de Richemont, Connétable de France.

Catherine, † f. all. à l'âge de 32 ans.

Marie, † le 3. Octobre 1463 ép. en 1406. Adolfe, IV. Duc de CLEVES.

Isabelle, † sans lig. épousa Olivier de CHATILLON ou de Blois Comte de Penthievre.

Jeanne, née en Octobre 1399.

Anne, † le 14. Nov. 1432. ép. le 17. Avr. 1423. Jean d'ANGLETERRE, Duc de BETEFORT.

Agnès, † le 1. Déc. 1476. ép. le 17. Septemb. 1425. Charles I. Duc de BOURBON.

JEAN, *Batard de Bourgogne* Tige des Seigneurs d'*AMERVAL*.

GUI *Batard de Bourgogne* Seigneur de CRUBECK.

Philipe, *Batarde de Bourgogne*, ép. Antoine de ROCHEBARON, Sr. de Berzé-le-Chatel en Nivernois.

1. JEAN de BOURGOGNE, Duc de BRABANT, né le 11. Juin 1403. † le 17. Avril 1427 ép. *Jaqueline* de BAVIERE, Comtesse de Hollande 1417. † en 1436.

PHILIPE de BOURGOGNE, né le 15. Juillet 1405. Comte de St. Pol & de Ligni, Duc de BRABAN & LIMBOURG 1427. † le 4. Août 1430. accordé avec *Joland* d'ANJOU, Fille de Louis II. Roi de Sicile.

2. GUILLAUME, né le 11. Juin 1410. † le 10. Juillet suivant. Et N... Fille, † en bas âge. 19

20 3. ANTOINE de BOURGOGNE né le 30. Septembre 1430. † le 5. Févr. 1431.

JOSSE de BOURGOGNE. né le 14. Avril 1432. † jeune.

(XVI.) CHARLES le Hardi, *Duc* de BOURG, *Pair* de France, *&c.* né le 10. Fév. 1433. tué devant Nanci le 5. Janv. 1476. ou 1477. nouveau style, accordé, en 1439. avec *Catherine* de FRANCE, Fille du Roi Charles VII. en 1446. ép. 2°. *Isabelle* de BOURBON, Fille de Charles I. Duc de Bourbon & d'Agnès de Bourgogne le 30. Octobre 1454. † le 13. Sept. 1465. 3°. le 13. Fév. 1467. *Marguerite* d'YORCK, Sœur d'Edouard, Roi d'Angleterre, & Fille de Richard Duc d'Yorck & de Cecile de Newils, † en 1503.

CORNEIL, *Batard de Bourgogne*, Sieur de BEVRES.

ANTOINE, *Batard de Bourgogne*, Tige des Seigneurs de *BEVRES*.

BAUDOUIM, *Batard de Bourgogne*, Tige des Seigneur de *FALAIS*.

PHILIPE, Seigneur de CRUBECR, † sans lign. ép. *Jeanne de* BAENST, fille de Jean, Sieur de St. George & de Marguerite de Seneres.

Antoine, *Batard de Brabant, nommé avec son Frere Philipe parmi les Grands qui firent vœu à Lille le 17. Fevrier 1453. de se croiser contre les Turcs.*

Philipe, *Batard de Brabant, nommé entre les Barons & Chevaliers qui accompagnerent le D. de Bourgogne au Sacre de Louis XI. en 1461.*

Isabeau, Batarde de Brabant, Femme de Philipe de la VIEVILLE, *Chevalier, Conseiller du Roi d'Espagne Philipe I. Gouverneur d'Artois, & nommé Chevalier de la Toison d'or.* 20

21 2. *Marie* de BOURGOGNE, Duchesse de Brabant, de Luxembourg, de Limbourg, Comtesse de Flandres, de Bourgogne Comté, d'Artois, Hainaut, Hollande, *&c.* née le 13. Février 1457. morte le 27. Mars 1483. âgée de 26. ans, ep. le 20. Août 1477. MAXIMILIEN, Archiduc d'AUTRICHE, puis Empereur, † le 12. Janvier 1519. 21

TABLE VI.

TABLE VI.

Branche de BOURBON-CONDÉ iſſue des Ducs de VENDOME deſcendans de ROBERT de France, Comte de Clermont, ſixieme Fils de St. LOUIS.

LOUIS de BOURBON, Prince de CONDÉ, Frere puîné d'Antoine, Roi de NAVARRE, & ſeptieme Fils de Charles, Duc de VENDOME, né 7. Mai 1530. tué à la Bataille de Jarnac le 16. Mai 1569. épouſa 1°. 22. Juin 1551. ELEONORE de ROYE, Fille & Héritiere de Charles, Sire de ROYE, Comte de Rouci, & de Magdelaine de Mailli, Dame de Conti, † 23. Juillet 1564. 2°. Françoiſe d'ORLEANS, Fille de François, Marquis de Rothelin, 8. Nov. 1565. † 11. Juin 1601.

HENRI I. de BOURBON, Prince de CONDÉ, né 29. Décembre 1552. † 5. Mars 1588. ép. 1°. 1572. Marie de CLEVES, Fille de François, Duc de NEVERS, † 30. Octobre 1574. 2°. 1586. Charlotte Catherine de la TRIMOUILLE, Fille de Louis, Duc de Thouars, & de Jeanne de Montmorenci, † 28. Août 1629.

CHARLES, né 3. Nov. 1557. † jeune.

FRANÇOIS de BOURBON, Prince de Conti, né 10. Août 1558. † 3 Août 1619. S. L. épouſa 1°. 1582. Jeanne de COEME, Dame de Bonnetable, Fille de Louis, Seigneur de Lucé, & d'Anne de Piſſeleu, † 26. Décembre 1600. 2°. 24. Juil. 1605. Louiſe-Marguerite de Lorraine, Fille de HENRI, Duc de Guiſe, & de Catherine de Cleves, † 30. Avril 1631.

CHARLES de BOURBON, né 30. Mars 1562. Archevêque de Rouen, Cardinal 1583. † 30. Juillet 1594.

LOUIS, né 30. Mars 1562. † 17. Oct. 1562.

2. CHARLES de BOURBON, Comte de SOISSONS.

Enfants de Henri I.:

Catherine, née 1574. † 30. Décembre 1595.

Eleonore de Bourbon, née 30. Avril 1587. † 20. Janvier 1619. épouſa 1606 Philipe Guillaume de Naſſau, Prince d'Orange, † 20. Février 1608.

HENRI II. de BOURBON, Prince de CONDÉ, né premier Septembre 1588. † 23. Décembre 1646. épouſa 3. Mars 1609. Charlotte-Marguerite de Montmorency, Fille de Henri, premier Duc de Montmorency, Pair & Connétable de France, & de Louiſe de Budos, † 22. Novembre 1650.

Enfants de François, Prince de Conti:

Marie, née 18. & † 20. Mars 1610.

Nicolas, Batard de Conti, Abbé de la Couture, † 24. Mars 1648.

Enfants de Henri II.:

LOUIS II. de BOURBON, dit le Grand, né 8. Sept. 1621. Duc d'ENGHIEN, puis Prince de CONDÉ, † 11. Décembre 1686. épouſa 1641. CLAIRE CLEMENTINE de MAILLÉ-BRÉZÉ, Ducheſſe de Fronſac & de Caumont, Fille d'Urbain de Maillé, Marquis de Brézé, Maréchal de France, & de Nicole Dupleſſis-Richelieu, † 28. Avril 1694.

ARMAND de BOURBON, Prince de CONTI.

Anne-Genevieve de BOURBON, née 27. Août 1619. † 15. Avril 1679. ép. Henri II. Duc de Longueville 1642.

HENRI-JULE de BOURBON d'ENGUIEN, né 26. Juillet 1643. Prince de CONDÉ 1686. † 31. Mars 1709. épouſa Anne-Henriette de BAVIERE, Fille d'Edouard, Comte Palatin, & d'Anne de Conzague, 11. Décembre 1663. † 23. Février 1723.

Enfants de Henri-Jule:

Marie-Thereſe, née premier Février 1666. † 22. Février 1732. épouſa François-Louis de BOURBON, Prince de Conti.

LOUIS III. de BOURBON, Duc d'Engien, né 11. Octobre 1668. Duc de Bourbon 1709. † 4. Mars 1710. épouſa 24. Juillet 1685. Louiſe-Françoiſe légitimée de France.

Anne-Louiſe de BOURBON n. 11 Août 1675. † 23. Oct. 1700.

Louiſe-Benedictine de BOURBON, née 8. Novembre 1676. épouſa Louis-Auguſte de BOURBON, légitimé de France, Duc du MAINE.

Marie-Anne de BOURBON, née 24. Février 1678. † 11. Avril 1718. épouſa 14. Mai 1710. Louis-Joſeph, Duc de VENDÔME.

Julie, dite Mademoiſelle de Chateaubriant, Fille nat. née 1668. † 13. Mars 1710. épouſa 1695. ARMAND de Madaillan, Mar. de LASSAY.

Enfants de Louis III.:

LOUIS HENRI C. de BOURBON, né 18 Août 1692. ép. 1°. Marie Anne de BOURBON-CONTI; 2°. 26. Juin 1728. CHARLOTI de HESSE-RHINFELS, troiſieme Fille d'Ernest Leopold Landgrave de Heſſe-Hinfels, & d'Eleonore-Marie-Anne de Loeuwenſtein.

CHARLES de BOURBON, Comte de Charolois, né 19. Janvier 1700.

LOUIS de BOURBON, Comte de Clermont, Abbé de S. Germain des Prez, né 19. Juin 1709.

Marie Gabrielle de Bourbon, n. 22. Décembre 1690. Abbeſſe de St. Antoine-les-Paris.

Louiſe-Elizabeth de Bourbon, née 22. Novembre 1693. ép. Louis Armand, Prince de CONTI.

Louiſe Anne de Bourbon, Mademoiſelle de Charolois, née 23. Juin 1695.

Marie-Anne de Bourbon, Mademoiſelle de Clermont, née 16. Octobre 1697.

Henriette-Louiſe-Marie de Bourbon, Mademoiſelle de VERMANDOIS, Religieuſe à Fontevrault, née 15. Juin 1702.

Elizabeth-Alexandrine de Bourbon, Mademoiſelle de Sens, née 15. Septembre 1705.

Louiſe-Charlotte de Bourbon, Fille nat. née 19. Août. 1700. reconnue 1726. épouſa 29 Août 1726 Nicolas de Chaugy, Seign. de Rouſſillon.

Enfant de Louis Henri:

N... DE BOURBON, Prince de Condé, né à Paris 9. Août 1736.

NOMS

TABLE
DES MATIERES DU DISCOURS PRÉLIMINAIRE ET DES REMARQUES.

Fin de la Table du Difcours Préliminaire.



TABLE ALPHABETIQUE

DES NOMS QUI SE TROUVENT DANS LES PAGES OU NOTES du Discours Préliminaire.

Fin de la premiere Table Alphabétique.

On trouvera dans cette Table pluſieurs Noms qui ne ſont pas rangés ſuivant leur ordre alphabétique, ce qui eſt arrivé par l'impéritie du Scribe employé à la rédiger.



TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DONT LES ARMES SONT BLASONÉES *sur les Listes depuis 1548. jusqu'en 1682.*

T

Fin de la ſeconde Table Alphabétique.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DONT LES ARMES NE SONT POINT BLASONNÉES fur les Liftes depuis 1548. jufqu'en 1682. avec les années correfpondantes.

A

ABRICARDOT 1579.
Attignac 1671.
Allerey 1579.
Anefy 1650.
Arc-fur-Tille 1661.
Aubepin (de l') 1650
Auvillars 1605.

B

BACHEROT 1560.
Balday 1622.
Ballot 1573.
Barges 1580.
Baferne 1605.
Batis (des) 1577
Battu (du) 1578
Baugis (des) 1576
Beaulieu 1682.
Beauvoifin 1573.
Belan 1549.
Belle Croix 1557.
Belle Epine 1665.
Bernay 1629.
Bertrand 1557.
Befche 1677.
Billiac 1566.
Boncour 1560.
Borde (la) 1601
Boijean 1561.
Bouillant 1563.
Boulaye (la) 1577
Bourdieu 1677.
Buncey 1618.
Buyes 1578.

C

CALENDEL 1575.
Camus Bailly d'Auxerre (le) 1632
Ceffey 1577.
Chandenier 1573.
Chantray 1662.
Chamberan 1665.
Champeculon 1557.
Charmée (la) 1668
Charnailles 1570.
Charnay 1566.
Charolles 1677.
Chaflelas 1653.
Chaffingrimont 1570.
Chaufour 1589.
Chanteret 1682.
Chazelle 1577.
Cheley 1608.
Clairey-Fontaine 1557.
Colchois 1551.
Communi 1578.
Cordal 1587.
Cottis 1642.
Coullange 1608.
Courvol 1653.
Crufilles 1587.
Crufy 1557.
Cuffy 1570.

D

DUDEFFEND 1577.
Dumont 1674.
Dyroire 1584.

E

ESCROTS (d') 1632
Efpringles 1671.
Effertine 1671.
Eftaule 1541.
Efterling 1626.
Eftroyes 1675.

F

FAGE (la) 1662
Faverolle 1665.
Fin (la) 1557
Fouronne 1608.
Fragne 1575.
Fraize 1626.
Frangy 1577.
Frely 1648.

G

GAILLARDIERE (la) 1557.
Giffey 1570.
Guenot 1674.

H

HARANGUIER 1653.

L

LADIGNAC 1677.
Lailly 1593.
La Rode 1653.
Longepierre 1593.
Longueville 1671.
Loure 1608.
Lours 1682.

M

MAIRE (le) 1589.
Marlets (les) 1577.
Marfellois 1560.
Maffingy 1579.
Mauloy 1577.
Mellin 1679.
Mefnard 1662.
Meville 1677.
Montagnerot 1605.
Montcenis 1570.
Montcorps 1679.
Montet (du) 1639
Montjardin 1560.
Montjurain 1622.
Montmoyen 1578.
Montregard 1650.
Monteffus 1549.
Montvinet 1648.
Morgeault 1602.
Moroge 1562.
Moulin 1608.

N

LE Commandeur de Nancy 1578.
Nocle (la) 1576
Norges 1577.

O

OISILLY 1549.

P

PALAIS (du) 1589
Paffilly 1576
Pierre Clos 1626.
Peffeliere 1626.
Pouilly 1560.
Pourcherot 1682.

R

RENESVE 1577.
Reuilly 1561.
Rochemont 1671.
Roches (des) 1653.
Rochethiaron 1577.
Rogues (des) 1572.
Le Commandeur de la Romagne 1577.
Rotte 1570.

S

SAINT Bobard 1584.
Sainte Croix 1557.
Saint Gobert 1578.
Sainte Helene 1549.
Saint Pavin 1679.
Saviange 1557.
Saulon 1570.
Sirvinge de Sevelinge 1668.
Sivry 1560.
Soirot 1677.
Soleils (des) 1577
Souffey 1605.
Spoy 1578.
Surdy 1648.

T

TARCY 1557.
Ternant 1560.
Terreault 1622.
Thiellay 1576.
Thoify 1671.
Thoires 1593.
Thorey 1577.
Tirion 1577.
Torpes 1566.
Totes 1577.
Toulorge 1671.
Travoify 1608.
Tremoth 1677.
Tremont 1566.

V

VAUSEY 1566.
Vanvey 1633.
Vaufey 1648.
Venarré 1560.
Veffigneux 1626.
Vefure 1581.
Vial 1577.
Viange 1605.
Videnard 1566.
Villefery 1560.
Villenofere 1557.
Villenotte 1557.
Ville-fur-Arce 1563.
Le Commandeur de Volêvre 1605.
Vougeot 1645.
Vehon 1577.

X Y Z *

Fin de la troifieme Table Alphabétique.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS QUI SE TROUVENT EMPLOYÉS dans les Catalogues ou dans les Notes qui y sont jointes.

Chigy.

Fin de la quatrieme & derniere Table Alphabétique.





CATALOGUE DES GENTILSHOMMES QUI ONT ASSISTÉ A LA TENUE DES ÉTATS GÉNÉRAUX DU DUCHÉ DE BOURGOGNE,

DEPUIS L'AN M. D. XLVIII. JUSQU'A L'AN M. D. C. LXXXII.

TIRÉ DES REGISTRES DE LA CHAMBRE DE LA NOBLESSE.

Hic Atavos & avorum antiqua sonantem
Nomina. *Virgile*, *Liv.* 12. *verſ.* 529.

1548.

MESSIEURS,



GERARD DE VIENNE, *Seigneur de Ruffey*, a préſidé à l'Aſſemblée de la Nobleſſe.

Porte de gueules à un aigle d'or. *Pilliot*, *Geliot*, *Chevillard.* L'écu de Vienne ſe voit en pluſieurs monumens : à la Sainte Chapelle de Dijon, dans une Chapelle conſtruite en 1421. dans le Chœur de l'Egliſe de l'Abbaye de Saint Seine, à un tombeau du quatorzieme ſiecle, & à l'Egliſe Paroiſſiale de Bar-ſur-Seine, dans la Chapelle dite des Vienne, où on voit les armes de quelques anciennes alliances, ſoit directes, ſoit collatérales, de cette Maiſon.

HARDI DE JAUCOURT, *Seigneur de Vaux*, qui ayant été nommé *ELU*, eſt ſeul inſcrit dans le Regiſtre.

Porte de ſable à deux léopards d'or l'un ſur l'autre, *Gel. Chevil.* L'écu de Jaucourt ſe voit en pluſieurs monumens : Herard de Jaucourt, Chevalier, comparut à un Traité fait entre le Duc de Bourgogne & Etienne de Mont-Saint-Jean au mois de Mars 1331. *Planchet*, *Hiſt. de Bourgogne*, *tom.* 2. *pag.* 177. Il y a aujourd'hui cinq branches du nom de Jaucourt, celles du Vaux, Despeuilles, Darconcey, des Favras & de Chazelles, iſſue de Marthe du Pleſſis-Mornay, fille de l'illuſtre Mornay ; elle avoit épouſé N. de Jaucourt, Seigneur de Villarnou.

1549.

MESSIEURS,

JAUCOURT, *Seigneur de Villarnou*, *ELU.* *

MALAIN, *Seigneur de Lux.*

Porte d'azur au ſauvage d'or tenant une maſſue élevée, parti de gueules au lion d'or : *Gel. Chevil.* L'écu de Malain eſt ſur un tombeau en une Chapelle de l'Egliſe de Lux. Le nom eſt éteint. Les deux derniers Barons de Lux pere & fils furent tués en combat ſingulier par le Chevalier de Guiſe, fils du Duc de Guiſe maſſacré à Blois.

ROCHEBARON.

Porte de gueules à une bande d'argent, à la bordure d'azur chargée de fleurs de lis d'or & bordée de même, écartelé d'argent à trois faſces d'azur : *Geliot.*

Nota. * Signifie que le Nom eſt blaſonné plus haut.
¶ Signifie que le Nom n'eſt point blaſonné.
† Signifie que le Nom a déja paru ſur des Liſtes antérieures, & qu'il n'eſt point blaſonné.

MESSIEURS,

POT, *Seigneur de Blaisy.*
Porte d'or à la fasce d'azur. *Gel. Chevil. Ménétrier.* En l'Eglise du Prieuré de N. D. de Semur l'écu de Pot est brisé d'un lambel à cinq pendans de gueules. En un monument de l'Eglise de l'Abbaye de Citeaux, il est écartelé aux trois & quatre échiqueté d'argent & de sable à deux cimeteres de gueules mis en fasce l'un sur l'autre.

GELAN, *Seigneur de Thenissey.*
Porte d'or à deux étoiles de sable, coupé de gueules. *Gel.* L'écu de Gelan, nom éteint aujourd'hui, est sur d'anciens vitraux de l'Eglise de Thenissey.

RABUTIN DE CHANTAL, *Seigneur de Bussy.*
Porte cinq points d'argent équipolés à quatre d'azur, écartelé d'or à une croix de sable. *Gel.* Chevillart donne le même blason en renversant les quartiers. Le nom de Rabutin est éteint. Les différentes branches de Rabutin tirent leur nom d'un ancien Château de Rabutin en Charolois. *Planchet, Hist. de Bourgogne.* On peut citer parmi ceux qui ont rendu ce nom recommandable par leurs services militaires, Amé de Rabutin, Seigneur d'Epiry, dont parle si avantageusement Olivier de la Marche dans ses Mémoires; il dit qu'il se signala avec gloire par ses faits d'armes dans les tournois & à la guerre. Il fut tué à l'assaut de Beauvais en 1472. C'est de lui que parle Philipe de Comines, à l'endroit de ses Mémoires où il dit: « là il fut » étouffé Monseigneur d'Epiry, un vieil Chevalier de » Bourgogne, qui fut le plus homme de bien qui y » mourut. »

FONTETTE, *Seigneur d'Aligny.*
Porte d'azur à trois fasces d'or, *Gel. Chevil.* L'écu de Fontette se voit en plusieurs endroits de l'Abbaye de Saint Seine.

SAINT-LEGER, *Seigneur de Reuilly.*
Porte d'argent à la fasce de gueule fretée d'or, accompagnée de trois molettes de sable, autrefois trois étoiles, dit *Géliot.*

DAMAS, *Seigneur de Meilly.*
Porte d'or à une croix anchrée de gueules. *Gel. Chevil. Ménétr.* L'écu de Damas se voit en plusieurs monumens cités aux M. S. de *Palliot.*

FOUDRAS, *Seigneur de Saint Huruges*, dont plusieurs branches dans le Lyonnois & en Bourgogne.
Porte d'azur à trois fasces d'argent. *Gel, Ménétr. Chevil.* Il y a en plusieurs personnes de ce nom dans les Colleges des Comtes de Lyon & de Mâcon. La branche des Seigneurs de Saint Huruges descend du Capitaine Foudras & d'Anne de Sennetere, *Saint Julien Baleure, Antiq. de Mâcon, pag.* 352. N. de Foudras, Doyenne du Chapitre d'Alix, est d'une branche établie en Forez.

VILLERS *les Hault.* ¶

PLAINE, *Seigneur de Magny.*
Porte de gueules à la fasce d'argent à trois grillets de même en chef, & pour brisure un croissant d'or posé au canton dextre. *Pall.* Nom éteint aujourd'hui.

MYPONT.
Porte d'azur au chevron d'or; & pour la devise: Mypont difficile à passer. *Gel. Indic. Armor. pag.* 156. nom éteint depuis long-temps.

VILLERS *la Faye.*
Porte d'or à la fasce de gueules. *Pall. Chevil.* « Jacques, » Seigneur de Villers la Faye, Conseiller & Chambel- » lan du Duc, assista és Parlemens en 1447. » *Pall. p.* 7. C'est le premier des Chevaliers d'Honneur du Parlement de Bourgogne, cité par *Pall.* Le Marquis de Vaugrenant, Chevalier de l'Ordre, est du nom de Villers la Faye, ainsi que N. de Villers, Seigneur du Rousset, qui a épousé N. de Villers sa Cousine, dont il a plusieurs fils & filles, deux desquelles Chanoinesses à Poulangy. Il semble que ceux de cette Maison devroient toujours joindre le nom de la Faye, qui les distingue, à celui de Villers: en ouvrant *Geliot* on trouve cinq noms de Villers, tous d'armes différentes de celles de Villers la Faye.

DIO, *Seigneur de Montmort.*
Porte fascé d'or & d'azur de six pieces à la bordure de gueules. *Gel. Chevil.* « Dio est une des plus anciennes & » plus illustres Maisons de tout le Mâconnois, & issue » des Comtes de Bourgogne, qui portoient le titre de » Palatins, d'où il a été transmis à ceux du nom & des » armes de Dio. » *Saint Jul. Baleure; pag.* 344.

BOUTON, *Seigneur de Chamilly.*
Porte de gueules à une fasce d'or. *Gel. Pall. Chevil.* en un monument de l'Eglise de Corberon; & dans *Palliot* l'écu est écartelé d'hermine à une bande échiquetée de deux traits argent & azur. Le Maréchal de Chamilly & le Chevalier de Chamilly ont été les derniers de ce nom.

BELAN. ¶

SAINTE HELEINE. ¶

BUSSEUIL.
Porte fascé d'or & de sable. *Gel. Chevil.* Ce sont les Busseuil du Charolois. *Gel. ibid.*

OISILLY. ¶

DAMAS, *Seigneur de Meilly* le jeune. *

GERLANT. ¶

XAINTONGE.
Porte d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, & en pointe d'un croissant. *Gel. Pall.* Ce nom qui est éteint, a donné plusieurs Magistrats au Parlement de Bourgogne; le dernier, Pierre de Xaintonge, Avocat Général en 1614. fut marié à Jeanne Valon; son contrat de mariage reçu. *Gel. Not.* le 12. Janvier 1617. cet extrait dans les Manuscrits de Palliot, *tom.* 8. *fol.* 231.

COURCELLES, *Baron d'Auvillars.*
Porte d'azur à la fasce d'or, & en chef trois étoiles de même, qui est *Courcelles*: écartelé de gueules à deux épées d'argent les pointes en bas passées en sautoir, les gardes & poignées d'or, qui est *Saint Hilaire*; sur le tout de gueules à un aigle d'or; qui est *Vienne. Pal.* & *Chevil.* Il n'y a plus de mâle de ce nom. Jean, Seigneur de Courcelles, Chevalier, fut présent avec plusieurs Seigneurs le 7. Octobre 1316. au contrat de mariage du Duc Eude de Bourgogne. *Regist. de la Chamb. des Comptes* cité par *Pall. M. S. tom.* 3. *fol* 504.

Le Baron de BUSSEUIL. *

DU BLÉ, *Seigneur de Cormatin.*
Porte de gueules au chevron d'or de trois pieces. *Gel. Chevil.* & comme on le voit par le monument érigé à Antoine du Blé, Marquis d'Uxelles aux Minimes de Châlons-sur-Saone. La Maison d'Uxelles, dit *Geliot*, avoit pris fin en la personne d'Huguenin du Blé; mais le nom fut continué jusqu'au Maréchal d'Uxelles par Huguenin de Layé, qui fut l'héritier d'Huguenin du Blé, à la charge de porter le nom & les armes. On ne connoît personne aujourd'hui du nom propre du Maréchal d'Uxelles.

1551.

MESSIEURS,

GEOFFROY DE ROCHEBARON, *Seigneur de Roche-Taillée, ELU.* *

GIRARD DE VIENNE, *Seigneur de Ruffey* *

MESSIEURS,

D'AUMONT.
Porte d'argent au chevron de gueules, accompagné de sept merlettes de même, quatre posées en chef & trois en pointe mal ordonnées, *Gel. Ménétr.* Le Maréchal Daumont sous Henri III. se signala par ses services. La Maison de Villequier a fondu dans celle d'Aumont qui continue par la branche titrée qui vient de se subdiviser par les mariages des deux fils du Duc d'Aumont, aujourd'hui vivant.

SAULX DE TAVANNES.
Porte d'azur au lion d'or armé & lampassé de gueules. *Gel. Pal. Chevil.* L'écu est au monument de la Sainte Chapelle de Dijon, où est inhumé le Maréchal de Tavannes. Ceux de cette Maison ont été & ont continué d'être revêtus des premieres dignités de l'Etat & de l'Eglise. Le nom de Saulx est celui qui a donné à la Noblesse un plus grand nombre d'Elus; on en trouve sept depuis l'an 1618.

Le Baron de COLCHOIS. ¶

LA GUICHE, *Bailli de Châlons.*
Porte de sinople au sautoir d'or, *Gel. Chevil.* Le Grand Maître de l'Artillerie, & le Maréchal de la Guiche portoient de telles armoiries, ainsi que les portent aujourd'hui ceux du nom. Charles 3e. fils de Pierre de la Guiche, Seigneur dudit lieu en Charolois, brisa d'une vergette de gueules. *Gel. ibid. pag. 625.*

ROCHEBARON. *

VALLEROT.
Porte d'or à cinq oiseaux d'azur posés en sautoir. *Gel. Chevil.*

BEAUFFREMONT, *Baron de Senecey.*
Porte vairé d'or & de gueules, *Gel. Chevil.* Palliot donne l'écu écartelé de Vienne, sur le tout de sable à trois têtes de léopard d'argent. On voit les armes de Beauffremont au Chœur de la Sainte Chapelle de Dijon, entre celles des anciens Chevaliers de la Toison d'or.

SAINT HELEINE. †

SAINT LEGER, *Seigneur de Reuilly.* *

POT, *Seigneur de Blaisy.* *

SAILLANT.
Porte d'azur au château sommé de trois tours d'or, à la porte de sable, au chef d'argent chargé d'un lion naissant de gueules armé & lampassé d'or. *Gel. Chevil.*

MALAIN, *Seigneur de Lux.* *

FOISSY, *Seigneur de Chamesson.*
Porte d'azur au Cygne d'argent becqué de gueule & membré de sable. *Gel.*

MALAIN, *Seigneur de Vouldenay.* *

SAULX, *Seigneur de Villefrancon.* *

BAISSEY, *Seigneur de Beaumont.*
Porte d'azur à une chouette d'or, *Gel.*

ESTAULE *de Beaumont.* ¶

DUCHATELET, *Seigneur de Thil-Chatel.*
Porte d'or à la bande de gueules chargée de trois fleurs de lis d'argent *Gel. Chevil.* Ce nom subsiste en plusieurs branches. Dom Calmet a donné une généalogie de cette Maison, avec les preuves.

1554.

MESSIEURS,

NICOLAS DE BEAUFFREMONT, *Baron de Senecey*; *ELU*, a présidé malgré le Sieur de Borbilly, Substitut de M. de Rochebaron, dernier *ELU.* *

MALAIN, *Baron de Lux.* *

NEUVY, *Baron de Vinzelle* en Mâconnois.
Porte de gueules à trois annelets d'argent. M. S. *de Pal.*

1555.

MESSIEURS,

NICOLAS DE BEAUFFREMONT, *Baron de Senecey.* *

LA GUICHE, *Bailli de Châlons.* *

MALAIN, *Baron de Lux.* *

NEUVY, *Baron de Vinzelle*, député du Mâconnois. *

DUBOIS, *Seigneur de Bresche.*
Porte de gueules à deux bandes d'or. *Gel. Chev.* Philipe le Hardi, Duc de Bourgogne, ayant pris le Château de Preux en Beausse, le donna en garde à un Gentilhomme appellé Pierre du Bois, avec charge de le fortifier. *Paradin, ann. de Bourg. an.* 1364.

FONTETTE, *Seigneur d'Aligny.* *

OISILLY. ¶

VINTIMILLE *des Comtes de Marseille.*
Porte de sable coupé d'or à trois épies de millets l'un dans l'autre. *Gel.* p. 314. le même Auteur p. 423. donne l'écu d'or coupé de gueules au lion d'argent, tenant à la patte droite une épée d'or & couronné d'une couronne comtale de même, brochant sur le tout: Palliot donne l'écu écartelé au premier, comme *Geliot* à la page 423. qui est des Comtes de Vintimille, à l'article de Jacques de Vintimille, Conseiller au Parlement de Bourgogne, dans ses Manuscrits, *t. 6. fol. 214.* donne la note du mariage de Jeanne, sa fille unique, avec Melchior de Montessus, Gouverneur de la Citadelle de Châlons.

1557.

MESSIEURS,

DE LA GUICHE, *Bailli de Châlons.* *

DANGLURE, *Seigneur de Jours.*
Porte d'or semé de grillets d'argent soutenus de croissans de gueules. *Gel. pag. 361.* où il observe que ce sont des croissans & non pas des chevrons renversés. Il rapporte qu'un cadet de cette Maison, captif de Saladin, Empereur des Turcs, fut renvoyé sur sa parole, & revint ne pouvant payer sa rançon, que Saladin lui donna la liberté, & qu'en reconnoissance ce Gentilhomme ordonna que les aînés de ses descendans porteroient le nom de Saladin. *Anglure* ancien portoit d'or à la croix anchrée de sable. *Gel. p. 228.*

VILLEQUIER *d'Aumont.* *

MESSIEURS,

BEAUFFREMONT, *Seigneur de Senecey.* *

SAULX, *Seigneur de Vantoux.* *

FOISSY, *Seigneur de Chamesson.* *

CRUSSY, *Seigneur de Villargois.* ¶

LAFIN *de Beauvoir.* ¶

BOUTON, *Seigneur de Pierre.* *

DAMAS, *Seigneur de Saint Bonnet.* *

DUCHATELET, *Seigneur de Thil-Châtel.* *

MONTIGNY. ¶

MALAIN, *Seigneur de Messery.* *

LA COLLONGE.
Porte d'argent à trois merlettes d'azur. *Gel. Pal.*

VINTIMILLE. *

VILLERS.
Porte d'or à la croix de fable cantonnée de quatre quintes feuilles de gueules. *Gel.*

CHATENAY *de Saint Vincent.*
Porte d'argent au coq de finople crêté & armé de gueules. *Geliot* les blafonne ainfi; mais dans l'écu gravé il repréfente le coq accompagné de trois rofes, deux en chef en l'une en pointe. *Chevillard* les donne de même. Ce nom fubfifte en plufieurs branches. De la branche de Chatenay-Lanty il y a deux Chanoineffes à Neuville, filles du Comte de Lanty & de N. le Bafcle d'Argenteuil.

BAISSEY. *

DES MAILLYS.
Il peut être une faute à ce nom qui paroît devoir être *de Mailly*, blafonné ci-apres.

VILLERS *la Faye.* *

JULIEN, *Seigneur de Verchify.*
Porte d'azur à un lion d'or lampaffé de gueules. *Gel. Pal. Chevil.* On voit l'écu de Julien en plufieurs monumens anciens à Châlons-fur-Saone, il y a eu plufieurs Confeillers au Parlement de Bourgogne de ce nom.

BERTREAU. ¶

LA BOUTIERE, *Seigneur de Chaffagne.*
Porte d'azur à la fafce d'or, accompagné de trois croiffans de même. *Gel. Pal.* Il y a une terre du nom qui s'eft éteint en la perfonne de Charles de la Boutiere, mort à Paris en 1710. après avoir été Confeiller au Parlement de Bourgogne. *Petitot, Continuateur de l'Hift. du Parlement de Bourgogne.*

BAISSEY, *Seigneur de Beaumont.* *

DESFORGES.
Porte d'azur à fix châteaux d'or, pofés trois deux & un au chef d'argent. *Gel.*

DU DEFFEND. ¶

CHOISEUL, *Seigneur d'Eguilly.*
Porte d'azur à une croix d'or cantonnée de 20. ou 18. billettes de même, *Gel. Chevil. Ménétr.* Les Choifeul-Eguilly, portoient écartelé au deux & trois daigremont, & fur le tout d'azur à trois pals d'or, qui eft Eguilly. *Gel.* le *Mal.* de Pralin portoit écartelé de même, & fur le tout d'argent à deux faces de fable. *Gel.* & de même fur le monument de l'Eglife Cathédrale de Troyes où eft inhumé le *Maréchal.* de Pralin.

CHAUGY.
Porte d'or écartelé de gueules *Gel. Chevil. Ménétr. Palliot* le donne écartelé au premier & quatre comme ci-deffus, & aux deux & trois d'azur à une croix d'or cantonnée de vingt croifettes de même, qui eft de *Choifeul* (à ce qu'il dit) quoiqu'il ait marqué dans fon grand Armorial, que ceux du nom de *Choifeul*, portent la croix cantonnée de dix-huit ou vingt billettes. Comme on ne trouve pas dans la Généalogie imprimée de la Maifon de Choifeul, qu'aucune des branches ait jamais porté de croifettes au lieu de billettes, & que les *Montagus* en Bourbonnois, portoient précifément la croix d'or cantonnée de vingt croifettes de même en champ d'azur, il feroit naturel de préfumer que c'étoit de cette Maifon, qu'écarteloit celle de Chaugy à la Sainte Chapelle de Dijon; on voit les armes de Chaugy avec cet écartelé, couronné d'une Couronne Royale. N. de Chaugy, Chanoineffe du Chapitre d'Alix, eft d'une branche cadette de celle de Rouffillon.

CLAIRE FONTAINE. ¶

COLOMBIER, *Seigneur d'Aligny.*
Porte de gueules au chef d'argent, chargé de trois coquilles du champ. *Gel.* nom éteint.

BELLE CROIX, (*le Commandeur de*) ¶

COLOMBIER. *

BUREAU DE LA RIVIERE.
Porte d'azur au chevron potencé & contre-potencé d'or rempli d'argent, accompagné de trois bures d'argent. *Gel.*

FAUTRIERES, *Seigneur de Courcheval.*
Porte d'argent au fautoir de fable, chargé de cinq coquilles d'or. *Gel. Chev.* « On trouve dans les Compagnies paffées à Beauvois le dernier Août 1417. parmi les Ecuyers qui pafferent dans la Compagnie du Seigneur de la Guiche, Philibert de Fautrieres. » *Plancher, Hift. de Bourg. t. 3. p.* 592.

CHOISEUL, *Seigneur de Traves.* *

MALAIN, *Seigneur de Lux.* *

SAINTE CROIX. ¶

SAVIANGE. ¶

MAILLY, *Seigneur de Trouhans.*
Porte de gueules à trois maillets d'or. *Gel. Chev.* Geliot rapporte que Gilon de Mailly, laiffant plufieurs fils, ordonna fuivant Adrien de la Morliere, que fes enfans ne portaffent aucune brifure, mais qu'ils variaffent les émaux.

CLUGNY.
Porte d'azur à deux clefs d'or adoffées, les anneaux en lofange pometés & enlacés. *Gel. Pal. Chev. Men.* l'écu de Clugny écartelé de *Colombier*, qui eft de gueules au chef d'argent chargé de trois coquilles de gueules, fe voit en un monument de l'Eglife Collégiale de Saint Quentin érigé en 1644. à Antoine de Clugny, Seigneur de Colombier, Gouverneur de Saint Quentin, inhumé dans cette Eglife. De ce nom il y a deux Comtes de Lyon, & deux Chanoineffes du Chapitre d'Alix, enfans du Marquis de Clugny, & de N. de Choifeul-Buffiere.

ARC-SUR-TILLE, (*le Seigneur d'*) ¶

CLUGNY, *Seigneur de C[illegible]rgien.* *

VEZON, *Seigneur de Chevannay.*
Porte de gueule billette d'argent à deux lions d'or. *Gel.* Cheviliard rapporte Vezon, Seigneur de Cuffy, & Con-

feigneurs

seigneur d'Anon. De gueules à la bande d'argent accompagnée au chef de trois étoiles d'argent, & en pointe d'un lion léopardé d'or. *Chev.*

DAMAS, *Seigneur de Meilly.* *

DE LOGES.
Porte de sable à un lion d'or. *Gel. Chev.* qui doit être suivi en cette occasion, donne les armes de Loges d'or au sautoir d'azur.

VILLENOSERE. ¶

TARCY. ¶

BALORRE.
On trouve le nom de Balorre à la table de *Geliot*, avec le renvoi à la page 597. & comme en cet endroit il est question des supports, il dit seulement Balorre à l'écu supporté de deux leuvres.

LA GAILLARDIERE. ¶

BRULART.
Porte de gueules à une bande d'or, chargée d'une traînée de sable, accompagnée de cinq barillets ou cacques de poudre de même. *Gel. Pal. Chev.* il y a e u un Chancelier de ce nom. La Duchesse de Luines est la derniere de la branche qui étoit en Bourgogne, & le Marquis de Puisieux d'une autre branche, n'a point d'enfans; mais il y en a encore du nom.

JAUCOURT, *Seigneur de Vaux.* *

CHOISEUL, *Seigneur de Chevigny.* *

MALAIN, *Seigneur de Voudenay.* *

VILLENOTTE. †

LE GOUX, *Seigneur de Boncourt & de la Berchere.*
Porte d'argent à une tête de more de sable tortillée d'argent, accompagnée de trois molettes de gueules. *Gel. Pal. Chev.* l'écu de Legoux se voit sur leur monument aux Cordeliers de Dijon. Le nom est éteint.

CLUGNY, *Champéculon.* *

VIENNE. *Seigneur de Ruffey.* *

GELAN, *Seigneur de Thenissey.* *

RABUTIN DE CHANTAL, *Seigneur de Bussy.* *

SAUVAGE.
Porte de Gueules au chevron d'or, accompagné de trois merlettes de même. *Gel.*

CLUGNY, *Seigneur de Brouillard.* *

D'OISILLY. *

CHASTENAY, *Seigneur de Lanty.* *

1560.

Messieurs,

BEAUFFREMONT, *Baron de Sennecey, ELU.* *

VILLEQUIER, *d'Aumont.* *

LA GUICHE, *Seigneur de Sevignon*, Bailli de Châlons. *

MALAIN, *Seigneur de Missery.* *

DU CHATELET, *Seigneur de Til-Chatel.* *

Messieurs,

CHATENAY, *Seigneur de Saint Vincent.* *

BRAZEY.
Porte de gueules à une croix d'hermine. *Gel.*

DIGOINE.
Porte échiqueté d'argent & de sable. *Gel. Chevil.*

NAGU, *Seigneur de Longecour.*
Porte d'azur à trois fusées d'argent mises en fasces. *Gel. Pal. Chevil.* Les Nagu-Varenne étoient de même nom & armes; ce nom est éteint aujourd'hui.

COLOMBIER, *Seigneur d'Aligny.* *

PERNES, *Seigneur de Villargeau.*
Porte d'or au pal d'azur chargé d'une croix anchrée d'argent. *Gel. Chevil.* L'écu de Pernes se voit en un monument de l'Eglise Paroissiale d'Epinac (ci devant Monetoy.) Nom éteint.

MONTJARDIN. ¶

DAMAS, *Seigneur de Saint Bonney.* *

SAULX, *Seigneur de Vantou.* *

DAMAS, *Seigneur de Meilly.* *

LONGEUILLE.
Porte d'argent à l'aigle éployée de sable. *Chevil.*

CHISSEY.
Porte d'azur à trois tours massonnées de sable *Gel. Chevil.*

SAINT LEGER, *Seigneur de Nilly.* *

FOISSY, *Seigneur de Chammesson.* *

MALAIN, le jeune, *Seigneur de Lux.* *

MILLETOT, *Seigneur de Champrenault.*
Porte d'argent au lion de sable armé & lampassé de gueules, tenant de la patte droite une rose feuillée, soutenue de même, écartelé d'argent à trois porteaux de gueules, qui est *le Blond. Gel. Pal. Chevil.*

JAUCOURT, *Seigneur de Vaux.* *

BUREAU *de la Riviere.* *

BATAILLE, *Seigneur de Premeaux.*
Porte d'argent à trois flammes de gueules mouvant de la pointe. *Gel. Pal. Chevil. Ménétr.*

VENARRÉ. ¶

LA COLLONGE. *

TERNANT. ¶

SAINT MARTIN, *Seigneur de Corrabœuf.*
Porte de gueules au Sautoir d'or. *Chevil.*

GERLAN. ¶

VILLERS *la Faye.* *

CHAUGY. *

MAILLY, *Seigneur de Trouans.* *

CLUGNY, *Seigneur de Brouillard.* *

CLUGNY, *Seigneur de Conforgien.* *

MESSIEURS,

CHISSEY, *Seigneur de Varange.* *

SAVIGNY.
Porte de gueules à trois lionceaux d'argent armés, lampassés & couronnés d'or. *Gel.*

MAILLY. *

SIVRY. ¶

LIVRON.
Porte d'argent à une fasce de gueules de trois pieces au canton du premier chargé de roc, d'échiquier du second. *Gel. Chevil.*

LEGOUX, *Seigneur de Boncour.* *

JULIEN, *Seigneur de Verchisy.* *

SAILLANS. *

DAMAS, *Seigneur de Meilly.* *

ROUVERAY.
Porte de gueules au croissant d'argent, accompagné de sept billettes de même, trois en chef, deux en fasce & deux en pointe. *Gel.*

BAISSEY, *Seigneur de Beaumont.* *

SAINT MARTIN, *Seigneur d'Agencourt.* *

DUBOIS. *

VILLEFERRY. ¶

BATAILLE. *

MARSEILLOIS. ¶

BOUT.
Porte pallé d'or & de sable de quatre pieces. *Pal. M. S. tom. 9. fol.* 158. cite une tombe en l'Eglise de Nôtre-Dame de Dijon, devant l'Autel de N. D. de l'Espoir. Il rapporte *ibid. tom. 8. fol. 565.* l'extrait du contrat de mariage d'Anne de Bout, fille unique de Gregoire de Bout & d'Anne de Rougemont, du 8. Février 1626. reçu Mauchot Notaire. Le nom est éteint.

POUILLY.
Porte d'azur à trois tours d'or. *Gel. au mot Duguai.* Pouilly, Seigneur de Bessey & d'Aisne, *porte* d'argent au lion d'azur. *Chevil.*

VINTIMILLE. *

DESFORGES. *

COLOMBIER. *

FAUTRIERE, *Seigneur de Courcheval,* †

CHYGY.
Porte d'argent à une bande de sable de trois pieces. *Gel.*

CHOISEUL, *Seigneur de Traves.* *

1561.

MESSIEURS,

LA GUICHE, *Seigneur de Sevignon*, Bailli de Châlons, *ELU.* *

MESSIEURS,

VILLEQUIER *d'Aumont.* *

BEAUFFREMONT, *Seigneur de Sennecey.* *

RISSÉ.
Porte d'argent à trois chataignes, hérissonnées de sinople, soutenues de même. *Gel. Chevil.* Le nom de Rissé subsiste en Bresse, & porte les mêmes armoiries. N. de Rissé allié à N. de Jaucourt Chazelle, est de ce nom.

SAINT LEGER, *Seigneur de Rully.* *

ARC-SUR-TILLE. (*le Seigneur d'*) †

MONTIGNY. †

CHAUGY. *

VILLERS. *

DAMAS, *Seigneur de Saint Bonney.* *

JANLY.
Porte d'azur à une fasce d'argent, accompagnée de trois quintes-feuilles de même. *Gel.*

LIVRON. *

BOSJOUAN. ¶

BATAILLE. *

SAUMAISE, *Seigneur des Batie.*
Porte d'azur au chevron ondé d'or, accompagné de trois glands de même. *Gel. Pal.* L'écu de Saumaise se voit sur plusieurs anciens monumens dans l'Eglise de Saint Pierre de Dijon.

PERNES, *Seigneur de Villargeau.* *

NAGU, *Seigneur de Longecour.* *

GISSEY. *

DAMAS, *Seigneur de Meilly.* *

BRAZEY. *

DUBOIS, *Seigneur de Breche.* *

PRÉ.
Porte d'or à trois pals d'azur, chacun chargé d'une fleur de lis du champ. *Gel.*

JANLY, *Seigneur de Dracy.* *

DU DEFFEND. †

SAULX, *Seigneur de Vantoux.* *

VITRY *la Breteche.*
Porte d'azur à cinq fusées d'or mises en bande, accompagnées de trois merlettes de même.

BACHEROT. ¶

FOISSY, *Seigneur de Chamesson.* *

OISILLY. †

BAISSEY, *Seigneur de Beaumont.* *

CLUGNY, *Seigneur de Conforgien.* *

DUBOIS, *Seigneur de Breche.* *

SAVIGNY. *

MESSIEURS,

LA GUICHE, *Seigneur de Souterrain.* *

LES MARLETS.
Ce nom est éteint & les armes sont inconnues; mais dans une montre de 1419. Jeannin Marlet est nommé parmi les cent sept Ecuyers dont M. de Cotte-Brune, Maréchal de Bourgogne, fit montre le 3. Octobre, *Planchet*, *Hist. de Bourg. tom. 3. pag. 596.*

1562.

MESSIEURS,

LA GUICHE, *Seigneur de Sevignon*, Bailli de Châlons, *ELU.* *

BEAUFFREMONT, *Baron de Sennecey.* *

CHOISEUL, *Baron de Couches.* *

MONTIGNY. *

CHOISEUL, *Seigneur de Chevigny.* *

CHOISEUL, *Seigneur de Traves.* *

ROUVERAY. *

DIGOINE. *

COURCELLES, *Seigneur d'Auvillars.* *

NAGU, *Seigneur de Longecour.* *

SERCEY, *Seigneur du Jeu.*
Sercey d'Arconcey, du Jeu & de Lavaux, *porte* d'argent à la croix de gueules, chargée de cinq roses du champ mises en croix. *Chevil.*
Saint Julien de Baleure, Antiquités de Mâcon, imprimées en 1581. pag. 318. & 327. donne plusieurs alliances de ceux du nom de Sercy & leurs armes qu'il dit être d'azur à trois ondes d'argent, & il observe que le dernier du nom y substitua Claude de Villars son neveu, dont la postérité masculine s'éteignit.
Geliot. p. 480. dit de Sercy ou Sercey, Seigneurs dudit lieu en Mâconnois, portoit d'azur à trois fasces ondées d'argent. Dans l'Armorial gravé ci-après, Sercey se trouve blasonné comme *Chevillard* le donne, excepté que l'écu s'y voit chargé sur le tout de celui de Sercy ou Sercey, dont les émaux sont renversés, c'est-à-dire, d'argent à trois fasces ondées d'azur, au lieu d'être d'azur à trois fasces ondées d'argent. N. de Sercey d'Arconcey, mariée à N. de Jaucourt, est la derniere de sa branche. N. de Sercey, Dame de Chissey, épousa à la fin du dernier siecle N. de Fussey, Seigneur de Serrigny.

COLOMBIER, *Seigneur d'Aligny.* *

BUREAU *de la Riviere*, Bailli de Dijon. *

BAISSEY, *Seigneur de Beaumont.* *

BAISSEY. *

BOUTON, *Seigneur de Pierre.* *

Le Vicomte de CHIGY, *ELU* du Mâconnois. *

FOISSY *de Chammesson.* *

DAMMARTIN.
Porte fascé d'argent & d'azur de six pieces. *Gel.*

MESSIEURS,

MOROGES. (*le Seigneur de*) ¶

FAUTRIERE, *Seigneur de Courcheval.* *

VINTIMILLE. *

LA COLLONGE. *

1563.

MESSIEURS,

LA GUICHE, Bailli de Châlons. *

BEAUFFREMONT, *Baron de Sennecey.* *

CHOISEUL, *Baron de Couches.* *

BOUILLAN. ¶

DUBLÉ, *Seigneur de Cormatin.* *

MALAIN, *Seigneur de Missery.* *

TREMONT en Mâconnois, Bailli de Dijon. ¶

LE GOUX, *Seigneur de Boncourt.* *

VILLE-SUR-ARCE. ¶

PERNES, *Seigneur de Villargeau.* *

LA MARK, *Seigneur de la Boulaye*, Bailli d'Autun.
Porte d'or à la fasce échiquetée d'argent & d'azur de trois traits, au lion naissant de gueules en chef. *Gel.*

DUBLÉ, *Seigneur de Mauvilly.* *

BAISSEY, *Seigneur de Beaumont.* *

MARTIGNY.
Porte d'argent à la croix de sinople, écartelée d'azur à trois cloches d'argent. *Chevil.*

CHOISEUL, *Seigneur d'Esguilly.* *

NAGU, *Seigneur de Longecour.* *

OISILLY. †

CHOISEUL, *Seigneur de Chevigny* en Auxois. *

LE GOUX, *Seigneur de Boncour.* *

GERLANS (*le Seigneur de*) †

MILLETOT, *Seigneur de Champrenault.* *

BRAZEY. (*le Seigneur de*) ¶

CLUGNY, *Seigneur de Conforgien.* *

BALATIER, *Seigneur de Villargoix & de Lantage*,
Porte de sable à une fasce d'or. *Gel. Chevil.* Ceux de ce nom ont d'ancienne possession en Champagne & en Bourgogne. N. de Balatier allié à N. Feydeau, en a plusieurs enfans.

CONIGHAN, *Seigneur d'Arcenay.*
Conighan de Cangez *porte* d'argent à un pairle de sable, écartelé d'azur à trois fermaux d'argent. Il y en a eu un de cette branche Gouverneur d'Amiens. *Gel.*
Conighan d'Arcenay *porte* de sable au pairle d'argent, accompagné au chef d'une étoile de même. *Gel. Chevil.* C'est un exemple que des Gentilshommes de même nom

ont quelquefois renversé les émaux de leur écu, comme nous en avons parlé. *Pal. Manusc. tom. 13. pag. 149.* rapporte que Pierre de Conighan, Seigneur de la Cour d'Arcenay, fut appellé en Parlement à Semur le 23. Octobre 1593. il cite les Registres des Audiences. La terre d'Arcenay appartient depuis long-temps à ceux du nom de Conighan.

DAMAS, *Seigneur de Meilly.* *

PERNES *d'Epinac.* *

FAUTRIERE, *Seigneur de Courcheval.* *

FOISSY, *Seigneur de Chamesson.* *

1563.

MESSIEURS,

LA RIVIERE. *

VALLEROT *de Buxillon.* *

MAULVOISIN-CHEVRIERS.
Porte d'or à une fasce ondée de gueules. *Gel.*

LE VAL, *Seigneur du Bassin.*
Porte de sable à deux fasces d'or au chef de même, chargé de trois étoiles de gueules. *Gel. Pal.*

1566.

MESSIEURS,

CHARLES DE MALAIN, Chevalier, *Seigneur de Missery. ELU.* *

VILLEQUIER *d'Aumont.* *

BEAUFFREMONT, *Baron de Sennecey.* *

CHOISEUL, *Baron de Couches.* *

TORPES. ¶

LA GUICHE, *Seigneur de Sevignon.* *

ROUVERAY. *

CHOISEUL, *Seigneur d'Esguilly.* *

DAMAS, *Seigneur de Meilly.* †

BELLE CROIX (*le Commandeur de*) ¶

AUBIGNY.
Porte d'argent à la fasce de gueules chargée de trois besans d'argent. *Gel.*

DIO, *Seigneur de la Boulaye*, Bailli d'Autun. *

MALAIN. *

TREMONT. ¶

BOISJOUAN. ¶

BESSEY. *

CHATENAY, *Seigneur de Saint Vincent.* *

LA PERRIERE.
Porte d'argent à une fasce de gueules, surmontée de trois têtes de léopards de même. *Gel.*

MESSIEURS,

RABUTIN de Chantal, *Seigneur de Bussy.* *

MALAIN, *Seigneur de Lux.* *

VICHY, *Seigneur d'Argencourt.*
Vichy en Bourgogne & à Florence (dit *Geliot*) *porte* de vair, mais il ne donne pas l'écu représenté. *Chevillard* donne l'écu vairé d'argent & d'azur. Ceux du nom sont actuellement établis en Bourbonnois. Le Marquis de Vichy Chanron, Maréchal de Camp, en est le Chef.

MARTIGNY. *

VILLIERS *les Hauts.* *

MARCHEVILLE.
Porte d'azur à six pattes d'argent posées 3. 2. 1. *Gel.*

DU DEFFEND. †

BRAZEY. *

FUSSEY, *Seigneur de Chazelle.*
Porte d'argent à la fasce de gueules avec six merlettes de sable, trois en chef & trois en pointe. *Gel. Chevil.* La terre de Fussey, celle du nom située dans le Bailliage de Beaune, n'appartient plus à la Maison qui subsiste en trois branches, de Fussey-Menessaire, Fussey-Serigny, & Fussey de Melay; de cette branche il y a des enfans issus de Gabrielle-Elisabethe-Eugénie de Beauveau. N. de Fussey Menessaire, allié à N. de Choiseul-Meuse, en a eu des fils; N. de Fussey Serigny allié à N. de Reugny du Tremblay, est frere de N. de Fussey, Chanoinesse du Chapitre d'Alix. N. de Fussey Chanoinesse de Remiremont, fut mariée avec le Baron de Bisterwick; c'est par une alliance avec Catherine Thecle de Ligniville, que ceux du nom de Fussey ont des aïeux communs avec les Princes de la Maison de Condé. Thecle de Ligniville, descendant par sa mere Renée d'Anglure de Jean de Montmorency, Grand Chambelan de France.

VIDENAR. ¶

CHOISEUL, *Seigneur de Chevigny.* *

BILLIAC. ¶

JULIEN, *Seigneur de Verchisy.* *

GISSEY. *

LA COLLONGE. *

CHARNAY. ¶

CLUGNY, *Seigneur de Champéculon.* *

JANLY, *Seigneur de Dracy.* *

VAUCEY. ¶

NATUREL, *Seigneur de la Plaine.*
Porte d'or à la fasce d'azur, accompagné de trois merlettes de sable, deux en chef & une en pointe. *Gel. Chevil.*

1568.

MESSIEURS,

BEAUFFREMONT, *Seigneur de Sennecey.* *

DIO, *Seigneur de Montperroux.* *

LA PERRIERE. *

LA GUICHE, *Seigneur de Sevignon.* *

CHOISEUL,

MESSIEURS,

CHOISEUL, *Seigneur de Sevigny.* *

DUBLÉ, *Seigneur de Cormatin.* *

CHOISEUL, *Seigneur d'Esguilly.* *

MONTIGNY. *

VILLERS. *

CHANDIEU.
Porte de gueules au lion d'or. *Gel. Chevil.*

MONTFORT *de Ruffey.*
Porte d'argent semé d'étoiles de sable, au lion de même. *Gel.*

MONTFORT. *

BRAZEY. *

FERRIERE.
Porte d'hermine à la bordure de gueules, chargée de huit fers de cheval d'or. *Gel.*

LE GOUX, *Seigneur de Santenay.* *

BEAUFFREMONT Fils, *Baron de Sennecey.* *

MALVOISIN. *

SERCEY, *Seigneur du Jeu.* *

Le Regiſtre porte que les Sieurs de Ruffey, de Colchois, de Torpes, d'Epinac, d'Auvillars, de la Boullaye, Bailly d'Autun, de la Nocle, de Malain, de Rouvray, de Buſſy, de Chameſſon, de Montmoyen n'ont point paru à l'Aſſemblée, quoique convoqués.

1570.

MESSIEURS,

MALAIN, *Seigneur de Miſſery, ELU.* *

BEAUFFREMONT, *Seigneur de Sennecey.* *

CHOISEUL, *Seigneur de Couches.* *

MONTFORT *de Ruffey.* *

VIENNE, *Seigneur de Commarin.* *

MALAIN, *Seigneur de Lux.* *

RULLY. ¶

BELLE CROIX. ¶

BAISSEY, *Seigneur de Beaumont.* *

MONTCENIS. ¶

DAMAS, *Seigneur de Meilly.* *

CHATENAY, *Seigneur de Saint Vincent.* *

CHISSEY, *Seigneur de Varanges.* *

La MAGDELAINE, *Seigneur de Marcilly.*

Porte d'hermine à trois bandes de gueules, chargées de onze coquilles d'or, trois, cinq & trois *Gel. p. 188. Chevillard* donne l'écu écartelé au premier comme ci-deſſus au deuxieme de Damas à la croix anchrée, au troiſieme de gueules à une bande d'argent de trois pieces, & au quatrieme de Bourgogne ancienne. *Geliot pag. 593.* donne encore l'écu différemment écartelé.

MONTIGNY. *

CHOISEUL, *Seigneur de Chevigny.* *

VITRY. *

LA GUICHE, *Seigneur de Souterrain.* *

CHAUGY. *

MONTIGNY. *

BALATIER, *Seigneur de Villargois.* *

TREMONT. ¶

VINTIMILLE. *

SAULON. (*le Seigneur de*) *

TROTTE DAME, ou TRESTONDAM.
Porte d'azur à trois chevrons couchés en bande d'or cotoyés & ſoutenus de deux cotices de même (qui eſt *Treſtondam*) écartelé d'azur au chevron d'or, accompagné de trois fleurs de lis de même. *Gel. Chevillard* donne l'écu plein ſans écarteler.

CHARNAILLE (*le Seigneur de*) ¶

GISSEY. ¶

DAMPIERRE, *Seigneur de Bragny.*
Porte de gueules à deux clefs d'argent paſſées en ſautoir, & en chef une fleur de lis d'or. *Gel. au mot* Dampierre ſur le Doux.

JAUCOURT, *Seigneur de Vaulx.* *

DETOTTE (*le Seigneur de*) ¶

CLERMONT.
Porte de gueules à deux clefs d'argent paſſées en ſautoir. *Gel. Chevil. Ménétr.* L'écu de Clermont ſe voit au monument de la principale Egliſe de Tonnerre. Ceux de la branche de Geſſant briſent d'un croiſſant. *Gel.* Ceux du nom de Clermont, originaires de Dauphiné, par d'anciens Traités avec les Dauphins de Viennois, devoient être Grands-Maîtres de leur Maiſon. Ils poſſedent encore en cette Province la Terre de Clermont. Le Seigneur de Montoiſon, dont parle Brantome, *tom. 6. p. 142.* comme compagnon de guerre & de vaillance du Chevalier Bayard, étoit du nom de Clermont.

SAULX *de Tavannes*, le jeune. *

VILLERS *la Faye.* *

RABUTIN, *Seigneur de Bourbilly.* *

JANLY. *

BEAUFFREMONT, *Seigneur de Sennecey*, fils. *

CHASSINGRIMONT. ¶

MARSEILLOIS. (*le Seigneur de*) †

LESTOUF, *Seigneur de Pradine.*
Porte de ſable à deux chevrons d'or. *Chevil. Geliot* écrit Letoux, ce qui eſt mal. Ceux du nom ſignent Leſtouf. Le nom ſubſiſte en Bourbonnois & en Auvergne.

MASSENE. ¶

MESSIEURS,

CHASSEY.
Porte de gueules à la fasce d'argent, frétée d'azur. *Gel.*

SASSANGY. ¶

ROCHECHOUART *de Chandenier.*
Porte de gueules à trois fasces, antées d'argent. *Gel.*

PERNES, *Seigneur de Villargeau.* *

NAGU. *

PERNES, *Seigneur de Monetoy.* *
Monetoy est le nom que portoit la Terre d'Epinac, avant que Messieurs de Pernes eussent obtenu des Lettres Patentes pour en changer le nom.

DAMAS. *

SAINT-MAURICE.
Le Blason de ce nom ne se trouve pas dans les Auteurs Héraldiques cités ci-dessus. Mais il y a en Franche-Comté une Maison fort connue du nom de Saint-Maurice, dont les armes ne sont pas pareilles à celles de Saint-Maurice-Montbaré.

BESSEY, *Seigneur de Noiron.* *

ROUVRAY. *

DAMAS, *Seigneur de Saint Riran.* *

CLERMONT. *

FOUDRAS, *Seigneur de Demigny.* *

BOISJOUAN. ¶

CUSSY. ¶

SERCY, ¶ peut-être SERCEY. *

MILLIERE.
Porte d'azur à trois épics de millet d'or. *Gel. Pal. Chev. Palliot* donne encore l'écu écartelé, d'azur à une bande d'or de trois pieces.

COLOMBIER. *

LA GUICHE, *Seigneur de Souterrain.* *

THIARD *de Bissy.*
Porte d'azur à trois écrévisses d'or. *Gel. Chevil.* On voit à Pierre, Terre que possédoit le Marquis de Bissy, Lieutenant Général & Chevalier de l'Ordre, & que possedent encore ses descendans, & à l'Abbaye de Saint Germain des Prez, qu'a eu long-temps le Cardinal de Bissy, l'écu écartelé des armes de plusieurs Maisons avec lesquelles ceux du nom de Thiard ont eu des alliances.

1572.

MESSIEURS,

FRANÇOIS CHABOT, *Seigneur de Bryon, ELU.*
Porte d'or à trois chabots de gueules. *Gel.*

CHOISEUL, *Seigneur de Couches.* *

CHOISEUL, *Seigneur de Chevigny.* *

CHOISEUL, *Seigneur de la Meure.* *

MESSIEURS,

BELLE CROIX. ¶

ROUVRAY. *

DIGOINE. *

VINTIMILLE. *

LA COLLONGE. *

CHOISEUL, *Seigneur de Traves.* *

CHOISEUL, *Seigneur de Beaumont.* *

FOISSY, *Seigneur de Chammesson.* *

MONTIGNY. *

SAVIGNY. *

SAINT BELIN, *Seigneur de Ville-Berny.* *

VILLERS-LA-FAYE. *

VERNEUSSE, *ELU* du Mâconnois. ¶

BESSEY, *Seigneur de Noiron.* *

LA MOTTE.
Porte de gueules taillé sur sable, arrondi en pointe en deux demi cercles, à un lion naissant d'or sur le tout au chef d'argent chargé de trois coquilles du second. *Geliot.*

BESSEY. *

DES ROGUES. ¶

MARSEILLOIS. (*le Seigneur de*) ¶

ARC-SUR-TILLE. ¶

LA MAGDELAINE, *Seigneur de Ragny*, Bailli d'Auxois. *

BALLOT. ¶

SAULX DE TAVANNES Fils, Bailli de Dijon. *

SAULX DE TAVANNES, *Vicomte de Ligny.* *

DESTAINVILLE, *Seigneur de Pouilly.*
Porte d'or à la croix anchrée de gueules. *Ménétr.*

DUXELLES, *Seigneur de Cormatin.* *

BEAUVOISIN. ¶

DAMAS, *Seigneur de Saint Riran.* *

MAILLY. *Seigneur de Trouhan.* *

PLAINES, *Seigneur de Tarz.* *

BUREAU DE LA RIVIERE. *

JANLY, *Seigneur de Dracy.* *

MONTCONNIS, *Seigneur de Montcoy.*
Porte de gueules à la fasce d'argent abaissée sous une fasce ondée d'or. *Gel. Ménétr.*

SAINT BELIN, *Seigneur de Clairey-Fontaine.*
Saint Belin, de Biel, de Malin, de Ville-Berny & de Vaudremont, *portent* d'azur à trois rencontres de belier d'argent accornées d'or. *Ménétr. Chevil.* Le nom subsiste en plusieurs branches. *Palliot, Manuscr.* rapporte

en plusieurs endroits des actes de ceux de ce nom fort ancien & fort connu. N. de Saint Belin, de la branche de Fontaine, a épousé N. Lecler de Buffon, de l'Académie Royale des Sciences, & Intendant du Jardin du Roi.

PERRAUT *de Montrevost, Seigneur de la Chapelle.*
Porte de gueules au chevron d'or, accompagné de deux étoiles d'argent en chef, & d'un gland de même en pointe. *Chevil.*

GISSEY. *

PRACONTAL, *Seigneur de Souffey.*
Porte tiercé en fasce, le premier d'azur à trois fleurs de lis d'or, le second d'argent, le troisieme de gueules. *Gel.* *Chevillard* les blasonne écartelé au premier & quatrieme d'or au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or, le second & troisieme d'or à la fasce échiquetée & contreverrée de gueules & d'argent. N. de Pracontal, allié à N. Thiroux de Mauregar, d'une famille de Bourgogne, a laissé un fils en bas âge. La seconde fille de N. Thiroux de Mauregar a été alliée à N. de Choiseul-Menin de Monsieur le Dauphin. N. Thiroux, fille unique de N. Thiroux de Chameville, a été mariée à N. de Juigné, Colonel du Régiment de Champagne; les armes de Thiroux sont tiercées en fasce au premier d'argent à la Croix ancrée de gueules soutenu d'azur à trois bandes d'or, contre-soutenu d'azur à trois têtes de lion d'or lampassées de gueules. *Geliot. Chevillard.*

GISSEY-*les-Flavigny.* ¶

ROCHECHOUARD *de Chandenier.* *

COURCELLES, *Seigneur de Pourlans.* *

1573.

MESSIEURS,

FRANÇOIS CHABOT, *Seigneur de Bryon, ELU.* *

DESTAINVILLE, *Seigneur de Pouilly.* *

MONTCONNIS, *Seigneur de Montcoy.* *

MONTIGNY. *

BELAN. ¶

VICHY, *Seigneur de Champron.* *

VINTIMILLE. *

1575.

MESSIEURS,

FRANÇOIS CHABOT, *Marquis de Mirebel, Seigneur de Bryon.* *

SAULX, *Vicomte de Tavannes.* *

LA GUICHE, *Seigneur de Sevignon.* *

TREMONT, *ELU* du Mâconnois. ¶

ROUVRAY.

SAINT LEGER, *Seigneur de Rully.* *

DUBLÉ, *Seigneur de Cormatin.* *

VINTIMILLE. *

VICHY, *Seigneur de Champron, ELU* du Charolois. *

CHOISEUL, *Seigneur de Chevigny.* *

MESSIEURS,

FRAGNE. N. P. ¶

LA MENUE. N. P.
Porte de gueules au griffon d'or. *Chevil.*

ROCHEFORT. N. P.
Porte d'argent au lion de gueules armé & lampassé d'or. *Gel.* Il observe que ceux de *Rochefort sur Armanson* portoient ainsi. *Chevillard* blasonne *Rochefort, Seigneur de Pluvault*, d'azur semé de billettes d'or au chef d'argent chargé d'un lion de gueules.

BEAUMONT, freres.
Beaumont est blasonné dans *Geliot* en seize endroits. Beaumont en Dauphiné, *porte* de gueules à la fasce d'argent semée de fleurs de lis d'azur. Le célebre Baron des Adrets étoit de ce nom. Beaumont n'est pas blasonné dans *Chevillard.*

CHATELUX, *Seigneur de Beauvoir.*
Porte d'azur à la bande d'or, accompagnée de sept billettes de même, quatre en chef & trois en pointe mises en orle *Gel. Chevil.*

ROCHECHOUARD *de Chandenier.* *

MALAIN, *Commandeur de Belle Croix.* *

NAGU. N. P. *

SAINT BELIN. N. P. *
N. de Villers, Veuve de N. de Saint Belin, a épousé Simon Cœurderoy, Capitaine au Régiment de Hainaut. N. Cœurderoy épousa en 1650. N. Vaussin de Carrenin, Commandant du Régiment de Navarre, dont la fille épousa le Comte de Villers; il est issu deux fils de ce mariage, les Comtes & Marquis de Villers; le Marquis de Villers épousa N. Cœurderoy sa Cousine, dont est fille la Marquise de Villers, par son mariage avec N. de Villers son Cousin germain.

MONTCONNIS, *Seigneur de Montcoy.* *

SAVIGNY, freres. *

ROCHEPRISE. ¶

BEAUJOUAN. ¶

DE DRÉE.
Porte de gueules à cinq merlettes d'argent, posées deux, deux & une. *Gel. Chevil.* En l'Abbaye de la Bussiere on voit les armes différemment blasonnées, tantôt une fasce accompagnée de cinq merlettes, quatre en chef & trois en pointe, l'écu brisé d'un lambel à cinq pendans, avec trois merlettes au chef. « Drée a pris son nom » de la Terre de Drée, au Bailliage de Semur-en- » Auxois. „ *Gel.*

MONTESSUS. †

CALENDEL, *Seigneur de Vonge.* ¶

JANSIGNY. (*le Seigneur de*) ¶

FUSSEY, *Seigneurs de Chazelles, freres.* *

PLAINE, *Seigneur de Tard.* *

FOISSY, *Seigneur de Chammesson.* *

PELISSIER.
Porte d'azur à une huppe d'or au chef d'argent, chargée de trois hermines de sable. *Chevil.*

SAINT BELIN, *Seigneur de Villeberny.* *

1576.

MESSIEURS,

FRANÇOIS CHABOT, *Marquis de Mirebeau*, *Seigneur de Bryon. ELU.* *

BEAUFFREMONT, *Seigneur de Sennecey.* *

VIENNE, *Seigneur de Commarin.* *

VIENNE, *Seigneur de Ruffey.* *

DYO *de Montperroux.* *

COURCELLES, *Seigneur d'Auvillars.* *

PERNES, *Seigneur de Monetoy.* *

SENNEVOY.
Dont une Terre du nom. *Porte* de gueules à la bande d'or au chef d'argent. *Gel. Chevil. Geliot* observe p. 170. que ceux de ce nom portent pour cimier une thiarre d'or. Philipe de Senevoy fit montre, comme l'un des Hommes d'armes de la Compagnie du Sire de Rochefort en 1417. *Planchet, Hist. de Bourg. tom. 3. p. 596.* N. de Saint Belin-Vodremont a épousé N. de Sennevoy, Chevalier d'Honneur au Parlement de Bourgogne.

MALAIN, *Seigneur de Missery.* *

LA NOCLE. ¶

DIGOINE. *

ROCHEFORT, *Seigneur de Pluvault.* *

CHATELUX, *Seigneur de Beauvoir.* *

ROCHEFORT. *

SAVIGNY. *

LA TOURNELLE.
Porte de gueules à trois tournelles d'or. *Gel. Chevil.* La Terre de la Tournelle appartient à ceux de ce nom. Guillaume de la Tournelle, Ecuyer, Pannetier du Duc de Bourgogne & Capitaine de Châtillon, fut commis par Lettres de la Ducheffe du 15. Juillet 1413. pour faire la visite des Villes du Duché, afin de savoir si leur Artillerie étoit en état. *Planchet, Hist. de Bourg. tom. 3. pag. 380.*

BEAUVOISIN. ¶

BEAUFORT.

Porte d'argent, billetté de gueules au lion de même. *Gel.*

PLAINE, *Seigneur de Tard.* *

DUBLÉ, *Seigneur de Cormatin.* *

MONTVOISIN. *

LA BOUTIERE. *

VILLARS.
Porte d'azur à trois molettes d'or au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de gueules. *Gel.* Le même Auteur donne encore *Villars*, d'hermine au chef de gueules, chargé d'un lion issant d'argent.

DESTROYES. ¶

THURY.
Porte d'or à trois chevrons de gueules. *Gel.*

FUSSEY, *Seigneur de Chazelles.* *

MAILLY, pere & fils. *

MESSIEURS,

DAMAS, *Seigneur de Saint Riran.* *

FOISSY, *Seigneur de Chammesson.*

LA MOTTE-MARCILLY. *

BEAUFFREMONT. *

VITRY. ¶

PASSILLY. ¶

DUBLÉ, *Seigneur de Mandelot.* *

JANLY, *Seigneur de Dracy.* *

BRULART. *

DES BRUYERES.
Porte d'or au lion de fable, la queue fourchue, nouée & paffée en fautoir. *Gel. p. 524.*

LE GOUX, *Seigneur de la Berchere.* *

THIELLAY. ¶

LA BOUTIERE. *

DRÉE, *Seigneur de la Serrée.* *

DES BAUGIS. ¶

VIDAL.
Porte d'or à un dragon parti de finople, & de gueules écartelé d'azur à deux vaches d'or l'une sur l'autre. *Gel. Chevil. Geliot* les nomme *Vidal-Crusiller* & *Vidal-Sennecey. Chevillard* y ajoute *Charfilly*, *Fleury*, *Crusi & Crusille.*

CLUGNY, *Seigneur de Montachon.* *

1577.

MESSIEURS,

FRANÇOIS CHABOT, *Seigneur de Bryon*, *ELU.* *

BEAUFFREMONT, *Seigneurs de Sennecey*, pere & fils. *

RISSÉ. *

VIENNE, *Seigneur de Commarin.* *

LE BLOND, *Seigneur de la Borde.*
Porte d'argent à trois portaux de gueules. *Gel. Pal.*

CHOISEUL, *Seigneur de Chevigny* & fes deux fils. *

THIANGES.
Porte d'or à trois roses de gueules. *Gel.* La Terre du nom a paffé à l'une des branches de *Damas.*

CESSEY. ¶

MALAIN, *Seigneur de Missery.* *

DAMAS, *Seigneurs de Meilly*, pere & fils. *

DYO, *Seigneur de Montperroux.* *

NAGU. *

PERNES, *Seigneur de Monetoy.* *

LA MARK

MESSIEURS,

LA MARK. *

LA BOULLAYE, Bailli d'Autun. *

BRULART. *

COURCELLES, *Seigneur de Tart.* *

LA MOTTE *Marcilly.* *

ROCHEBARON. *

DUBLÉ, *Seigneur de Cormatin.* *

VILLERS. *

Le Commandeur de la Romagne. ¶

MESSEY, *Seigneur de Saſſangy.*
Porte d'azur au ſautoir d'or. *Gel. Chevil. Ménétr.* Le nom & les armes relevées par ceux du nom de Vaugouley.

MONTVOISIN. *

BERNARD, *Seigneur de Monteſſus.*
Porte d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même, deux en chef & une en pointe. *Gel. Chevil.* N. Bernard, Marquis de Ruilly, a épouſé N. de Vaudrey dont il a pluſieurs enfans.

LA TOURNELLE. *

VILLERS *la Faye.* *

GROS, *Seigneur d'Agey.*
Porte d'azur à la faſce d'or, accompagné de trois ſautoirs d'argent. *Gel.*

DUBLÉ, *Seigneur de Mandelot.* *

MARTIGNY. *

CHISSEY, *Seigneur de Vonges.* *

DES LOGES. *

CAUCHON.
Porte de gueules au griffon d'or. *Gel.*

FOISSY., *Seigneur de Chameçon.* *

LA COLLONGE. *

CHATELUX, *Seigneur de Beauvoir.* *

DAULNAY, *Seigneur d'Arcy.*
Porte d'azur à ſix beſans d'argent, poſés trois, deux & un, au chef d'or. *Gel. au mot Arcy.* Il y en a (dit-il) qui y ajoutent une bordure de gueules. *Chevillard, au mot Arcy,* repréſente les armes d'azur à deux faſces d'argent avec ſix beſans de même, poſés trois, deux & un. Le ſecond de ces Auteurs blaſonne les armes ſous le mot *Daullenay*, d'argent à un lion de ſable. Et au mot *Daullenay, Seigneur de Louze-ſur Carre, & des Mourlons*, de même d'argent au lion de ſable. *Palliot, Manuſcr. tom. 7. pag. 183.* cite un monument de 1540. qui ſe voyoit à l'Egliſe du Val des Choux, où *Pierre Daullenay, Ecuyer, Seigneur de Vilandré* eſt inhumé avec *Alix de Chiſſey*, ſon épouſe.

CHARNAILLES. ¶

SAINT BELIN, *Seigneur de Clairey-Fontaine.* *

MOISSON, *Seigneur de Reneve.*
Porte de ſinople à trois bandes ondées d'argent, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. *Gel. Pal.* Philippe Moiſſon fut promu à un Office de Conſeiller Clerc le 15. Novembre 1529. & *André Moiſſon* fut Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi, ainſi que *Jean Moiſſon*, ſon pere. Voyez *Paliot, Parlement de Bourgogne*, qui donne une note de la ſépulture de ceux de ce nom en l'Egliſe Saint Michel de Dijon.

MARTINY. *

DRÉE. *

LE COMPASSEUR, *Seigneur de Vitrey.*
Porte d'azur à trois compas d'or ouverts diſpoſés par deux & un. *Gel. le Pere Ménétrier.* En un monument de l'Egliſe Paroiſſiale de Bar-ſur-Seine, du quinzieme ſiecle, au deſſus de l'Autel de la Chapelle dite de Saint George & de Sainte Marguerite, ainſi qu'à un pilier de la Chapelle dite des de Vienne dans la même Egliſe, & au piedeſtal d'une ancienne Statue du Portail nord de l'Egliſe de Saint Jean de Dijon on voit l'écu ainſi repréſenté. En l'Egliſe de l'Abbaye de Saint Loup de la Ville de Troyes, dans *Palliot* & *Chevillard*, on voit l'écu mi-parti au chef, d'azur à trois compas d'or ouverts, le ſecond d'or au crequier de gueules, le tout ſoutenu d'azur à une bande d'or de trois pieces, comme le portent ceux du nom.

D'UCHON. ¶

BELAN. ¶

FUSSEY, *Seigneur de Chazelle* *

RECLAINE.
Porte d'or à trois chevrons de ſable accompagnés de deux croix pattées de gueules au chef. *Chevil.* Il y a une Terre du nom de Reclaine, ſituée dans le Bailliage d'Autun.

VINTIMILLE. *

LA ROCHE-THIARON. *

DAMAS, *Seigneur de Saint Rivan.* *

DUBOIS, *Seigneur de la Rochette.*
Porte d'azur au ſautoir d'argent, ſurmonté de deux poteaux d'or. *Chevil.*

DUBLÉ, *Seigneur de Mandelot.* *

PERREAU *de Montrevoſt, Seigneur de la Chapelle.* *

MAILLY, *Seigneur de Trouhans.* *

ROCHEFORT le jeune. *

DESBATIS. ¶

DES BRUYERES. *

LA GUICHE, *Seigneur de Sevignon.* *

TREMONT. ¶

SAVIGNY. *

DUBOIS, *Seigneur de la Tour.* *

PRÉ.
Porte d'or à trois pals d'azur chacun, chargé d'une fleur de lis du champ. *Gel.*

JAQUOT, *Seigneur de Neuilly.*
Porte d'azur à la faſce d'or accompagnée de trois étoiles de même. *Gel. Pal. Chevil.* Geliot obſerve que » aucuns » de la famille ont chargé la faſce d'un croiſſant d'ar- » gent & briſé l'écu d'une bordure engrelée de gueules, » que quelques-uns ont porté d'or. » L'écu de *Jaquot* ſe voit en pluſieurs monumens à l'Egliſe de Saint Jean de

Dijon. *Girard Jaquot*, Seigneur de Magny & Corcelles, avoit épousé Jeanne de Semur le 18. Juillet 1604. *Planchet*, *Hist. de Bourgog. tom. 2. pag.* 405.

GISSEY. *

CHOISEUL, *Seigneur de Frenoy.* *

VIAL. ¶

VIENNE-GERVOLE, *Seigneur de Marnay.* *

SAVIGNY. *

BLAISY, *Baron de Sennecey.* *

TOTES. (*le Seigneur de*) ¶

SOLEILS. ¶

ROCHEFORT. *

LE MARLET, *Seigneur de Gemeau.* ¶

LA MOTTE. *

TERNAN. ¶

CHOISEUL, *Seigneur de Couches.* *

CHATENAY *de Saint Vincent.* *

MALAIN *Seigneurs de Voudenay*, freres. *

SAULX, *Seigneur de Vantoux.* *

VILLEQUIER, *Seigneur de Joncy.*
Porte de gueules à la croix fleurdelisée d'or, cantonnée de douze billettes de même. *Gel.*

SERCEY. *

MILLETOT, *Seigneur de Champrenault.* *

CHATENAY. *

ANLEZY, *Seigneur de Montagnerot* ¶

LA BUSSIERE, *Bailli de Mâcon.*
Porte de gueules à la fasce d'argent, chargée de trois aiglettes d'azur. *Gel.*

DYO, *Seigneur de Montmort.* *

THOREY. ¶

THIRION. ¶

NAGU, *Seigneur de Varennes.* *

MONTCONNIS, *Seigneur de Dampierre.* *

CHOISEUL, *Seigneur de Frenoy.* *

VIENNE *Gevrole*, *Seigneur de Marnay.* *

1578.

MESSIEURS,

FRANÇOIS CHABOT, *Marquis de Mirebel*, *Seigneur de Brion*, *ELU.* *

CHOISEUL, *Seigneur de Couches.* *

BEAUFFREMONT, *Seigneur de Sennecey.* *

MESSIEURS,

DYO, *Seigneur de Montperroux*, *ELU* pour les trois années suivantes. *

VIENNE, *Seigneur de Commarin.* *

CHOISEUL, *Seigneur de Chevigny.* *

Le Commandeur de NANCY *à Pont-Aubert.* ¶

SAULX, *Vicomte de Tavannes.* *

LA BOULLAYE, Bailli d'Autun. *

MALAIN, *Seigneur de Missery.* *

DUBLÉ, *Seigneur de Cormatin.* *

CHATENAY *de Saint Vincent.* *

VICHY, *Seigneur de Champron.* *

LA MOTTE *Marcilly.* *

DIGOINE en Charolois. *

SALINS, *Seigneur de la Nocle.*
Porte de gueules à la bande d'or, accompagnée en chef d'un massacre de cerf, & d'un huchet en pointe de même. *Gel.*

CLUGNY, *Seigneur de Conforgien.* *

DUBLÉ, *Seigneur de Mandelot.* *

MONTVOISIN. *

TOSTE. ¶

DAMAS, *Seigneur de Meilly.* *

SAVIGNY. *

LESTANG. ¶
On trouve *l'Estang* dans la table du grand armorial de *Geliot*; mais le chiffre de renvoi manque dans plusieurs Exemplaires qu'on a consulté.

LA TOURNELLE. *

ESTROYE. (*le Seigneur de*) ¶

SAINT GOBERT. ¶

TREMONT. ¶

FOISSY, *Seigneur de Chameçon.* *

Le Commandeur de la Romagne, BELLE CROIX. ¶

FOUDRAS, *Seigneur de Demigny.* *

THORCY. ¶

THIARD, *Seigneur de Bissy.* *

BEZANCEUIL. ¶

DAMAS *Cormaillon.*
Damas Cormaillon, Senailly & Villiers; *portent* d'argent à un hie de sable accompagnée de six roses de même mises en orle. *Gel. Chvil.* Geliot cite les tapisseries de Ferry de Clugny comme monument. Elles peuvent avoir environ trois siecles, ainsi qu'on peut voir dans la note qui en parle ci devant.

DU BATTUT. ¶

MESSIEURS,

SAINTE HELENE. ¶

VILLERS *la Faye.* *

LE GOUX, *Seigneur de Boncourt.* *

BOUTON, *Seigneurs de Mimande*, pere & fils. *

COLOMBIER, *Seigneur d'Aligny.* *

MESSEY, *Seigneur de Saſſangy.* *

LA MAGDELAINE, *Seigneur de Marcilly.* *

SIVRY. ¶

COURCELLES, *Seigneur de Tard.* *

NATUREL, *Seigneur de la Plaine.* *

RABUTIN *de Chantal*, *Seigneur de Buſſy.* *

RABUTIN, *Seigneur de Bourbilly.* *

RABUTIN, *Seigneur d'Athie.* *

FUSSEY, *Seigneurs de Chazelle*, freres. *

SPOY. (*le Seigneur de*) ¶

MESSEY. freres. *

CONIGHAN. *

SAINT LEGER, *Seigneur de Ruilly.* *

LA BOUTIERE. *

BRECHE. *

BRECHES, *Seigneur de Moloy.* *

BEAUREGARD. ¶

DRACY *ſous Couches.* (*le Seigneur de*) ¶

GISSEY. *

CHOISEUL, *Seigneur de Chevigny-Fenay*, près Dijon. *

CLUGNY, *Seigneur de Brouillard.* *

ROUVRAY. *

JAUCOURT, *Seigneur de Villarnoult.* *

LA MENUE.
Porte de gueules au Griffon d'or. *Gel.*

FRANGY. ¶

D'ESTAGNY.
Porte d'azur au lion d'or, armé d'un bouclier & d'un ſabre de même. *Chevil.*

VILLEQUIER, *Seigneur de Joncy.* *

GISSEY. *

LA TOURNELLE. *

NORGES. (*le Seigneur de*) ¶

NAGU, *Seigneur de Varenne.* *

MESSIEURS,

CHATENAY, *Seigneur de Lanty Varenne.* *

NAGU. *

VILLERS. *

ROCHEFORT, *Seigneur de Pluvault.* *

SAINT BELIN. *

DAMAS, *Seigneur de Saint Riran.* *

MONTCONNIS. ¶

CHIGY. *

MARTIGNY. *

SAVIGNY. *

CLUGNY, *Seigneur de Colombier.*

ROCHEBARON. *

NAGU. *

CLUGNY, *Seigneur de Montachon.* *

CHARNAILLE. (*le Seigneur de*) ¶

BERNARD *de Monteſſus*, *Seigneur de Brandon.* *

SALORNAY.
Porte cinq points de gueules équipolés à quatre d'or. *Gel. Chevillard* donne l'écu de cinq points d'or équipolés à quatre de gueules pour les *Salornay-Puſilly.*

AUBETERRE.
Porte Baiffroy d'or & d'azur. *Gel.* Dans l'armorial gravé-ciaprès, Aubeterre *porte* d'azur à trois faſces d'or accompagnées de trois étoiles d'or au chef & une roſe de même en pointe. *Geliot* les blaſonne auſſi de même, *pag. 327.* en y ajoutant, *Aubeterre à Paris.* Le nom d'Aubeterre ne ſe trouve point dans la table générale de *Geliot.* Nous pourrions rapporter beaucoup d'autres exemples de ſemblables omiſſions.

VEZON, *Seigneur d'Anon.* *

RECLENNES. *

SENNECEY. *

CHISSEY, *Seigneur de Varanges.* *

POT, *Seigneur de Blaiſy.* *

LA SALLE.
La Salle en Bourbonnois *porte* d'or à la croix anchrée de ſinople au franc quartier de gueules. *Gel. pag. 346.* Le même, *pag. 96.* donne Laſalle, d'azur à deux éperons l'un ſur l'autre, celui de la pointe contourné d'or, les ſouspieds de gueules liés en cœur de même. On les donne tous les deux, ne pouvant décider de quel *Laſalle* il s'agit ici.

LA MOTTE. *

BAISSEY, *Seigneur de Beaumont.* *

DRÉE. *

VINCELLES.
Porte de gueules à trois annelets d'argent. *Gel.*

JULIEN, *Seigneur de la Coſme.* *

MESSIEURS,

LA BAUME.
La Baume-Montrevel *porte* d'or à la bande vivrée d'azur. *Gel. Chev. Mén.* Labaume St. Amour *porte* d'or à la bande d'azur. *Gel. Chevillard* donne l'écu écartelé comme ci-dessus, au premier & 4. & au 2. & 3. de sable à trois bandes d'argent, au chef d'or, chargé d'une aigle à deux têtes de sable.

CLUGNY, *Seigneurs de Champéculon*, freres. *

DEBUYES. ¶

CHIGY. *

DAMAS *de Crux, Seigneur de Trouhan.* *

MONTMOYEN. (*le Seigneur de*) †

MOROGES.
Porte d'azur à trois bandes d'or à la bordure de gueules. *Gel.*

LA CROIX.
Porte d'azur à la Croix d'or cantonnée de quatre coquilles de même. *Gel.*

ANLEZY, *Seigneur de Montagnerot.* *

COMMUNIE. ¶

GAND.
Porte d'azur au chef d'argent chargé de trois merlettes de même. Ces Gentilshommes ont été Seigneurs de Villemorien, & ont chargé leur écu d'une étoile d'or & brisé d'une bordure de même. Ceux du nom de Gand ont pris le surnom de *Remond*, à cause d'une Marie Remond, Dame de Breviande. *Gel. pag.* 665.

MOISSON, *Seigneur de Reneve.* *

ROCHEFORT, *Seigneur de Pluvault.* *

1579.

MESSIEURS,

CLAUDE DE DYO, *Seigneur de Montperroux, ELU.* *

BEAUFFREMONT, *Seigneur de Sennecey.* *

MALAIN, *Seigneur de Missery.* *

CHATENAY, *Seigneur de Mauvilly.* *

Le Commandeur de la Romagne. ¶

FOISSY, *Seigneur de Chammesson.* *

DAMAS, *Seigneur de Villers.* *

ROCHEFORT, *Seigneur de Pluvault*, Député aux Etats du Comté. *

CHATELUX, *Seigneur de Beauvoir.* *

EDOUARD *de Coraboeuf.*
Edouard de Coraboeuf, Maison originaire d'Angleterre, *dit Geliot*, dont les Seigneurs de Jouancy, Grimault, de Coraboeuf, *porte* d'or à deux jumelles d'azur supportantes chacune un lion léopardé de gueules. L'écu est ainsi peint sur les anciens vitraux de l'Eglise Paroissiale de Jouancy. Le nom de Gelan s'est éteint dans dans celui d'Edouard, & celui d'Edouard dans celui de Clugny-Thenissey.

MESSIEURS,

CHOISEUL, *Seigneur de la Meurre ou la Menue.* *

LA MOTTE *Marcilly.* *

DAMAS, *Seigneur de Saffangy.* *

VINTIMILLE. *

VICHY, *Seigneur de Champron.* *

VILLIERS *la Faye.* *

FUSSEY, *Seigneur de Chazelle.* *

CHATENAY *de Saint Vincent.* *

DIGOIGNE. *

MASSIGNY ¶

SAINT BELIN, *Seigneur de Clairey-Fontaine.* *

CLUGNY, *Seigneur de Montachon.* *

MONTCONNIS, *Seigneur de Dampierre.* *

DUBLÉ, *Seigneur de Mandelot.* *

BRECHE, *Seigneur de Mauloy.* *

GERLANS. (*le Seigneur de*) ¶

BEAUFFREMONT. *

MALAIN, *Seigneur de Vouldenay.* *

VEZON, *Seigneur d'Anon.* *

RECLENNES. *

D'ABRICARDOT. ¶

D'ALLEREY. ¶

LA COLLONGE. *

ROUSSILLON.
Porte d'azur à un aigle d'argent. *Gel. Chevillard* donne *Roussillon*, ci devant du nom de *Beauretour*, d'or à deux fasces de sable.

ROCHEBARON. *

1580.

MESSIEURS,

DYO, *Seigneur de Montperroux, ELU.* *

BEAUFFREMONT, *Seigneur de Sennecey.* *

MALAIN, *Seigneur de Missery.* *

VINTIMILLE. *

LA COLLONGE. *

CHATENAY *de Saint Vincent, Seigneur de Villers-sur-Arce.* *

DAMAS, *Seigneur de Villiers.* *

VILLERS *la Faye.* *

VICHY,

MESSIEURS,

VICHY, *Seigneur de Champron.* *

DUBLÉ, *Seigneur de Mandelot.* *

RABUTIN, *Seigneur de Bourbilly.* *

BAISSEY, *Seigneur de Beaumont.* *

LA MOTTE. *

MONTCONNIS. *

RECLENNES. *

BARGE. ¶

GAND. *

1581.

MESSIEURS,

PALATIN DYO, *Seigneur de Montperroux*, *ELU.* *

CHOISEUL, *Seigneurs de Chevigny, pere & fils.* *

DAMAS, *Seigneur de Thiange.* *

DAMAS, *Seigneur de Villiers* *

BRION, *Marquis de Mirebel.*
Porte d'azur semé de treffles d'or au lion de même. *Gel.*

CHATENAY *de Saint Vincent*, *Seigneur de Ville-sur-Arce.* *

LA MOTTE *Marcilly.* *

VILLERS *la Faye.* *

BEAUFFREMONT, *Seigneur de Sennecey.* *

CHATELUX, *Seigneur de Beauvoir.* *

BERNARD, *Seigneur de Montessus.* *

SAULX, *Vicomte de Tavannes.* *

CLUGNY, *Seigneur de Montachon.* *

RABUTIN, *Seigneur de Lavaux.* *

MALAIN, *Seigneur de Missery.* *

LA BAUME. *

CHOISEUL, *Seigneur d'Eguilly.* *

COURCELLES, *Seigneur de Tard.* *

DUBLÉ, *Seigneur de Cormatin.* *

GERLANS. ¶

MONTCONNIS, *Seigneur de Dampierre.* *

LAVERNE, *Seigneur d'Athée.*
Porte d'azur à trois demi vols d'or mouvans de l'abyme chargés en cœur d'une rose de gueules. *Gel. Pal. Chev.* L'écu de Laverne se voit en un monument à l'Eglise de St. Michel à Dijon.

LA TOURNELLE. *

Le Commandeur de la Romagne, ¶

MESSIEURS,

CHATELUX. *

MONTCONNIS. *

ROCHEBARON. *

MESSEY. *

DUBLÉ, *Seigneur de Mandelot.* *

GELAN, *Seigneur de Thenissey.* *

VESVRE. ¶

DUBOIS, *Seigneur de la Tour.* *

DAMAS, *Seigneur de Commune.* *

AISEY.
Porte bureté d'argent & de gueules. *Gel.*

RABUTIN, *Seigneur d'Athye.* *

DAMAS, *Seigneur de Saint Riran.* *

TRÉMONT. ¶

1584.

MESSIEURS,

CLAUDE DE BEAUFFREMONT, *Baron de Sennecey*; *ELU* en 1581. absent. *

VILLIERS nouvel *ELU* a présidé. *

FOUDRAS, *Seigneur de Demigny.* *

LA COLLONGE. *

CHAMESSON. *

CHOISEUL, *Seigneur de Chevigny.* *

TOIRES. ¶

BELAN, *Bailli de la Montagne.* ¶

CHATENAY de St. Vincent., *Seigneur de Ville-sur-Arce.* *

SAVIGNY. *

VOULDENAY.
Geliot sous ce nom ne donne point le blason des armes, mais il rapporte à la page 244. l'écu des Gentilshommes de ce nom qui étoit au bruit.

MONTACHON. ¶

CHIGY. *

DAMAS, *Seigneur de Commune.* *

BRAZEY. *

JANLY, *Seigneur de Dracy.* *

DUBLÉ *de Cormatin.* *

DAMAS, *Seigneur de Thiange.* *

SERCEY. *

MESSIEURS,

LACHAUX.
Porte d'azur à un lion léopardé d'or à la bordure engrélée de même au chef du dernier chargé d'une aigle naiſſante de ſable. *Gel.*

RABUTIN, *Seigneur de Lavaux.* *

VIDAL. *

GROS, *Seigneur d'Agey.* *

BERNARD, *Seigneur de Monteſſus.* *

SAINT BELIN, *Seigneur de Clairey-Fontaine.* *

VILLIERS *la Faye.* *

BONCOURT. *

RECLENNES. *

D'AULLENAY, *Seigneur d'Arcy.* *

DAMPIERRE *Montconnis.* *

DU ROUSSET.
Porte de gueules à une croix fichée d'argent. *Gel.*

GERLANS. ¶

DRÉE. *

LAMARRE.
Porte de gueules au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent. *Gel. Pal. Chev.* l'écu de Lamarre ſe voit en un monument de l'Egliſe des Cordeliers de Dijon dans une Chapelle où pluſieurs de ce nom ont été inhumés. Il y en a eu un (dit *Geliot*) Ambaſſadeur à Veniſe ſous Henri IV. N. de Lamarre, fille unique de N. de Lamarre & de N. de Laloge alliée à N. Mairetet de Minot, fils de N. de Minot, Conſeiller au Parlement de Bourgogne, & de N. Quirot, eſt de ce nom.

GISSEY. *

CHARNAY. ¶

D'YROIRES. ¶

BRECHES.
Porte d'azur à un écuſſon d'argent, accompagné de huit croix accroiſſetées d'or. *Gel.*

FOUCHERE, *ELU du Mâconnois.*
Porte de ſable au lion d'argent. *Gel.*

SAINT BOBARD. ¶

THENAY, *Seigneur de St. Chriſtophle.*
Porte d'or à la bande de ſable.

COURCELLES, *Seigneur de Pourlans.* *

DAMAS, *Seigneur de Thiange*, fils. *

DU BATTU. ¶

1587.

MESSIEURS,

JEAN DE DAMAS, *Seigneur de Villiers, ELU.* *

SAULX, *Marquis de Mirebel*, fils. *

MESSIEURS,

BEAUFFREMONT, *Seigneur de Sennecey.* *

ROCHEBARON. *

CHATELUX, *Seigneur de Beauvoir.* *

JEAN FOISSY, *Chevalier, Seigneur de Chammeſſon, ELU en ladite année pour la Triennalité ſuivante.* *

THOREY. ¶

CHOISEUL, *Seigneur d'Eſguilly.* *

SAINT BELIN, *Seigneur de Clairey-Fontaine.* *

LA MOTTE *Baumont.* *

GISSEY. *

FOUCHERE, *ELU du Mâconnois.* *

CHOISEUL, *Seigneur de Chevigny.* *

LA TOURNELLE. *

CHOISEUL *de Franciere.* *

COURCELLES, *Seigneur de Pourlans.* *

1588.

FONTETTE. *

GERLANS. ¶

MONTVOISIN. *

CRUZILLES *en Châlonnois.* ¶

MONTCONNIS. ¶

L'ESTOUF *de Sirot.* *

CORDAL. ¶

DUBLÉ, *Seigneur de Cormatin.* *

ROUSSILLON. *

JAUCOURT, *Seigneur de Chazelle.* *

DU BATTU. ¶

1589.

MESSIEURS,

VILLERS *la Faye.* *

LOCHES. ¶

L'ESTOUF, *Seigneur de Poinſon.* *

CHOISEUL *de Francieres.* *

LA MOTTE *Baumont.* *

CLUGNY, *Seigneur de Brouillard.* *

DAMAS *de Commune.* *

THIARD *de Biſſy.* *

MESSIEURS,

DU CHAUFOUR. ¶

Le Seigneur de Montmoyen. ¶

CHANLECY.
Chanlecy ci-devant du nom de *Boyer*, dit Chevillard, qui blasonne leurs armes comme Geliot, dont voici les termes. (*Porte* d'or à une colonne d'azur semée de larmes d'argent, que Jean-François de *Chanlecy*, Seigneur dudit lieu & de Savigny, Conseiller au Parlement de Metz, Gentilhomme Bourguignon, savant au Blason des armoiries, & qui m'a grandement aidé en l'Edition de ce livre, mettoit sur le tout des quartiers de *Thiard* de *Semur*, de *Verrey* & de *Sercy*.) Le *Thiard* dont il est ici question est d'or à trois-quinte-feuilles de sable, *Semur* de gueules au lion d'or vairé d'argent à trois bandes de gueules, & *Sercy* de gueules à huit bâtons d'or fleurdélisés, disposés en rayons partans du centre. Nom éteint.

DIGOINE *du Palais.* *

PARDESSUS.
Porte d'argent au chevron de sable, accompagné de trois coquilles de gueules. *Gel.* Nom éteint. Entre les Ecuyers dont Louis de Châlons fit montre à Beauvais le dernier Août 1417. on voit Etienne de Pardessus. *Plan. Hist. de Bourg. tom. 3. pag. 592.*

SAINT BELIN *de Clairey-Fontaine.* *

1590.

MESSIEURS,

L'ESTOUF, *Seigneur de Poinson.* *

CHOISEUL *de Franciere.* *

CHAMPLECY. *

CHISSEY. *.

JAQUOT, *Seigneur des Barres.* *

JAQUOT, *Seigneur du Magny.* *

LA VILLENEUVE.
Porte de gueules semé de billettes d'argent, au lion morné de même. *Gel.*

CONIGHANT, *Seigneur de la Tour-Arsenay.* *

PELISSIER. *

DRÉE. *

LEMAIRE. ¶

ANTOINE DUBLED, *Baron d'Uxelles absent*, *ELU*, *attendu le tour de son Bailliage.* *

1593.

MESSIEURS,

FRANÇOIS RABUTIN, *Seigneur de Lavaux & Epirey*, *ELU en ladite année. Il avoit été député aux Etats de Blois en 1588.* *

L'ESTOUF; *Seigneur de Poinson.* *

DAMAS *de Villiers.* *

MESSIEURS,

THOIRES. ¶

FOUGERES *Député du Mâconnois.* *

DAMAS *de Commune.* *

L'AILLY. ¶

DAMAS, *Seigneur de Meilly.* *

THENAY *de St. Christophle.*
Porte d'or à la bande de sable, écartelé d'or à la bande engrelée de sable. *Gel. Chevillard.* Ceux du nom sont établis dans le Comté de Charolois, où ils possedent la Terre de St. Christophle depuis un grand nombre de générations. Il y a eu plusieurs Doyennes de ce nom au Chapitre de Neuville, & la Doyenne actuelle est de cette Maison.

MONTCONNIS. *

JAQUOT *du Magny.* *

NATUREL, *Seigneur de Valetine.* *

Le Seigneur de Longepierre. ¶

1596.

MESSIEURS,

LA MAGDELAINE, *Seigneur de Cypierre*, *ELU.* *

JACQUES CHABOT, *Marquis de Mirebeau.* *

ROCHEBARON. *

DE FRANC.
Porte d'argent à deux fasces de sable. *Gel. De Franc*, Seigneur d'Anglure, la Salle & Grenaux d'azur à une tierce d'argent mise en barre au canton dextre de l'écu, & une cotice d'argent brochant sur le tout. *Chev. & le P. Ménét.*

CHATELUX *de Beauvoir.* †

1599.

MESSIEURS,

DAMAS, *Seigneur de St. Riran, Marey, Meilly, Baron de Chaudenay & Châtel*, *ELU pour les trois années suivantes.* †

DUPRAT, *Baron de Vitteau.*
Porte d'or à la fasce de sable, accompagné de trois treffles de sinople. *Gel. Chev.* Il étoit issu du Cardinal Duprat, auparavant Chancelier de France. Il ne reste plus du nom que la branche de *Barbanson.*

BOUHIER, *Seigneur de Pouilly.*
Porte d'azur au bœuf d'or. *Gel. Chev. Palliot* donne aussi Bouhier en plusieurs endroits, ainsi que ci-dessus, & qu'il se voit en plusieurs monumens; mais le même Palliot donne encore l'écu coupé de gueules à trois molettes d'éperon d'or, & en un autre endroit écartelé au 2. & 3. de sable à une bande d'or brisée d'une étoile de gueules, & accompagnée de deux roses d'argent. Jean & Claude Bouhier les deux premiers Evêques de Dijon étoient de ce nom. Les fastes de l'Eglise offriroient à peine un exemple pareil à celui de Jean Bouhier, qui a été premier Evêque de deux Villes, de Dijon & de St.

Claude, il avoit plusieurs freres dont un mort dans un âge fort avancé, étoit Commandeur de l'Ordre de Malthe. N. Bouhier de Versallieu avoit épousé N. Berbis de Longecourt dont il a laissé deux fils & une fille. N. Bouhier de Savigny a laissé deux filles, l'aînée alliée à N. Chartraire de Bourbonne, Président à Mortier; & la seconde à N. Fleutelot de Marlien, Conseiller au Parlement de Bourgogne. N. Bouhier, Brigadier des Armées du Roi, a un fils allié à N. Normand dont la sœur cadette N. Normand a épousé N. Chesnard de Layé, Président à Mortier au Parlement de Bourgogne.

1601.

MESSIEURS,

JEAN DE DAMAS, *Seigneur de St. Riran.* *

VIENNE, *Comte de Commarin.* *

ROCHEBARON. *

FOISSY, *Seigneur de Jours.* *

LIGNEVILLE *d'Autricourt.* *

PICARDET.
Porte d'azur à la croix d'argent. *Gel. Pal.* famille éteinte.

CHATENAY *de St. Vincent.* *

ROCHEFORT *de Pluveault.* *

LA COUR *du Moulin.*
Porte d'argent à trois bandes de sable, celle du milieu chargée de trois étoiles du champ. *Chevil.*

MALAIN, *Seigneur de Seignelay.* *

SENNEVOY. *

Ces quatre deniers absents quoique convoqués.

1602.

MESSIEURS,

JEAN DE DAMAS, *Seigneur de St. Riran, ELU ancien.* *

EDME DE ROCHEFORT *de Pluveault, ELU nouveau.* *

CHABOT, *Comte de Charny.* *

Le Grand Prieur de Champagne. ¶

LIGNEVILLE *d'Autricourt.* *

BEAUFFREMONT *de Sennecey.* *

DAMAS, *Seigneur de la Claitte.* *

NAGU *de Varennes.* *

THOIRES. ¶

ROCHEBARON. *

FUSSEY N. P. *

BOUTON, *Seigneur de Chamilly.* *

ROCHEFORT, *Seigneur de Froslois.* *

MESSIEURS,

DAMAS, *Seigneur de Villiers.* *

RABUTIN *de Lavaux.* *

VICHY, *Seigneur de Champron.* *

MAUVOISIN. *

BOUHIER, *Seigneur de Pouilly.* *

LABORDE. ¶

LAPALU, *Seigneur de Boulignieux.* *

COURCELLES, *Seigneur de Pourlans.* *

JOUANCY. ¶

DU GAY, *Seigneur de Chalvosson.*
Du Gay de Combranges, *porte* de gueules à la fasce d'or, accompagnée de trois étoiles de même. *Gel.*

PICARDET. *

Le Seigneur de Morgeault. ¶

CHISSEY, *Seigneur de Varange.* *

CHISSEY, *Seigneur de Vonges.* *

JAQUOT DE TREMONT. *

LE COMPASSEUR, *Seigneur de Vitrey.* *

DAMPIERRE. *

CHATENAY *de Villemorien.* *

LA COUR *de Moulin, ELU du Charolois.* *

1605.

Bailliage de Dijon.

MESSIEURS,

GUILLAUME DE SAULX, *Seigneur de Tavannes, Bailli.* *

DAMAS, *Seigneur de Riran.* *

TENARRE, *Seigneur de Montmain.*
Porte d'azur à trois chevrons d'or, *Gel. Chev.* ce nom est éteint en mâle. L'héritiere du nom de Tenarre Montmain est la Princesse de Beauffremont aujourd'hui vivante, qui n'a qu'une fille.

Bailliage d'Autun.

MESSIEURS,

EDME DE ROCHEFORT, *Seigneur de la Boullaye, Bailli.* *

CLUGNY, *Seigneur de Conforgien.* *

FRANÇOIS DAMAS, *Seigneur de Thianges.* *

LA NOCLE *pour Bourbon-Lancy.* *

Bailliage

Bailliage de Châlons.

MESSIEURS,

HENRI DE BEAUFFREMONT, *Baron de Sennecey, Bailli.* *

CHAMBES, *Comte de Montfort.*
Chambes Montfaurau, d'azur femé de fleurs de lis d'argent, au lion de même couronné d'or. *Gel. Chevil.*

CHAMBES, *Seigneur de la Saugeraye.* *

Bailliage d'Auxois.

MESSIEURS,

FRANÇOIS LA MAGDELAINE, *Seigneur de Ragny-Bailli.* *

FRANÇOIS RABUTIN. *Seigneur de Lavaux.* *

JAUCOURT, *Seigneur de Rouvray.* *

Bailliage de la Montagne.

MESSIEURS,

ANNE BALATHIER *de Lantage, Seigneur de Cheley, Bailli.* *

JEAN FOISSY, *Seigneur de Jours.* *

JOSIAS D'ANGLURE, *Seigneur d'Autricourt.* *

Bailliage de Charolois.

MESSIEURS,

CHARLES DE MARCILLY, *Seigneur de Cypierre, Bailli.*
Porte faſcé d'or & de fable de fix pieces à la bordure de gueules. *Gel.* Ce nom eſt éteint.

MARC LOURDIN; *Baron de Salligny, Seigneur de la Motte-Saint-Jean.*
On ne trouve pas les armes blafonnées au mot Lourdin dans Geliot, Chevillard & le Pere Méneſtrier. Salligny St. Florent porte d'or à trois pals alaizés au pied fiché de fable. *Gel.* pag. 19. & pag. 635. Salligny de gueules à trois tours d'argent.

LA COUR, *Seigneur de Moulin.* *

Bailliage de Mâcon.

MESSIEURS,

DORMY, *Seigneur de Vinzelles, Bailli.*
Porte d'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de deux perroquets affrontés de finople & en pointe d'un tourteau de fable. *Gel. Chev.*

RENÉ DE ROCHEBARON, *Seigneur de Berzé.* *

DAMAS, *Seigneur de la Claitte.* *

Bailliage d'Auxerre.

MESSIEURS,

JACQUES, *Seigneur de la Riviere, Bailli.* *

MESSIEURS,

MALAIN, *Seigneur de Seignelay.* *

Le Seigneur de Bazerne. *

Bailliage de Bar-ſur-Seine.

MESSIEURS,

Le Seigneur de Marolles, Bailli.
Marolles. Bandé d'argent & de gueules de fix pieces. *Gel. pag.* 14. Marolles d'azur à l'épée d'argent, la garde en haut d'or, accoſtée de deux pannaches adoſſées du fecond. *Gel. pag.* 528. on les donne tous les deux, n'ayant rien qui puiſſe décider quel il peut être.

JOACHIM DE CHATENAY, *Seigneur de St. Vincent.* *

Le Commandeur de Voſlevre. ¶

1605.

ROCHEFORT, *Baron de Pluveault, ELU ancien.* *

HENRI DE BEAUFFREMONT, *Baron de Sennecey, ELU nouveau.* *

CHAMBES, *Comte de Montfort.* *

DAMAS *Thiange.* *

DAMAS *de St. Riran.* *

FOISSY *de Jours.* *

DAMAS *de la Claitte.* *

CHOISEUL, *Seigneur de Chevigny.* *

JAUCOURT, *Seigneur de Villarnoult.* *

JAUCOURT *de Rouvray.* *

BOUTON *de Chamilly.* *

D'ANGLURE, *Seigneur d'Autricourt.* *

SAINT BELIN *de Bielles.* *

RABUTIN, *Seigneur de Lavaux.* *

ROCHEFORT, *Seigneur de Froſlois.* *

JOUANCY. *

CHATENAY *de St. Vincent.* *

TENAY *de St. Chriſtophle.* *

DYO *de Montperroux.* *

LAPALU *de Boulignieux.* *

SAINT LIGIER.
Geliot écrit Saint Leger au Duché de Bourgogne, *porte* d'argent à la faſce de gueules, frettée d'or, accompagnée de trois molettes de fable, *alias* étoiles. *Gel.* On ne trouve St. Ligier ni dans Geliot, ni dans Chevillard, ainſi on peut ſuppoſer une faute de Copiſte.

CLUGNY, *Seigneur de Conforgien.* *

CHOISEUL *de Couches.* *

MONTAGNEROT. ¶

JAQUOT DE TRÉMONT. *

MESSIEURS,

GIVRY.
Porte de fable à trois quinte-feuilles d'argent. *Gel.*

SOUSSEY. *

LA COUR *de Moulin.* *

PICARDET. *

TENARRE, *Seigneur de Montmain.* *

DESCROTS. ¶

Le Seigneur de Viange. ¶

Le Seigneur d'Auvillars. ¶

DRÉE. *

Le Commandeur de Beaune. ¶

CHATENAY *de Bricon.* *

1608.

MESSIEURS,

HENRI DE BEAUFFREMONT, *Baron de Sennecey, ELU.* *

FRANÇOIS DE LA MAGDELAINE, *Seigneur de Ragny, ÉLU nouveau.* *

CHABOT, *Seigneur de Brion, Comte de Charny.* *

VILLEQUIER *d'Aumont.* *

SAULX, *Vicomte de Tavannes.* *

DAMAS *de Thiange.* *

RABUTIN *de Lavaux.* *

CHOISEUL *de Franciere.* *

CLUGNY *de Conforgien.* *

LA NOCLE. *

CHAMBES, *Seigneur de Montfort.* *

CHOISEUL *de Chevigny.* *

CHATELUX *de Beauvoir.* *

JAUCOURT *de Villarnoult.* *

JAUCOURT *de Rouvray.* *

D'ANGLURE *d'Autricourt.* *

FOISSY, *Seigneur de Jours.* *

SAINT BELIN *de Bielles.* *

CHATENAY *de Bricon.* *

DIGOIGNE. *

ROCHEBARON. *

DAMAS, *Seigneur de la Claitte.* *

DRÉE *de la Serrée.* *

MESSIEURS,

TRÊMONT. ¶

BAZERNE. ¶

DE LAFERTÉ.
Porte au Comté de Bourgogne de fable à trois jumelles d'argent à la bordure de même. *Gel.*

FOURONNE. ¶

Le Seigneur de Travoify. ¶

COURCELLES, *Seigneur de Pourlans.* *

VICHY, *Seigneur de Champron.* *

LA TOUR *du Bois.* *

LA MAGDELAINE, *Seigneur de Cypierre.* *

LA COUR *de Moulin.* *

CLERMONT. *

LA COLLONGE. *

TENARRE, *Seigneur de Montmain.* *

ROCHEFORT *de la Boullaye.* *

DYO *de Montperroux.* *

Le Seigneur de Viange. *

MARCILLY. *

ROUSSILLON. *

CHOISEUL, *Seigneur de Couches.* *

THIARD *de Biffy.* *

BOUTON *de Chamilly.* *

VILLENEUVE.
De Villeneuve-Joux *porte* lozangé d'or & d'azur qui eft de Villeneuve écartelé d'argent à trois annelets mi-partis à dextre au fecond & à feneftre au troifieme, l'un dans l'autre de gueules qui eft de *virieu. Gel.* Chevillard les donne de même fous le nom *de la Villeneuve*, & il donne *Villeneuve* d'azur à un lion d'or couronné de gueules avec deux coquilles de même en pointe, l'écu ceint d'une bordure engrelée d'or.

SAVIGNY. *

SOUSSEY. ¶

CHAZELLE. *

LAPALU, *Baron de Boulignieux.* *

SERCEY, *Seigneur d'Arconcey.* *

JOUANCY. ¶

D'AMANZÉ *de Choffailles.* *

JACUOT, *Seigneur du Magny.* *

COIGNET *de la Tuillerie de Courfon.*
Porte d'azur à deux épées d'argent pofées en fautoir, cantonnées de quatre croiffans d'argent. *Chevil.* Voyez l'armorial.

DE MOULIN *fur l'Aroux.* ¶

MESSIEURS,

CHAUFFOUR. ¶

CHATENAY, *Seigneur de Ville-sur-Arce.* *

MESSIEURS,

ROCHEFORT, *Seigneur de Froslois.* *

VESVRE. ¶

COMMISSAIRES NOMMÉS PAR LA CHAMBRE

Pour recevoir les preuves des Gentilshommes de chaque Bailliage qui prétendroient entrer en la Chambre de la Nobleſſe.

Bailliage de Dijon.

MESSIEURS,

TAVANNES, *Bailli.* *

TENARRE, *Seigneur de Montmain.* *

Le Seigneur de Travoiſy. ¶

CHOISEUL, *Seigneur de Franciere.* *

COURCELLES, *Seigneur de Pourlans, mort en* 1614 *

CHATELUX, *Seigneur de Bauvoir.* *

SAVIGNY. *

DE CHEZZI. *

LA PALU *de Boulignieux.* *

JOUANCY. *

Bailliage d'Autun & Bourbon-Lancy.

MESSIEURS,

ROCHEFORT *de la Boullaye, Bailli.* *

Le Vicomte de TAVANNES. *

DAMAS, *Seigneur de Thiange.* *

CLUGNY, *Seigneur de Conforgien.* *

LANOCLE mort en 1614. *

LA TOUR *du Bois.* *

VICHY, *Seigneur de Champron*, mort en 1614.

Bailliage de la Montagne.

MESSIEURS,

BALATHIER DE CHELEY, *Bailli.* *

ANGLURE *d'Autricourt.* *

FOISSY, *Seigneur de Jours.* *

SAINT BELIN, *Seigneur de Bielles.* *

CHATENAY, *Seigneur de Bricon.* *

DUVAL.
Porte d'azur à une bande d'argent. *Chevil.*

Bailliage de Châlons.

MESSIEURS,

BEAUFFREMONT *de Sennecey, Bailli.* *

CHAMBES, *Comte de Montfort.* *

LA SAUGERAYE. *

BOUTON *de Chamilly.* *

LA MOTTE *ſur Dehune.* *

Comté de Charolois.

MESSIEURS,

LA MAGDELAINE, *Seigneur de Cypierre, Bailli.* *

LOURDIN *de la Motte Saint Jean.* *

LA COUR *de Moulin.* *

Le Baron de DIGOINE. *

CLERMONT. *

Le Commandeur de Marcilly. *

Auxois & Noyers.

MESSIEURS,

LA MAGDELAINE, *Seigneur de Ragny, Bailli.* *

RABUTIN *de Lavaux.* *

JAUCOURT, *Seigneur de Rouvray.* *

CHOISEUL, *Seigneur de Chevigny.* *

D'AMANZÉ, *Seigneur de Chauffailles.* *

ROGEMONT. *

Mâconnois.

MESSIEURS,

ROCHEBARON. *

DAMAS *de la Claitte.* *

DRÉE, *Seigneur de la Serrée.* *

JAQUOT DE TRÉMONT. *

Auxerre.

MESSIEURS,

LA RIVIERE, *Bailli.* *

BAZERNE. ¶

Le Seigneur de Coulanges. ¶

LA FERTÉ *Fouronne.* *

LOUZE. *

SAINT PALAIS.
Porte d'argent à trois chevrons de gueules au chef de même. *Gel.* Le nom eſt éteint, & la terre a paſſé dans une autre famille.

Bar-ſur-Seine.

MESSIEURS,

Le Seigneur de Marolles, Bailli. *

CHATENAY *de Saint Vincent, Seigneur de Ville-ſur-Arce.* *

Le Commandeur de Valleuvre. ¶

SENEVOY. *

DUMONT *d'Avirey.*
Porte de gueules au chevron d'or. *Gel.*

1611.

MESSIEURS,

FRANÇOIS DE LA MAGDELAINE, *Marquis de Ragny, ELU.* *

FRANÇOIS DAMAS, *Baron de Thiange, ELU nouveau.* *

BEAUFFREMONT *de Sennecey.* *

ROCHEFORT, *Seigneur de Pluvault.* *

CHOISEUL, *Seigneur de Chevigny.* *

D'ANGLURE *d'Autricourt.* *

1614.

MESSIEURS,

FRANÇOIS DAMAS, *Baron de Thiange, ELU.* *

MESSIEURS,

EDME DE ROCHEFORT, *Seigneur de la Boullaye, Bailli d'Autun, ELU nouveau.* *

LA MAGDELAINE *de Ragny.* *

AMANZÉ. *

CHOISEUL *de Chevigny.* *

ANGLURE *d'Autricourt.* *

JAUCOURT *de Villarnoult.* *

ROCHEBARON. *

DAMAS *de la Claitte.* *

DYO *de Montperroux.* *

LA NOCLE. *

TENAY *de Saint Chriſtophle.* *

Le Seigneur de Viange. ¶

LATOUR *du Bois.* *

TENARRE. *

BOUTON *de Chamilly.* *

CHAZELLE. *

MAROLLES. *

FOISSY *de Jours.* *

ROCHEFORT, *Seigneur de Froſlois.* *

SAINT BELIN *de Bielles.* *

CHATENAY *de Saint Vincent,* *

Seigneur de Ville-ſur-Arce. *

CHAUFOURS. ¶

Le Seigneur de Travoiſy. *

CHOISEUL *de Chevigny.* *

VILLARS. *

VILLENEUVE. *

LA GUICHE *de Souterrain.* *

JOUANCY *

COMMISSAIRES NOMMÉS EN M. DC. XI.

Pour remplacer les morts ou abſens.

MESSIEURS,

LE *Commandeur de Talmay* pour Dijon. ¶

TENAY *de St. Chriſtophle* pour Autun. *

LA NOCLE pour Autun. *

DAMAS *de Savigny* pour Châlons. *

RICEY pour Bar-ſur-Seine. *

1618.

EDME DE ROCHEFORT *Sieur de la Boulaye, ELU* *

CLAUDE DE SAULX, *Comte de Baumont & de Tavannes, ELU nouveau.* *

TERME N. P.
Porte d'argent au lion de gueules. *Gel.*

CHOISEUL

MESSIEURS,

CHOISEUL *de Chevigny.* *

D'ANGLURE *d'Autricourt.* *

D'AMANZÉ. *

SAULX, *Baron de Tavannes.* *

CHABOT, *Comte de Charny.* *

Le Vicomte des Bordes. *

VIENNE, *Comte de Commarin.* *

RICHARD *de Ruffey.*
Porte d'azur au chef d'or chargé de trois tourtaux de gueules. *Gel. Pal. Chevil.*
Palliot donne Richard de Bligny d'azur à trois sautoirs d'or au chef d'or, chargé de trois tourtaux de gueules; mais Chevillard ne brise point l'écu des sautoirs, *Pal.* manuscrit tom. 7. f. 313. rapporte l'extrait d'une transaction du 17. Janvier 1483. reçue du Boye Notaire, entre Anselme Richard Ecuyer, Sieur de Bussiere & Catherine de Toulongeon sa cousine.

ANTOINE DE ROCHEEORT, *Baron de Froslois.* *

RABUTIN, *Baron de Bussy.* *

Le Baron DESFRANCS. *

LESTOUF *de Pradine, Baron d'Hurigny.* *

VICHY, *Baron de Champron.* *

Le Seigneur de Marolles. N. P. *

DAMAS, *Seigneur de Communi.* *

LE CHARRON, *Seigneur de Soirau.*
Porte d'azur au chevron d'or accompagné de deux étoiles en chef & d'une roue en pointe de même. *Gel.*

SAINT BELIN, *Seigneur de Bielles.* *

SERCEY, *Seigneur d'Arconcey.* *

DAMAS *de Senailly.* *

BUNCEY. ¶

Le Vicomte DE LA RIVIERE N. P.
Ce nom appartient à plusieurs Gentilshommes de Maison, & d'armes différentes : faute de pouvoir donner précisément au la Riviere dont il est question les armes qui lui conviennent, entre plusieurs de ceux du nom de la Riviere dont Geliot donne les armes, nous allons en choisir trois. La Riviere d'argent à cinq têtes de Dauphin d'azur, posées en sautoir, *pag. 622.*
La Riviere d'argent à la bande d'azur chargée de trois fermaux d'or, & accompagné de sept merlettes de sable, quatre en chef & trois en pointe au canton de gueules, *pag. 335.*
La Riviere de gueules à la croix d'or fretée d'azur, *pag. 237.*

DAMAS, *Seigneur de Senailly.* *

JAQUOT DE TRÉMONT. *

TENARRE *de Montmain.* *

D'ORTANS, *Seigneur de Chevigny près Dijon.*
Porte de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de trois annelets de même. *Gel.*

MESSIEURS,

DAMAS, *Seigneur de Savigny.* *
SOMMIEVRE, *Seigneur de Magny.*
Porte d'azur à deux massacres de cerf d'or l'un sur l'autre. *Gel. Chev.*
Geliot dit Maison de Champagne dont la famille qui est au Duché de Bourgogne est venue, d'où il observe qu'il y a plusieurs branches dont étoit Edme de Sommievre, Gouverneur de St. Jean-de-Lône lorsqu'il écrivoit il y a plus d'un siecle.

MAROLLES *de Chauffour.* *

RABUTIN, *Seigneur de Chantal.* *

CHATENAY *de Lanty.* *

CALENDEL, *Seigneur de Vonges.* ¶

JAUCOURT, *Seigneur de Vaux.* *

VILLERS *la Faye, Seigneur du Rousset.* *

THIARD *de Bissy.* *

FUSSEY *de Menessere.* *

THIARD *de Bragny.* *

CHAMPLECY. *

1621.

MESSIEURS,

CLAUDE DE SAULX, *Comte de Tavannes, ELU pour Dijon.*

RABUTIN, *Baron de Bussy & d'Epirey pour Autun.* *

THIARD *de Bissy pour Châlons.* *

SAINT BELIN *de Bielles pour l'Auxois.* *

VILLERS *la Faye, Seigneur de Villeneuve pour Châtillon.* *

SAULX, *Baron de Tavannes pour le Mâconnois.* *

Le Vicomte de la RIVIERE *pour Auxerre.* *

BRANCION *pour Auxerre.*
Porte d'azur à trois fasces ondées d'or. *Gel. Chev. Ménét.* Ceux de ce nom sont réduits en une seule branche, celle de Brancion-Visargent, Terre qu'elle possede depuis plus de trois siecles. N. de Brancion allié à N. le Compasseur de Courtivron, fille de N. le Compasseur & de N. de Clermont-Tonnerre, sœur de N. de Clermont-Tonnerre, Maréchal de France, n'a qu'une fille mariée à N. de Clermont-Mont-Saint-Jean, dont plusieurs fils, & deux filles Chanoinesses du Chapitre de Château-Châlons.

CHAUFFOUR, *Seigneur de Marolles pour Bar-sur-Seine.* *

Juin 1622.

MESSIEURS,

CLAUDE DE SAULX, *Comte de Tavannes. ELU.* *

JACQUES PALATIN DYO *de Montperroux, ELU nouveau.* *

MESSIEURS,

CHOISEUL *de Franciere.* *

Le Seigneur de Montigny. ¶

SAULX, *Baron de Tavannes.* *

JAUCOURT, *Seigneur de Rouvray.* *

DAMAS *de Thianges.* *

VIENNE, *Comte de Commarin.* *

LA MAGDELAINE *de Ragny, Comte de Cypierre.* *

RABUTIN, *Seigneur de Buſſy.* *

VICHY, *Seigneur de Chanron.* *

ROCHEFORT, *Seigneur de Froſlois.* *

DESFRANCS N. P.

CHARRON, *Seigneur d'Arigny.* *

TENARRE *de Montmain.* *

MAROLLES, *Seigneur de Chauffour.* *

LE BASCLE *de la Tour du Bois.*
Porte de gueules à trois macles d'argent. *Chev.* & à la Chapelle de l'Egliſe de St. Loup à Troyes où eſt inhumé N. le Baſcle, Marquis d'Argenteuil, Lieutenant Général de la Province de Champagne, avec la deviſe, *& ſine macula macla. Geliot* au mot *Argenteuil*, blaſonne les armes comme ci-deſſus, & ne les blaſonne pas au mot *le Baſcle*, qui eſt le nom de la famille.

MESSIEURS,

VIENNE, *Seigneur de Châteauneuf.* *

D'ORTANS, *Seigneur de Chevigny, près de Dijon.* *

CHOISEUL, *Seigneur de Chevigny près Semur.* *

VILLERS *la Faye, Seigneur de Villeneuve.* *

VESVRE. ¶

CHATENAY *de Saint Vincent.* *

CHAULGY, *Seigneur de Liman.* *

Vicomte de la RIVIERE *

LAPALU *de Boulignieux.* *

Le Comte d'Origny.

BALDAY *de Charron, Seigneur de Soirau.*

FOUDRAS, *Seigneur de Preſſia.* *

L'ESTOUF-PRADINE *de Poinſon.* *

COMMISSAIRES NOMMÉS
Pour la vérification des preuves.

Bailliage de Dijon.

MESSIEURS,

SAULX-TAVANNES, *Bailli.* *

VICHY *de Chanron.*

TENARRE *de Montmain.* *

MAROLLES, *Seigneur de Chauffour.* *

D'ORTANS, *Seigneur de Chevigny.* *

DUFAUR *de Pibrac de Bragny.* *

Autun.

MESSIEURS,

ROCHEFORT *de Pluvault la Boullaye, Bailli.* *

RABUTIN, *Baron de Buſſy.* *

LE BASCLE *de la Tour du Bois.* *

DYO *de Montperroux, Seigneur d'Eſſanlay.* *

BLOT, *Seigneur de Chauvigny.*
Porte d'argent à cinq lozanges de gueules miſes en faſce au lambel de ſable à quatre pendans, ou bien *porte* d'argent à la faſce lozangée de cinq pieces de gueules au lambel de ſable à quatre pendans. *Gel.* N. de Blot, ci-devant Guidon de Gendarmerie, a épouſé à Paris N. Charpentier d'Ennery.

CHOISEUL, *Seigneur de Vaudenay.* *

Châlons.

MESSIEURS,

BEAUFFREMONT, *Marquis de Sennecey, Bailli.* *

CHATENAY *Saint Vincent.* *

THIARD *de Biſſy.* *

FOUDRAS, *Seigneur de Preſſia.* *

SAVIGNY. *

DAMAS *de Vellerot.* *

Bailliage de la Montagne.

MESSIEURS,

D'AUVET, *Seigneur de Belau, Bailli.*
Porte bandé de gueules & d'argent de ſix pieces, la ſeconde chargée d'un lion de ſable. *Gel.* Deſmarais le Grand Fauconnier, Deſmarais mort depuis quelques années étoit d'Auvet.

ROCHEFORT *de Froſlois.* *

VILLERS *la Faye de Villeneuve.* *

DE VESVRES. ¶

SOMMIERE, *Seigneur de Juilly.* *

LESTOUF *Pradine de Poinſon.* *

Auxois.

MESSIEURS,

LA MAGDELAINE *de Ragny, Bailli.* *

VIENNE, *Comte de Commarin.* *

JAUCOURT, *Seigneur de Rouvray.* *

LA PALU *de Boulignieux.* *

CHOISEUL *de Chevigny.* *

CLUGNY, *Seigneur d'Aisy.* *

Charolois.

MESSIEURS,

CYPIERRE, *Bailli.* *

DAMAS, *Seigneur de Cleffy.* *

CHAULGY, *Seigneur de Limau.* *

LA RIVIERE, *Seigneur de Martenay.* *

LA COUR *de Moulin* N. P. *

Le Commandeur de PERNES *d'Epinac* *

Mâcon.

MESSIEURS,

BOUHIER, *Bailli.* *

SAULX, *Baron de Tavannes.* *

DAMAS, *Baron de Thiange.* *

DRÉE *de la Serrée.* *

VIENNE *de Châteauneuf.* *

MONTJURAIN. ¶

Auxerre.

MESSIEURS,

Le Vicomte de la RIVIERE, *Bailli.* *

COIGNET *de la Thuillerie, Seigneur de Courson.* *

CHATELUX, *Seigneur de Coulanges.* *

PELISSIER. *

CHAMPLENY *la Riviere*, Pal. *pag.* 73. *

MASLAIN, *Seigneur de Segnelay.* *

Bar-sur-Seine.

MESSIEURS,

DU CHAUFFOUR, *Seigneur de Marolles, Bailli.* *

CHATENAY *de Ville-sur-Arce.* *

CONYGAN *d'Arsenay.* *

Août 1622.

MESSIEURS,

JACQUES PALATIN DE DYO, *Seigneur de Montperroux, ELU.* *

SAULX, *Comte de Tavannes.* *

DESFRANCS. *

LE BASCLE *de la Tour du Bois.*

TENARRE *de Montmain.* *

RABUTIN. *Seigneur de Buffy.* *

SAINT BELIN *de Bielles* *

D'ORTANS, *Seigneur de Chevigny près Dijon.* *

JAUCOURT *de Rouvray.* *

THIARD *de Biffy.*

CHATENAY *de Saint Vincent.* *

LA COUSSE. *

DU FAURPIBRAC *de Bragny.* *

LA PALU *de Boulignieux.* *

Le Vicomte de la RIVIERE. *

DAMAS-CORMAILLON, *Seigneur de Jouancy.* *

CHENU *de Nuis.*
Porte d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois hures de Sangliers, deux en chef & une en pointe. *Chev.*

VILLERS *la Faye de Villeneuve.* *

MASLAIN. *

DAMAS *de Crux, Seigneur de St. Thibault.* *

1626.

Bailliage de Dijon.

MESSIEURS,

JACQUES PALATIN DE DYO, *Baron de Montperroux, ELU.* *

CHARLES DE SAULX, *Baron de Tavannes, ELU nouveau.* *

SAULX, *Comte de Tavannes.* *

D'ORTANS, *Seigneur de Chevigny.* *

VILLARS. *

LA COUSSE. *

TENARRE, *Seigneur de Grosbois.* *

JAUCOURT, *Seigneur de Vaux.* *

CHABOT, *Seigneur de Brion.* *

MESSIEURS,

MAROLLES, *Seigneur de Chauffour.* *

BOUHIER, *Seigneur de Pouilly.* *

TROTTDAM N. P.

Autun.

CHAUGY *de Rouffillon.* *

DYO *de Montperroux*, *Seigneur d'Effanley.*

PERNES. *

CHOISEUL *de Traves.* *

BLOT, *Seigneur de Chauvigny.* *

DESARTZ.
Porte de gueules à deux lions naiffans diffamés & adoffés d'argent. *Gel.*

LA MAGDELAINE, *Seigneur de Marcilly.* *

DEFRAISE. ¶

BERNARD *de Monteffus*, *Seigneur de Brandon.* *

VILLEQUIER, *Seigneur de Marchefeul.* *

D'ARCY, *Seigneur Desbaugy.* *

Châlons.

MESSIEURS,

CHATENAY *de Saint Vincent.* *

THIARD *de Biffy.* *

FUSSEY *de Serrigny.* *

MONTCONIS *de Bellefond.* *

Le Seigneur de Moroge N. P. *

MONTCONIS N. P. *

DAMAS DIGOINE, *Seigneur de Saint Bonnet.* *

Auxois.

MESSIEURS,

CHOISEUL, *Seigneur de Chevigny.* *

JAUCOURT *de Villarnoult.* *

JAUCOURT, *Seigneur de Rouvray.* *

Le Seigneur de Veffigneux. ¶

SAINT BELIN *de Bielles.* *

BRIQUEMAULT, *Seigneur de Ruere.*
Porte fafcé d'or & de gueules de fix pieces à la bande d'hermines brochant fur le tout. *Gel. Chevil.* Un Gentilhomme de ce nom fut un Capitaine d'hommes de pied diftingué fous Henri IV. il eft fouvent parlé dans les auteurs du Régiment de Briquemault.

CHOISEUL *d'Eguilly.* *

DAMAS, *Seigneur de Senailly.*

MESSIEURS,

DE LA PALU *de Boulignieux.* *

Le Commandeur de Lavault-Rabutin. *

SERCEY, *Seigneur d'Arconcey.* *

La Montagne.

MESSIEURS,

Le Seigneur d'Heriffey. *

VILLERS *la Faye de Villeneuve.* *

DE VESVRE ¶

CLUGNY *de Teniffey.* *

TOURLOYE. ¶

Charolois.

MESSIEURS,

LA GUICHE *de Souterrain*, *Commandeur de Mâcon.* *

Le Seigneur des Terreaux. ¶

DE LA RIVIERE. *

SAYVE *de Preffy.*
Porte d'azur à la bande d'argent chargée de trois couleuvres. *Gel. Pal. Chevil.* idem au monument de l'Eglife des Cordeliers de Dijon. *Geliot* obferve que le Comte de la Motte, Baron de Thil prit alliance en la Maifon de Vienne. *Palliot, pag. 179.* donne l'écu brifé d'un lambel d'argent. *Pag. 226.* il donne l'écu écartelé comme ci-deffus au premier & quatre, & au deux & trois de recour; le nom de Sayve eft éteint en mâle. Il y en a eu plufieurs membres du Parlement de Bourgogne, & deux Chevaliers d'honneur; voyez *Gel.* & fon Continuateur. Victoire de Sayve diftinguée par fes graces, fes connoiffances & fon efprit, eft, à ce qu'on croit, la derniere du nom, fubftitué à une branche de ceux du nom de la Croix Chevrier de Dauphiné.

Mâconnois.

MESSIEURS,

SAULX, *Baron de Tavannes.* *

LA GUICHE *de Sevignon.* *

DRÉE *de la Serrée.* *

DIGOINE, *Seigneur du Palais.* *

L'ESTOUF *Pradine*, *Seigneur d'Hurrigny.* *

CLERMONT, *Seigneur de Peronne.* *

Auxerre.

MALAIN, *Seigneur de Seignelay.* *

D'ESTERLING, *Seigneur de Ste. Palais.* ¶

CHAUFFOUR *Marolles* N. P. *

D'ANGLURE, *Seigneur d'Autricourt.* *

GENTILSHOMMES

GENTILSHOMMES NOMMÉS PAR BAILLIAGE
Pour les preuves.

Dijon.

MESSIEURS,

SAULX-TAVANNES, *Bailli.* *

D'ORTANS, *Seigneur de Chevigny.* *

CHABOT, *Seigneur de Brion.* *

TENARRE, *Seigneur de Grosbois.* *

MAROLLES, *Seigneur de Chaufour.* *

PIBRAC, *Seigneur de Bragny.* *

Autun.

MESSIEURS,

ROCHEFORT, *Marquis de la Boulaye, Bailli.* *

RABUTIN, *Baron de Buſſy.* *

LE BASCLE *de la Tour du Bois.* *

DYO *de Montperroux, Seigneur d'Eſſanlay.* *

DAMAS *de Sauvigny.* *

CHOISEUL *de Traves.* *

Châlons.

MESSIEURS,

BRANCION, *de Viſargent.* *

CHATENAY *de Saint Vincent.* *

FOUDRAS, *Seigneur de Preſſia.* *

FUSSEY *de Serrigny.* *

THIARD *de Biſſy.* *

CLUGNY, *Seigneur de Rancy.* *

Auxois.

MESSIEURS,

VIENNE, *Comte de Commarin.* *

JAUCOURT, *Seigneur de Villarmont & de Rouvray.* *

DE LAPALU *de Boulignieux.* *

CHOISEUL, *Seigneur de Chevigny la Meure.* *

CLUGNY, *Seigneur d'Aizy.* *

SERCEY, *Seigneur d'Arconcey.* *

La Montagne.

MESSIEURS,

DE RICEY, *Bailli.* *

CHATENAY *de Bricon.* *

VILLERS *la Faye, Seigneur de Mauvilly.* *

DE VESVRES †

SOMMIEVRE, *Seigneur de Juilly.* *

LESTOUF *Pradine de Poinſon.* *

Charolois.

MESSIEURS,

Le Comte de SAINT PIERRE, *Bailli.*
Porte d'or à trois coqs dragonnés de ſable. *Geliot.*

DAMAS, *Seigneur de Clecy.* *

LA COUR *de Moulin.* N. P. *

LA GUICHE *de Souterrain.* *

LA RIVIERE, *Seigneur de Martenes.* *

Le Commandeur de PERNES *d'Epinac* *

Mâcon.

MESSIEURS,

BOUHIER, *Bailli.* *

SAULX, *Baron de Tavannes.* *

DRÉE *de la Serrée.* *

DAMAS, *Baron de Thianges.* *

PIERRE CLOS. ¶

CHEVRIERS, *Seigneur de Saint Mauris.*
Porte d'argent à trois chevrons de gueules à la bordure engrelée d'azur. *Gel. Chevill.*

Auxerre.

MESSIEURS,

Le Vicomte D'AUVET, *Bailli.* *

COIGNET *de Courſon.* *

BEAUVOIR DE CHATELUX, *Seigneur de Coulanges.* *

PESSELIERE. ¶

D'ESTERLING, *Seigneur de Sainte Palais.* †

MALAIN, *Seigneur de Seignelay.* *

1629.

MESSIEURS,

HENRI DE SAULX, *Marquis de Mirebeau & de Tavannes. ELU.* *

JEAN DE LAPALU, *Baron de Boulignieux, ÉLU Subftiut.* *

ROUXEL *de Medavid.*
Porte d'or à trois coqs de gueules. *Gel.* Les Maréchaux de Medavid & de Grancey étoient de ce nom, qui eft éteint. Le dernier Maréchal & fes freres font morts fans poftérité légitime, & la Terre de Grancey a paffé à Madame Aubert de Tourny, veuve du Comte de Grancey pour fes reprifes.

DAMAS *de Thianges.* *

SAULX, *Comte de Tavannes.* *

SAULX, *Seigneur d'Arc-fur-Tille.* *

VILLERS *la Faye, Seigneur de Villeneuve.* *

VILLARS *de Chevigny.* *

TENAY *de St. Chriftophle.* *

DAMAS, *Comte de Thianges.* *

PESSELIERE. †

JAUCOURT *de Rouvray.* *

JAUCOURT *de Villarnoult.* *

BEAUVOIR, *Comte de Chatelux.* *

BEAUFFREMONT, *Baron de Ruffey.* *

DYO *de Montperroux.* *

L'ESTOUF-PRADINE, *Seigneur de Poinfon.* *

MONTJOUVAN. N. P.
Porte de gueules au fautoir engrelé d'argent. *Gel. Chevil.* N. de Montjouvan, Doyen du Chapitre des Comtes de St. Jean de Lyon, eft de ce nom.

LA GUICHE *de Sevignon* *

DEFRAIZE. †

DRÉE *de la Serrée.* *

CHATENAY *de Lanty.* *

CUSSIGNY
Porte de gueules à une fafce d'argent chargée de trois écuffons d'azur. *Gel. Chevill.* Ce dernier obferve que les Cuffigny ont été Seigneurs de Viange.

LA RIVIERE, *Seigneur de Martenay.* *

LE COMPASSEUR. N. P. *

MILLET, *Seigneur de Marcilly.* *
Porte de gueules à cinq lozanges d'argent mis en croix. *Gel. Chevil.*

BOUTON *de Chamilly.* *

MONTCONIS. N. P. *

FUSSEY *de Meneſſerre.* *

MESSIEURS,

BERNAY. ¶

CUSSIGNY, *Seigneur de Viange.* *

CHISSEY, *Seigneur de Varange.* *

TROTTDAM. N. P. *

Le Seigneur de MOROGE. N. P. *

1631.

MESSIEURS,

CHARLES DE LAPALU, *Seigneur de Boulignieux, ELU.*

JAUCOURT *de Villarnout.* *

JAUCOURT *de Rouvray.* *

D'ORTANS, *Seigneur de Chevigny-les-Dijon.* *

DUFAUR-PIBRAC. *

FOUDRAS, *Seigneur de Preffia.* *

CHOISEUL, *Seigneur de Chevigny-les-Semur.* *

SAINT BELIN *de Bielles* *

DUFAUR *de Bragny.* *

THIARD *de Biffy.* *

MALAIN, *Seigneur de Miffery.* *

MESSEY. N. P. *

L'ESTOUF-PRADINE. *

DRÉE *de la Serrée.* *

REGNIER, *Seigneur de Villecomte.*
Porte d'azur à trois branches de palme d'or, les deux du chef affrontées, qui eft *Regnier*, écartelé de fable à trois jumelles d'argent à la bordure de même, qui eft *Laferté* au Comté de Bourgogne. *Gel. Chevil.*

MILLET, *Seigneur de Marcilly.* *

ROCHEFORT *de Pluvaux & autres.* *

1632.

MESSIEURS,

CHARLES DE LAPALU, *Seigneur de Boulignieux, ELU.* *

HERCULE DE VILLERS *la Faye, Seigneur de Villeneuve, ELU nouveau.* *

SAULX, *Comte de Tavannes.* *

SAULX, *Chevalier de Tavannes.* *

SAINT BELIN *de Bielles.* *

JAUCOURT, *Seigneur de Rouvray.* *

MESSIEURS,

D'ORTANS, *Seigneur de Chevigny près Dijon.* *

CHOISEUL, *Seigneur de Chevigny près Semur.* *

FOUDRAS, *Seigneur de Pressia.* *

PRACONTAL, *Seigneur de Souffey.* *

CHATENAY *de Lanty.* *

BOUTON *de Chamilly.* *

LESTOUF *de Poinson.* *

MASLAIN, *Seigneur de Seignelay.* *

DAMAS *Cormaillon, Seigneur de Morande.* *

CLUGNY *de Colombier.* *

DUFAUR *de Bragny.* *

Le Commandeur de Pressia. *

D'ESTERLING, *Seigneur de Sainte Palais.* †

MAROLLES. N. P. *

MALAIN. N. P. *

LA MAGDELAINE *de Juilly.* *

VESVRES. †

JAUCOURT *de Vaux.* *

COLOMBET, *Seigneur de Giffey.*
Porte d'azur à trois colombes d'argent. *Gel.*

SAULX, *Marquis d'Arc-sur-Tille.* *

Le Commandeur de Vesvres. †

RICHARD, *Seigneur de Curtil.* *

MASLAIN *Seigneur de Miffery.* *

LONGUEVAL. N. P.
Porte bandé de vair & de gueules de six pieces *Gel.*

DESBARRES, *Seigneur de Charencey.*
Porte d'azur à la fasce d'or chargée d'une étoile de gueules & accompagnée de trois croissans d'argent. *Gel. Pal. Chevil.* Idem au monument de l'Eglise de Nôtre-Dame de Dijon de l'an 1599. cité par *Palliot*, & dans ses Manuscrits, *tome* 10. *folio* 416.

D'ESCROTS, *Seigneur d'Uchon & de la Tour du Bois.* ¶

DE LAUGNAC, *Seigneur de Sivry*
Porte écartelé au premier & quatrieme de gueules à deux balances l'une sur l'autre d'or, au deux & trois de gueules à une bande de trois pieces d'or. *Gel.*

CHAUGY, *Seigneur de Roussillon.* *

CALENDEL, *Seigneur de Vonges.* †

VILLARS. *

L'ESTOUF *de Cirot.* *

CLUGNY *de Teniffey.* *

SOMMIEVRE, *Seigneur d'Ampilly.* *

MESSEY *de Mauvilly.* *

MESSIEURS,

LEVIS, *Seigneur de Saint Liger.*
Porte d'or à trois chevrons de sable, *Gel.* Ceux de ce nom ont eu des établissemens dans la Province: cette maison étoit divisée en beaucoup de branches, on les distinguoit par les surnoms de Chalus, Lugny, Florensac, Mirepoix, Châteaumorant, *&c.* le dernier Marquis de Châteaumorant mort Lieutenant Général, avoit épousé en Bourgogne N. Languet de Rochefort, d'un nom noble, ancien & distingué par plusieurs personnes qui ont occupé des places considérables, en s'attachant encore moins aux dignités qu'au mérite, on citera ici Hubert Languet qui avoit été Ministre d'Etat d'Auguste, Electeur de Saxe, vers 1560. ainsi que de Thou le rapporte. N. Languet, Baron de Montigny, Officier Général en Empire, & Chevalier de l'Ordre de Virtemberg, frere de N. Languet, Archevêque de Sens & du Curé de Saint Sulpice, Fondateur d'un monument qui est devenu le rival des anciennes pyramides d'Egypte, & de Guillaume Languet de Rochefort, Conseiller au Parlement de Bourgogne, dont la sœur N. Languet avoit épousé N. Rigoley, Premier Président de la Chambre des Comptes de Bourgogne, du nom duquel il y a trois premiers Présidens de cette Compagnie. Le Marquis de Levis-Châteaumorant a laissé quatre filles dont les trois aînées sont mariées à N. de Levis-Mirepoix, N. de Clermont-Montoison, & N. de Saux de Tavannes.

D'HUGON, *pere & fils.*
Porte d'azur à deux lions d'or. *Gel.* Ceux de ce nom subsistent dans l'Autunois où ils possedent plusieurs Terres. Robert d'Hugon allié à N. Feideau, fille de N. Feideau & de N. de Chabanne en a plusieurs fils, l'un desquels est reçu à Malthe.

LES DAURÉES.
Daurées de Seronville, *Porte* d'azur à trois lions léopardés l'un sur l'autre d'argent. *Gel.*

CHOISEUL *de Meneftreux.* *

LE CAMUS, *Bailli d'Auxerre.* ¶

D'HUGON *de la Rochette, Seigneur de Chalvosson.* *

PHILIBERT MAILLOT, *Seigneur de Villefery.*
Maillot en Bourgogne, maison originaire de Normandie, alliée à celle de Villers la Faye, portoit d'azur à trois maillets d'or. *Gel.*

HERCULE DE VILLERS *la Faye, Seigneur de Villeneuve, ÉLU.* *

Le Comte de CHAUGY. *

D'AMANZÉ. *

SAINT BELIN *de Bielles.* *

JAUCOURT *de Rouvray.* *

JAUCOURT *de Villarnout, fils.*

PERNES. *

DUFAUR *de Bragny.* *

SAULX, *Marquis d'Arc-sur-Tille.* *

MAROLLES. N. P. *

BEAUVOIR, *Comte de Chatelux.* *

PRACOTAL, *Seigneur de Souffey.* *

CUSSIGNY, *Seigneur de Viange.* *

VILLERS *la Faye, Seigneur du Rousset.* *

MESSIEURS,

THESUT, *Seigneur de Verrey.*
Porte d'or à la bande de gueules chargée de trois fautoirs d'or. *Gel Pall. Chevill.* Ces armes se voient à la clef de la voûte d'une Chapelle bâtie par ceux de ce nom aux Carmes de Châlons-sur-Saône dans le quinzieme siecle, & sur plusieurs anciens monumens qui s'y trouvent. N. de Thesut, Abbé Commandataire de Moutier-Saint-Jean, Conseiller d'Etat d'Eglise, auquel Philipe d'Orléans, Régent du Royaume, avoit confié la feuille des Bénéfices, étoit de ce nom.

CHOISEUL, *Seigneur de Chevigny.* *

ROCHEFORT, *Seigneur de Pluvault.* *

CLERON, *Seigneur de Possange.*
Porte de gueules à la croix d'argent cantonnée de quatre croix fleuronnées de même. *Gel.*

FUSSEY, *Seigneur de Chazelle* *

L'ESTOUF *Pradine, Seigneur d'Hurigny.* *

FONTETTE. N. P. *

CHOISEUL. *

CORCELLES. *

D'HUGON *de la Rochette, Seigneur de Chalvosson.* *

CLUGNY, *Seigneur d'Aisy.* *

MALAIN., *Seigneur de la Canche.* *

RICCEY, *Baron de Rancy.* *

MALLASSIS, *Seigneur de Clery.*
Porte de gueules à une croix engrelée d'argent. *Gel.*

DEVAUX *Boussenois.* N. P.
Porte d'azur à une croix d'or. *Gel. Chevill.*

SOMMIEVRE, *Seigneur de Juilly.* *

SOMMIEVRE, *Seigneur d'Ampilly.* *

MALAIN, *Seigneur de Seignelay.* *

CHAUGY, *Baron de Roussillon.* *

DAMAS *de Mussigny.* *

FOISSY, *Seigneur de Jours.* *

SERCEY *d'Arconcey.* *

MILLET, *Seigneur de Marcilly.* *

LA COUSSE, *Seigneur de Trouhans.* *

CLUGNY *de Thenissey.* *

JAQUOT, *Seigneur de Neuilly.* *

1636.

MESSIEURS,

HERCULES DE VILLERS *la Faye, ELU.* *

PERNES, *ELU nouveau.* *

SAULX, *Comte de Beaumont.* *

MESSIEURS,

LAPALU *de Boulignieux.* *

SAULX, *Chevalier de Tavannes.* *

SAINT BELIN *de Bielles.* *

JAUCOURT *de Rouvray.* *

FOUDRAS, *Seigneur de Pressia.* *

BOUTON *de Chamilly.* *

CHOISEUL, *Seigneur de Chevigny.* *

VILLERS *la Faye.* *

PRACONTAL *de Soussey.* *

D'ESTERLING, *Seigneur de Sainte Palais.* *

MAROLLES. N. P. *

LA MAGDELAINE *de Juilly.* *

JAUCOURT, *Seigneur de Vaux.* *

MALAIN, *Seigneur de Missery.* *

MILLET, *Seigneur de Marcilly.* *

CHAUGY *de Roussillon.* *

CLUGNY *de Thenissey.* *

BERNARD *de Montessus de Ballore.* *

CLUGNY, *Seigneur d'Aisy.* *

LA GUICHE *de Sevignon.* *

Le Commandeur de Lavaux, RABUTIN. *

CHOISEUL *de Traves.* *

BELLUJON, *Baron de Copet.* *

ROCHECHOUART *d'Agey.* *

FOISSY, *Chevalier de Chamesson.* *

MAILLOT, *Seigneur de Villefery.* *

Novembre 1636. à Beaune à cause de la Peste.

MESSIEURS,

PERNES, *ELU.* *

SAULX, *Comte de Tavannes.* *

SAULX, *Chevalier de Tavannes.* *

RABUTIN *de Bussy, ELU du Maconnois.* *

FOUDRAS, *Commandeur de Pressia.* *

CHOISEUL *de Chevigny.* *

MAROLLES. N. P. *

D'ESTERLING *de Sainte Palais.* *

REGNIER, *Seigneur de Bussiere.* *

1639.

1639.

MESSIEURS,

PERNES, *ELU.* *

GASPARD DE SAULX, *Chevalier de Tavannes*, *ELU nouveau.* *

BEAUVOIR, *Comte de Chatelux.* *

D'ORTANS, *Baron de Chevigny près Dijon* *

DAMAS, *Baron de Marey.* *

VILLERS *la Faye*, *Seigneur de Villeneuve.* *

PRACONTAL, *Seigneur de Souffey.* *

MESSEY, *Seigneur de Mauvilly.* *

LATOURNELLE. N. P. *

CHOISEUL *de Traves.* *

CLUGNY, *Seigneur d'Aisy.* *

JAUCOURT, *Seigneur de Vaux.* *

LA COUSSE, *Seigneur de Trouhans.* *

BEAUVOIR, *Vicomte de Chatelux.* *

LA MAGDELAINE, *Seigneur de Brecy.* *

SOMMIEVRE, *Seigneur d'Ampilly.* *

DAMAS, *Seigneur de la Claitte.* *

BERNARD *de Montessus*, *Seigneur de Ballore.* *

ROCHEFORT *de Pluveault.*

RABUTIN *de Bussy.* *

SAYVE, *Seigneur de Pressy.* *

MESSEY. N. P. *

REGNIER *de Montmoyen* *

DUMONTOT, *Seigneur de Grandmont.* ¶

CHAUGY, *Baron de Roussillon.* *

L'ESTOUF *de Pradine.* *

MONTCONIS. N. P. *

LONGUEVAL. N. P. *

CHOISEUL *de Meneftreux.* *

BOUVENT. N. P.
Porte de gueules à la croix dentée d'argent. *Gel. Chevil.*

TENNARRE *de Montmain* *

JAUCOURT *de Villarnoüt.* *

BOUTON, *Baron de Chamilly.* *

SENEVOY *& autres.* *

1642.

MESSIEURS,

PERNES, *ELU.* *

LOUIS DE CHOISEUL, *Marquis de Franciere*, *ELU.* *

VILLERS *la Faye*, *Seigneur de Villeneuve.* *

PRACONTAL, *Seigneur de Souffey.* *

HENIN-LIETARD, *Comte de Roche.*
Henin-Lietard & de Boffu *porte* de gueules à la barre d'or. *Gel.* Ceux de ce nom ont des établiffemens en Flandres. Le Prince de Chimay eft auffi du même nom : la branche d'Henin-Lietard, connue en Bourgogne fous le nom des Comtes de Roche, a fini dans la perfonne de N. d'Henin-Lietard, Comte de Roche, Chevalier d'Honneur du Parlement de Bourgogne, qui avoit époufé Marianne de Thefut, dont il ne laiffa point de poftérité.

CHOISEUL *de Meneftreux.* *

DUBOIS, *Seigneur d'Aisy.* *

CHABOT, *Comte de Charny.* *

LEMOINE, *Seigneur d'Autricourt.*
Porte d'argent à trois coquilles de gueules au croiffant de même en cœur. *Gel.*
Le même Auteur donne encore *Lemoine* d'argent à fept lozanges de gueules pofées trois, trois & une.

CHATELUX, *Chevalier de Beauvoir.* *

CHOISEUL *de Chevigny.* *

JAUCOURT, *Seigneur de Vaux.* *

DU MONTET, *Seigneur de Lufigny.* †

MAILLOT *de Muffigny.* *

MESSEY. N. P. *

DEPRA-BALAYSAULX.
Dont un Lieutenant Général des armées du Roi. *Geliot* a fait une faute dans l'orthographe, il écrit *Barlay-Saulx*, originaire de Franche-Comté, dit cet auteur, dont eft à préfent le Seigneur de Beffey, Saint Aubin & Gamay en partie, *porte* de gueules à la bande d'argent, accompagné de deux corps enguichés de même. Le Marquis de *Pefeux*, Gouverneur de Langres eft de ce nom, & porte de même que le Marquis *Depra.* Chevillard donne l'écu écartelé au premier & quatre de *Choifeul*, & aux deux & trois de fable au lion d'or & fur le tout *Depra* comme ci-deffus.

L'AUGNAC, *Seigneur de Sivry.*

VICHY *d'Argentcourt.* *

SAULX, *Seigneur de Blagny.* *

CHATELUX, *Comte de Beauvoir.* *

CHAUGY *de Rouffillon.* *

COTTIS *du Terrail.* ¶

DRÉE *de la Serrée.* *

CLERON, *Seigneur de Paffanges.* *

MESSIEURS,

MAROLLES. N. P. *

CHOISEUL *de Vauteau.* *

FOUDRAS. N. P. *

JACUOT, *Seigneur de Tremont & autres.* *

En Décembre 1642.

MESSIEURS,

LOUIS DE CHOISEUL, *Marquis de Franciere, ELU absent.* *

D'ORTANS, *Seigneur de Chevigny, a présidé.* *

VILLERS *la Faye de Villeneuve.* *

DAMAS, *Seigneur de Souſſey.* *

BERNARD *de Monteſſus, Seigneur de Rully.* *

SOMMIEVRE, *Seigneur d'Ampilly.* *

DUBOIS *d'Aiſy.*
Porte d'azur à la faſce d'argent, le chef chargé de deux fleurs de lis d'argent & d'une étoile de même, & en pointe d'un hériſſon d'argent. *Chevil.*

CHOISEUL *de Vauteau.* *

BRANCION. N. P. *

FAUTRIERE, *Seigneur de Courcheval.* *

DRÉE *de la Serrée.* *

D'ESTERLING, *Seigneur de Sainte Palais.* *

1645.

MESSIEURS,

VILLERS *la Faye, Seigneur de Villeneuve, ELU.* *

NICOLAS BOUTON, *Comte de Chamilly, ELU nouveau.* *

DAMAS *de Thianges.* *

CHOISEUL *de Chevigny.* *

PERNES. *

ROCHEFORT *de Pluveault.*

MILLET, *Seigneur de Marcilly.* *

DUBOIS *d'Aiſy.*

CHAUGY *de Rouſſillon.* *

DE VILLARS. *

VILEERS *la Faye du Rouſſet.* *

CHOISEUL *de Vauteau.* *

DESCROTS. N. P.

MESSIEURS,

MOUCHET, *Seigneur de Communi.*
Porte de gueules à trois oiſeaux d'argent poſés deux & un. « La Maiſon du Mouchet eſt originaire de Dauphiné » *St. Julien de Baleure*, antiquités de Mâcon, pag. 354. » édition de Paris, *in-fol.* 1581. » N. de Mouchet, Chanoineſſe du Chapitre d'Alix, eſt de ce nom, ainſi que N. de Mouchet alliée à N. de Theſut, dont la branche eſt établie dans le Châlonnois.

SAINT MAURIS. N. P. *

DRÉE *de la Serrée.* *

FAUTRIERE, *Seigneur de Courcheval.* *

DAMAS, *Seigneur de Souſſey.* *

DE SERCEY, *Seigneur d'Arconcey.* *

LA PRÉE. N. P.
Porte d'azur à deux clefs d'argent poſées en ſautoir, les pennetons en bas. *Gel.*

D'HUGON, *Seigneur de la Rochette.* *

DE GAND. N. P. *

SOMMIEVRE, *Seigneur d'Ampilly.* *

CHATENAY *de Saint Vincent.* *

BERBIS, *Seigneur de Cromey.*
Porte d'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'une brebis d'argent. *Gel. Pal. Chevil.* Idem au monument de Pierre Berbis, Ecuyer, enterré à la Sainte Chapelle de Dijon en 1452. On voit à l'Egliſe Nôtre-Dame de Dijon un autre monument du ſeizieme ſiecle. N. Berbis de Cromey, alliée à N. Fyot de la Marche, premier Préſident du Parlement de Bourgogne eſt la derniere de cette branche. Il y a pluſieurs branches de Berbis Ranci, Longecour & des Mailly ; N. Berbis de Ranci, alliée à N. de Scoraille, a deux filles, l'aînée mariée à N. Chifflet, Conſeiller au Parlement de Beſançon, la ſeconde à N. . . de Malan. N. Berbis de Longecour eſt allié à N. l'Amy de Samerey.

GANAY, *Seigneur de Velley.* *

DEPRA-*Balayſaulx.* *

FOUDRAS. *

CARBONNET, *Seigneur de la Motte.*
Porte de gueules à trois panaches d'or poſés deux & un. *Chevil.* les dit originaire de Gaſcogne.

Le Seigneur DE VOUGEOT. ¶

SENNEVOY, *Seigneur de Vizerny.* *

BOUHIER, *Seigneur de Pouilly.* *

LACOUSSE, *Seigneur d'Arcelot.* *

DUMONTET, *Seigneur du Brouillard & pluſieurs autres.* †

1648.

MESSIEURS,

JACQUES DE SAULX, *Comte de Tavannes, ELU ladite année.* *

MESSIEURS,

NAGU *de Varenne.* *

ROCHEFORT *de Pluveault.* *

FRANAY, *Seigneur de Montconis.* *

GEVALOIS, *Seigneur de Fraise.*
Porte d'argent à un arbre de synople. *Chevil.*

CHOISEUL *d'Esguilly.* *

CHATELUX *de Beauvoir.* *

DUVAL *de Musseau.* *

CLUGNY *de Dracy.* *

GRANDMONT, *Seigneur de Varanges.*
Au Comté de Bourgogne (*dit Gel.*) *Porte* d'azur à trois bustes de reines vêtues d'argent & couronnées à l'antique d'or. Ce nom subsiste, & les deux fils du feu Marquis de Grandmont, Lieutenant Général des armées du Roi ont chacun pris alliance.

CLERON, *Seigneur de Possanges* *

DE LA VERNE, *Seigneur de Corbeton.* *

ROGEMONT. N. P.
Porte d'argent à une aigle éployée de gueules becquée & membrée d'or. *Gel.* Rogemont de gueules au lion d'or. *Chevil.* Cet auteur dit, Seigneur dudit lieu & de Pierre-Cloux, Baron de Chandée.

FAUTRIERE, *Seigneur de Courcheval.* *

POUILLY *

ROYER *de Saint Micault.*
Porte d'azur à un lion d'or accompagné de trois étoiles de même écartelé *de la Rochette* d'azur à une fasce d'argent, chargée de trois églettes de gueules, & accompagnée de trois étoiles d'or. *Gel. Chevil.*

DUFAUR-PIBRAC. *

SAYVE, *Chevalier de Thil.* *

SAINT BELIN *de Bielles.* *

JAUCOURT, *Baron & Chevalier d'Auzon.* *

CHENU *de Nuis.* *

VILLERS *la Balme.* *

GOURREAU *Dumont*, *Seigneur de la Perriere.*
Porte d'or à l'aigle éployée de sable, becquée & membrée de gueules. *Gel.*

CALENDEL, *Seigneur de Vonges.* †

CLERON, *Seigneur de Saffres.* *

LA MAGDELAINE *de Ragny.* *

DU MONTET. N. P. *

SAULX, *Chevalier de Tavannes.* *

FONTETTE *de Chavance.* *

REGNIER *de Bussiere.* *

Le Chevalier de FRASANS.
Porte d'or au cerf de gueules sommé sans nombre. *Gel. Chevil. Pal.* manusc. tom. 4. fol. 79. donne l'extrait d'une Charte du quinzieme siecle sur ceux de ce nom qui subsiste en plusieurs branches. Le même *Pal.* manusc. tom. 10. fol. 31. donne la date du contrat *de mariage* de Philipe Fyot, Seigneur d'Arbois, Orain, Bey & Montjey, reçu le dernier Novembre 1619. par Geliot Notaire, où a signé Benigne de Frasans.

MESSIEURS,

DE HENIN-LIETARD, *Comte de Roche* *

FRELY. ¶

DUMONTET, *Seigneur de Lusigny.* *

BINZE. ¶

TENARRE, *Chevalier de Montmain.* *

FOUDRAS, *Seigneur de Pressia.* *

LA BROSSE.
Porte d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable. *Gel.*

SAULX, *Comte de Baumont.* *

SURDY. ¶

MAGNIEN, *Seigneur de Chailly.*
Porte d'azur à deux palmes d'or mises en pals. *Chev.*

FUSSEY, *Seigneur de Chazelle* *

CHOISEUL, *Seigneur de Chevigny.* *

SAINT MARTIN, *Seigneur de Montjalin & plusieurs autres.* *

1650.

MESSIEURS,

GEORGE DE SAINT BELIN, *Baron de Bielles*, *ELU.* *

MAROLLES. N. P. *

ROCHEFORT *de Pluveault.* *

VILLERS *la Faye*, *Comte du Rousset.* *

VILLARS, *Comte de Crux.* *

CHOISEUL *de Chevigny.* *

L'ESTOUF *de Pradine*, *Baron de Syrot.* *

CHOISEUL *de Vauteau.* *

D'AMANZÉ. *

DYO *de Montperroux.* *

PERNES *d'Épinac.* *

DUFAUR-PIBRAC. *

CUSSIGNY. *

CHOISEUL *de Meneftreux.* *

CLERON, *Seigneur de Mevilley.* *

ANDRAULT *de Langeron.*
Porte d'azur à trois étoiles d'argent *Gel.*

Chevillard donne l'écu écartelé au premier & quatre comme ci-dessus, & aux deux & trois d'argent à trois fasces antées de gueules à la bande d'azur, chargée de fleurs de lis d'or brochant sur le tout. Ménestrier les blasonne de même dans la premiere planche des armes des Comtes de Lyon, qui existoient au temps de l'édition de son livre. N. Andrault de Maulevrier, Maréchal de France & Chevalier de la Toison d'or, étoit de ce nom qui subsiste en plusieurs branches.

MESSIEURS,

D'ETRÉE *de Maligny.*
Porte de gueules fretté d'or. *Geliot* dit de ceux-là, *d'Etrée* en Bresse dont un Chancelier de Savoie, p. 347.
Ibid. *D'Etrée* de gueules au chevron d'or accompagné de trois heaumes de même, p. 375.
Ibid. p. 510. *d'Etrée* d'argent à une quinte feuille de gueules à l'orle de huit merlettes de même.
Ibid. *d'Etrée la Blanche*, d'argent à trois merlettes de sable, p. 455.
Ibid. *d'Etrée-Cœuvres.*, d'argent fretté de sable au chef d'or chargé de trois merlettes du second, p. 347. On a blasonné tous les d'Etree, dans le doute de celui dont il est question.

CHATENAY *de Lanty St. Vincent* *

SERCEY *d'Arconcey.* *

CHAUGY, *Seigneur de Roussillon.* *

LAPRÉE. *

VESVRES. †

CUSSIGNY, *Seigneur de Viange.* *

FAUTRIERE, *Seigneur de Courcheval.* *

DUVAL *de Musseau.* *

FONTETTE *cadet.* *

SAINT MARTIN, *Seigneur d'Argentcourt.* *

MONTVINEL. ¶

MALAIN. N. P. *

FONTETTE. N. P. *

BERNARD *de Montessus*, *Seigneur de Ballore.* *

DUBOIS, *Seigneur d'Aisy.* *

VALLON. N. P. *

MONTRICHARD, *Seigneur de Flammerans.*
Au Comté de Bourgogne, dit *Gel. Porte* de vair à la croix de gueules. N. de Montrichard, Marquis de Frontenay, alliée à A. de Jaucourt Chazel, est d'une branche établie en Franche-Comté.

DUMONTET, *Seigneur du Brouillard.* *

DUMONTET, *Seigneur de Lusigny.* *

CLERON, *Seigneur de Possanges.* *

GRANDMONT, *Seigneur de Varange.* *

D'ESTAULLES. †

DUMONTET, *Seigneur de St. Aubin.* †

D'ANESY. ¶

VALLEROT *de Massoncle.* *

MESSIEURS,

DESCROTS, *Seigneur d'Etrée.* *

TENNARE *de Montmain.* *

DAMAS *Cormaillon*, *Seigneur de Morande.* *

MONTREGARD. ¶

MAGNIEN *de Chally.* *

JAUCOURT, *Seigneur de Rouvray.* *

DUVIDAL. N. P. *

DIGOINE, *Seigneur de Genelard.* *

BRIQUEMAUT. N. P. *

CHOISEUL, *Seigneur d'Esguilly.* *

REGNIER, *Seigneur de Montmoyen.* *

RABUTIN, *Seigneur de Lavaux.* *

MONTGEY. N. P.
Porte d'azur à une bande d'or, *Gel.* Petitot Continuateur de Palliot. Philipe Eugene de Mongey, Seigneur de Mongey, qui fut reçu Conseiller au Parlement de Bourgogne en 1688. a été le dernier de ce nom, dont la Terre a passé après lui en une autre famille, *Pal.* manus. tom. 9. p. 317. donne l'extrait du contrat de mariage de Philiberte de Mongey, passé le 14. Septembre 1599. avec Benigne Nuguet, Ecuyer, Seigneur de Villeperoux, dont les armes qu'il représente d'après une tombe en cuivre de la Collégiale d'Autun sont d'azur au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent, dont une en pointe surmontant un croissant, de même au chef cousut d'argent chargé de trois étoiles d'azur.

LATOURNELLE, *Seigneur de Layer.* *

MESSEY. N. P. *

DAMAS *de Cormaillon du Fain.* *

JAUCOURT, *Seigneur d'Auxon.* *

VAUSEY. ¶

DU CROISIER *Sainte Segros.*
Porte de gueules à la croix en sautoir d'argent, *Chevil.* le Chevalier de Ste. Segros, Maréchal de Camp, est de ce nom

GIANY, *Comte de Rispe*, *Seigneur de Sully.* *Palliot*, *pag.* 130.
Porte d'argent au chef d'azur chargé de deux aigles du champ. *Gel.*

BELLUJON, *Seigneur de Copet.*
Porte d'azur à la fasce d'argent surmontée de trois étoiles d'or, & en pointe trois pals cometés de même. *Gel.*

CLUGNY, *Seigneur de St. André.* *

LA GRANGE. N. P.
Porte de synople au lion d'or, au bâton de gueules brochant sur le tout. *Gel.* p. 8.
La Grange, de gueules à trois merlettes d'argent au canton d'hermine. *Gel.* p. 122.
La Grange au Comté de Bourgogne de gueules au sautoir d'or. *Gel.* p. 583.

DAMAS *de Cormaillon.* *

REGNIER *de la Bussiere.* *

MOUCHET,

MESSIEURS,

MOUCHET, *Seigneur de Communi.* *

D'RIOLLET. N. P.
Porte de gueules au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même, deux en chef & une en pointe. *Chev.* Il y a plusieurs branches de Gentilshommes de ce nom; N. d'Riollet alliée à N. du Croisier Sainte Segros étoit du nom & armes de Riollet.

D'ESBARRES, *Seigneur de Ruffey.* *

DIGOINE. N. P. *

DESCROTS, *Seigneur d'Uchon.* †

LA RIVIERE *de Martenay.* *

BERBIS, *Seigneur des Mailly.* *

L'AUBEPIN. ¶
C'est une famille de Franche-Comté dont les armes sont fort connues.

DIGOINE, *Seigneur du Bourg.* *

CHOISEUL *de Chevigny.* *

SAINT MARTIN, *Seigneur d'Argentcourt.* *

DESCROTS *d'Uchon.* †

MATHIEU, *Chevalier d'Effertine.*
Porte de gueules au chevron d'or, accompagné de trois croissans, deux en chef & un en pointe de même. *Chevil.*

TENAY *de St. Christophle.* *

CHOISEUL *d'Esguilly.* *

DAMAS *de la Claitte.* *

NATUREL, *Seigneur de Balleure.* *

MONTCHANIN, *Seigneur de la Garde Malzac.*
Porte de gueules au chevron d'or. *Gel.*

LONGUEVILLE. N. P. ¶

CHOISEUL *d'Esguilly.* *

DES ROCHES. ¶

CLUGNY *de Grignon, Seigneur de Saigny.* *

1653.

MESSIEURS,

GASPARD D'AMANZÉ *Descars, Comte d'Amanzé; ELU.* *

ROCHEFORT *de Pluveault.* *

DUBOIS *d'Aisy.* *

DAMAS, *Marquis de Thianges.* *

CHAUGY, *Seigneur de Roussillon.* *

CHAUGY *de Mussigny.* *

CHOISEUL *de Vauteau.* *

MESSIEURS,

SERCEY *d'Arconcey.* *

ANDRAULT *de Langeron.* *

SERCEY. *

COUTHIER *de Souhey.*
Porte de gueules à une fasce d'or, accompagnées de trois têtes de léopards de même, lampassées de gueules. *Gel. Chevil.*

SOMMIEVRE, *Seigneur d'Ampilly.* *

GEVALOIS, *Seigneur de Fraize* *

D'ESBARRES, *Seigneur de Ruffey.* *

TENAY, *Comte de St. Christophle.* *

DUBOIS, *Seigneur de la Rochette.* *

DE FRANAY, *Seigneur de Montconis.*
Porte d'azur à trois pals d'argent. *Gel.*

DE GAND. N. P. *

D'HUGON *de la Rochette, Seigneur de Chalvosson.* *

SENNEVOY. *

CLERON, *Seigneur de Saffre.* *

MONTRICHARD *de Flammerans.* *

VALLEROT, *Seigneur de Massoncle.* *

FONTETTE. *

REGNIER, *Seigneur de Montmoyen.* *

SOMMIEVRE *d'Etaye.* *

LA COUSSE *d'Arcelot.* *

FONTETTE *de Chavance.* *

BRANCION *de Visargent.* *

CLUGNY. *

DE BARD.
Porte d'azur à trois barts d'or posés en fasces à la bordure d'or & de sable. *Chevil.*

GOUREAU *d'Aviray, Seigneur de Sangy.* *

FOUDRAS *de Châteautier.* *

DRÉE *de la Serrée.* *

MESSEY *de Sainte Sabine.* *

CONIGHAN *de Landreville.* *

MARTIN *de Barjon.* *

JAUCOURT *de Rouvray.* *

FONTETTE *de Sommery.* *

AMANZÉ *de Chauffaille.* *

DESCROTS, *Seigneur d'Etrée.* †

SCORAILLE *de la Barre.*
Scoraille de la Barre, Vrousse, Saubertier & Bouhan,

porte d'azur à trois bandes d'or. *Gel.* Cet auteur écrit Descouralle : c'eſt une faute dans l'orthographe ; ce nom qui eſt de Terre & nom propre, doit ſe trouver rangé à la lettre S. la Terre du nom de Scoraille eſt en Auvergne. Chevillard blaſonne les armes de même ; mais il a mis le nom à L. E. Eſcoraille : c'eſt encore une faute, comme nous l'avons dit.

MESSIEURS,

MATHIEU *d'Eſſertine.* *

FAUTRIERE *de Courcheval.* *

DAMAS *de Marcilly.* *

MONTESSUS *de Ballorre.* †

NEUVELLE
Neuvelle ou *Neuville*, au Duché de Bourgogne, de gueules à trois faucons d'argent becqués & membrés d'or. *Gel.*

LA SOUCHE *de Bergé.*
Porte d'argent à deux léopards de ſable couronnés d'or. *Gel. Chevil.*

FOUDRAS, *Seigneur de Preſſia.* *

GARNIER *de Toulongeon*, *Seigneur de la Buſſiere.*
« Toulongeon, Chevalier, Seigneur de Traves & de » la Baſtie (dit Chevillard) maiſon éteinte. » Il repréſente les armes écartelées au premier & quatre de gueules à trois jumelles d'argent, & aux deux & trois de gueules à trois faſces ondées d'or.
Et au mot Garnier, Chevalier, Comte de Toulongeon, qui a aſſiſté aux Etats de 1674. il donne pour armes à ceux du nom de Garnier l'écu ci-deſſus, excepté que les quartiers ſont renverſés ; ſavoir, au premier & quatre de gueules à trois faſces ondées d'or, & aux 2. & 3. de gueules à trois jumelles d'argent.

MILLET. *

DE LAUBE. N. P.
Porte d'azur à la montagne d'or ſurmontée d'un cerf élancé d'or. *Gel. Chevil.* Nom éteint en Bourgogne, il peut y en avoir encore en Suiſſe.

COURVOL. N. P.
Courvol, on trouve ce nom écrit en 1674. Corvol, en 1671. Courvol ; & ni ſous l'orthographe de Corvol, ni ſur celle de Courvol, il ne ſe trouve dans les quatre auteurs qu'on a comparé.

SAINT GEORGE. N. P.
Porte d'or à la croix de gueules. *Gel. Chevil.*

CARBONNET, *Seigneur de la Motte.* *

LEGRAND, *Seigneur d'Aluze.*
Legrand vairé d'or & de gueules. *Gel. Chevil. Pal.* en la Chapelle de la Croix, Paroiſſe St. Michel de Dijon, il y a un monument du ſeizieme ſiecle, & en l'Egliſe des Capucins d'Is-ſur-Tille on voit les armes blaſonnées de même. Legrand, dit *Geliot pag.* 4. Seigneur d'Aluze, Marnay & la Tour d'Is-ſur-Tille & Comte de Saulon, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Préſident à la Chambre des Comptes de Bourgogne, *porte* vairé de gueules & d'or accolées de celles de Catherine de *Canonville Raſfetot*, ſa Compagne, écartelées au premier de *Choiſeul*, au deux d'*Aigremont*, au 3. de *Flandres*, & au dernier de *Bethune*, & ſur le tout de *Canonville Raſfetot*, qui eſt de gueules à 3. merlettes d'or ; le dernier de la branche de Saulon qui ait pris alliance, avoit épouſé N..... Gagne de Perigny.

MESSIEURS,

ARMINOT, *Seigneur de Bauregard.*
Porte d'argent à trois mouchetures d'hermine. *Geliot.*

FUSSEY. *

MONTRICHARD *de Flammerans.* *

LA MENUE *de Saint Privé.* *

DAMAS, *Comte de Thianges.* *

CIREY. N. P. *

LACHAMBE, *Seigneur de la Saugeraye.*
Porte d'azur ſemé de fleurs de lis d'argent au lion de même couronné d'or, dit *Gel.* Chevillard repréſente le lion de gueules.

CHASSELAS. ¶

DEPRA-BALAIYSAULX. *

CHAUGY *Lantilly.* *

LATOURNELLE. *

BRULART, *Seigneur de Remilly.* *

LA RODDE *de Charnay.*
Porte de ſable à une roue d'argent. *Voyez* l'armorial.

FRANAY, *Seigneur de Montconis.* *

GRANDMONT, *Seigneur de Varanges.* *

CHOISEUL *de Franciere.* *

DE BEUGRE, *Seigneur de la Chapelle.*
Porte d'or au bœuf de ſable accorné de gueules. *Gel. Chevil.* Il y en a de ceux du nom qui ont porté une fleur de lis ſur la tête du taureau.

NATURELLE *de Balleure.* *

SAINT MAURIS. N. P.

CHOISEUL *d'Eſguilly*, *

D'ARCY, *Seigneur de Baugy.* *

SAYVE, *Seigneur de la Motte du Pleſſis.* *

DE GIVRY.
Porte de ſable à trois quinte-feuilles d'argent. *Gel.*

MOUCHET *de Communi.* *

MONGEY *de Charancey.* *

VILLARS. *

MAGNIEN, *Seigneur de Chailly.* *

D'ESTERLING, *Seigneur de Sainte Palais.* †

LACOUR *du Moulin.* *

GOUREAU, *Seigneur d'Avirey & du Saucy.* *

FOUDRAS. *

Le Seigneur de Montigny. †

SENNEVOY. *

MALAIN, *Seigneur de la Canche.* *

DYO *de Montperroux*, *Seigneur d'Eſſanlaye.* *

MESSIEURS,

CHEVIGNY. *

NAGU *de Varenne.* *

PESCHEPEROUX *d'Espoiſſes.*
Peſcheperoux, Comte de Guiteau, Marquis d'Eſpoiſſes écartelé au premier & quatre d'or au lion de ſable qui eſt *Peſcheperoux*, & aux deux & trois de gueules à quatre ottelles d'argent, *Peſcheperoux de Baucaire* en Guyenne eſt du même nom & armes. *Chevil.*

DESCROTS, *Baron d'Uchon.* †

BELLUJON, *Baron de Coupet.* *

CHATENAY *de Lanty.* *

D'HARANGUIER *de Quincerot.* ¶

GOUREAU, *Seigneur de la Perriere.* *

LE GOUX, *Seigneur de Santenay.* *

1656.

MESSIEURS,

PIERRE DE CHOISEUL *de Traves, Seigneur de Vauteau, ELU en ladite année.* *

LATOURNELLE. *

TENNARE *de Montmain.* *

PERNES *d'Epinac.* *

L'ESTOUF *de Pradine.* *

SOMMIEVRE, *Seigneur d'Ampilly.* *

MESSEY, *Seigneur de Mauvilly.* *

LACOUR *du Moulin.* *

L'ESTOUF *de Pradine, Seigneur d'Hurigny, fils.* *

VICHY, *Seigneur de Ligny.* *

DE SAINT PHAL. N. P.
Porte d'argent à la croix ancrée de ſynople. *Gel. Chevil.*

FRANAY, *Seigneur de Montconis.* *

MONTRICHARD *de Flammerans.* *

JEAN DAMAS *de Senailly, Baron de Villers.* *

DES GEORGES. N. P.
Porte écartelé au premier & quatre de gueules à la faſce d'argent chargée d'un cœur du champ. La faſce accompagnée de trois étoiles d'or, deux en chef & une en pointe au deux & trois d'azur au dragon ailé d'or. *Chevil.*

BATAILLE, *Seigneur de Cuſſy.* *

1659.

MESSIEURS,

CHARLES, *Comte de la Tournelle, ELU en ladite année.* *

MESSIEURS,

PESCHEPEROUX *d'Eſpoiſſes.* *

CHOISEUL *de Meneſtreux.* *

SERCEY *d'Arconcey.* *

MONTRICHARD *de Flammerans, Seigneur d'Eſtroyes.* *

LACOUR *Boyer.* *

SAINT MAURIS.
Au Comté de Bourgogne, Seigneur de Faletans, *porte* de gueules à la croix fleuronnée d'argent au chef couſu d'azur chargé de trois cœurs d'or. *Gel.* pag. 149. & 607. *Voyez* l'armorial gravé ci-après, où on trouve que ceux de la famille, au lieu de trois cœurs d'or ont chargé le chef d'une aigle éployée d'or.

CHAUGY *de Rouſſillon.* *

CHAUGY, *Seigneur de Muſigny.* *

BOULAINVILLIERS. N. P.
Porte d'argent à une faſce de gueules de trois pieces. *Gel. pag.* 327.
Boulainvilliers à la croix de ſable chargée d'une comete de ſeize raiz du champ. *Gel. pag.* 183.

MONTRICHARD *de Flammerans.* *

DUFAUR *de Bragny.* *

FUSSEY *de Chazelle.* *

LA RIVIERE. *

QUARRÉ.
Porte échiqueté d'argent & d'azur au chef d'or chargé d'un lion léopardé de ſable. *Gel. Pal. Chevil. Petitot.* de même au monument dans l'Egliſe de St. Pierre à Dijon, érigé à Gaſpard Quarré, Baron d'Aligny, Avocat General au Parlement de Dijon ; & à Gaſpard Quarré, Brigadier des armées du Roi, & Etienne Quarré, Chevalier de Malthe. Dans l'hiſtoire de Bourgogne du P. Planchet, tom. premier, pag. 228. on voit que Jean Quarré, dit Château Renaud (à cauſe de ſa femme) fut fait priſonnier en Hongrie, à la bataille de Nicopolis en 1396. avec le Comte de Nevers, fils de Philipe le Hardi, Duc de Bourgogne. De ce nom de Quarré, il y a eu, & il y a encore des Magiſtrats qui occupent des places importantes du Parlement.

MORISOT.
Porte d'argent à trois mûres de ſable & une quintefeuille en abyme de gueules. *Gel. Pal. Chevil. Petitot.*

ESTERLING *de Ste. Palais.* †

VILLERS *la Faye de Villarnout.* *

REGNIER *de Buſſiere.* *

CARBONNET, *Seigneur de la Motte.* *

MAUVINET. †

MESSEY *de Ste. Sabine.* *

FAVEROLLES *de Demecy.*
Porte d'azur à trois chevrons d'or. *Voyez* l'armorial.

CLUGNY *de Teniſſey.* *

BOUCHER *de Milly.*
Porte d'argent à trois cancres de gueules poſés deux & un. *Chevil.*

CHOISEUL *de Chevigny.* *

MESSIEURS,

LEVIS, *Seigneur de St. Ligier* *

DARCY. N. P. *

SOMMIEVRE *d'Estaye.* *

SAUMAISE. *

DUMONTET *de Lusigny, pere & fils.* *

VALLEROT, *Seigneur de Flammerans & Busillon.* *

CHAUGY *de Lantilly.* *

TENAY. *

FUSSEY, *Seigneur de Chazelle.* *

DUFAUR *de Marigny.* *

MONTCHANIN, *Seigneur de la Garde-Malzac.* *

NATUREL *de Baleure.* *

D'HARANGUIER, *Seigneur de la Tour de Quinecrot.* *

BUATIER, *Seigneur de Charey.*
Porte d'or au sanglier de sable, colleté d'un limier de gueules. *Gel. Chevil.*
Le premier de ces auteurs représente le limier à gauche du sanglier, & Chevillard le place à droite, c'est-à-dire, son corps caché par le sanglier.

COUTHIER *de Souhey.* *

BERNARD *de Rully.* *

GIANY, *Comte de Rispe, Seigneur de Suilly.* *

FOUDRAS *de Châteautiers.* *

L'ESTOUF *de Pradine.* *

FUSSEY *de Menesserre.* *

DUMONTET, *Seigneur du Brouillard.* *

1662.

MESSIEURS,

Charles, *Comte de* LA TOURNELLE, *ELU ancien.* *

Erard BOUTON, *Comte de Chamilly, ELU nouveau.* *

CHAUGY, *Baron de Rouffillon.* *

MONTRICHARD *de Flammerans, Seigneur d'Estroyes.* *

BAUDINOT, *Seigneur de la Salle, ELU du Charolois.*
Porte de gueules à une fasce d'or de trois pieces & en chef trois croissans d'argent. *Pal.* pag. 319.

LAFAGE *de Clermont, ELU du Mâconnois.*

BOUTON, *Comte de Chamilly, fils.* *

BOUTON *de Chamilly, Baron de St. Leger.*

BOUTON, *Chevalier de Chamilly.* *

MESSIEURS,

PESCHEPEROUX, *Comte de Guitaut, Chevalier des Ordres du Roi.* *

CLERON, *Seigneur de Mevilley.* *

LA GUICHE, *Comte de Sevignon.* *

FOUDRAS *Châteautiers.* *

MONTSAULNIN *du Montal, Seigneur de Venarrey.* *

CHOISEUL, *Comte d'Esguilly.* *

DAMAS *de la Claitte.* *

SERCEY *d'Arconcey, pere & fils.* *

BUATIER. N. P.
Porte d'azur à trois membres d'oies d'or. *Gel. Chevil.*

SAINT MAURIS, *Comte de Bosjoan.* *

L'ESTOUF *de Pradine.* *

CLUGNY *d'Arcey.* *

SAULX, *Comte de Baumont.*

PERNES, *Comte d'Epinac.* *

THIARD *de Bissy.* *

DUMONTET *de Lusigny.* *

LATOURELLE *fils.* *

SOMMIEVRE *d'Estaye.* *

GOUREAU *du Mont.* *

COUTHIER, *Baron de Souhey.* *

CHANLECY, *Marquis de Pluveault.* *

Le Comte de LA RIVIERE, *Bailli & Gouverneur d'Auxerre.* *

LA MAGDELAINE *de Ragny.* *

VILLERS *la Faye, Seigneur du Rousset & de Villars.* *

GAZE, *Seigneur de Rouvray.*
Porte de gueules au croissant d'argent, accompagné de sept billettes de même, mises en orle. *Chevil.* Le dernier du nom a été tué en Italie à la guerre de 1733. son pere avoit pris alliance avec N. Bouhier, de la branche de Bouhier Savigny.

REGNIER *de Bussiere.* *

Le Baron de DIGOINE. *

CHATENAY, *Baron de Lanty.* *

DUFAUR, *Comte de Marigny.* *

HENIN-LIETARD, *Seigneur de la Roche, pere & fils.* *

DAMAS, *Marquis de Thianges.* *

ANDRAULT, *Marquis de Langeron.* *

JACUOT *de Neuilly.* *

DE PRA-BALAYSAULX, *fils.* *

CHENU

MESSIEURS,

CHENU *de Nuis.* *

MONTCHANIN *de la Garde Malzac.* *

CHOISEUL, *Comte de Chevigny, pere & fils.* *

BERNARD, *Seigneur de Rully.* *

D'ARCY, *Seigneur des Baugy.*
Porte d'azur à six besans d'argent posés trois deux & un au chef d'or. *Gel.*
Chevillard blasonne les armes d'azur à deux fasces d'argent avec six besans d'argent, posés trois, deux & un en chef, milieu & pointe.

SAYVE, *Comte de la Motte.* *

Le Chevalier BRULARD. *

Le Chevalier QUARRÉ. *

MONTVINET. ¶

SAINT MARTIN, *Seigneur d'Argentcourt & de Montjalin.* *

VALLEROT, *Seigneur de Flammerans & Bussillon.* *

DESMAILLOT, *Seigneur de Villefery.* *

BERNARD *de Montessus, Seigneur de Balorre.* *

SAINT MARTIN, *Seigneur d'Argentcourt & de Seigny.* *

CHAUGY, *Seigneur de Mussigny.* *

DUFAUR *de Bragny.* *

DAMAS *de Cormaillon, Seigneur du Fain.* *

GARNIER, *Comte de Toulongeon.* *

BERBIS *de Dracy, Baron d'Esbarres.* *

MESSEY. *

CHATENAY *de Lanty.* *

SAINT BELIN *de Bielles.* *

D'ESCROTS, *Seigneur d'Etrée.* †

NATUREL *de Baleure.* *

LA FAYE *de Clermont, fils.* †

GRANDMONT *de Varange.* *

MONGEY. *

SAINT MARTIN, *Seigneur de Moutjalin, fils.* *

FOURNEAUX. N. P.
Porte d'azur à la bande d'or, accompagné de six billettes de même, mises en orle. *Gel.*

MESNARD, *Seigneur de Villers-sur-Suize.* ¶

SCORAILLE *de Sauberthier.* *

DESFRANCS. N. P. *

LA COUSSE *d'Arcelot.* *

SAULX, *Chevalier de Tavannes.* *

MESSIEURS,

BERNARD *de Montessus, Seigneur de Bellefonds.* *

D'ARCY. N. P. *

TRUCHY, *pere & fils.*
Porte d'azur au palmier d'or, accosté de deux lions élevés de même. *Gel. Chevil.*

PLAINE, *Seigneur de Foucherans.* *

SENNEVOY *de Balo.* *

CATHERINE, *Seigneur de Binze.*
Porte d'azur à trois roues de Sainte Catherine d'or, *Gel. Pal. Chevil.* nom éteint en mâle. Palliot, Manuscrit, tom. 6. *fol.* 367. parle d'un ancien monument où les armes de Catherine se voient à l'Eglise de Saint Usage.

LA MOTTE SIRY. N. P.
Porte de gueules taillé sur sable arrondi en pointe en deux demi cercles, à un lion naissant d'or sur le tout au chef d'argent, chargé de trois coquilles du second. *Gel.*

BOUCHER, *Baron de Milly.* *

BRANCION *de Visargent.* *

SOMMIEVRE, *Seigneur de Massingy.* *

CLUGNY *de Colombier.* *

DUBOIS, *Seigneur de la Rochette.* *

CLERON *de Poussange.* *

LE ROBERT, *Seigneur de Pansy.*
Porte d'or au chêne de deux branches passées en sautoir de synople. *Gel.*
Robert de Lignerac *porte* d'argent à trois pals de gueules, *Chev.* ni l'un ni l'autre de ces auteurs n'écrivent Robert avec l'article *Le.*

COURCELLES. *

JARRY, *Seigneur de Cessey.*
Porte, tiercé en fasce, le premier d'azur à trois étoiles d'or, le deux d'argent, & le trois de gueules à une tête & col de levrier d'argent, accolée & bouclée de sable, *Gel. pag.* 629. Chevillard, dit Jarry, Seigneur de Grandpré, de la Jarrie & de Cessey, & il blasonne les armes de même.

SAINT MARTIN, *Seigneur d'Argentcourt.* *

CHOISEUL, *Seigneur de Fresnoy.* *

GOUREAU, *Seigneur de Montjalin.* *

GOUREAU, *Seigneur d'Avirey.* *

DESCROTS, *Seigneur de Neuvy.* †

JAUCOURT. *

ROYER *de St. Micault.* *

BUATIER, *Seigneur de Charey.* *

BUATIER. *

MILLET, *Seigneur de Marcilly.* *

SAINT MARTIN. *

SAINT MARTIN *du Marchet.* *

FOUDRAS *

MESSIEURS,

BATAILLE *de Cuſſy.* *

CHANTRAY. N. P. ¶

DESPENCES *de Billy.*
Porte d'azur à une gerbe d'or, ſurmontée d'un levrier paſſant de même, ſurmonté d'un croiſſant d'argent. *Chev.*

SAINT QUINTIN *de Blet.*
Porte d'or à une fleur de lis d'azur. *Chevil.* Le Comte de Blet, Lieutenant Général des armées du Roi, mort à Berg-Op-Zoom, étoit de ce nom.

1665.

MESSIEURS,

Erard BOUTON, *Comte de Chamilly*, *ELU*, *continué.* *

AMANZÉ, *Comte de la Salle.* *

MONTCHANIN *de la Garde Malzac*, *ELU du Mâconnois.* *

DIGOINE. *

CUSSIGNY, *Seigneur de Viange.* *

SAYVE, *Comte de Thil.* *

CHOISEUL, *Comte de Chevigny.* *

L'ESTOUF *de Pradine.* *

CHOISEUL, *Comte d'Eſguilly.* *

GAZE, *Comte de Rouvray.* *

BERNARD *de Monteſſus*, *Seigneur de Balorre.* *

THIARD *de Biſſy.* *

MONTSAULNIN *du Montal.* *

LA TOURNELLE. *

DUFAUR *de Bragny.* *

CHAUGY *de Muſſigny.* *

LA GUICHE *de Sevignon.* *

TENARRE *de Montmain.* *

SERCEY *d'Arconcey.* *

CLERON, *Comte de Meilley.* *

MONTRICHARD *de Flammerans d'Eſtroyes.* *

CHOISEUL *de Chevigny*, *pere.* *

MONTMORILLON, *Seigneur de Chazelot.*
Porte d'or à l'aigle de gueules, *Gel. Chevil.* de ce nom il y a eu pluſieurs Comtes de St. Jean de Lyon, duquel ſont encore Laurent & Gabriël de Montmorillon actuellement attachés à cette Cathédrale.

Le Chevalier de la GUICHE. *

MESSIEURS,

LE BRUN, *Comte du Breuil.*
Porte d'or au chevron d'azur, chargé de trois croix d'argent. *Gel.*

BROCARD *de Giany*, *Comte de Riſpe.*
Brocard dont il s'agit avoit apparemment hérité du Comte de Riſpe; Geliot donne les armes de Brocard, d'azur à trois brocarts d'or; Palliot imprimé les donne de même, ainſi que dans ſes Manuſcrits, où il rapporte, tom. 8. fol. 565. L'extrait du contrat de mariage, reçu Mauchot Notaire, le 8. Février 1626. d'Anne de Bout avec Claude le Compaſſeur, fils de Benigne le Compaſſeur, Sieur d'Alcheu, Ecuyer ordinaire de la Reine Marguerite, & d'Anne Brocard. Le nom de Brocard eſt éteint; il y en a eu pluſieurs dans le Parlement de Bourgogne.

GIROUX, *Marquis de Veſſey.*
Porte d'azur à une bande ondée d'or, accompagnée en chef d'une étoile de même, & en pointe d'un croiſſant d'argent. *Pal.* Cet auteur écrit Giroud au lieu de Giroux. Geliot l'écrit de même. Nom éteint.
Le Marquis de Veſſey fut le dernier, & ne voulut pas ſe marier à cauſe de la cataſtrophe de ſon-pere que perſonne n'ignore en Bourgogne: il ſe retira en Eſpagne. *Voyez* les Mémoires de Motteville.

CHAUGY *de Rouſſillon.* *

MONTVINET. ¶

MATHIEU *d'Eſſertine.* *

SAINT QUINTIN, *Seigneur de Villeneuve.* *

COMEAU *de Créancey.*
Porte d'azur à la faſce d'or, accompagnée de trois cometes caudées d'argent. *Gel. Pal. Chev.* ce dernier auteur écrit Commeau par deux. M. on croit que c'eſt une faute. Palliot, Manuſc. en pluſieurs endroits écrit le nom comme on le voit dans Geliot. La Marquiſe de Vienne Douairiere eſt de ce nom, & ſa ſœur avoit épouſé N. de Bretagne-Iſ-ſur-Tille.

CHOISEUL *de Meuvy.* *

LA FAGE *de Clermont.* †

PESCHEPEROUX. *Seigneur d'Eſpoiſſes.* *

MONTCHANIN *de la Garde Malzac* *

D'ARCY. N. P. *

GOUREAU, *Seigneur du Mont.* *

FOUDRAS *de Châteautiers.* *

ANDRAULT *de Langeron.* *

DU ROUSSET. N. P.
Du Rouſſet de Malfontaine ſuivant *Chevillard*, *porte* d'azur à deux chevrons d'or, accompagné de trois étoiles de même, deux en chef & une en pointe.
Rouſſet Mortefontaine, *porte* de gueules au chevron d'argent accompagné de trois etoiles de même, *Gel. pag.* 34. il eſt bien évident que ce ſont des gens de même nom & famille, mais dont les uns ont varié les émaux, en conſervant les pieces de l'écu.

SERCEY *d'Arconcey.* *

REGNIER *de Buſſiere.* *

HENIN-LIETARD *de Roche.* *

GRANDMONT *Varange.* *

MESSIEURS,

BATAILLE *de Mandelot.* *

LORON, *Seigneur de Tarot.*
Loron, Seigneur de Tarot & de Chatenay, *porte* de ſable à la faſce d'argent, dit *Gel.*
Loron, Seigneur de Charot & de Chatenay, de ſable à trois faſces d'or, ſuivant *Chevillard.* quoique Chevillard diſe Seigneur de Charot, c'eſt une faute; car les Regiſtres & Geliot ſont d'accord à dire Seigneur de Tarot, c'eſt un nouvel exemple de l'augmentation ou diminution des pieces de l'écu, & de la variation des émaux.

SAINT MARTIN *d'Argentcourt.* *

D'RIOLLET *freres.* *

SAYVE, *Comte de la Motte.* *

THIARD *de Biſſy.* *

ANDRAULT, *Chevalier de Langeron.* *

SERCEY. *

Le Chevalier de SAINT MAURIS. *

LONGUEVILLE. *

BUATIER *de Réal.* *

CHOISEUL *de Vauteau.* *

ROYER *de St. Micault.* *

PERNES *d'Epinac.* *

Le Comte de LA RIVIERE. *

CHENU *de Nuis.* *

VALLEROT, *Seigneur de Buſſillon & de Flammerans.* *

DUVAL. N. P. *

GARNIER *de Toulongeon.* *

DAMAS *Cormaillon, Seigneur de Jouancy.* *

BERNARD *de Monteſſus & de Rully.* *

LA ROCHETTE. N. P.
Porte d'azur à une faſce d'argent, chargée de trois aiglettes de gueules, & accompagnée de trois étoiles d'or. *Gel.*

FULIGNY, *Seigneur de Sandaucourt.*
Porte d'or à la croix cercelée de ſable, chargée de cinq écuſſons d'argent bordés, engreſlés de ſable, *Gel.* cet auteur a écrit Funillis : c'eſt une faute, ceux du nom de Fuligny portent de même aujourd'hui. *Voyez* l'armorial, on voit à la Chambre des Comptes de Dijon un acte du 15. Novembre 1377. qui eſt, cité tom. 3. de l'Hiſt. de D. Planchet aux preuves, pag. 47. par lequel Guillaume de Fuligny, Ecuyer, Capitaine du Châtel de Jaucourt, doit tenir avec lui un autre homme armé, & un portier, aux gages de neuf florins par an. N. de Fuligny, Marquis de Rochechouard a eu de ſon mariage avec N. de Pons-Pralain, ci-devant Chanoineſſe de Remiremont pluſieurs enfans.

CLERON *de Pouſſange.* *

CHEVIGNY, *Seigneur de St. Ligier.* *

Le Chevalier de SAINT BELIN. *

MESSIEURS,

DE BELLE EPINE ¶

CREMEAUX *de la Grange.*
Cremeaux en Lyonnois (dit Geliot) *porte* de gueules à trois croix croiſettées, ou fleuronnées, au pied fiché d'or au chef d'argent, chargé d'un filet ondé d'azur, au mot *Cremeaux*, Seigneur d'Entragues & de la Grange; dans Chevillard on voit l'écu parti & tiercé de chaque côté en faſce, comme il eſt repréſenté dans l'armorial ci-après, dont les armes de Cremeaux ci-deſſus ſont partie. N. Cremeaux, Seigneur d'Entragues avoit épouſé le Comte d'Apchon, Colonel de Dragons & Brigadier des armées du Roi.

LA MENUE *de St. Privé.* *

SAINT BELIN, *Comte de Bielles.* *

FUSSEY *de Chazelles.* *

NATUREL *de Baleure.* *

DUCROISIER *de Ste. Segros.* *

LAVERNE. *

COUTHIER *de Souhey.* *

FAVEROLLES *de Domecy.* *

GOUREAU *Dumont, Seigneur de la Perriere.* *

CHATENAY, *Baron de Lanty.* *

TROTTDAM *

CLUGNY *de Teniſſey.* *

DUMONTET, *Seigneur du Brouillard.* *

BATAILLE *de Cuſſy.* *

CHAMBERAN. N. P.
Chamberan ne ſe trouve point dans Geliot, pag. 453. il dit Chambellant en Bourgogne, d'azur à deux membres de griffon d'or en chef, & en pointe une tête de léopard de même. Nous donnons les armes de Chambellant, dont le nom étoit connu en Bourgogne, parce qu'on peut ſuppoſer la faute de Scribe. Nom éteint.

CHATENAY, *Baron de St. Vincent.* *

D'HUGON. *

DUFAUR, *Comte de Marigny.* *

COLOMBET, *Seigneur de Giſſey.* *

Le Seigneur de Montigny. †

DRÉE *de la Serrée.* *

VILLERS. *

CLUGNY *de Colombier.* *

BEAUREPAIRE.
Porte de gueules à une faſce d'or, chargée d'une étoile du champ. *Gel.* pag. 324. Beaurepaire, Seigneur dudit lieu, d'argent au chevron d'azur. *Chevil.* ce dernier blaſon eſt celui des armes que portent ceux du nom de Beaurepaire établis en Breſſe dont il y a pluſieurs fils & trois filles, l'une N. de Beaurepaire, alliée au Marquis de Vauban, & les cadettes N. de Beaurepaire, Chanoineſſes du Chapitre de Neuville.

SOMMIEVRE *de Juilly.* *

MESSIEURS,

DAMAS, *Baron de Marcilly.* *

BATAILLE, *Seigneur de Cuſſy.* *

SAINT MARTIN. N. P. *

COURCELLES *de Pourlans.* *

PAGES *de Rodailles*
Porte écartelé au premier & quatre de gueules au lion d'or, & au deux & trois d'argent au chef de gueules. *Chevil.*

FOUDRAS. *

SOMMIEVRE, *Baron d'Eſtayes.* *

CLUGNY *d'Arcey.* *

MESSEY. *

DEPRA-BALAYSAULX. *

FOLIN, *Seigneur de Vernot.*
Porte de gueules au hêtre d'or ſoutenue en pointe d'un croiſſant d'argent. *Gel. Chevil. Pal.* La Terre de Villecomte a été érigée en Marquiſat en 1717. par Lettres régiſtrées à la Chambre des Comptes le 23. Juin de la même année pour N. Folin, Préſident à la Chambre des Comptes de Dôle. Cette Terre a paſſé en d'autres mains.

Le Chevalier de SERCEY. *

BEUGRE, *Seigneur de la Chapelle.* *

SAINT MARTIN. *

CHEVIGNY *de Montauger.* *

Le Chevalier QUARRÉ. *

Le Seigneur de Montigny. ¶

LA COUSSE *d'Arcelot.* *

MARTIN *de Barjon.* *

LE ROBERT, *Seigneur de Pancy.* *

SCORAILLE. *

LARODDE. *

DESMAILLOT, *Seigneur de Villefery.* *

1668.

MESSIEURS,

Erard BOUTON, *Comte de Chamilly, ancien ELU.* *

Claude de THIARD *de Biſſy, Baron de Pierre, ELU nouveau.* *

ROYER *de St. Micault, ELU du Mâconnois.* *

DAMAS, *Comte de Marcilly, ELU du Charolois.* *

Le Comte de la TOURNELLE. *

DUPRAT *de Viteaux.* *

MESSIEURS,

BERNARD *de Monteſſus de Bellevefvre.* *

L'ESTOUF *de Pradine.* *

PERNES. *

LA RIVIERRE. *

SERCEY. *

GAZE *de Rouvray.* *

DRÉE *de la Serrée.* *

DAMAS. *

CHATENAY *de Bricon.* *

REGNIER *de Buſſiere.* *

TRUCHY, *pere & fils.*

DAMAS *Morot.* *

LA ROCHETTE. *

CHANTRAY, *Seigneur de Terrans.* ¶

SAYVE *de Thil.* *

DESCROTS, *Seigneur de Neuvy.* †

DE BART. N. P. *

DUFAUR *de Bragny Echot* *

D'RIOLLET. *

BERNARD, *Seigneur de Rully, pere & fils.* *

ANDRAULT *de Langeron.* *

LE ROBERT, *Seigneur de Pancy.* *

CLUGNY *d'Arcey.* *

BATAILLE *de Cuſſy.* *

COURCELLES. *

COURCELLES *de Pourlans.* *

BERBIS, *Baron d'Esbarres.* *

LACOUSSE. *

VALLEROT, *Seigneur de Buſſillon & de Flammerans.* *

SCORAILLE *de la Barre.* *

SCORAILLE *de Charmoy.* *

FUSSEY *de Chazelle.* *

BELLECOMBE *de Cruzille.*
Porte de gueules à la faſce d'or chargée de trois fleurs de lis d'azur au lion iſſant en chef d'argent, armé & lampaſſé de ſable. *Gel. Chev.*

MONTMORILLON *de Chazelot.* *

MARCHAND *de Montbelliard.*
Porte d'azur au lievre rampant d'or à une étoile de même, poſée au canton dextre *Gel. pag.* 415.

Marchand

Marchand, *porte* d'azur au chevron d'or, accompagné de trois trefles de même. *Gel. pag. 641.*

MESSIEURS,

BATAILLE *de Mandelot.* *

MARCHAND *du Maulgny.* *

SIRVINGE *de Sevelinge.* ¶

LA CHARMÉE *Marsellange.* ¶

LA GRANGE, *Seigneur d'Escrots.*
En Franche-Comté, *porte* de gueules au sautoir d'or *Gel.*

RAFFIN *de Pomier.*
Porte d'azur à un chevron d'or accompagné de trois écroux de même, deux en chef, & une en pointe; *Chev. Gel.* donne Raffin d'azur à une fasce d'argent surmontée de trois étoiles d'or; mais il faut s'en tenir à Chevillard qui nomme Pomier parmi les Seigneuries du Raffin dont il a représenté les armes.

MARTIN *de Choisé, Barjon & ses trois freres.* *

LA RODDE *de Fressinet.* *

LE GASTELIER.
Porte d'azur au chevron d'or accompagné de trois grillets de même. *Gel Chevil.*

PLAINES, *Seigneur de Foucherans.* *

TENARRE, *Baron de Montmain.* *

Charles DAMAS *de Cormaillon.* *

COUTHIER *de Souhey.* *

Le Seigneur de Montigny. *

LA MENUE *de St. Privé.* *

MAGNIEN *de Chailly.* *

JACUOT *de Tremont.* *

COMEAU *de Créancey.* *

SAINT BELIN, *Seigneur de Cussigny.* *

VALON *de St. Seine.* *

GARNIER, *Comte de Toulongeon.* *

DE CHAPPES.
Porte d'azur à une croix fleurdelissée d'or. *Gel.*

TRUFFERY, *Seigneur de Trapenard.*
Porte d'azur au lion d'or acompagné de trois roses d'argent *Gel.*

CHAMBERAU. N. P.
Porte d'or à la bande d'azur chargée de trois campannes d'or avec leurs battans de même. *Chev.*

MORELET. N. P.
Porte d'azur à une tête d'argent tortillée de gueules. *Chevil.*

MONTRICHARD *de Flammerans.* *

GOUREAU *du Mont, pere & fils.* *

GRANDMONT *de Varange.* *

SAINT MARTIN *du Marchet.* *

BELLE EPINE. †

MESSIEURS,

MORISOT *de Tasniot.* *

LAVERNE *d'Athée.* *

SAUMAISE *de Villars.* *

TABOUROT *de St. Apollinaire.*

CLERON *de Poussange.* *

CLERON. *

MESSEY. *

SAINT BELIN, *Comte de Bielles.* *

DU CROISIER *de Ste. Segros.* *

CHATENAY *de St. Vincent.* *

D'ESTANUY. *

CRONAMBOURG *de St. Genois.*
Porte d'argent à deux fasces dentelées de sable. *Chev.*

PERIEUX *de Durestal.*
On voit ses armes dans l'Eglise de l'Abbaye de St. Seine, où il reste encore quelques morceaux d'une ancienne fresque peinte au quinzieme siecle; & on y lit dans des rouleaux écrits à la gothique les noms de Perieux & de du Restal, écartelé au premier & quatre d'azur au paon d'or perché sur une branche d'olivier de même, accompagné de trois merlettes au naturel, deux en chef & une en pointe, & au deux & trois coupé d'or & d'azur au lion coupé de gueules sur l'or, & d'or sur l'azur. *Voyez* l'armorial. *Gel.* pag. 676. donne Peyrieux la Cour d'azur au paon d'or, posée sur une branche de synople, accompagné de trois merlettes du second. *On a copié la phrase de Geliot.*

Le Baron de TROTTDAM. *

CHAUGY *Lantilly.* *

SAINT MAURIS. *

MONTET *de Lusigny.* †

D'ESBARRES. *

SAINT MARTIN *d'Agentcourt.* *

COURCELLES *sous Grignon.* *

GOUREAU *d'Avirey, Seigneurs de Saucy, pere & fils.* *

Le Chevalier de SOISSONS.
Porte d'argent à trois pals au pied fiché de gueules, chacun chargé en chef d'un besan du champ. *Gel.*

BALATHIER *de Lantage.* *

DU FAUR-PIBRAC, *Comte de Marigny.* *

REGNIER *de Bussiere Romprey.* *

REGNIER *de Romprey.* *

MARTIN *de Choisé de Potenay.* *

CHATENAY, *Seigneur de Lanty & de Rochefort.* *

SCORAILLE *de Sauberthier.* *

MESGRIGNY *de Morey.*
Porte d'argent au lion de sable. *Geliot.*

MESSIEURS,

D'HUGON *

VILLERS *la Faye.* *

D'HUGON *de la Rochette.* *

CLERON *de Pouſſange.* *

BEAUREPAIRE. *

LA RODDE *de Freſſinet* *

LA MENUE *de Perigny.* *

LA MENUE *de Semontier-Echot.* *

VENOT, *Seigneur de Bouſot.*
Porte d'azur au ſautoir d'or accompagné de quatre croiſſans d'argent. *Chev.* l'écu de ces armoiries eſt encore en pluſieurs endroits du Château de Bouſot.

SERCEY *d'Arconcey.* *

BRANCION *de Viſargent.* *

CLUGNY *de Colombier.* *

DU CREST *de Cerſot.*
Porte d'azur à trois bandes d'or au chef d'argent, chargé d'un lion iſſant de ſable. *Chev.* N. Ducret allieé à N. de Cercey, Seigneur du Jeu, eſt de ce nom, qui ſubſiſte en pluſieurs branches.

FAUBERT *de la Perriere.*
Porte de gueules à deux lions paſſans affrontés & une couronne d'or en chef.

MATHIEU *d'Eſſertine, Seigneur de Trougny.* *

BERNARD *de Ballore de Bellefonds.* *

DES FOURNEAUX. *

1671.

MESSIEURS,

Claude de THIARD *de Biſſy, ancien ELU.* *

Louis DE PERNE, *Comte d'Epinac, ELU nouveau.* *

N. MATHIEU, *Seigneur de Chamvigi, ELU du Charolois.* *

DE LA FAGE *de Clermont, ELU du Mâconnois.* †

Le Comte de la TOURNELLE. *

ANDRAULT, *Comte de Langeron.* *

HENIN-LIETARD, *Comte de Roche.* *

MARTIN *de Barjon l'aîné.* *

CHOISEUL, *Comte de Chevigny.* *

GAZE, *Comte de Rouvray.* *

GOUREAU *du Mont.* *

DAMAS *de Marcilly.* *

CHAUGY *de Muſigny.* *

MESSIEURS,

DE LA MARRE *de Chevigny.* *

COIGNET *de la Thuillerie, Comte de Courſon.* *

DUMONTET *de Luſigny.* †

Le Chevalier DE PERNES. *

GARNIER, *Comte de Toulongeon.* *

CLUGNY *de Colombier.* *

CHOISEUL, *Comte d'Eſguilly.* *

CHOISEUL *de Vauteau.* *

L'ESTOUF *de Pradine.* *

TENARRE, *Comte de Montmain.* *

SAINT QUENTIN, *Comte de Villeneuve.* *

CHENUS *de Nuis.* *

Le Comte de LA RIVIERE. *

FUSSEY, *Marquis de Meneſſerre.* *

CHAUGY, *Comte de Rouſſillon.* *

DUFAUR, *Comte de Marigny.* *

VILLERS *la Faye, Comte du Rouſſet.* *

CLUGNY *d'Arcey.* *

BRULARD, *Commandeur d'Arbaud.* *

CHATENAY *de Rochefort-Lanty.* *

LA MOTTE *de Vellerot.* *

DU FRESNE. N. P.
Porte d'or au freſne de ſynople. *Gel.* pag. 31.
Le même auteur donne encore, p. 363. du Freſne d'argent au lion de gueules. Dans le doute de ſavoir de quelle famille étoit le du Freſne, qui a aſſiſté à ces Etats: Nous donnons le blaſon des deux; l'illuſtre Ducange, Gentilhomme d'un ancienne nobleſſe de Picardie, étoit des du Freſne, qui porte d'or au freſne de ſynople, dont la deviſe eſt *fraxinus in ſilvis arbor digniſſima ſurget.*

VILLERS *la Faye.* *

D'AULON.
Porte d'azur à une croix breteſſée d'argent, écartelé du premier au lion d'or. *Gel.*

D'ATTIGNAC. ¶

BERNARD, *Seigneur de Rully.* *

Le Baron de VILLERS. *

JANNIN *de Caſtille, Marquis de Montjeu.*
Caſtille à Paris portoit d'azur au Château, ſommé de trois tours d'or; *Gel.* pag. 140. par la ſubſtitution du Préſident Jannin qui laiſſa ſon nom & ſes armes à l'aîné des fils de Pierre Caſtille ſon gendre, il fut obligé de porter le nom & les armes de Jannin: les armes ſont d'azur au croiſſant d'argent, ſurmonté d'une flamme d'or. *Gel. Pal.* Monument de l'Egliſe de Saint Lazare d'Autun.

SOMMIEVRE, *Baron d'Eſtaye.* *

MESSIEURS,

LA RODDE *de Freſſinet.*
Voyez l'armorial gravé ci-après.

NATUREL *de Baleure.* *

CHAUGY *de Savigny.* *

CHAUGY *de Maſſingy-Lantilly.* *

BOUGUES. N. P. *
Quoiqu'on liſe Bougues, on croit que ce peut être une faute d'orthographe, & que le Scribe des regiſtres aura mis une N. au lieu d'un U. Le nom de Bougnes ne ſe trouvant dans aucun auteur, & celui de Bougues ſe trouvant dans Chevillard, Bougues, dit-il, Seigneur dudit lieu & de la Tour du Bois, de ſable au cerf élevé d'argent, ſommé ſans nombre.

DE LA COUSSE. *

COUTHIER, *Baron de Souhey.* *

FUSSEY *de Chazelles.* *

LA RODDE *de Charnay.* *

DAMAS, *Comte de la Claitte.* *

JAUCOURT *St. Germain.* *

JAUCOURT *la Foreſt.* *

TRUCHY. *

Le Baron de TROTTDAM, *pere & fils.* *

D'ANCHEMENT, *Seigneur du Giboux.*
Porte d'azur au chevron d'or, accompagné de trois nilles de même. *Hiſtoire* de la Ville de Châlons.

THOISY. ¶

DE LA VERNE. *

CHEVIGNY, *Seigneur de St. Leger.* *

SCORAILLE, *Seigneur de la Barre.* *

TABOUROT *de Veronnes.* *

BAGLION, *Comte de la Salle.* *

MARTIN *de Choiſé d'Avot.* *

DESCROTS, *Baron de Neuvy.* †

CHALUS *de Fontette.*
Porte d'or à la croix engreſlée d'azur. *Gel.* Ce blaſon de Geliot n'eſt pas celui de Chalus-Fontette, qui eſt d'azur à trois étoiles d'or.

LE SAIN. N. P.
Sain, Seigneur de Preyet & de la Bergerie; *porte* d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux coquilles d'or, & en pointe d'une roſe de même, au chef de gueules, chargé d'un grelot d'or & de deux croiſſans d'argent. *Chev.* Cet auteur ne donne point d'article à Sain, il écrit le Saix, & donne pour armes l'écu écartelé d'or & de gueules. Le Saix eſt d'une ancienne nobleſſe de Breſſe.

TENAY, *Comte de St. Chriſtophle.* *

VICHY. *

REGNIER *de Buſſiere, pere & fils.* *

MESSIEURS,

COMEAU *de Créancey.* *

VICHY *d'Agencourt.* *

DYO, *Comte de Montmort.* *

TRUCHY. *

ANDRAULT, *Marquis de Maulevrier.* *

GOUREAU *de Saucy.* *

MARTIN *de Choiſé de Potenay.* *

COLOMBET, *Seigneur de Giſſet.* *

DESCROTS *de la Grange.* †

Le Chevalier DU GUAY.
Porte d'azur au coq d'or; *Gel.* il donne auſſi l'écu écartelé, au premier d'azur à trois tours d'or qui eſt de *Pouilly*, parti de *Beſſey.*, qui eſt d'azur à trois quinte-feuilles d'argent au ſecond de *Jaquotot*, au trois de l'*Enoncourt*, au quatre de Saulx & ſur le tout de du *Guay.*

PELISSIERE *de Flavignerot.* *

PELISSIERE *de Montpallier.* *

VICHY, *Marquis de Chamron.* *

CLERON *de Pouſange.* *

D'RIOLLET, *deux freres.* *

DAMAS, *Comte de Crux.* *

Le Baron de DIGOINE. *

DAMAS *Cormaillon, Seigneur du Fain.* *

D'ESBARRES. *

CARBONNET *de la Motte.* *

DE LA MENUE *de St. Privé.* *

MARCHAND *du Mauny.* *

JACUOT *de Neuilly.* *

FOUDRAS. *

CHARGERE *du Breuil.*
Porte d'azur au lion d'or au chef couſu de gueules, chargé de trois trefles d'argent. *Chev.* N. de Chargere, Seigneur du Breuil avoit épouſé vers le milieu du dernier ſiecle N. de Damas: leur poſtérité ſubſiſte.

DES GEORGES, *Seigneur de Romanot.* *

ROYER *de St. Micault.* *

SERCEY *d'Arconcey.* *

DAMOISEAU *de la Motte.*
Damoiſeau, dit Chevagne, Seigneur de Provency, Montmois & de la Motte-Dubine, d'azur à l'aigle éployée d'or. *Chev.*

BERNARD *de Monteſſus de Balleveſvre.* *

QUANTEAL.
Porte de gueules à la croix d'or lozangée, du champs ſur le tout d'argent à la bande d'or de trois pieces. *Chev.*

MESSIEURS,

LONGUEVILLE *Ville-sur-Arce.* ¶

CLUGNY, *Baron de Tenissey.* *

BERBIS, *Seigneur de Cromey.* *

BATAILLE *de Mandelot.* *

COURCELLES *l'aîné.* *

LA MENUE *Château-Morot.* *

D'ANSTRUDE.
Porte coupé, emmanché de gueules & d'argent. *Chev. Palliot*, Manuscrit, tom. 9. *fol.* 143.

DE BART. *

SAINT MARTIN. *d'Agentcourt.* *

D'ESSERTINE *de Trougny.* ¶

SAUMAISE. *

BRANCION. *

TUFFERY *de Trapenard.* *

CHESNE. N. P.
Chevillard ne donne point Chesne; on trouve dans *Geliot* du Chesne, pag. 154, *porte* d'azur au chesne d'or, au chef d'argent, chargé de trois étoiles de gueules.

Du Chesne, pag. 309. *Gel.* d'argent à deux écureuils l'un sur l'autre de gueules, celui de la pointe contourné. Le célebre historiographe André du Chesne étoit du nom & arme de ce dernier.

MORISOT *de Tasniot* *

D'HUGON. *

VALLEROT *de Buxillon de Flammerans.* *

VALLEROT *de Buxillon de Masoncle.* *

DRÉE *de la Serrée, pere & fils.* *

GONTIER *du Sauvement.* *
Porte d'azur à une fasce d'or chargée d'une étoile de gueules, accosté de deux hures de sangliers arrachées & affrontées de sable, les défenses d'argent accompagnées de trois croissans d'argent, qui ont été changés, au lieu de trois gons. *Gel.* pag. 11.

Palliot blasonne les armes comme ci-dessus, excepté qu'il représente des gons, au lieu de croissans; & *pag.* 363. il représente l'écu écartelé. Monument de l'Eglise de la Sainte Chapelle de Dijon, palamé de Gontier, dont parle le Laboureur, & qui servit utilement en tant d'emplois du temps de Marie Stuard, étoit de même nom & armes.

DE COURVOL, *pere & fils.* †

LE COMPASSEUR *de Courtivron.* *

BEAUREPAIRE *de Varrey.* *

MONGEY. *

BAGNARD.
Porte d'argent à la fasce de gueules, chargée de trois fers de chevaux d'argent, accompagnée de trois étoiles de sable, deux en chef & une en pointe. *Chev.*

D'ESPRINGLES *de Loges.* ¶

MESSIEURS,

COMEAU *de Pont-de-Vaux.* *

DROUAS *de Buncey.*
Voyez l'armorial ci-après.

DUPUIS *de St. Gervais.*
Porte de synople à la tour d'argent, soutenue par deux lions affrontés d'or. *Chev.*

DE SAINT LIGIER, *Seigneur de Mauregard.* *

VIENNE. *

DU CROISIER *de Ste.-Segros.* *

BELLE EPINE. †

RICHARD *de Bligny.* *

CHALUS, *Seigneur de Godan.* *

D'ESTANNY. N. P. *

MAGNIEN *de Chailly.* *

CHOISEUL *de Traves.* *

MONTCHANIN *de la Garde-Malzac.* *

CONIGHAN *d'Arcenay.* *

BERBIS. *

BEAUREPAIRE. *

DUBAND *de la Feuillée.*
Porte écartelé au premier & quatre d'azur à la bande emmanchée d'argent & de gueules l'un dans l'autre, & au deux & trois d'azur au chevron d'or, accompagné de trois pélicans de même, deux en chef & un en pointe, sur le tout d'azur à trois feuilles de houx d'or. *Chev.* Pierre du Ban, Comte de la Feuillée, Élu de la noblesse en 1677. & depuis Lieutenant Général des armées du Roi, Gouverneur de Dôle & de Châtillon-sur-Seine portoit ainsi; ceux du nom portent aujourd'hui d'azur à trois feuilles de houx d'or sans écartelé. *Voyez* l'armorial.

TOULORGE. N. P.
On ne trouve les armes de Toulorge dans aucun des quatre auteurs consultés : Nous remarquerons qu'un homme de ce nom est cité par Philibert de la Marre, dans sa relation du siege de St. Jean-de-Laone, comme un des valeureux Citoyens de cette Ville.

SCORAILLE *de la Barre.* *

SAINT QUENTIN *de Blet.* *

NATUREL *de Valetine.* *

COUROY.
Porte d'or au chevron de sable, accompagné de trois merlettes de même, deux en chef & une en pointe. *Chevil.*

VIART. N. P.
Porte d'or au bucher allumé, avec un phénix de sable au chef cousu d'azur, chargé de trois coquilles d'or *Chevil.*

MONTMORILLON *d'Essanlay.* *

MONTFERRAND. N. P.
Porte pallé d'or & de sable au chef cousu de gueules. *Ménestrier, Chevil.* Le P. Ménestrier donne les armes

dans

mes dans le nombre de celles des Comtes de Lyon, qui composoient le Chapitre lors de la premiere édition de son ouvrage.

MESSIEURS,

FRASANS *l'aîné.* *

MOUCHET *de Communi, pere & fils.* *

FLEUTELOT *de l'Arçon.*
Porte d'argent à trois trefles d'azur au chef de gueules, chargé d'un soleil d'or. *Gel. Chevil.* Le Continuateur de Palliot; monument de 1595. en l'Eglise Paroissiale de St. Michel de Dijon, où est inhumé Réné Fleutelot, Ecuyer.

SAINT MARTIN *d'Agentcourt.* *

BOYER *de la Cour.*
Commué au nom de Chamlecy, où il est blasonné.

NOGENT *l'aîné.*
Porte de gueules au chevron d'argent. *Chevillard.*

MOUCHET *de la Bluse.* *

BRETAGNE.
Porte d'azur à une fasce ondée d'or, accompagné en chef de trois grillets de même, & en pointe d'un croissant d'argent. *Pal.* pag. 66. 213. & 233. pag. 250. Il donne les armes d'azur à trois grillets d'or, deux & un, celui de la pointe surmontant un croissant d'argent, pag. 252. il donne le même écu chargé, aussi d'une étoile entre les deux grillets. p. 297. Il donne les armes d'azur à une fasce ondée d'hermine, accompagnée en chef de trois grillets d'or, & en pointe d'un croissant d'argent, en un monument de l'Eglise de la Magdelaine à Dijon, on voit les armes représentées, comme Palliot les donne, pag. 66. Geliot & Chevillard blasonnent les armes comme Palliot les donne à la pag. 66. *Voyez* aussi l'armorial gravé ci-après.

BERBIS *de Dracy, Baron d'Esbarres.* *

SAINT BELIN, *Comte de Bielles.* *

MILLETOT, *Seigneur de Villy.*
Porte d'argent au lion de sable armé & lampassée de gueules, tenant de la patte droite une rose feuillée & soutenu de même qui est Milletot, écartelé d'argent à trois portaux de gueules, qui est de le Blond. *Gel. Chevil.*

PETIT *de Bressey.*
Porte d'azur au lion d'or. *Chevil.* Monument aux Jacobins de Dijon; Chevillard blasonne les armes d'autres Gentilshommes, dont le nom s'écrit de même, & qu'il distingue par le nom de Seigneur de St. Broing; il en donne les armes de gueules au massacre d'argent, sommé d'or sans nombre. N. Petit de Bressey allié à N. de Monge a un Frere Capitaine dans le Régiment d'Anguien.

ROCHEMONT, *Seigneur des Buissons.* ¶

DE LA VERNE *d'Athée.* *

VILLERS *la Faye, Comte de Villars.* *

PETIT *l'aîné.* *

MARTIN *de Choisé.* *

DE LA SALLE *de Buis.* *

CROONEMBOURG *de St. Genois.* *

FRASANS. *

GOUREAU *Dumont de la Perriere.* *

MESSIEURS,

CHATENAY, *Baron de St. Vincent.* *

JARRY. *

ESTIENNOT *de la Serrée.*
Porte de gueules au chevron d'or accompagné en chef de deux roses, & en pointe d'un oiseau de même. Chevillard représente le champ de l'écu d'azur. *Voyez* l'armorial ci-après.

GANAY.
Ganay originaire de Charolois, Chancelier de France, portoit (dit Geliot) d'argent à une fasce de gueules, chargé d'une aigle désarmée de sable, & de deux roses l'une à fenestre, l'autre en pointe d'or, le tout accosté de deux coquilles de même. Chevillard les blasonne de même. *Voyez* l'armorial ci-après.

GISSEY *la Borde.* †

LORON. *

1674.

MESSIEURS,

Louis de PERNES, *Comte d'Epinac, ELU continué.* *

Philipe ANDRAULT, *Comte de Langeron, Baron de Vaux, Bailli du Nivernois, ELU nouveau.* *

LA COUR *du Moulin, ELU du Charolois.* *

LA FAGE *de Clermont, pour Mr. Grandmaison de Varenne, ELU du Mâconnois.* †

SAULX *Tavannes, Marquis de Mirebel.* *

L'ESTOUF *Pradine.* *

Le Commandeur BRULARD. *

Le Vicomte de la RIVIERE. *

DESCROTS, *Baron de Neuvy.* †

Le Comte de TROTTDAM *& son fils.* *

LONGUEVILLE. *

BOULAINVILLIERS. *

GARNIER, *Comte de Toulongeon.*
Chevillard le marque comme ayant assisté aux Etats de 1674. & blasonne ses armes, écartelé au premier & quatre de gueules à trois fasces ondées d'or, & au deux & trois de gueules à trois jumelles d'argent, qui sont les armes de la Maison de *Toulongeon*, excepté que l'écartelé en est renversé. La Terre d'Alonne par commuation de nom avoit été érigée en Comté de Toulongeon; cette Terre appartient aujourd'hui à N. Gravier de Vergennes, Président à la Chambre des Comptes de Dijon, dont le Frere N. Gravier de Vergennes est Ambassadeur à la Porte.

MESSEY *de Ste. Sabine.* *

D'ANCHEMANT, *Seigneur du Giboux.* *

PETIT *de Bressey.* *

DE LA COUSSE. *

Le Comte de la TOURNELLE. *

BEAUREPAIRE. *

COURCELLES, *Baron de Pourlans.* *

MESSIEURS,

TENNARE *de Montmain.* *

FUSSEY, *Marquis de Menesserre.* *

CHENUS, *Baron de Nuis.* *

DUFAUR *Pibrac, Baron de Bragny.* *

BERNARDON.
Porte d'azur au fautoir d'or, accompagné d'un croissant en chef & de trois étoiles, deux en flanc & une à la pointe de même. *Gel. Pal. Chevil.* Nom éteint.

BERBIS *de Chamvaut.* *

CLUGNY *de Colombier.* *

LA FAGE *de Clermont fils.* †

D'ANSTRUDE. *

D'AULON. *

CLUGNY, *Baron de Grignon.* *

JEANNIN *de Castille, Marquis de Montjeu.* *

DUMONT *fils.* ¶

REGNIER *de Bussiere, pere & fils.* *

BRULART, *Commandeur d'Arbaut.* *

BERNARD *de Montessus, Baron de Rully.* *

SOMMIEVRE. *

DU FAUR *Pibrac, Comte de Marigny.* *

Marquis D'ARCY. *

BATAILLE *de Mandelot.* *

LA RODDE *de Fressinet.* *

ANDRAULT, *Marquis de Maulevrier.* *

DAMAS, *Comte de Marcilly.* *

DU PRAT, *Marquis de Viteaux.* *

MORLET. *

BERBIS, *Baron d'Esbarres.* *

CHAUGY *de Savigny-Létang.* *

CHAUGY *de Roussillon.* *

SAINT QUENTIN *de Blet.* *

CHESNE. *

DU BOIS *de Bresche.* *

CLUGNY *d'Arcey.* *

VALLEROT *Buxillon de Flammerans.* *

MOUCHET *de Communi.* *

MOUCHET *de la Beluze.* *

LONGUEVILLE *de la Maison Blanche.* *

BAGLION *de la Salle de Buis.* *

FRASANS *l'aîné.* *

MESSIEURS,

ESTIENNOT *de Vassy.* *

DE LA MARRE. *

BERBIS, *Chevalier d'Honneur de la Cour des Comptes.* *

MESSEY *de Mauvilly.* *

LANGEAC.
Porte d'or à trois pals d'hermine. *Gel. Chevil.*

COUTHIER, *Baron de Souhey.* *

FUSSEY *de Serigny.* *

TUFFERY *de Trapenard.* *

LA MENUE *de St. Privé.* *

CLERON. *

CONIGHAN *d'Arcenay.* *

VIENNE *Gevrolle.* *

SAINT MARTIN *d'Agentcourt.* *

FILZJAN *de Ste. Colombe.*
Porte d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même au chef d'argent, chargé de trois croix de gueules. *Gel. Chevil.* Le Continuateur de Palliot représente le chef d'or au lieu d'argent; ce dernier écrit le nom ainsi, *Fijan*, & Chevillard *Filz-Jan.* Philiberte Fijan, Chanoinesse du Chapitre d'Epinal, étoit de ce nom, dont Pierre Fijan, Seigneur de Talmay, Conseiller au Parlement de Bourgogne, allié à N. de la Toison-Bussy, & N. Fijan alliée à N. Champion, Seigneur de Nan-sous-Thil.

MILLOTET.
Porte d'azur au fautoir d'or accompagné en chef d'une croix d'argent. *Chevil.*

MILLIERE *d'Aizeray.* *

MARTIN *de Choisé Barjon, Seigneur d'Avot.* *

MILLIERE. *

PELLISSIER *de Ternans.* *

TABOUROT *de Ste Apollinaire.*
Porte d'azur au chevron d'or, accompagné de trois tambours de même, posé deux en chef & un en pointe, au chef cousu d'argent, chargé d'un léopard passant de sable. *Chev.*

CUSSIGNY. *

DE LA MARRE, *fils.* *

DEPRA BALAYSAULX. *

DE LA ROCHETTE. *

RICHARD *de Curtil.* *

FOLIN. *

Le Chevalier du GUAY. *

JAUCOURT. *

BUATHIER *de Real.* *

TABOUROT *de Veronnes.* *

MESSIEURS,

BERBIS *de Cromey.* *

VIENNE *Busserolle.* *

GONTHIER *du Sauvement.* *

XAINTRAILLES *de Montot.* *
Porte d'argent à la croix à laizée de gueules. *Gel.*

BERNARD *de Monteſſus de Bellefonds.* *

BERNARD *de Monteſſus de Bellevefvres.* *

MILLETOT. *

CHOISEUL *d'Efguilly.* *

MARTIN *de Choiſé Barjon, pere & fils.* *

DES FORTEAUX.
On trouve Forteau dans Chevillard écrit ainſi, & il eſt probable que l'addition de l'article *des* & de *lx* finale eſt une faute de Copiſte.
Forteau *porte* d'azur au chevron d'or, accompagné de trois oiſeaux, deux en chef & un en pointe. *Chevil.* On ne peut diſtinguer ni l'eſpece d'oiſeau, ni l'émail ou couleurs dont ils ſont.

PELISSIER. *

PERREAU *du Buiſſon.* *

CHOISEUL *de Vauteau.* *

QUANTEAL. *

RICHARD *de Bligny.* *

DE CORVOL, *pere & fils.* ¶

MONTMORILLON *de Chazelot.* *

GOUREAU. *

DE LA RODDE *de Charnay.*

SCORAILLES *de Revre.* *

FROMAGERE *de Nogent.* *

GUENOT *de Vouſal.* ¶

TENARRE, *Comte de Montmain.* *

VILLERS *la Faye, Comte du Rouſſet.* *

SAINT MAURICE, *Comte de Bosjan.* *

ESBARRES *de Cuſſigny.* ¶*

CLUGNY, *Baron de Teniſſey.* *

CIREY *du Magny.* *

CIREY. *

MONTMORILLON, *Baron d'Eſſanley.* *

FOUDRAS. *

Le Chevalier de PRA. *

CROISIER *de Ste. Segros.* *

SERCEY *d'Arconcey.* *

BALATHIER *de Lantage.* *

DE BART. *

MESSIEURS,

COMEAU. *de Créancey.* *

COMEAU *de Pontdevaux.* *

DIGOINE, *Seigneur du Palais.* *

CHARGERE *du Breuil.* *

1677.

MESSIEURS,

Louis de PERNES, *Comte d'Epinac.* *

Pierre du BAN, *Comte de la Feuillée, ELU nouveau.* *

Le Comte de la TOURNELLE. *

Le Comte de la RIVIERE. *

DU FAUR, *Comte de Bragny.* *

Le Comte de BRIORD. *

TENARRE, *Comte de Montmain.* *

PERNES, *Comte d'Epinac, fils.* *

MORISOT, *de Taſniot.* *

FUSSEY, *Marquis de Meneſſerre.* *

CHOISEUL, *Comte d'Eſguilly.* *

CHANTRAY. ¶

COURCELLES *de Pourlans.* *

DUFAUR *Pibrac, Comte de Marigny.* *

CLERON. *

CIREY *du Magny.* *

CIREY. *

BRULART, *Commandeur d'Arbaux.* *

BATAILLE *de Mandelot.* *

CHAUGY. *

DE LA COUSSE. *

REGNIER *de Buſſiere Romprey.* *

D'ANSTRUDE. *

THESUT, *Seigneur de Verrey.* *

BERBIS, *Chevalier d'Honneur à la Chambre des Comptes.* *

Le Chevalier BERBIS. *

REGNIER *de Buſſiere, Chevalier d'Honneur de la Chambre des Comptes.* *

MARTIN *de Choiſé Barjon l'aîné.* *

ANDRAULT, *Marquis de Maulevrier.* *

DUPUIS *de St. Gervais.*

BERNARDON. *

MESSIEURS,

SAINT MARTIN. *

DUMONTET *de Lusigny.* †

DE LA ROCHETTE *d'Argilly.* *

LA MARRE *de Chevigny.* *

MATHIEU *d'Essertine* *

THESUT, *Seigneur de Champousot.* *

SAINT BELIN, *Chevalier de Bielles.* *

CLUGNY *de d'Arcey.* *

MARCHAND *du Mauny de Montbeliard.* *

CATIN *de Richemont.*
Porte d'azur au heaume d'argent au chef de même, chargé de trois merlettes de sable. *Gel. Chev.*
Aujourd'hui deux branches, dont l'une du surnom de Vilotte; il y en a eu plusieurs dans le Parlement de Bourgogne.

D'RIOLLET *de Morteuil.* *

COMEAU de *Créancey, Gouverneur de Nuis.* *

N. CATHERINE *de St. Usage, Seigneur de Binze.* *

NATUREL *de Valetine, Seigneur de la Noue.* *

COMEAU, *Seigneur de Pontdevaux.* *

TABOUREAU *de Veronnes.* *

RAGUEZ *des Fossés.*
Porte d'argent au chef de gueules. *Gel.*

DE BART. *

DE LA MARRE *d'Aluse.* *

DE LA MARRE *puîné.* *

TRUFFERY *de Trazenard.* *

D'ARCY. *

JAUCOURT, *Seigneur de la Forest-en-Auxois.* *

BERNARD *de Montessus, Chevalier de Rully.* *

COLIN *de Flavignerot, trois freres.*
Porte d'azur à trois colombes d'or, rangées en pal. *Gel. Chev.*

VALLEROT *de Masoncle.* *

FOLIN *d'Echenon.* *

MARTIN *de Choisé Barjon.* *

LA GRANGE *de Vaux Bussin.* *

MARTIN *de Choisé Barjon, fils.* *

ANDRÉ LE FEBVRE., *Seigneur de Fontaine, Croix & Blomby.*
Le Febvre ne se trouve point dans Chevillard, & ne se trouve point dans Geliot écrit par un B. On trouve dans le dernier auteur sept familles du nom de le Fevre, le Fevre 224. le Fevre 314. le Fevre de Caumartin 117. le Fevre d'Epinay, 3. le Fevre d'Ormesson 432. le Fevre de Pouilly 300.

MESSEIURS;

BRETAGNE *de Nan-sous-Thil.* *

JACUOT *de Neuilly, pere & fils.* *

COURVOL, *Seigneur de St. Romain.* †

CLUGNY, *Seigneur de Grignon.* *

VIENNE *de Gevrolle.* *

MORELET. *

RICHARD *de Bligny.* *

RICHARD *de Curtil.* *

CHESNE. *

DE FRANC *d'Esserteau.* *

JACUOT *de Trémont.* *

DE LONGUEVILLE *de Millery.* *

GARNIER *de Toulongeon.* *

VIENNE *de Busserolle.* *

FRASAN *l'aîné.* *

JACUOT, *les deux freres.* *

DES PRINGLES *des Loges.* *

TABOUROT *de St. Apollinaire.* *

SOYROT. ¶

NATUREL *de Baleure.* *

CHAUGY *de Lantilly.* *

CLERON *de Poussange.* *

CLERON. *

LA VERNE. *

GONTHIER *du Sauvement.* *

BORDIEU, *Seigneur du Gromenois.* ¶

CARBONET *de la Motte.* *

SAINT MARTIN *d'Agentcourt, pere & fils.* *

VICHY. *

FOUDRAS. *

LE GASTELIER, *Seigneur de Mousson.*
Porte d'azur au chevron d'or, accompagné de trois grelots de même, deux en chef & un en pointe. *Gel. Chev.*

JOLY.
Porte d'azur à un lis au naturel d'argent, au chef d'or chargé d'une croix pattée de sable. *Gel.* pag. 331.
Porte d'azur au léopard d'or armé de gueules, qui a été donné à cette Famille (dit encore Geliot) par Lettres de sa Majesté. Cet auteur observe qu'il y en a qui ont quitté les lis, & d'autres qui l'ont conservé. Les branches de Blaisy, de Fleury & de Laborde, portent les armes écartelées de l'écu ancien & nouveau; monument d'une Chapelle de l'Eglise des Cordeliers de Dijon, *Gel. Pal. Chev.* pag. 596. du troisieme tome de la grande

Histoire

Histoire de Bourgogne, par des Religieux Bénédictins; on voit Jean Joly au nombre des 167. Ecuyers, dont Mr. de Cotte-Brune, Maréchal de Bourgogne fit montre le dernier Août 1417. N. Joly d'Ecutigny, dont la branche est finie, fut allié à N. Maletefte, Conseiller au Parlement de Bourgogne. *Pal.* pag. 322. dit que les armes que portoit Claude Maletefte & François Maletefte son pere, étoient de gueules au croissant d'argent & le chef d'or, mais qu'il donne ces armes ainsi qu'il les a vu, tiercé en fasce au premier d'azur à une fleur de lis d'or: le deuxieme d'or, & le troisieme de gueules à un croissant d'argent, comme elles sont posées d'ancienneté en beaucoup d'endroits de Charolles.

MESSIEURS,

TRUCHY. *

CHOISY *de Vic.*
Porte d'azur au chef d'or emmanché de l'un dans l'autre. *Chevil.*

VENOT, *Seigneur de Croisy.* *

BERBIS *de Chamvau.* *

BERBIS *le cadet.* *

BERBIS, *Baron d'Esbarres.* *

Le Chevalier du GUAY. *

MESSEY *de Mauvilly.* *

CLUGNY *St André.* *

COUTHIER, *Baron de Souhey.* *

FERRAND *de Marcellois.*
Ferand, Bourguignon, dit *Gel. porte* d'or à une hure de sanglier arrachée de sable, défendue & allumée d'argent, écartelé d'azur au sautoir d'or, accompagné de quatre étoiles de même.

LA MARRE *d'Aluze.* *

MILLETOT *de Villy.* *

CLUGNY *de Colombier.* *

DU CROISIER *de St. Segros.* *

BERBIS *de Cromey.* *

FILZJAN *de Ste. Colombe.* *

FROMAGERE *de Nogent.* *

MASSOL, *Comte du Tremblet.*
Porte d'or à l'aigle éployée de sable, coupé de gueules au dextrochere armé, tenant une massue, mouvant d'une nuée d'argent à sénestre. *Gel. Pal. Chev.* Monument de l'Eglise de St. Antost, où est inhumé Guillaume de Massol, Marquis de Serville, Lieutenant Général des armées du Roi, *Pal.* manus. tom. 8. *fol.* 403. donne l'extrait du contrat de mariage de Jean Massol, Seigneur de Loysy, fils de Pierre *Massol* Ecuyer, & de Dlle. Catherine Juret, reçu Benigne Maire, le 23. Juillet 1598. Elisabeth de Massol, Marquise de Clermont, Crusil, mere du Maréchal de Tonnerre, étoit petite-fille de Jean de Massol, Seigneur de Loisy.

MOUCET *de la Bluze.* *

MILLIERE *d'Airerey.* *

PELISSIER *de Flavignerot.* *

PELISSIER *de Ternans.* *

MESSIEURS,

JEANNIN *de Castille, Marquis de Montjeu.* *

CHOISEUL *de Vauteau.* *

LADIGNAC. ¶

CHATENAY *de Lanty, Comte de Rochefort.* *

Le Chevalier de CHATENAY. *

PETIT *de Bressey.* *

MONTMORILLON *de Chazelot.* *

FAUBERT *de la Perierre de Cressy.* *

D'RIOLLET *de Malain.* *

CHAMBRE.
Chambre ne se trouve point dans Chevillard ni dans Geliot, mais on y trouve de la Chambre, si c'est une faute de Scribe lorsqu'on a écrit le Registre, & qu'on doive lire Chambes.
Porte d'azur semé de fleurs de lis d'argent, au lion de gueules brochant sur le tout. *Chevil.*

MEVILLE, *Seigneur de Saufcourt.* *

SENNEVOIS *de Balo.* *

CLERON *de Saffres.* *

DE PONCY. N. P.
Porte de gueules à trois fleches d'or empennées de même, posées en pal. *Chevil.*

SAINT QUENTIN, *Comte de Blet.* *

BESCHE, *Seigneur de Rambon.* *

CHAROLLES *puiné.* ¶

SCORAILLE *de la Tour de Bouan.* *

BRETAGNE *de la Borde.* *

1679.

MESSIEURS,

Pierre DU BAN, *Comte de la Feuillée, ELU.* *

Gabriël de BRIORD, *Marquis de Senozan, Baron de la Salle, ELU.*
Porte d'or à la bande de sable. *Chevil.*

CHOISEUL *de Vauteau, ELU du Charolois.* *

Le Comte de St. PAVIN, *ELU du Mâconnois.* *

LA TOURNELLE. *

PERNES, *Comte d'Epinac.* *

ANDRAULT *de Maulevrier.* *

COIGNET *de la Thuillerie, Comte de Courson.* *

DAMAS, *Comte de Crux.* *

CLERON *de Poussange.* *

BERNARD *de Montessus de Bellevesvre.* *

O *

MESSIEURS,

BATAILLE *de Mandelot.* *

DEPRA BALAYSAULX. *

DUFAUR, *Comte de Marigny.* *

CHOISEUL, *Comte d'Esgnilly.* *

LA MAGDELAINE, *Comte de Ragny, Bailli de la Montagne.* *

DUFAUR, *Comte de Bragny.* *

SOMMIEVRE. *

CLUGNY *de d'Arcey.* *

DU CROISIER *de St. Segros, pere & fils.* *

VIENNÉ *de Gevrolles.* *

DRÉE *de la Serrée.* *

D'RIOLLET *de Morteuil.* *

NATUREL *de Baleure.* *

GARNIER, *Comte de Toulongeon, Bailli de l'Autunois.* *

L'AUBE. *

FUSSEY, *Marquis de Menesserre.* *

GAZE, *Comte de Rouvray, pere & fils.* *

DAMAS, *Comte de Saffangy.* *

SENNEVOIS *de Balo.* *

CLUGNY, *Comte de Grignon.* *

MARCHAND *du Mauny de Montbelliard.* *

FOUDRAS. *

SAINT MARTIN *d'Agentcourt.* *

LA MARRE *d'Aluze.* *

TABOUROT *de Veronnes.* *

LE BRUN *du Breuil.* *

MORISOT *de Tasniot.* *

CHAMBERAN, *pere & fils.* *

DAMAS *de Vellerot.* *

BRETAGNE *d'Orin.* *

BRETAGNE *de la Borde.* *

BRETAGNE *de Nan-sous-Til.* *

GANAY. *

DUCREST *de St. Leger.* *

JACUOT *de Neuilly, pere & fils.* *

FRASANS *deux freres.* *

DUPUIS *St. Gervais.*

VALON. *

MESSIEURS,

PERIEUX *de Duretal.* *

FIJAN. *

QUARRÉ *d'Aligny.* *

THESUT *de Verrey.* *

VEZON *d'Anon.* *

RÉMOND, *pere & fils.*
Rémond en Bourgogne, *porte* d'azur à trois roses d'argent. *Gel.* pag. 574.
Rémond de Gand, *porte* d'azur au chef d'argent, chargé de trois merlettes de sable, pag. 148. blasonné au mot *Gand*, du surnom de Rémond par alliance, Rémond de sable, semé de molettes d'or au lion de même. *Gel.* pag. 587.

JACUOT *de Trémont.* *

PETIT *de Bressey.* *

LONGUEVILLE *de Meillery.* *

BERBIS, *Chevalier d'Honneur de la Chambre des Comptes.* *

BERBIS, *Baron d'Esbarres.* *

BERBIS, *Seigneur de Marteret.* *

CARBONNET *de la Motte.* *

D'ARLAY *de Menot.*
Porte d'argent à une fasce de sable. *Le Continuateur de Palliot. Chevil.* Monument d'une Chapelle de l'Eglise des Carmes de Dijon, où est une sépulture de ceux de ce nom. Dans la grande Histoire de Bourgogne, par des Religieux Bénédictins, on voit à la note XXXVI. du troisieme tome, pag. 589. dans le nombre des 159. Ecuyers que mena en partant de Châtillon Jean de Toulongeon, l'an 1414. que Jean d'Arlay y est nommé. N. d'Arlay, alliée à Etienne-Edme de Jaucourt Chazelles est de ce nom; elle en a eu plusieurs enfans, dont deux filles Chanoinesses du Chapitre d'Alix.

BALATHIER *de Lantage.* *

THIROUX.
On trouve Thiroux dans la table de l'armorial de Geliot, où on a blasonné les armes, sans renvoyer au corps du livre; tiercé en fasce au premier d'argent à la croix encré de gueules, soutenu d'azur à trois bandes d'or, contre-soutenu d'azur à trois têtes de lion d'or, lampassées de gueules. *Chevillard* représente l'écu de même, excepté qu'il donne le contre-soutenu d'argent & les trois têtes de léopard de gueules.

COMMEAU *de Créancey.* *

D'ORSAN, *pere & fils.*
Porte d'argent au sautoir de gueules. *Chevil.*

SAINT MARTIN *du Marché.* *

D'ESPRINGLES *de Loge, freres.*

REGNIER *de Bussiere.* *

FLEUTELOT *de l'Arçon.* *

COLIN *de Flavignerot, trois freres.* *

MELLIN *de St. Seine.* ¶
Porte d'or à deux lions couronnés & affrontés de sable au chef cousu d'or chargé de trois merlettes de sable. *Chev.*

PELISSIER *de Ternans.* *

MESSIEURS,

GANAY *de Genelard & Bellefond.* *

BEUGRE. *

CIREY *du Magny.* *

CIREY. *

VILLERS *la Faye.* *

MORELET, *Seigneur de Couchey.* *

COURCELLES. *

HENIN-LIETARD, *Comte de Roche.* *

D'ESBARRES.*

MONTGEY. *

DE LA VERNE. *

JAUCOURT *Auſon.* *

CORNEAU *de Pontdevaux.* *

CLUGNY *St. André.* *

LA JARRIE *de Ceſſey.*
Porte d'azur à trois glands d'or. *Gel.* pag. 357.

CLUGNY *de Colombier.* *

Bernard GAILLARD.
Gaillard de la Martiniere (dit *Geliot*, pag. 336) *porte* d'argent à la faſce de gueules, accompagné de trois feuilles de chêne de ſynople.
Le même auteur, au mot Gaillard, dans la table, renvoie à Gaillard de Lonjumeau, qui ſe trouve, pag. 619. d'argent ſemé de trefles, de gueules à deux faux de même, en chef & en pointe, deux perroquets affrontés de ſynople.

MASSOL. *

QUANTEAL. *

TABOUROT *de St. Apollinaire.* *

FAUBERT *de la Perriere de Creſſy.* *

VALON *de Mimeure.* *

DU BAND *de Romilly.* *

REGNIER *Buſſiere de Chaſey.* *

LE FEBVRE *de Fontaine Croix.* *

FEVRET *de St. Meſmin.*
Porte écartelé d'argent à une hure de ſanglier de ſable lampaſſée d'une flamme de gueules qui eſt de *Gorgiard,*
Et d'azur à trois bandes d'or; *Gel. Pal. Chev.* on voit les armes en pluſieurs monumens. La Terre de Fontette a paſſé à une branche de ceux du nom de Fevret, par une alliance déja ancienne avec une Dlle. du nom de Chalus-Fontette. N. Fevret de Fontette avoit épouſé N. de Migieux, dont il a laiſſé une fille & deux fils; la fille mariée à N. Eſpiard de la Cour; le cadet des fils N. Fevret de Fontette, Colonel d'Infanterie, Aide Maréchal Général des Logis des armées du Roi, Grand Bailli du Bailliage de Châtillon-ſur-Seine; l'aîné N. Fevret de Fontette, Conſeiller au Parlement de Bourgogne, allié à N. Remond, dont il a un fils Conſeiller au même Parlement.

JOLY, *Seigneur d'Eſcutigny.* *

MESSIEURS,

D'HARANQUIER *de Quincerot.* †

MARTIN *de Choiſey Barjon.* *

VIART *de Quemigny.* *

CHESNE. *

D'ANCHEMANT, *Seigneur du Giboux.* *

DESCROTS *de Marcellange.* †

GONTHIER *du Sauvement.* *

SOIROT. *

FILZJAN *de Ste. Colombe.* *

VENOT *de Noiſy.* *

ROYER *de St. Micault.* *

D'ESBARRES. *

DUGON *de Jours en Vaux.* *

BERBIS *de Cromey.* *

DE LA ROCHETTE *d'Argilly.* *

VALLEROT *de Flammerans.* *

BLANOT, *Seigneur de Bornay.* *
Porte d'azur à trois épis de bled, ſortant d'une racine d'or, ſupporté d'un croiſſant d'argent en pointe. *Gel. Chevil.*

CLERON *Saffres.* *

DE LA TOURNELLE, *Seigneur de Layer.* *

VALLEROT *de Maſoncle.* *

ESPIARD *de Saulx.*
« Eſpiard, Seigneur de Sonnotte, au même Duché (de » Bourgogne) portoit d'azur à trois épis de bled d'or au » chef emmanché de même. » *Geliot*, pag. 267. Chevil. repréſente Eſpiard, Seigneur de Vernot, de Varenne & d'Alrey, d'azur à trois épis de bled d'or: le Continuateur de Palliot donne Eſpiard en ſept endroits d'azur à trois épis de froment d'or, ardens de gueules, deux en chef & une en pointe; à la pag. 231. il repréſente l'écu écartelé au premier & quatre, comme ci-deſſus, & au deux & trois d'Humbert; Monument des Cordeliers de Dijon, & de St. Etienne de la même Ville, Continuateur de *Palliot.* pag. 299. du ſecond tome de l'Hiſtoire de Bourgogne, par les Religieux Bénédictins, on voit dans le nombre des Châtelains du Duc, depuis 1343. juſqu'à 1362. Jean Eſpiard, Châtelain de Pouilly.

CHAUGY *de Lantilly, deux freres.* *

MILLIERE *d'Aiſerey.* *

CHATENAY, *Comte de Rochefort.* *

REMOND. *

PELLISSIER *de Flavignerot.* *

MARTIN *de Choiſey d'Avot.* *

DESCROTS, *Comte de Neuvy.* †

LAVERNE *d'Attignac.* *

MONTCORPS *de Chery.* ¶

MESSIEURS,

MILLETOT *de Villy.* *

FUSSEY *Chazelles.* *

CHEVIGNY. *

CHENUS *de Nuis.* *

CHAUGY, *Comte de Roussillon.* *

SAINT QUENTIN, *Comte de Blet.* *

1682.

MESSIEURS,

Gabriel, *Comte de* BRIORD, *Marquis de Sénosan, ELU.* *

Claude-Eléonor DAMAS., *Marquis de Thianges, Duc de Poncdevaux, ELU nouveau.* *

DAMAS *fils, Seigneur de Thianges, Seigneur de Chalencey.* *

CLERON *Saffres, Seigneur de Villy le Moutier.* *

GAZE *de Rouvray, fils.* *

SAINT MARTIN *d'Agentcourt.* *

TENARRE *de Montmain.* *

BERNARD *de Montessus de Rully.* *

BRULART, *Commandeur d'Arbaut.* *

DUGON *fils de Jours en Vaux.* *

BATAILLE *de Mandelot.* *

D'RIOLLET, *Seigneur de Morteuil.* *

PELLISSIER *Montpallier, Seigneur de Ternans.* *

RICHARD *de Bligny.* *

COLIN *de Flavignerot, freres.*

VALON, *Seigneur de Janly & Uchey.* *

MORISOT, *Seigneur de Tasniot.* *

MORISOT, *Seigneur de Cheuge.* *

MORISOT, *Seigneur des Brosses.* *

CIREY *du Magny.* *

CIREY, *Seigneur de Gerlans.* *

JOLY *d'Escutigny.* *

SAINT MARTIN *d'Agentcour fils, Seigneur de Corabeuf.* *

MORELET, *Seigneur de Couchey.* *

PERNES, *Seigneur de Cheilly.* *

MILLETOT, *Seigneur de Villy.* *

DE LA MARRE, *Seigneur du Port Paleau.* *

MESSEIURS,

BERNARD MAILLARD, *Seigneur de Rosiere.*
Porte d'azur à une fasce d'or chargé d'une molette d'épron à six pointes d'azur, accompagné en chef de deux coutelas posés en sautoir, les pointes en bas d'argent, surmontant une hure de sanglier de même, & en pointe une banniere ou étendard aussi d'argent, la lance d'or posé en bande, Bernard de Sascenay, Maillard ou de Marcilly & de Trouhans portent tous de même.

TABOUROT, *Seigneur de Veronnes.* *

MOUCHET, *Seigneur du Petit Taperey.* *

BERBIS, *Seigneur de Longecourt.* *

PETIT, *Seigneur de Bressey.* *

BLANOT, *Seigneur de Bornay.* *

RICHARD, *Seigneur de Grandmont.* *

FRASANS, *Seigneur d'Orain.* *

DE LOURS, *Seigneur du Cussigny.* ¶

JACUOT, *Seigneur d'Airey.* *

BERBIS, *Seigneur de Dracy.* *

DAMAS *du Breuil d'Antigny.* *

BERBIS, *Seigneur d'Esbarres.* *

TABOUROT, *Seigneur de St. Apollinaire.* *

BEAUFFREMONT *Listenois, Seigneur de Mirebeau.* *

LA TOURNELLE, *Seigneur de Layer.* *

DU MONTET, *Seigneur de Lussigny.* †

REGNIER *de Bussiere.* *

CHOISEUL *d'Esguilly.* *

CHOISEUL *de Vauteau, Seigneur de la Vesvre.* *

DE LA VERNE, *Seigneur de Chassilly.* *

BERBIS, *Seigneur de Dracy & Grangy.* *

GANAY, *Seigneur des Champs.* *

SAINT LIGIER, *Seigneur de Montregard.* *

GARNIER *de Toulongeon, Seigneur de Montelon.* *

CHARGERES, *Seigneur du Breuil.* *

QUARRÉ, *Seigneur d'Aligny.* *

D'ARLAY, *Seigneur de Mennot.* *

FOUDRAS, *Seigneur de Châteautiers.* *

FONTETTE, *Seigneur de Sommery.* *

JACUOT *de Trémont, Seigneur de Vessignieux.* *

LE BRUN *du Breuil, Seigneur de Champignolle.* *

PALATIN *de Dyo, Seigneur de Montmort.* *

MONTMORILLON, *Seigneur d'Essanlay.* *

ANDRAUT

MESSIEURS,

ANDRAULT *de Langeron, Seigneur de Maulevrier.* *

THIARD, *Seigneur de Bragny.* *

FUSSEY *de Serigny.* *

FOUDRAS, *Seigneur de Demigny.* *

SCORAILLE, *Seigneur de Sauberthier.* *

SCORAILLE, *Seigneur de Reure.* *

DE LA RODDE, *Seigneur de Charnay.*
Voyez l'armorial.

DE GRAIN, *Seigneur de Montgey.*
Porte de gueules à trois demi vols d'or posé deux & un. *Chevil.*

CHANTERET, *Seigneur de Terrans.* ¶

MARCHAND *de Mauny, Seigneur de Rosey.* *

NATUREL, *Seigneur de Baleure.* *

DAMAS, *Seigneur de Sassangy.* *

ROYER *de St. Micault, Seigneur de Cersot.* *

PERIEUX, *Seigneur du Restal.* *

LA MARRE, *Seigneur d'Aluze.* *

D'ARLAY, *Seigneur de la Boulaye.* *

MASSOL, *Seigneur de Collonge.* *

FUSSEY, *Seigneur de Chazelle.* *

BEUGRE, *Siegneur de la Chapelle de Bragny.* *

DUFAUR *Pibrac, Seigneur de Marigny.* *

CROISIER, *Seigneur de Ste. Segros.* *

CLUGNY *Colombier, Seigneur de Dracy.* *

VILLERS *la Faye, Seigneur du Rousset.* *

VILLERS *la Faye, Seigneur d'Allerey.* *

D'HARANGUIER, *Seigneur de Quincerot, freres.* †

ESPIARD *de Saulx, Seigneur de Notre Dame d'Hye.* *

BRULARD, *Commandeur de Normier.* *

COMMEAU, *Seigneur de Créancey.* *

COUTHIER, *Seigneur de Souhey.* *

DAMAS, *Seigneur de Vellerot.* *

CONIGHAN *d'Arcenay.* *

FILZJAN *de Ste. Colombe.* *

BALATHIER, *Seigneur de Villargoix.* *

CHOISEUL, *Seigneur de Chevigny.* *

CLUGNY, *Seigneur de Grignon.* *

BEAULIEU, *Seigneur du Brouillard.* ¶

CLERON, *Seigneur de Poussange.* *

MESSIEURS,

DAMAS, *Seigneur de Soussey.* *

SERCEY, *Seigneur d'Arconcey.* *

SAYVE, *Seigneur de la Motte.* *

BRETAGNE, *Seigneur d'Orain.* *

COLOMBET, *Seigneur de Gissey.* *

BRETAGNE, *Seigneur de Nan-sous-Thil.* *

SAINT QUENTIN, *Seigneur de Villeneuve.* *

BRETAGNE, *Seigneur de la Borde.* *

MASSOL, *Seigneur de Serville.* *

FULIGNY DAMAS, *Seigneur d'Agey.* *

VICHY, *Seigneur d'Agentcourt.* *

LA MAGDELAINE, *Seigneur de Ragny.* *

CLUGNY, *Seigneur de d'Arcey.* *

NOGENT, *Seigneur du Breuil.* *

SAINT BELIN, *Seigneurs de Fontaine en Duesmois; freres.* *

LIGNEVILLE, *Seigneur d'Autricourt.* *

CHATENAY, *Seigneur de Rochefort.* *

GASTELIER, *Seigneur de Massoncle.* *

REGNIER, *Seigneur de Bussiere.* *

LE GRAND, *Seigneur de Ste. Colombe.* *

POURCHEROT, *Seigneur de Mignot.* ¶

SAINT BELIN, *Seigneur de Villeberny.* *

MESSEY, *Seigneur de Mauvilly.* *

VIARD, *Seigneur de Chalvosson.* *

THESUT, *Seigneur de Verrey.* *

CATTIN, *Seigneur de Villotte.* *

D'AUVET, *Seigneur de Bellan.* *

MARTIN *de Choisey, Seigneur de Barjon.* *

DE LA MOTTE *Carbonnet.* *

DE LA GUICHE *Sevignon, Seigneur de Martiny.* *

ROYER *de St. Micault.* *

DE BAYS DAMAS, *Seigneur de Digoine.*
Porte de gueules à deux léopards l'un sur l'autre d'or. *Gal.*

FAUTRIERE, *Seigneur de Courcheval.* *

D'ESSERTINE, *Seigneur de Chamvigy.* †

RAGUEZ, *Seigneur de Limans.* *

BRETAGNE, *Seigneur de Marcilly.* *

DAMAS, *Seigneur de la Claitte.* *

MESSIEURS,

CHEVRIERS, *Seigneur de St. Maurice.*
Porte d'argent à trois chevrons de gueules, à la bordure engreslée d'azur, *Gel. Chevil.* Déja blasonné ci-devant.

PRISQUE, *Seigneur de la Tour Serville.*
Porte d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses de même, & en pointe d'un croissant d'argent. Histoire de la Ville de Châlons.

MONTCHANIN, *Seigneur de la Garde Malzac.* *

L'AUBE, *Seigneur de Courcelles.* *

CHAMPIER, *Seigneur de Chigy.*
Porte d'azur à une étoile d'or. *Gel. Chevil.*

MESSIEURS,

DE LA RIVIERE, *Seigneur de Quincy.* *

D'AULLENAY, *Seigneur d'Arcy.* *

BOULLAINVILLIERS, *Seigneur de Fouronne.* *

COIGNET *de la Thuillerie, Seigneur de Courson.* *

VIENNE, *Seigneur de Gevrolle, de Bonnerot, de Landreville & de Mailly.* *

LONGUEVILLE, *Seigneur de Millery & Ville-sur-Arce.* *

LONGUEVILLE, *Seigneur de Ville-sur-Arce.* *



CATALOGUE
DE MESSIEURS LES ÉLUS
Depuis l'année 1548. jufqu'en 1757.

ET de Meffieurs les Alcades, depuis l'année 1633. jufqu'en 1757.

Année 1548.

MESSIEURS,

HARDY DE JAUCOURT, *Seigneur de Vaux*, *ELU.*

1549.

N. DE JAUCOURT, *Seigneur de Villarnoult*, *ELU.*

1551.

GEOFFROY *de Roche Baron*, *Seigneur de Rochetaillée*, *Echanfon de la Reine*, *ELU.*

1554. & 1555.

Nicolas de BEAUFFREMONT, *Baron de Sennecey*, *ELU.*

1557. 61. 62. 63. jufqu'en 1566.

N. DE LA GUICHE, *Bailli de Châlons. ELU*

1566.

N. DE MALAIN, *Chevalier*, *Seigneur de Miffery*, *ELU.*

1568.

N. DE BEAUFFREMONT, *Baron de Sennecey. ELU.*

1570.

N. DE MALAIN, *Seigneur de Miffery. ELU.*

1572. 73. 75. 76. 77. & 78.

François CHABOT, *Chevalier de l'Ordre du Roi*, *Seigneur de Mirebau & de Brion*, *ELU.*

1579. 80. & 81.

Claude de DYO, *Seigneur de Montperroux*, *Chevalier de l'Ordre du Roi*, *ELU.*

1584. 87. & 89.

N. DE VILLERS *la Faye*, *ELU.*

1590.

N. DE L'ESTOUF *Pradine*, *Seigneur de Poinfon qui a préfidé.*

1593.

François DE BUSSY *Rabutin*, *Chevalier*, *Seigneur de Lavaux & Epiray. ELU.*

Année 1596.

MESSIEURS,

N. DE LA MAGDELAINE, *ELU.*

1599. & 1601.

Jean de DAMAS, *Seigneur de Marey*, *Mevilley*, *Saint Riran*, *Baron de Chaudenay & Châtel*, *ELU.*

1602.

Edme de ROCHEFFORT, *Seigneur de Pluvault*, *ELU.*

1605.

Henri de BEAUFFREMONT, *Baron de Sennecey*; *ELU.*

1608.

François de la MAGDELAINE, *Seigneur de Ragny*; *Chevalier de l'Ordre du Roi*, *ELU.*

1611.

François DAMAS, *Baron de Thianges*, *ELU.*

1614.

Edme de ROCHEFORT, *Seigneur de la Boulaye*; *Bailli d'Autun*, *ELU.*

1618.

Claude de SAULX, *Comte de Beaumont & de Tavannes*, *ELU.*

1621. & 22.

Jacques PALATIN *de Dyo*, *Seigneur de Montperroux*, *ELU.*

1626.

Charles de SAULX, *Baron de Tavannes*, *ELU.*

1629.

Henri de SAULX, *Marquis de Mirebeau & de Tavannes*, *& en fon abfence* Jean de la PALLU, *Baron de Boulignieux*, *ELU.*

1631. & 32.

Jean de la PALLU, *Baron de Boulignieux*, *ELU.*

1633.

Hercule de VILLERS *la Faye*, *Seigneur de Villeneuve*, *ELU.*

Année 1633.

MESSIEURS,

DE CHEVIGNY *Villers la Faye*, *ALCADE*.

DE MAROLLE, *Bailli de Bar-sur-Seine*, *ALCADE*.

1636.

Louis de PERNES, *Seigneur de Monetoy & de Perigny*, *ELU*.

DE CHOISEUL *Vauteau*, *ALCADE*.

Le Baron de MARCILLY, *ALCADE*.

1639.

Gaspard de SAULX *Tavannes mort*, *remplacé par* Etienne de PERNES, *ELU*.

CHOISEUL, *Seigneur de Meneſtreux*, *ALCADE*.

1642.

Louis de CHOISEUL, *Marquis de Francieres*, *ELU*, *remplacé par Mr. de* VILLENEUVE *étant à la Guerre*.

FAUTRIERE *de Courcheval*, *ALCADE*.

DE LA SERRE, *ALCADE*

1645.

Nicolas BOUTON, *Comte de Chamilly*, *ELU*.

D'ESTERLIN, *Seigneur de Ste. Palais*, *ALCADE*.

MAROLLES, *Bailli de Bar-sur-Seine*, *ALCADE*.

1648.

Jacques de SAULX, *Comte de Tavannes*, *ELU*.

CHEVIGNY, *ALCADE*.

LAPRÉE, *ALCADE*.

1650.

Georges de SAINT BELIN, *Baron de Bielles*, *ELU*

FLAMERANS *Buſſillon*, *ALCADE*.

MUSSIGNY, *ALCADE*.

1653.

Gaſpard d'AMANZÉ *Deſcarts*, *Comte d'Amanzé*, *ELU*

AMPILLY, *ALCADE*.

DES SAULOIS, *ALCADE*.

1655.

Pierre de CHOISEUIL *Traves*, *Seigneur de Vauteau*, *ELU*.

MONTCHANIN *de la Garde Malzac*, *ALCADE*.

BOULAINVILLIERS, *ALCADE*.

Année 1659.

MESSEIURS,

Charles de la TOURNELLE, *Comte de la Tournelle*, *ELU*.

CHAUGY, *Baron de Rouſſillon*, *ALCADE*.

VALLEROT *de Flammerans d'Eſtaye*, *ALCADE*.

1662.

Herard BOUTON *de Chamilly continué ELU*.

THIARD *de Bragny*, *ALCADE*.

MUSSIGNY, *ALCADE*.

1665.

Herard BOUTON *de Chamilly*, *ELU*.

CHATENAY *de Lanty*, *ALCADE*.

DAMAS *de Marcilly*, *ALCADE*.

1668.

Claude de THIARD, *Baron de Biſſy*, *Lieutenant Général*, *ELU*.

BALEURE, *ALCADE*.

Le Vicomte de la RIVIERE, *ASCADE*.

1671.

Louis de PERNES, *Comte d'Epinac*, *ELU*.

DE LONGUEVILLE, *Seigneur de Ville-ſur-Arce*; *ALCADE*.

Le Comte de TROTTDAM, *ALCADE*.

1674.

Philipe ANDRAULT, *Comte de Langeron*, *Baron de Vaux.*, *Bailli de Nivernois*, *Maréchal de Camp*, *ELU*.

CHAUGY, *Seigneur de Savigny l'Etang*, *ALCADE*.

BATAILLE *de Mandelot*, *ALCADE*.

1677.

Pierre DUBAN, *Comte de la Feuillée*, *Maréchal de Camp*, *Gouverneur de Dôle & Châtillon-ſur-Seine*, *ELU*.

DU CROISIER *de Ste. Segros*, *ALCADE*.

CLUGNY *de d'Arcey*, *ALCADE*.

1679.

Gabriël de BRIORD, *ELU*.

1682.

N. DAMAS, *Marquis de Thianges*, *ELU*.

1685.

MESSIEURS,

N. *Comte de la* TOURNELLE, *ELU.*

Le Comte de CLERON, *Baron de Saffres*, *ALCADE*.

Hector D'AULLENAY, *Comte d'Arcy.* *ALCADE.*

1688.

N. *Marquis de* XAINTRAILLES, *ELU.*

Pierre de CHARGERE, *Comte du Breuil*, *ALCADE.*

Louis de CLUGNY, *Comte de Grignon*, *ALCADE.*

1691.

Gabriël de BRIORD, *Comte de Briord*, *ELU.*

Gabriël du MONTET, *Seigneur de Villargeau*, *ALCADE.*

Philibert du CROISIER, *Seigneur de Ste. Segros*, *ALCADE.*

1694.

Gilbert de GADAGNE *d'Hostun*, *Comte de Verdun*, *ELU.*

N. MATHIEU, *Seigneur d'Essertine*, *ALCADE.*

Année 1697.

Gilbert de GADAGNE *d'Hostun*, *Comte de Verdun*, *ELU.*

MACET, *Seigneur d'Avaye*, *ALCADE.*

Louis de CLUGNY, *Comte de Grignon*, *ALCADE.*

1700.

François de CHOISEUL, *Comte d'Esguilly*, *ELU.*

TABOUROT, *Seigneur de Véronnes*, *ALCADE.*

CHOISEUL, *Comte de Traves, Vauteau & la Vesvre*, *ALCADE.*

1703.

Armand MADAILLAN *de l'Esparre*, *Marquis de Lassé*, *ELU.*

N. BERNARD *de Montessus*, *Comte de Rully*, *ALCADE*, *remplacé par* Louis de la RODE, *Seigneur de Charnay & Conde.*

Helie de JAUCOURT, *Seigneur de Tressolle & Chazelle*, *ALCADE.*

1706.

Louis de FOUDRAS, *Seigneur de Demigny*, *ELU.*

Charles de CLUGNY, *Seigneur d'Arcey*, *ALCADE.*

Claude-Marie de FAUTRIERE, *Seigneur de Courcheval*, *ALCADE.*

MESSIEURS,

1709.

N. DE SERCEY, *Comte d'Arconcey*, *ELU.*

Victor-Amédée de la FAYE, *Seigneur de Vaux-sous-Targe*, *ALCADE.*

Gabriël-Hector CULLON, *Seigneur d'Arcy*, *ALCADE.*

1712.

N. DE PERNES, *Comte d'Epinac*, *ELU.*

Louis, *Marquis de* VIENNE, *ALCADE.*

François de CLUGNY, *Comte de Tenissey*, *ALCADE.*

1715.

Leon de MADAILLAN *de l'Esparre*, *Comte de Lassé*, *ELU.*

Philipe de CROONEMBOURG, *Seigneur de Vougeot*, *ALCADE.*

Claude de FAUTRIERE, *Seigneur de Chercilly*, *ALCADE.*

1718.

N. THIARD, *Comte de Bissy*, *ELU.*

Ponthus de THIARD, *Marquis de Bragny*, *Seigneur de Jully*, *ALCADE.*

Jacques de l'ESTRADE *de la Cousse*, *Baron d'Arcelot*, *ALCADE*

1721.

Renaud-Constant de PONS, *Comte de Verdun*, *ELU.*

Jacques DUBOIS, *Seigneur de la Rochette*, *ALCADE.*

Hyacinte BERTET *de Gorde*, *Seigneur de Chevannes*, *ALCADE.*

1724.

N. *Marquis de* VIENNE, *Chevalier d'Honneur*, *ELU.*

Louis-Victor de MARLOUT, *Seigneur de Joally*, *Brigadier*, *ALCADE.*

VIENNE, *Seigneur de Geverolles*, *ALCADE.*

1727.

N. *Marquis de* LANGHEAC, *ELU.*

Jean-Bernard de la MARRE, *Seigneur de Champilly*, *ALCADE.*

COMMEAU, *Seigneur de Pont-de-Vaux.* *ALCADE.*

1730.

Henri-Charles de SAULX, *Marquis de Tavannes*, *ELU.*

Antoine MORISOT, *Seigneur de Boussélange*, *ALCADE.*

Messieurs,

Charles FEVRET, *Seigneur de Verrey*, ALCADE.

Année 1733.

Louis-Athanase de PESCHEPEROUX *Comínges*, *Marquis de Guitaut*, *Lieutenant Général*, ELU.

MASSOL, *Seigneur de Montmoyen*, ALCADE.

Le Comte de la TOURNELLE, ALCADE.

1736.

Louis de MONTSAULNIN, *Marquis de Montal*, *Lieutenant Général*, ELU.

DUBOIS, *Seigneur de la Rochette*, ALCADE.

Victor-Amédée de la FAGE, *Baron de Peronne & de St. Uruge*, ALCADE.

1739.

N. *Comte de la* TOURNELLE *mort*, *remplacé par Mr. du* MONTAL, ELU.

Claude-Joseph de FRASANS, *Seigneur d'Avirey*, ALCADE.

Jean-François PETIT, *Seigneur de Bressey*, ALCADE.

1742.

Nicolas de CHAUGY, *Comte de Roussillon*, ELU.

Nicolas de GANAY, *Seigneur de Vesigneux*, ALCADE.

Le Comte de BRANCION, *Seigneur de Visargent*, ALCADE.

1745.

N. DE LA GUICHE, *Marquis de Sevignon*, ELU.

Jean de FROMAGERE, *Seigneur de Nogent*, ALCADE.

Pierre-François de FRASANS, ALCADE.

Messieurs,

Année 1748.

Anne-Claude de THIARD, *Marquis de Bissy*, ELU.

Joseph-André de BRETAGNE, *Seigneur de Ruere*, ALCADE.

Paul-Charles DUCREST, *Seigneur de la Tour du Bois*, ALCADE.

1751.

Louis-François de DAMAS, *Marquis d'Anlezy*, *Lieutenant Général*, ELU.

Jean-Claude de la SALLE, *Seigneur de Vigousset*, ALCADE.

Claude-Joseph de FRASANS, *Seigneur d'Avirey*, ALCADE.

1754.

Charles-Michel-Gaspard de SAULX *Tavannes*, *Lieutenant Général*, ELU.

Jean-Baptiste FLEUTELOT, *Seigneur de Chasans*, ALCADE.

Alexandre-Hubert HUMBELOT, *Seigneur de Villiers*, ALCADE.

1757.

Etienne-Marie de SCORAILLES, *Marquis de Scorailles*, *Maréchal de Camp*, *Seigneur de la Balme & de l'Isle*, ELU.

Antoine-Palatin BEUGRE, *Seigneur de la Chapelle*, ALCADE.

Etienne-Marie CHAMPION, *Seigneur de Nan-sous-Til*, ALCADE.

1760.

Charles-Henri-Jules de CLERMONT, *Comte de Tonnerre*, *Maréchal de Camp*, ELU.

Jean-Baptiste CATIN, *Seigneur de Richemont*, ALCADE.

Gabriël-Hector CULON, *Comte d'Arcy*, ALCADE.



CATALOGUE
DES GENTILSHOMMES ENTRÉS AUX ÉTATS
Depuis 1682.

Bailliage de Dijon.

Année 1682.

Messieurs,

DAMAS, *Marquis de Thianges, Seigneur de Quincey.*

Le Comte de SAULX.

TENARRE, *Seigneur de Montmain.*

N. Bernard de MONTESSUS, *Seigneur de Bellevesvres.*

PRA-BALAYSAULX, *Seigneur de Beßey.*

BRULART, *Commandeur d'Arbaut.*

SAUMAISE, *Seigneur de Bouze.*

D'HUGON, *Seigneur de Jourſanvault.*

BATAILLE, *Seigneur de Mandelot.*

PELLISSIER, *Seigneur de Flavignerot.*

D'RIOLLET, *Seigneur de Morteüil.*

PELLISSIER *de Montpallier, Seigneur de Ternans.*

RICHARD, *Seigneur de Beligny.*

COLLIN, *Seigneur de Flavignerot.*

Antoine COLLIN, *Seigneur de Flavignerot.*

Claude & Antoine VALONS, *Seigneurs de Janly & de Vachey.*

MORISOT, *Seigneur de Tagniot.*

Antoine MORISOT, *Seigneur de Cheuge.*

Jean-François MORISOT, *Seigneur de Broſſes.*

MORLET, *Seigneur de Couchey.*

Jean-Baptiſte de CIREY *de Gerland.*

Benigne de CIREY, *Seigneur du Magny.*

JOLY, *Seigneur d'Eſcutigny.*

SAINT MARTIN *d'Agentcourt, Seigneur de Corabeuf.*

SAINT MARTIN *d'Agentcourt, Commiſſaire.*

D'ESBARRES, *Seigneur de Cuſſigny.*

MILLETOT, *Seigneur de Villy.*

LA MARRE, *Seigneur d'Aluze.*

FRASANS, *Seigneur de St. Romain.*

Bernard MAILLARD, *Seigneur de Roſiere.*

Prudent TABOUROT, *Seigneur de Veronnes.*

Année 1682.

Messieurs,

MILLOTET, *Seigneur de Changey.*

BLANOT, *Seigneur de Bornay.*

MOUCHET, *Seigneur du Petit Taperay.*

BERBIS, *Seigneur de Longecourt.*

BRETAGNE, *Seigneur de Marſilly.*

PETIT, *Seigneur de Breſſey.*

MILLIERE, *Seigneur d'Aiſeray.*

Jean-Baptiſte MASSOL, *Seigneur de Colonge.*

Guillaume MASSOL, *Seigneur de Serville.*

RICHARD, *Seigneur de Grammont.*

BERBIS, *Seigneur de Maillys & de la Serre.*

FRASANS, *Seigneur d'Orain.*

CHAMPAGNE *de Lours, Seigneur de Cuſſigny.*

JACUOT, *Seigneur d'Aix.*

BERBIS *des Barres.*

DAMAS *du Breuil, Seigneur d'Antigny.*

TABOUROT, *Seigneur de la Tour St. Apollinaire.*

GAZE *de Rouvray, Commiſſaire.*

CLERON *de Moiſſy, Seigneur de Saffre, Commiſſaire.*

1685.

Nicolas COMMEAU, *Seigneur de Créancey & du Baſſin.*

Nicolas FOLIN, *Seigneur de Villecomte.*

Jean-Baptiſte MELLIN, *Seigneur de St. Seine.*

1688.

Mathieu de BERBISEY, *Commandeur de Malthe, Seigneur de Varenne.*

Pierre de la VERNE, *Seigneur d'Avot.*

1691.

Etienne FILZJAN, *Seigneur de Marlien.*

1697.

Bernard BERNARD, *Seigneur du Thorey & de Miſſery.*

Joachim BOITOUSET *d'Ormenans, Seigneur de Poinſon.*

Année 1697.

MESSIEURS,

Louis de la TOUR DU PIN, *Marquis de la Charce, Seigneur de Fontaine Françoise.*

1700.

Jacques DROUAS, *Seigneur de Jourfanvaux.*

Henri D'ESBARRES, *Comte de Cuſſigny, Seigneur de Moux.*

Benigne de SAUMAISE, *Seigneur de Bouze.*

Cleriadus-Antoine de CHOISEUL, *Seigneur de Montigny.*

Philibert de PRA-BALAYSAULX, *Seigneur de Vornes.*

1703.

Jean-Claude du BOIS, *Seigneur d'Orain.*

1706.

Charles-Marie de PRA-BALAYSAULX, *Comte de Pezeux, Gouverneur de Langres, Seigneur d'Argéliere.*

1709.

Jacques de MOCHOT, *Seigneur de Gemeaux.*

Victor-Amédée de CHOISEUL, *Marquis de Lanques, Baron de Fouvans.*

André FLEUTELOT, *Seigneur de Marliens.*

1712.

Leon de MADAILLAN *de l'Eſparre, Comte de Laſſé, Colonel d'Infanterie, Chevalier des Ordres du Roi, Seigneur de Layer.*

Claude-François DAMEDOR, *Baron de Molans, Seigneur d'Oiſilly.*

Le Marquis de PONS, *Comte de Verdun.*

Benigne FEVRET, *Comte de Daix.*

Charles de CLUGNY, *Chevalier de Malthe, Seigneur de Colombier.*

Guillaume de SIMONY, *Seigneur de Varanges.*

Claude-Benigne LENET, *Seigneur de Larrey & de Courgengoux, Lieutenant aux Gardes Françoiſes.*

1715.

Nicolas FOLIN, *Seigneur de Villecomte.*

Pierre DESIRÉ *Boitouſet, Seigneur de Poinſon.*

Joſeph-Antoine de la CLEY, *Seigneur de St. Cyr & du Seul.*

Jacques COMMEAU, *Seigneur de Pont-de-Vaut & de Marly.*

Année 1718.

MESSIEURS,

Marc-Antoine VALON, *Marquis de Montmain, Seigneur de Janly.*

Benigne-Charles-Claude FEVRET, *Signeur de Bligny & de Curtil.*

Benigne le GOUZ *Morin, Grand Bailli de Dijon, Seigneur de Magny & Gerlans.*

Gabriël BERBIS, *Seigneur des Maillys.*

2721.

Benigne BOUHIER, *Seigneur de Pouilly & de Fontaine, Colonel d'Infanterie.*

George-Marie MASSOL, *Seigneur de Collonges & de Vergy.*

Jean-Baptiſte MELLIN, *Seigneur de St. Seine.*

1724.

Charles-Henri de SAULX *Tavannes, Marquis de Saulx, Enſeigne de Gendarmerie.*

Jacques de BRETAGNE, *Seigneur d'Iſſurtille.*

Jacques ESPIARD, *Seigneur de Vernot.*

Jacques-Auguſtin-Philipe de la TOUR DU PIN, *Marquis de la Charce, Seigneur de Fontaine-Françoiſe, Colonel de Dragons.*

Antoine de BRETAGNE, *Seigneur d'Iſſurtille.*

1727.

Jacques BERBIS, *Seigneur de Courcelles, Capitaine d'Infanterie.*

1730.

Mathurin BAILLET, *Baron de St. Julien.*

François DAMAS, *Marquis d'Antigny.*

François FOLIN, *Seigneur de Buſſiere.*

Charles-Marie de CHOISEUL, *Baron de Meuvy, Lieutenant Général de Champagne, Meſtre-de-Camp de Cavalerie.*

Louis-Henry de SAULX *Tavannes, Marquis de Mirebel, Seigneur de la Marche.*

1733.

Joſeph-Hyacinte de BEREUR, *Seigneur de Malain & de Ste Ilié, Brigadier.*

Germain RICHARD, *Seigneur de Montaugey & de Quemigny.*

Jacques RICHARD, *Seigneur de Bligny & de Curtil.*

Claude BERBIS, *Seigneur de Courcelles.*

Felix de SIMONY, *Seigneur de Varanges, Capitaine d'Infanterie.*

César

Année 1733.

MESSIEURS,

César de CROONAMBOURG, *Seigneur de Vougeot, Capitaine de Dragons.*

Philipe DURAND, *Seigneur d'Auxy & de St. Vrain.*

1736.

Henri D'RIOLLET, *Seigneur de Morteüil.*

Hector-Bernard JOLY, *Seigneur de Drambon.*

Nicolas MALPOY, *Seigneur de Beyre.*

Henri de SAULX *Tavannes, Seigneur de Veronnes.*

Michel-Gaspard, *Comte de* SAULX *Tavannes, Baron de Lux, Lieutenant Général.*

Jean-Baptiste FLEUTELOT, *Seigneur de Chasans.*

1739.

Jacques-Benigne de BAGNARD, *Seigneur de Renesve.*

François-Hubert HUDELOT, *Baron de Pressigny.*

Barthelemi JOLY, *Seigneur de la Borde & de Drambon.*

Jean-Joseph-Albert de QUESSE, *Seigneur de Valcour.*

Pierre BERBIS, *Seigneur des Maillys.*

Louis-Hector MASSOL, *Marquis de Collonges.*

François-Benoît MILLET, *Seigneur du Battu.*

1742.

François DAMOISEAU, *Seigneur de Colombier & de Chaudenay.*

Philibert PETIT, *Seigneur de Bressey.*

Philipe de CROONEMBOURG, *Seigneur de Vougeot, Capitaine d'Infanterie.*

Aimé-Marie GONTIER, *Comte d'Auvillars & du Peroux.*

1745.

Louis-François MORISOT, *Seigneur de Jancigny.*

Marc-Antoine de RICARD, *Marquis de Montmain & de Courgy.*

Jean-Guillaume CANABLIN, *Seigneur d'Ancey.*

Gaspard le COMPASSEUR *Créqui-Montfort, Marquis de Courtivron, Aide Maréchal Général des Logis de la Cavalerie.*

Jean-Claude DUBOIS, *Seigneur d'Orain.*

1748.

Jean FOURNERET, *Seigneur de Bligny & de Curtil.*

Anselme-Michel de MIGIEUX, *Marquis de Savigny & de Varenne.*

André de CROONEMBOURG, *Seigneur de Vougeot, Capitaine d'Infanterie.*

Année 1751.

MESSIEURS,

Joseph BARBIER, *Seigneur d'Entre-deux-Monts.*

Jacques-Henri RICHARD, *Seigneur de Curtil, Capitaine d'Infanterie.*

Charles-Antoine de SPADA, *Marquis d'Agentcourt & de Corabœuf.*

Lazare-Guillaume de GANAY, *Seigneur de Luzigny & de Vesigneux.*

Jean-Claude BERNARD, *Seigneur de St. Aubin.*

Jean-Marie PETIT *de Bressey.*

Guillaume BAILLET, *Baron de St. Julien.*

1754.

Hubert-Toussaint GUYARD, *Seigneur de Changey.*

Jean-Baptiste-Théodore FOLIN, *Seigneur d'Ogny.*

Nicolas BATAILLE.

Jean-Baptiste RICHARD, *Seigneur de Curtil.*

Alexandre de MOYRIA, *Seigneur de Taniot.*

Edme-Jean-Baptiste de la MARRE *d'Aluze.*

Louis-Claude *Comte de* CLERMONT *Montoison.*

Jacques-Henri-Claude-Ange de TRUCHIS, *Seigneur de Layé.*

Claude-Guye de LABERGEMENT, *Seigneur de Bittey & Villers Rottain.*

Jacques-Elisabeth BERBIS *de Courcelles.*

Jacques-André de BRETAGNE *d'Issurtille.*

Henri-Prosper BAUYN, *Seigneur de Quemiguy & Poisot.*

Gaspard-Constance-Hugues de MARON, *Seigneur de Pisange.*

1757.

BOUHIER *de Pouilly.*

FLEUTELOT *de Chasans.*

RICARD *de Montmain.*

BERBIS *de Rancy pere.*

BERBIS *de Rancy fils.*

BERBIS *des Maillys.*

FRASANS *pere, Commissaire des Guerres.*

Son fils, *Commissaire des Guerres du Corps Royal.*

JACUOT *de Neuilly.*

N. BERNARD *de St. Aubin.*

MONTFERRAND.

PETIT *de Bressey.*

Année 1757.

MESSIEURS,

GONTHIER, *Comte d'Auvillars.*

LE COMPASSEUR *Crequi-Montfort, Marquis de Courtivron.*

BAUYN, *Seigneur de Quemigny & Poiſot.*

CANABLIN *d'Ancey.*

Le Marquis FOLIN.

MOYRIA *de Châtillon, Seigneur de Taniot.*

MORISOT.

D'ESTAGNY, *Seigneur de Chambœuf.*

SAULX *de Tavannes, Marquis de Saulx, Seigneur de Spoy.*

SIMONY, *Seigneur de Varange.*

D'RIOLLET *de Morteüil.*

Thomas D'YLANS, *Seigneur de la Motte.*

BAILLIAGE D'AUTUN.

Année 1682.

MESSIEURS,

Nicolas de la VERNE, *Seigneur de Chanſigny & de Champéculon.*

Louis de L'ISLE DU GAZ, *Seigneur d'Olon & de Conforgien.*

Pierre BERBIS, *Seigneur de Dracy & Grangy.*

Maurice BERBIS, *Seigneur de Cromey.*

Jean-Claude COMMEAU, *Seigneur de Pont-de-Vaux.*

Louis de PERNES, *Marquis d'Eſpinac, fils.*

Louis de PERNES, *Marquis d'Eſpinac, pere.*

Bernardin de GANAY, *Seigneur des Champs.*

François-Eléonor du CRET, *Seigneur de la Tour-du-Bois & de Vandeneſſe.*

Claude de SAINT LIGIER, *Seigneur de Mauregard & de Chercilly.*

François GARNIER *de Toulongeon, Bailli d'Autun, Seigneur de Monthelon-à-Cone.*

BOURDEAU, *Baron d'Huchon.*

Pierre de CHARGERE, *Baron du Breuil, Chevalier de St. Lazare.*

Philibert D'ANGUY, *Seigneur de Patigny.*

Philipe de JAUCOURT, *Seigneur du Vaux & de Brazey.*

Pierre QUARRÉ, *Seigneur d'Aligny.*

Claude-Nicolas D'ARLAY, *Seigneur de Vienniot.*

Année 1682.

MESSIEURS,

Gaſpard-Jeannin de CASTILLE, *Marquis de Montjeu.*

René de LORIOL, *Baron de Digoine.*

Charles le BRUN, *Comte du Breuil, Seigneur de Champignolle.*

1685.

Jean de MARTIGNY, *Marquis d'Uchon & de la Tour du Bourg.*

Charles de SORET, *Seigneur de Grandechamp & de Mazenay.*

Michel de CHAUGY, *Comte de Rouſſillon, Seigneur d'Anault.*

René de MONTGEY, *Seigneur de Charancey.*

Simon BUFFOT, *Seigneur de Millery.*

1688.

Claude de CHAUGY, *Seigneur de Civry.*

Philibert-François de CUSSIGNY, *Seigneur de Viange.*

François de FAUBERT, *Seigneur de la Perriere & de Crecy.*

François D'ORMY, *Baron de Vincelle & de Beauchamp.*

1691.

Antoine de la TOUR DE PAULOT, *Seigneur de la Faye.*

1700.

François de CHAUGY, *Seigneur de Chazotte.*

1709.

Henri de TRUCHY, *Seigneur du Molle & de Communi.*

Roland de FOUDRAS, *Comte de Châteautier & de Matoul.*

Chriſtophle de FOUDRAS, *Chevalier de Malthe.*

Marc de TENAY, *Comte de St. Chriſtophle, Capitaine de Gendarmerie.*

1712.

Humbert HUMBELOT, *Seigneur de Villers.*

1715.

Pierre de FAUBERT, *Seigneur de Crecy & de Mont-petit.*

Jacques du CRET, *Seigneur de Villaine.*

Jean-Bernard de la MARRE, *Capitaine d'Infanterie, Seigneur de Vautandran.*

Année 1721.

MESSIEURS,

Guillaume de la VALADE, *Seigneur de Truffin & Patigny.*

1724.

Gilbert LEBRUN, *Baron d'Huchon, Seigneur de Champignolle.*

Gabriël de MAGNIEN, *Seigneur de Chailly.*

1727.

Hector-Saladin de MONTMORILLON, *Seigneur de Nouzelier & de Busserolle.*

1730.

Nicolas de GANAY, *Seigneur de Vesignieux, Capitaine d'Infanterie.*

1733.

Antoine de THELIS, *Baron de Chambaut, Seigneur du Breuil.*

Bernard de FONTETTE, *Seigneur de Sommery, Chef d'Escadre.*

François de la MAGDELAINE, *Seigneur de Monnet.*

Jacques de SERCEY, *Comte du Jeu.*

1736.

François du CRET, *Seigneur de Chancery.*

Marie-François de la MAGDELAINE, *Marquis de Ragny, Capitaine de Cavalerie.*

Gilbert BAUDINOT *de la Salle, Seigneur de l'Espinasse.*

1739.

Alexandre HUMBELOT, *Seigneur de Villiers.*

Nicolas de CHAUGY, *Comte de Roussillon, Brigadier.*

1742.

Jean-Baptiste de CUGNAC, *Marquis de Dampierre, Mestre de Camp.*

Charles-François BOIVEAU, *Seigneur de St. Gervais.*

1751.

Charles-Henri-Jules de CLERMONT *Tonnerre, Marquis d'Espinac, Mestre de Camp de Cavalerie & Brigadier des Armées du Roi.*

Charles-Antoine, *Comte de la* MAGDELAINE.

1754.

Lazare BUFFOT, *Seigneur de Sivry-les-Voudenay.*

Année 1754.

MESSIEURS,

Pierre-César du CRET, *Seigneur de St. Aubin-sur-l'Oire.*

Melchior COMMEAU *de Pont-de-Vaux, Seigneur de Marly.*

Barthelemi, *Comte de* BART, *Seigneur de la Bouttiere.*

Barthelemi de BART, *Chevalier de Malthe.*

Jacques-Anne-François de GANAY.

Claude ANDRAULT, *Marquis de Langeron.*

1757.

Le Comte de CLERMONT *Tonnerre.*

HUMBELOT *de Villiers.*

GANAY *de Lusigny.*

FONTETTE, *Seigneur de Sommery & Chavanche.*

Le Marquis de FUSSEY *Menessere.*

MAC-MAHON, *Seigneur de Voudenay.*

BAILLIAGE DE CHALONS.

Année 1682.

MESSIEURS,

Jean SIRVINGE, *Seigneur de la Charmée.*

Pierre de CHAMBERAN, *Seigneur de la Bretonniere.*

François de SCORAILLES, *Seigneur de Saubertier & de la Balme.*

Louis de SCORAILLES, *Seigneur de Reure.*

Louis de la RODE, *Seigneur de Conde.*

Claude de la RODE, *Seigneur de Charnay.*

Philipe-Bernard de MONTESSUS, *Seigneur de Rully.*

Louis de GRAIN, *Seigneur de Montiay.*

Aimé de CHANTERAY, *Seigneur de Terrans.*

MARCHAND, *Seigneur du Mauny & de Rozey.*

THIARD, *Comte de Bissy, Lieutenant Général des Armées du Roi*

Jean-Baptiste de MONTRICHARD, *Seigneur de Flammerans.*

DUBLED, *Marquis d'Uxelle, Lieutenant Général du Châlonnois (Seigneur de Cormartin, de Tenarre & Bussy.)*

DE CHOISEUL, *Commandeur de Belle-Croix.*

DE BRANCION, *Seigneur de Visargent.*

Jacques-Philibert de NATUREL, *Seigneur de Baleure.*

DAMAS, *Seigneur de Saffangy.*

Année 1682.

MESSIEURS,

ROYER *de St Micault, Seigneur de Serfault.*

D'HENIN-LIETARD, *Seigneur de Vincelle.*

D'HENIN-LIETARD, *Comte de Roche & de Saules.*

Antoine de FOLIE *de Belle-Epine, Seigneur de la Broffe.*

Alexandre de PÉRIEUX, *Seigneur de Duretal.*

Baptifte de la MARRE, *Seigneur d'Aluze.*

Barthelemi D'ARLAY, *Seigneur de la Boulaye.*

Claude-Bernard de MONTESSUS, *Ecuyer, Seigneur de Bellefond.*

Jean BERBIS, *Seigneur de Molaife-fur-Seille, Chevalier d'Honneur de la Chambre des Comptes.*

Gafpard de PRA, *Seigneur du Perolet.*

Jacques de CROONAMBOURG, *Seigneur en partie de Vougeot.*

Jean de THIARD, *Seigneur de Bragny, Commiffaire.*

Louis de FOUDRAS, *Seigneur de Demigny, Commiffaire.*

1685.

Philipe LANTIN, *Seigneur de Montcoys.*

Jofeph de XAINTRAILLES, *Commandeur de Malthe, Meftre de Camp, Seigneur des Montots & de Navilly.*

1688.

Gilbert de CHAMBERAN, *Seigneur de Bretonniere.*

Armand de PRISQUE, *Seigneur de la Tour-Serville.*

Ponthus de THIARD, *Seigneur de Bragny & Damerey, Chevalier de Malthe.*

Charles de THOISY, *Seigneur de Joude & de Villars.*

1697.

Armand de MADAILLAN *de l'Efparre, Marquis de Laffé, Lieutenant Général de Breffe, Bugey & Gex, Seigneur de Sermeffe.*

1700.

Claude MILLET, *Seigneur de Cerey.*

Antoine-Gafpard, *Marquis de* COURCELLES, *Seigneur de Bouffelanges.*

Claude de GRAIN, *Seigneur de l'Ifle.*

Michel de LAS, *Seigneur de Valotte & de Bierry.*

Alexandre de THOISY, *Seigneur de Joude & de Villars.*

Philibert ARVISET, *Seigneur de Montconis.*

NATUREL, *Signeur de Baleure.*

Année 1703.

MESSIEURS,

Louis MARLOUT, *Seigneur de Charnaille & de Jambe.*

Jacques de CHAMBERAN, *Seigneur de Bretonniere.*

1706.

Jofeph TAPIN, *Seigneur de Serville.*

Claude-Elifée BADOUX, *Seigneur de Prombey.*

1709.

Philipe de CROONEMBOURG, *Seigneur de Vougeot & de Jambe.*

François de TRUCHY, *Seigneur de Terrans.*

1712.

Jean-François de CLERMONT, *Marquis de Montoifon & de Chagny.*

Philipe BATAILLE, *Seigneur de Mandelot.*

1718.

Renaud-Conftant, *Comte de* PONS *& de* VERDUN, *Seigneur de Sermaiffe.*

Philipe de LAURENCIN, *Seigneur de Beauffort & de Flaccey.*

Mathieu de ROCHEMONT, *Seigneur de la Motte-fur-d'Heune.*

Louis-Marie de PRISQUE, *Seigneur de la Tour Serville.*

1721.

Louis-Jofeph, *Marquis de* ROSE, *Seigneur de Provencheres.*

Jean BERNARD, *Seigneur de Saffenay & du Tartre.*

Louis GONTHIER, *Comte du Perroux, Seigneur d'Auvillars & de St. Bonnet.*

Jean JULIEN, *Seigneur de la Chaume, Capitaine d'Infanterie.*

1724.

François de TRUCHY, *Seigneur de Molle & de Communi.*

Rémond de SAUMAISE, *Seigneur de Bouze.*

Etienne de CHIRAT, *Seigneur de Frediere & de la Maifon-forte, Meftre de Camp de Cavalerie.*

Bernard MORISOT, *Seigneur de Bouffelange.*

Jacques de BEAUREPAIRE, *Marquis de Beaurepaire & de Varrey.*

François BATAILLE, *Seigneur de Dampierre.*

Philipe-Claude FYOT *de la Marche, Seigneur de Clemencey.*

Année

Année 1733.

MESSIEURS,

Jean-Baptiste de la MARRE, *Seigneur d'Aluze, Grand Bailli de Dijon.*

François-Marie de SCORAILLES, *Seigneur de Reure.*

Antoine DAMAS, *Marquis de Thianges.*

Henri-Louis FILZJAN, *Seigneur de la Colombe.*

Claude-Eléonor de SAINT MAURIS, *Comte de Montbarré.*

1736.

Jacques, *Comte de* BRANCION, *Seigneur de Visargent.*

Pierre-Louis d'AILLY, *Comte de Senecey.*

Charles-Marguerite DESCHAMPS, *Baron de la Villeneuve.*

François BATAILLE, *Seigneur de Dampierre.*

1739.

Henri BATAILLE, *Seigneur de Dampierre & de Reure.*

Louis-Gabriël de BASTE *de Castelmort, Comte d'Argentan, Baron de Ste. Croix.*

Louis de CARDEVAC *d'Haurincourt, Comte de Gergy, Colonel des Cuirassiers.*

1742.

François BERNARD, *Seigneur de Montessus, Marquis de Rully.*

Antoine-Palatin de BEUGRE, *Seigneur de la Chapelle Bragny.*

1745.

Louis-Sire de PONS, *Comte de Verdun.*

Anne-Claude de THIARD, *Marquis de Bissy, Lieutenant Général, Gouverneur d'Auxonne, Ambassadeur à Naples.*

1748.

Jean-Marie BERNARD, *Seigneur de Montessus, Baron de Rully.*

1751.

Jean-Baptiste LANTIN, *Seigneur de Planche & de Damerey.*

François-Emmanuel de NATUREL, *Seigneur de Baeure.*

Henri-Nicolas de TRUCHY, *Seigneur de Terrans, Capitaine d'Infanterie.*

Claude-Henri FIJAN, *Seigneur de Ponneau.*

1754.

Etienne-Marie, *Marquis* de SCORAILLES, *Seigneur de l'Isle.*

Année 1754.

MESSIEURS,

Louis de THESUT, *Seigneur de Moroges.*

Edme-Nicolas de THESUT.

Rémond de THESUT.

Alexandre-Henri-François de ROCHEMONT.

1757.

Le Marquis de SCORAILLES.

Le Marquis le CAMUS.

BEUGRE *de la Chapelle.*

BATAILLE *de Dampierre.*

BEAUREPAIRE.

ROCHEMONT, *Seigneur de la Platriere, demeurant à Couche.*

BAILLIAGE D'AUXOIS.

Année 1682.

MESSIEURS,

Erard du CHATELET, *Seigneur de Montachon, Villenotte & Ephrem.*

Antoine de CLUGNY, *Seigneur de Dracy.*

MARC de BRIQUEMAUT, *Seigneur de Ruere.*

Simon de VILLERS *la Faye, Comte du Rousset.*

Jean-François de CHAUGY, *Seigneur de Massingy.*

Philibert du CROISIER, *Seigneur de Ste. Segros.*

François d'HARANGUIER, *Seigneur de Quincerot.*

François ESPIARD *de Saulx, Seigneur de Notre Dame d'Ye.*

François ESTIENNOT, *Seigneur de Vassy.*

Claude d'ANSTRUDE, *Seigneur de Bierry.*

Jean LAGNEAU, *Seigneur de Bart.*

Bernard de SOMMIEVRE, *Seigneur de Juilly.*

Artus VIARD, *Seigneur de Montille.*

Louis de MONTSAULNIN, *Seigneur de Venarré & de Courcelles.*

Denis BRULARD, *Commandeur de Crosmier & de Pont-Aubert.*

Edme-Antoine BOUCHER, *Seigneur de Milly.*

Pierre COMMEAU, *Seigneur du Créancey.*

Claude COUTHIER, *Seigneur de Souhey.*

François de DAMAS, *Seigneur de Velleroi.*

Joachim d'HARANGUIER, *Seigneur de Quincerot.*

Année 1682.

MESSIEURS,

Antoine de CONIGHAN, *Seigneur d'Arcenay.*

Charles de la BEAUME, *Seigneur d'Eſtaye.*

Edme ROGER *du Péron*, *Seigneur de Courcelles-en-Auxois.*

Jacques de THOISY, *Seigneur de Torey.*

Edme-Bernard FILZJAN, *Seigneur de Ste. Colombe.*

Antoine de GAND, *Seigneur de la Rochette.*

Roger de BALATIER, *Seigneur de Villargoix.*

François de CHOISEUL, *Seigneur de Chevigny.*

Louis de CLUGNY, *Seigneur de Grignon.*

Barthelemi de BEAULIEU, *Seigneur du Brouillard.*

Jules-Pierre de BRETAGNE, *Seigneur de la Borde.*

Gabriël de CLERON *de Moiſy*, *Seigneur de Pouſſanges.*

Antoine-Louis de DAMAS, *Seigneur de Souſſey.*

Antoine-Roland de SERCEY, *Seigneur d'Arconcey.*

René-Bernard SAYVE, *Seigneur de la Motte.*

François BRETAGNE, *Seigneur d'Orain.*

François de COLOMBET, *Seigneur de Giſſey.*

Alexandre de SAINT QUENTIN *de Blet*, *Seigneur de Villeneuve.*

PIBRAC, *Comte de Marigny*, *Commiſſaire.*

CHAUGY *de Lantilly*, *Commiſſaire.*

CROISIER *de Ste. Segros*, *Commiſſaire.*

1685.

Jacques SAVOT, *Seigneur d'Ogny & de Tharoiſot.*

Anſelme FYOT, *Seigneur de Vaugimois*, *de Taroiſeau & Menades.*

Chriſante de MOYRIA, *Comte de Châtillon*, *Seigneur de Marey.*

Chriſtophle, *Comte de la* BEAUME, *Seigneur d'Eſtaye.*

Jean CATTIN, *Seigneur de Richemont & de Railly.*

Philibert JARRY *de la Jarrie*, *Lieutenant Colonel*, *Seigneur de Grandpré.*

1688.

Charles le GOUX *Morin*, *Seigneur de Godan.*

Jean-Louis de JAUCOURT, *Seigneur de Vaux.*

Charles FEVRET, *Seigneur de Verrey.*

André d'ANSTRUDE, *Seigneur de Bierry.*

Claude-Joſeph DAMAS, *Seigneur de Vellerot.*

Année 1688.

MESSIEURS,

Claude THIBAUT *de Juſſey*, *Seigneur de Lonvoy.*

1691.

Edme de SAULCIER, *Baron de Tenance*, *Seigneur de Serigny.*

1697.

Nicolas, *Marquis de* VILLERS *la Faye*, *Seigneur du Rouſſet.*

1700.

François de CLUGNY, *Comte de Teniſſey.*

Elie de JAUCOURT, *Comte de Chazelle.*

Claude de FUSSEY, *Marquis de Menneſſere.*

Pierre DAMAS, *Comte de Cormaillon.*

François-Bernard SAYVE, *Comte de Thil.*

1703.

Etienne THOMAS, *Seigneur d'Ylans.*

Lazare-Benigne PORCHEROT, *Baron de Rigny*, *Thorey & la Chaleur.*

1706.

Claude de ROMMECOURT, *Seigneur d'Hautoix*, *Villiers & Mereville*, *Lieutenant Colonel d'Infanterie.*

Jean-Baptiſte JARRY, *Seigneur de la Jarrie & de Seſſey.*

Charles de JAUCOURT, *Marquis de St. Andeux.*

1709.

Henri de BALATHIER, *Comte de Lantage*, *Villargoix & Cormaillon.*

Philipe de la TOISON, *Baron de Buſſy.*

Hélie d'HUGON, *Seigneur de la Rochette & de Poſanges.*

1712.

Jean de FROMAGERE, *Seigneur de Nogent.*

1715.

Jean-François de la LOGE, *Seigneur de Châtellenot & de Dione.*

Hélie de SERCEY, *Seigneur de Rully*, *frere de M. le Comte d'Arconcey.*

Jacques VALONS, *Marquis de Mimeure*, *Maréchal de Camp.*

1718.

Nicolas THOMAS, *Seigneur d'Ylans.*

Année 1718.

MESSIEURS,

François - Antide SAULCIER *de Tenarre, Baron de Serigny.*

Claude-Chrisante de MOYRIA, *Comte de Châtillon, Seigneur de Marey.*

Claude DROUAS, *Seigneur de Joursanvaux & de Notre Dame d'Hys.*

Charles le BASCLE *de Moulin, Seigneur de Sancy.*

1721.

Claude-Charles BERNARD, *Seigneur de Blancey.*

Barthelemi-Bernard MAILLARD, *Seigneur de Marcilly.*

1724.

Roger DAMOISEAU, *Seigneur de Provencey, Menecoy & Viserny.*

Antoine de CLUGNY, *Comte de Tenissey, Seigneur de Colombier & de la Perriere.*

Pierre CŒURDEROY, *Seigneur de Crépan.*

1727.

CHOISEUL, *Comte d'Esguilly.*

Florent-Claude du CHATELET, *Marquis de Lomon & de Cirey, Gouverneur de Semur, Colonel d'Infanterie.*

André GUYON, *Seigneur du Fief de Gonighan, Lieutenant Colonel d'Infanterie.*

Joachim d'HARANGUIER, *Seigneur de Quincerot.*

Gabriël de CHATENAY, *Seigneur de Rochefort.*

Louis-Athanase de PESCHEPEIROUX *de Comminge, Marquis de Guitaut & d'Espoisses.*

1730.

Richard FYOT, *Marquis de Mimeure, Capitaine de Cavalerie, Seigneur de Vaugimois.*

Charles-Henri du CROISIER, *Baron de Ste. Segros.*

Louis - Henri. *Marquis de* JAUCOURT, *Seigneur de Vaux.*

Charles-Louis de MONTSAULNIN, *Comte du Montal, Seigneur de Tôte, Maréchal de Camp.*

Claude-Henri-Palatin de DYO, *Marquis de Montperroux, Seigneur d'Yroir.*

Pierre-François JOUMAR *de Tison, Seigneur d'Argence, Capitaine de Dragons.*

1733.

Charles FEVRET, *Seigneur de Fontette.*

Joseph-André BRETAGNE, *Seigneur de Ruere.*

Année 1733.

MESSIEURS,

Joseph JARRY *de la Jarrie, Seigneur de Cessey.*

François-Charles de VICHY, *Seigneur de Seigny.*

François de MOROT, *Seigneur de Gresigny, Capitaine d'Infanterie.*

George de BLANOT, *Seigneur de Champrenault, Major du Château de Dijon.*

Guillaume-Antoine de CHATELLUX, *Vicomte d'Avalon, Maréchal de Camp.*

1736.

Edme de JAUCOURT, *Marquis de Chazelle.*

Pierre-Louis de VILLERS *la Faye, Seigneur du Rousset.*

Jean de BRACHET, *Seigneur de Magny & de St. Andeux.*

Alexandre de SAINT QUENTIN, *Comte de Blet.*

1739.

Jean-Baptiste-Antoine BRETAGNE, *Seigneur d'Orain.*

Louis de MONTSAULNIN *du Montal, Seigneur de Menestreux, Mestre de Camp de Cavalerie.*

Claude-Charles DAMAS, *Comte de Crux.*

Claude-Guitard-Palatin de DYO, *Comte de Montperroux.*

Léopole-Charles de FUSSEY, *Marquis de Mennessere.*

1742.

Claude-Robert d'HUGON, *Seigneur de la Rochette, Capitaine d'Infanterie.*

Louis-François de la COSTE, *Seigneur de Buis.*

Frédéric de FRESNE, *Seigneur de Fresnoy & de Cherisy.*

Jean-Baptiste-Antide FEVRET, *Seigneur de Fontette, Capitaine d'Infanterie.*

George-Louis de FRASANS, *Seigneur de Turcey.*

François THOMAS, *Seigneur d'Ylans.*

1745.

Claude-Charles de BROSSES, *Comte de Tournay, Capitaine d'Infanterie, Grand Bailli de Gex.*

André-Jean BERNARD, *Seigneur de Blancey.*

Gaspard-Ponthus de THIARD, *Comte de Bragny*

Hélie-Antoine de BALATHIER, *Comte de Lantage, Seigneur de Villargoix, Capitaine d'Infanterie.*

Louis-Antoine de BOURBON, *Comte de Busset, Seigneur d'Athée.*

Année 1748.

MESSEIURS,

Philibert FOURNERET, *Seigneur de Champrenault.*

Antoine-Nicolas SAULCIER, *Seigneur de Tenance & de Sevigny.*

Etienne CHAMPION, *Seigneur de Nan-ſous-Til.*

Jacques DROUAS, *Seigneur de Bouſſey.*

1751.

Jean-Baptiſte BRACHET, *Seigneur de la Motte de Joux.*

Jean-Victor de LAGNEAU, *Seigneur de Bart.*

Jacques JARRY *de la Jarrie, Seigneur de Ceſſey, Capitaine d'Infanterie.*

Gabriël de BRACHET, *Seigneur de Magny.*

Jean de MONTEUF, *Seigneur de Verneüil & de Millery.*

1754.

Jean THEVENIN, *Marquis de Tanlay.*

Etienne BOUILLET, *Seigneur de Godan.*

Olimpe-Philipe de CONIGHAN, *Seigneur d'Arcenay.*

François-Jacques DAMAS, *Comte de Ruffey.*

Antoine-Alphonſe DAMOISEAU, *Seigneur de la Tour-du-Prey.*

Jean-Baptiſte de CHATENAY, *Baron de Lanty, Seigneur du Fief de Fouerre.*

Charles-Claude BATAILLE *de Mandelot, Seigneur du Fief du Petit-Bois.*

1757.

DROUAS *de Madilly.*

JARRY *de la Jarrie de Ceſſey.*

BROSSES *de Tournay.*

BERNARD *de Chanteau.*

FOURNERET *de Champrenault.*

Le Comte de BALATHIER *Lantage.*

BOUILLET *de Gaudane.*

DUBOIS, *Seigneur d'Aizy.*

BAILLIAGE DE CHATILLON.

Année 1682.

MESSIEURS,

Charles de NOGENT, *Seigneur du Breüil*

François de SAINT BELIN, *Chevalier de Malthe, Seigneur de Fontaine en Duémois.*

Joſeph de SAINT BELIN, *Chevalier de Malthe, Seigneur en partie de Fontaine.*

Année 1782.

MESSIEURS,

Jean-Jacques de LIGNEVILLE, *Seigneur d'Autricourt.*

François de CHASTENAY, *Seigneur de Rochefort.*

Gaſpard le GASTELIER, *Seigneur de Moſſon.*

Charles de SENEVOIS, *Seigneur de Viſerny.*

François REGNIER, *Seigneur de Buſſiere.*

Alexandre le GRAND, *Seigneur de Ste. Colombe.*

Alexandre PORCHEROT, *Seigneur de Mignot.*

Gabriël de SAINT BELIN, *Seigneur de Ville-Berny.*

Bertrand MENARD, *Seigneur de Villers-ſur-Suize.*

Félicien de SOMMIEVRE, *Seigneur d'Ampilly.*

Charles de FAVIER *Lanſery, Seigneur de Bavis-Rocheprife.*

Roland de MESSEY, *Seigneur de Mauvilly.*

Lazare-Benigne FLEUTELOT, *Seigneur de Larſon & du Maix.*

Philipe BERTRAND *de l'Hôtel-Echot, Seigneur en partie de Semontier.*

Claude VIARD, *Seigneur de Chalvoſſon.*

Charles-Benigne d'ANCHEMANT, *Seigneur de Verrey-ſous-Saumaiſe.*

François CHEVALIER, *Seigneur de Corcelles-les-Rangs.*

Jules-Céſar CATIN, *Seigneur de Villotte.*

Louis d'AUVET, *Seigneur de Belan.*

Pierre MARTIN, *Seigneur de Barjon.*

Charles de CLUGNY *d'Arcey, Commiſſaire.*

1688.

Nicolas de FRASANS, *Seigneur de Turcey.*

Nicolas de CHASTENAY, *Seigneur d'Echalot & de Locheres.*

Nicolas RÉMOND, *Seigneur de Rompré.*

1694.

Charles de CLUGNY, *Seigneur d'Arcey.*

George du CROISIER, *Seigneur de Mugnois.*

1700.

Jacques GUENEBAUT, *Seigneur d'Arbois & de Buncey.*

Jacques de LESTRADE *de la Couſſe, Baron d'Arcelot.*

Philibert PIETREQUIN, *Seigneur de Prangey.*

Edme

Année 1700.

MESSIEURS,

Edme de RABUTIN, *Comte de Buſſy.*

Alexandre le GRAND, *Seigneur de Ste. Colombe; Bailli de la Montagne.*

François du BAN, *Comte de la Feuillée & de Froſlois.*

1706.

Louis de THESUT, *Seigneur de Verrey.*

1715.

Guillaume CATTIN, *Seigneur de Richemont & de Villotte.*

1718.

Charles-Henri de SAULX, *Vicomte de Tavannes, Chevalier des Ordres du Roi, Colonel d'Infanterie, Seigneur de Veſvre.*

1721.

Claude de THESUT, *Seigneur de Verrey.*

Claude-Maurice de CHASTENAY, *Seigneur de Bricon.*

Bernard de MASSOL, *Seigneur de Montmoyen.*

1724.

Nicolas PIETREQUIN, *Seigneur de Braban & de Prangey.*

1730.

François VIARD, *Seigneur de Quemigny & de Chalvoſſon.*

1733.

François-Hélie de CHASTENAY, *Marquis de Lanty & de Rochefort, Lieutenant Colonel.*

François-Henri, *Marquis de* SAINT BELIN.

Jean-Baptiſte CATTIN, *Seigneur de Richemont & de Villotte.*

1736.

Armand-Jean, *Comte de* SENEVOIS, *Seigneur de Balot, Chevalier d'Honneur du Parlement.*

Daniel François GUENEBAULT, *Seigneur de Buncey & d'Arbois.*

1742.

Guillaume de THESUT, *Seigneur de Verrey.*

1745.

Jules-Céſar CATTIN, *Seigneur de Richemont & de Villotte.*

Année 1751.

MESSIEURS,

Jacques-Joſeph de la COUSSE *de Leſtrade, Seigneur de Boux.*

1754.

Charles-Abraham MILLET, *Seigneur de la Grande-Dame-Guie.*

Joſeph de SAINT PHAL, *Seigneur de Mugnois.*

François-Henri du BAN, *Marquis de la Feuillée, Comte de Froſlois.*

Charles-Antoine-Marguerite MASSOL *de Montmoyer.*

1757

VIARD *de Quemigny & ſon fils.*

LA COUSSE *d'Arcelot.*

THESUT.

Le Comte de CHASTENAY *de Giſſey.*

MILLET *de Guye.*

DU BAN *de la Feuillée.*

Le Marquis de MASSOL *de Montmoyen.*

COMTÉ DU CHAROLOIS.

Année 1682.

MESSIEURS,

François SORET *de Grandchamp, Seigneur de Tagnerette.*

Nicolas de la GUICHE, *Comte de Sevignon, Seigneur de Martingy.*

Henri de VILLARS, *Seigneur de la Chapelle-des-Bois.*

François ROYER, *Seigneur de St. Micault.*

Simon de THESUT, *Seigneur des Puis.*

François de BAIS-DAMAS, *Seigneur de Digoine.*

François de FAUTRIERE, *Seigneur de Courcheval.*

Hugues MATHIEU, *Seigneur d'Eſſertine & de Chanvigny.*

Jean-Charles de RAGUEZ *des Foſſés, Seigneur de Liman.*

Hugues DUBOIS *de la Rochette, Seigneur de Breches.*

Antoine de VALLEROT *Buxillon, Seigneur de Maſſoncle.*

Réné MARITAIN, *Seigneur d'Availly.*

Ferdinand de la GUICHE, *Commiſſaire.*

Claude de CARBONNET, *Seigneur de la Motte-du-Bois, Commiſſaire.*

Année 1682.

MESSIEURS,

Henri-François de BUSSEUL, *Seigneur de Moulin, la Renonce, Busserolles & Commissaire.*

Philibert du CRET, *Seigneur de St. Leger & de Lis.*

1688.

Théophile de THESUT, *Seigneur d'Aumont.*

Nicolas de CHAUGY, *Seigneur de Fontenaille.*

1691.

François DURAND, *Capitaine d'Infanterie, Seigneur de Fontenay & de la Forest.*

1700.

Philipe THOMASSIN, *Seigneur de Bourgeuil.*

Ponthus de GRANDCHAMP, *Seigneur de la Tagnerette.*

Nicolas de BAIS, *Marquis de Digoine, Maréchal de Camp.*

1712.

Paul de LORIOL *Chandieu, Comte de Digoine.*

François de POUILLY, *Seigneur de Nusilly.*

1721.

Etienne de THOMASSIN, *Seigneur de Bourgueil.*

1724.

Le Marquis de la GUICHE, *Comte de Sevignon.*

Robert de SERVINGE, *Seigneur de Sevelinge.*

Louis-Antoine de la ROCHE FONTENILLE, *Marquis de Rambure, Seigneur de la Cosne, Colonel de Navarre.*

1730.

Alexandre de BAGLION, *Comte de la Salle, Capitaine de Cavalerie, Seigneur de Saillans.*

1733.

Paul-Charles du CRET, *Seigneur de Villaine & de la Tour-du-Bois.*

Louis-Anne de la GARDE, *de Chambonat, Marquis de St. Omé.*

1736.

Etienne QUARRÉ, *Seigneur d'Alligny, Capitaine d'Infanterie, Grand Bailli du Charolois.*

Année 1739.

MESSIEURS,

Camille de BARONAT, *Seigneur de Theilliere.*

1742.

Marc-Antoine de LEVY, *Comte de Ligny.*

1754.

Alexandre-Henri-François de ROCHEMONT.

Edme de SCORAILLES, *Seigneur de Puis.*

Antoine de SCORAILLES, *Seigneur de Liman.*

Henri-Bernard ROYER *de St. Micault, Seigneur de Genouilly.*

Anne-Jacques DUBOIS *de la Rochette, Seigneur de Massoncle.*

Charles-François MARITAIN, *Seigneur d'Avilly.*

1757.

DU CRET, *Seigneur de Chevrot.*

FRASANS *de St. Romain.*

COMTÉ D'AUXERRE.

Année 1682.

MESSIEURS,

Charles de la RIVIERE, *Bailli & Gouverneur d'Auxerre, Seigneur de Quincy.*

Hector-François d'AULNAY, *Seigneur d'Arcy, Commissaire.*

Charles de BOULAINVILLIERS, *Seigneur de Beauchery & de Chateloup, Commissaire.*

Jean-Baptiste COLBERT, *Marquis de Seignelay, Secrétaire d'Etat.*

Henri de LAMBERT, *Seigneur de St. Brice.*

Henri COIGNET, *Seigneur de la Thuillerie & de Courson.*

Gabriël d'ESTERLING, *Seigneur de Ste. Palais, Fontaine & Prégilbert.*

Louis CULLON, *Seigneur de Sery.*

Charles-Maurice AUBERT, *Seigneur de la Ferriere & de Vincelle.*

David de LORON, *Seigneur de Chastenay.*

Jacques d'ASSIGNY, *Seigneur de Petan.*

1700.

Pierre-Paul COIGNET *de la Thuillerie, Comte de Courson.*

Année 1706.

MESSIEURS,

Gabriël-Hector CULLON, *Seigneur d'Arcy.*

1709.

Louis de BOULAINVILLIERS, *Seigneur de Fouronne.*

1712.

Claude de VIOLAINE, *Seigneur de la Cour des Maillys.*

1727.

François, *Comte de la* TOURNELLE, *Seigneur de Cussy.*

1733.

François DAMAS, *Marquis d'Anlezy*, *Colonel du Régiment de Nice.*

1736.

Jacques COIGNET, *Seigneur de la Thuillerie*, *Grand Bailli d'Auxerre.*

Gabriël-Alphonse d'ESTUD, *Seigneur d'Assey.*

1742.

Dieudonné de MONTCORPS, *Seigneur de Clery.*

André de BRETAGNE, *Seigneur Ruere.*

Edme-Charles de la VILLETTE, *Seigneur de Fontenaille.*

1748.

Zacharie MARIE *d'Avigneau*, *Seigneur de Montot & de Crusil.*

Isaac-Claude de VIOLAINE, *Seigneur de la Cour-des-Maillys.*

1751.

Gabriël-Hector CULLON, *Seigneur d'Arcy.*

Louis CULLON, *Baron de Digoine*, *Capitaine de Cavalerie.*

Alexis-Jean du CHATELET, *Seigneur de Vermanton.*

1754.

Philipe-Louis de BEAUVOIR, *Comte de Châtelux.*

1757.

CULLON, *Comte d'Arcy.*

ROGRES *de Champignel.*

Zacarie MARIE *d'Avigneau de Crusil.*

COMTÉ DU MACONNOIS.

Année 1694.

MESSIEURS,

Antoine DESBOIS, *Seigneur de Choiseau.*

1700.

Jean-Joseph BERTHET, *Seigneur de Gorde & Senecey.*

Gilbert DAMAS, *Seigneur de Bernay & Vespré.*

1703.

Bernard NOBLET, *Comte de Chenelette*, *Seigneur de Montgilson & Grandraux.*

1706.

Victor-Amédée de LAFAGE, *Seigneur de Vaux-sous-Targe.*

1709.

Jean-Claude de la SALLE, *Seigneur de Vigousset & de Lavaux.*

1715.

Philipe BRIDET, *Seigneur des Miards & de Joursanvaux.*

François du ROUSSET, *Seigneur de Malfontaine.*

Claude-Hyacinthe BERTET *de Gorde*, *Capitaine de Dragons*, *Seigneur de Chavannes.*

1721.

Nicolas de BELLEPERCHE, *Seigneur de Chassignol*, *Major d'Infanterie.*

1727.

Antoine-Ignace LENET, *Seigneur de Selorre.*

Lazare de NATUREL, *Seigneur de Valetine.*

Laurent BARTHELOT, *Seigneur d'Ozenay.*

Nicolas BARTHELOT, *Seigneur de Mursaut.*

Claude de DIGOINE, *Seigneur du Palais.*

1733.

Philibert de LAFAGE, *Seigneur de St. Uruge.*

Claude-Joseph BERTHET, *Marquis de Gorde*, *Capitaine de Cavalerie.*

Antoine-Marie du CRET, *Seigneur de Montreau.*

Année 1736.

MESSEIURS,

Pierre-Salomon des BOIS, *Seigneur de Choiseau, Grand Bailli de Mâcon*

1742.

Alphonse ROYER, *Seigneur de la Matrouille.*

1748.

Louis-François ALAMARTINE, *Seigneur de Montreau.*

Jean-Baptiste ALAMARTINE, *Seigneur d'Harigny.*

1751.

Jacques-Sebastien le PRETRE, *Comte de Vauban, Maréchal de Camp.*

1754.

Louis-Gabriël le PRETRE, *Marquis de Vauban, Seigneur de la Batie.*

Gilbert, *Marquis de* DRÉE.

Pierre-Marie de NATUREL *de Valtine, Député du Mâconnois.*

Philipe BRIDEL, *Seigneur de Miard.*

1757.

ALAMARTINE.

BARTHELOT, *Seigneur d'Ozenay.*

PERARD FLORIET, *Seigneur de St. Marcelin.*

COMTÉ DE BAR-SUR-SEINE.

Année 1682.

MESSIEURS,

Pierre de LONGUEVILLE, *Seigneur de Ville-sur-Arce.*

Antoine de VIENNE, *Seigneur en partie de Clairranton.*

LONGUEVILLE *Milois, Commissaire.*

VIENNE *Gevrolle, Commissaire.*

1715.

Jacques d'AUBETERRE, *Seigneur d'Aubeterre & de Juilly.*

1727.

Claude-Joseph de FRASANS, *Seigneur d'Avirey.*

1739.

Jean-Jacques d'AUBETERRE, *Comte de Juilly.*

1748.

Germain-Antoine de CONIGHAN, *Seigneur d'Avirey & de Lingey, Capitaine d'Infanterie.*

1751.

Philipe-Claude-Joseph. de FRASANS, *Seigneur d'Avirey.*

FIN.



PRIVILEGE

PRIVILEGE

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillis, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra ; SALUT. Notre amé le Sieur DURAND, Graveur à Dijon, nous a fait exposer qu'il desireroit faire graver & donner au Public le Catalogue des Gentilshommes qui ont eu entrée aux Etats de la Province de Bourgogne, avec le Blason de leurs Armoiries. S'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires : A CES CAUSES, Voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire graver les Planches ci-dessus énoncées en telle forme & autant de fois que bon lui semblera, & de les débiter ou faire débiter par tout notre Royaume pendant le temps de dix années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Dessinateurs, Graveurs, Imprimeurs en Taille-douce & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire dans notre Royaume de gravure étrangere, ni de les graver ou faire graver, débiter ou faire débiter lesdites Planches, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, des Estampes, Desseins, Planches & Ustensiles qui auront servi à la contrefaçon que nous entendons être saisis en quelques lieux qu'ils soient, de trois mille livres d'amende contre chacun des Contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts ; à la charge que ces Présentes seront enrégistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris dans trois mois de la date d'icelles ; que la gravure desdits ouvrages sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, qu'avant de les mettre en vente, les Desseins ou Estampes qui auront servi à la gravure desdits ouvrages, seront remis ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur de la Moignon, & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur de la Moignon, le tout à peine de nullité des Présentes ; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans causes pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'en mettant en quelque endroit desdits ouvrages ces mots *avec Privilege du Roi*, ces Présentes soient tenues pour duement signifiées ; & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission ; & nonobstant Clameur de Haro, Charte-Normande & Lettres à ce contraires : CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Versailles le vingt-septieme jour du mois de Juin, l'an de grace mil sept cent soixante, & de notre Regne le quarante-cinquieme. Par le Roi en son Conseil. *Signé*, LE BEGUES.

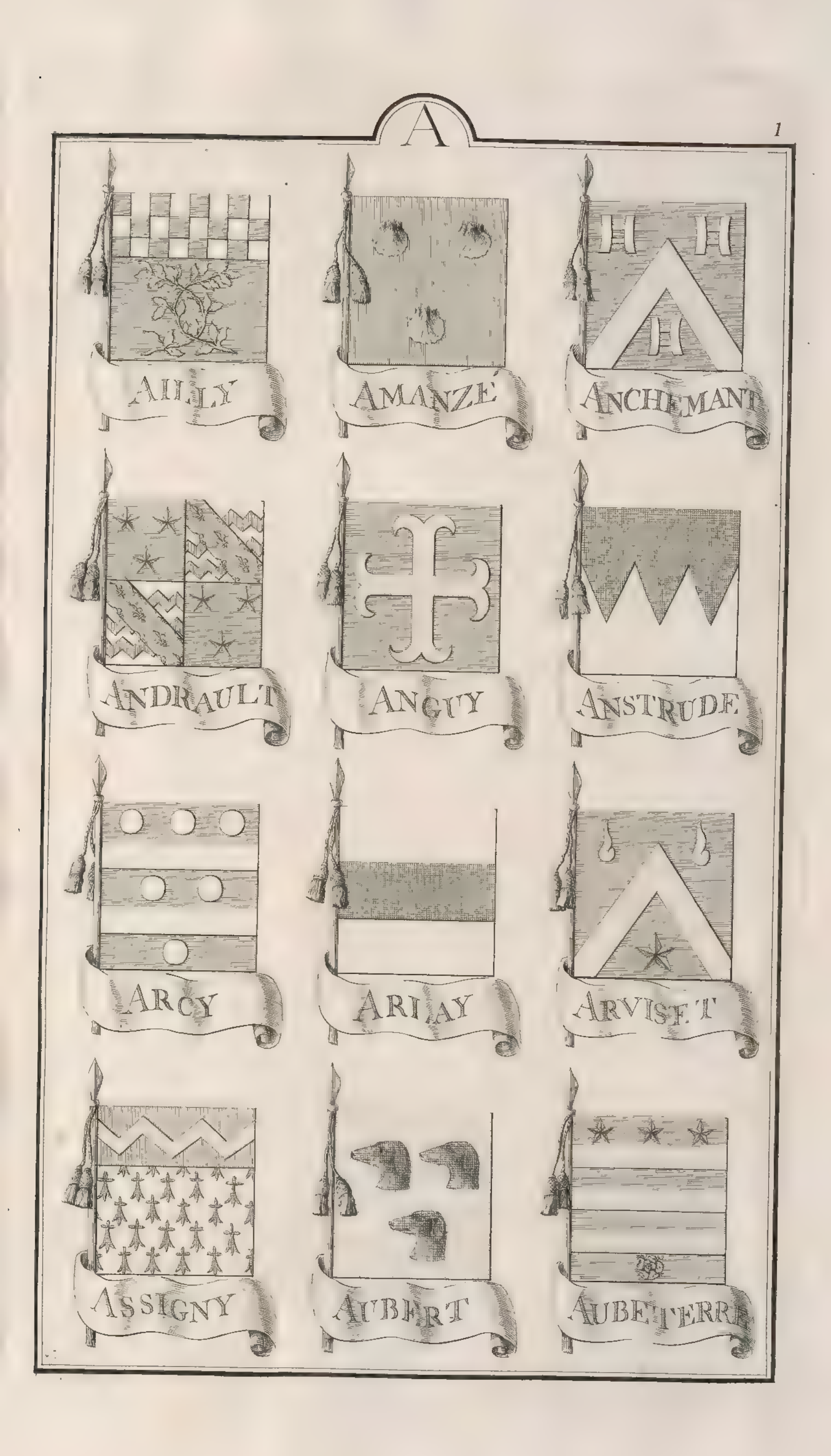
Régistré sur le Régistre XV. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. *67. fol. 92. conformement au Réglement de 1723. qui fait défenses, article 41. à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, autres que les Graveurs & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire graver aucuns ouvrages pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la susdite Chambre neuf Exemplaires prescrits par l'Article 108. du même Réglement. A Paris ce 26. Août 1760. Signé*, GEBAUGRAIN, Syndic.

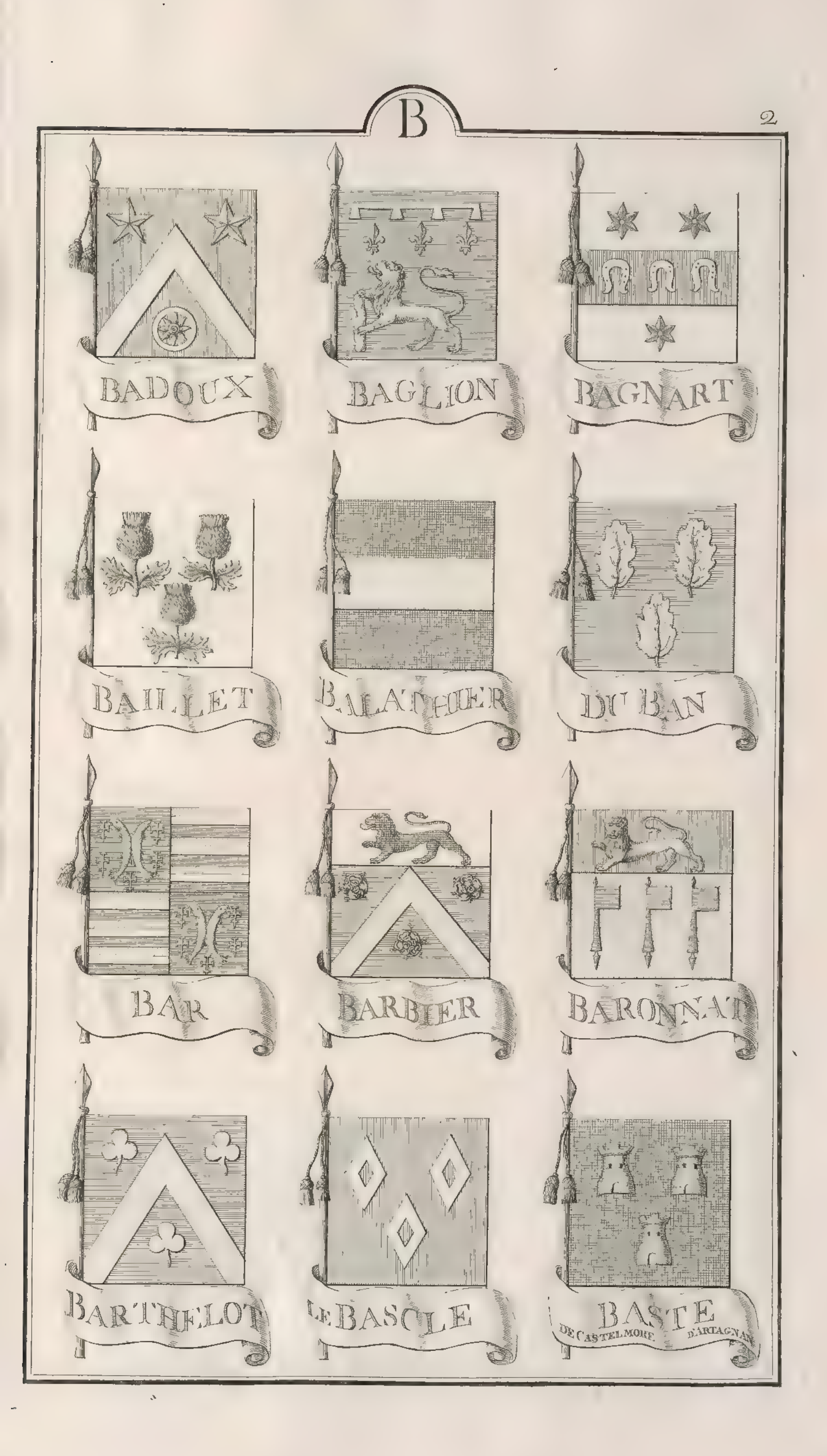
APPROBATION

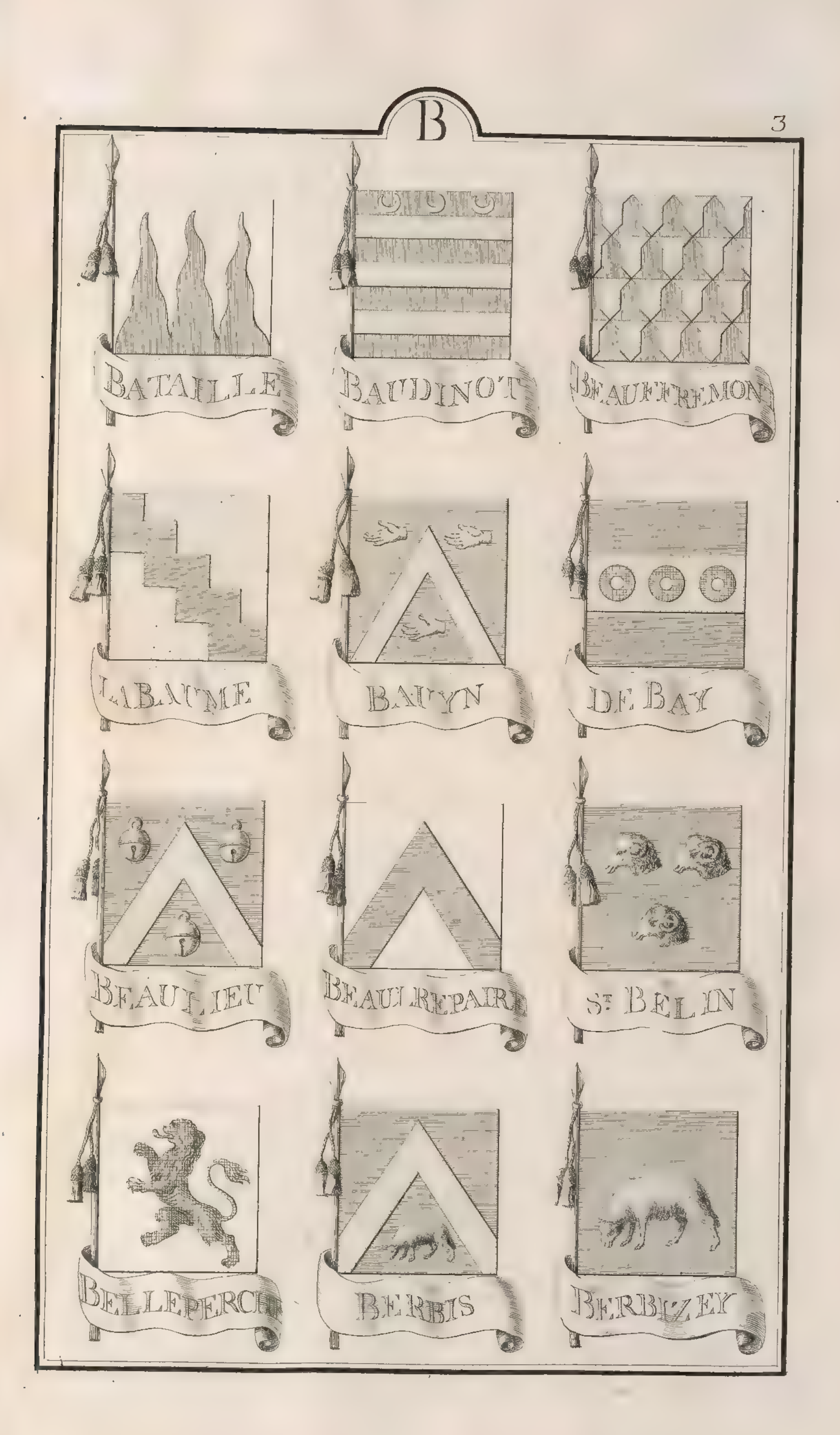
DE MONSIEUR D'HOZIER, JUGE D'ARMES DE LA NOBLESSE de France, Chevalier, Doyen de l'Ordre du Roi, son Conseiller en ses Conseils, Généalogiste de la Maison, de la Chambre & des Ecuries de Sa Majesté, & de celles de la Reine & de Madame la Dauphine.

J'AI lu par ordre de Monseigneur le Chancelier un Ouvrage composé en vertu d'une Délibération des Etats du Duché de Bourgogne, & qui contient un Précis de l'Histoire de cette Province, & de la Tenue de ses Etats, avec une Liste des Gentilshommes qui y ont été admis, ainsi que de leurs Armoiries ; & je n'ai trouvé dans cet Ouvrage rien que de très-avantageux pour la Noblesse de Bourgogne, ni qui puisse en empêcher l'impression. Fait à Paris le dix-sept Mai mil sept cent soixante. *Signé*, D'HOZIER.

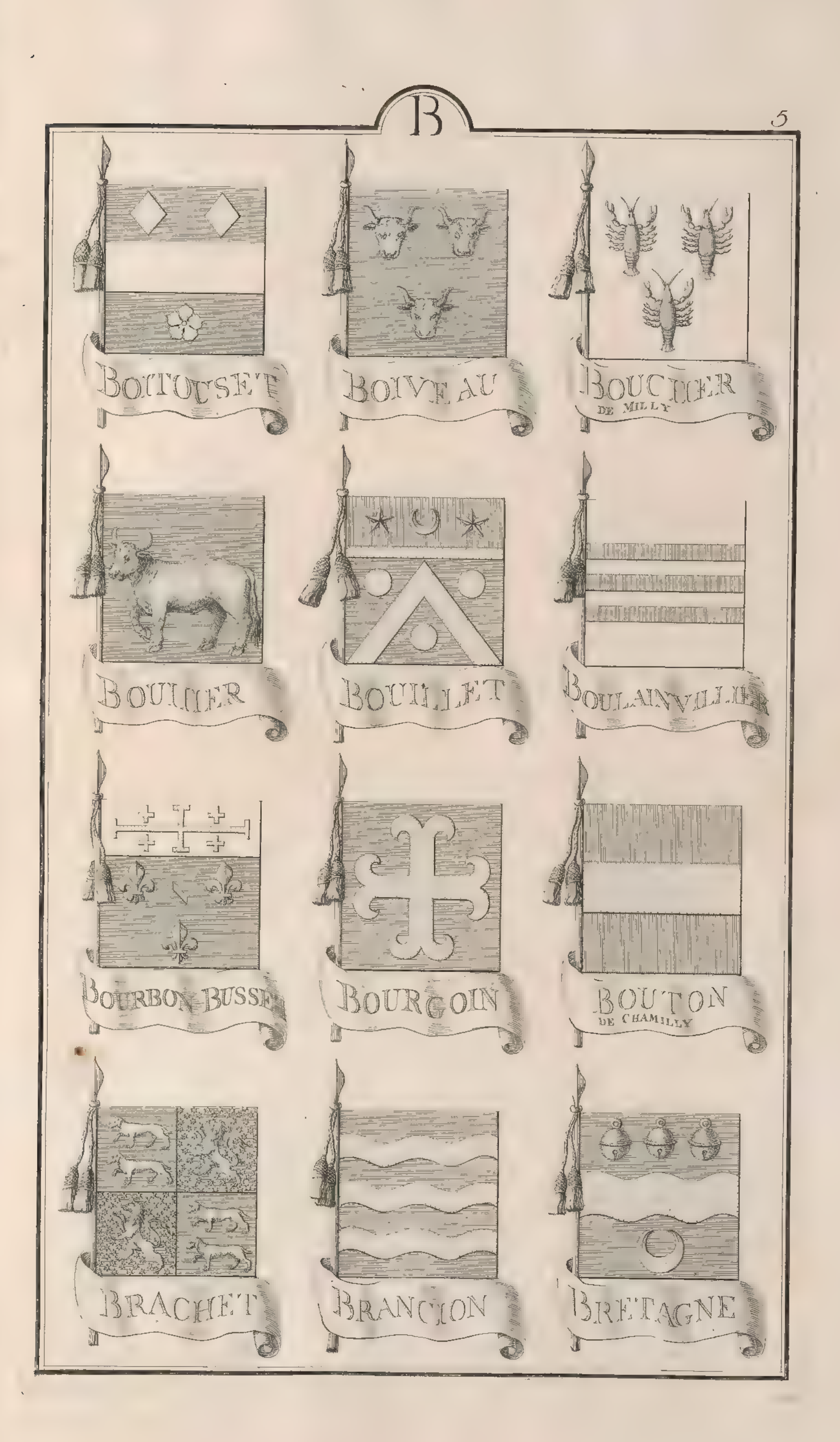
A DIJON, de l'Imprimerie de la Veuve DE SAINT, Imprimeur du Roi, de Monseigneur l'Evêque & du College.

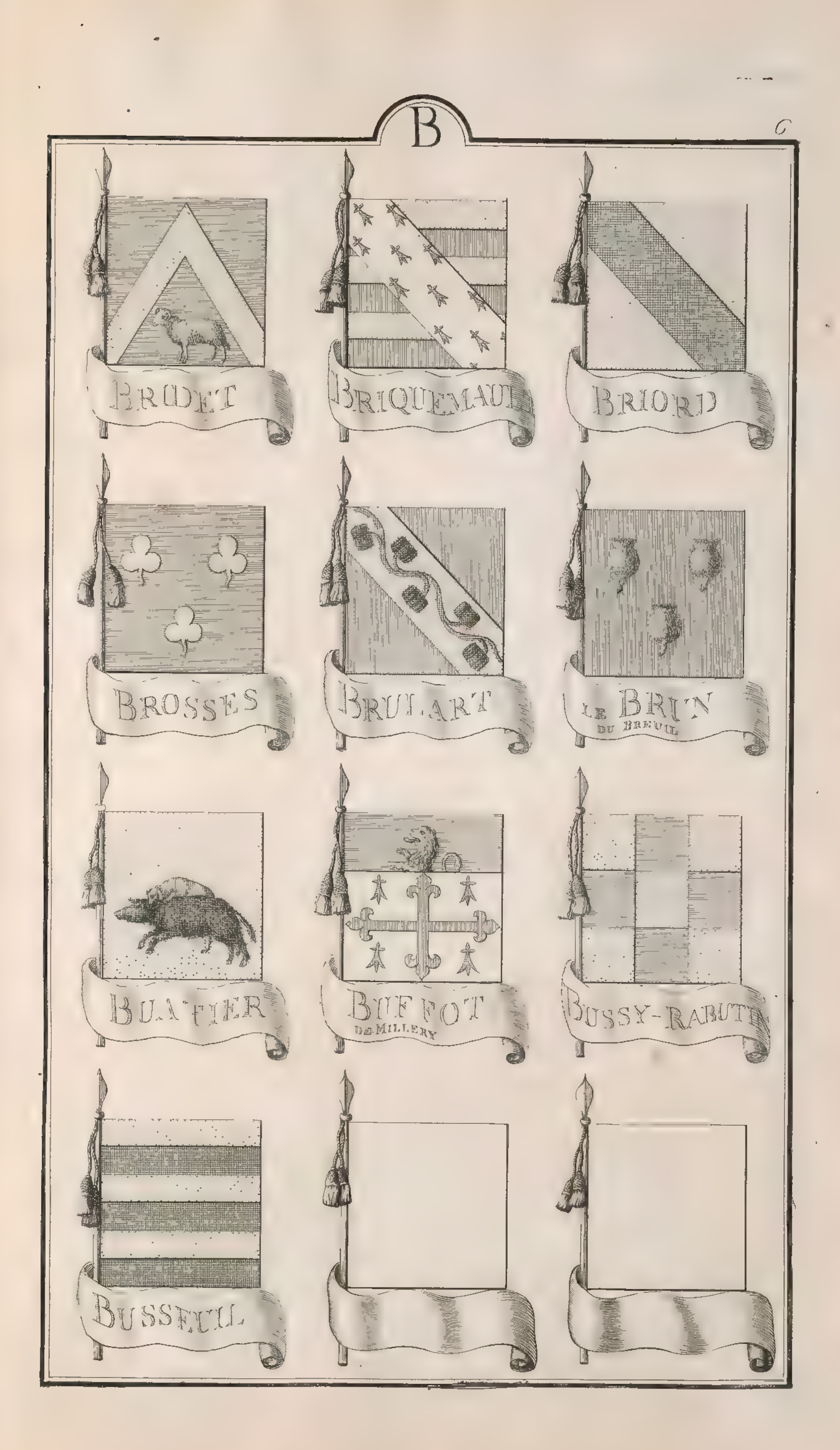

A
1
AILLY
AMANZE
ANCHEMANT
ANDRAULT
ANGUY
ANSTRUDE
ARCY
ARLAY
ARVISET
ASSIGNY
AUBERT
AUBETERRE

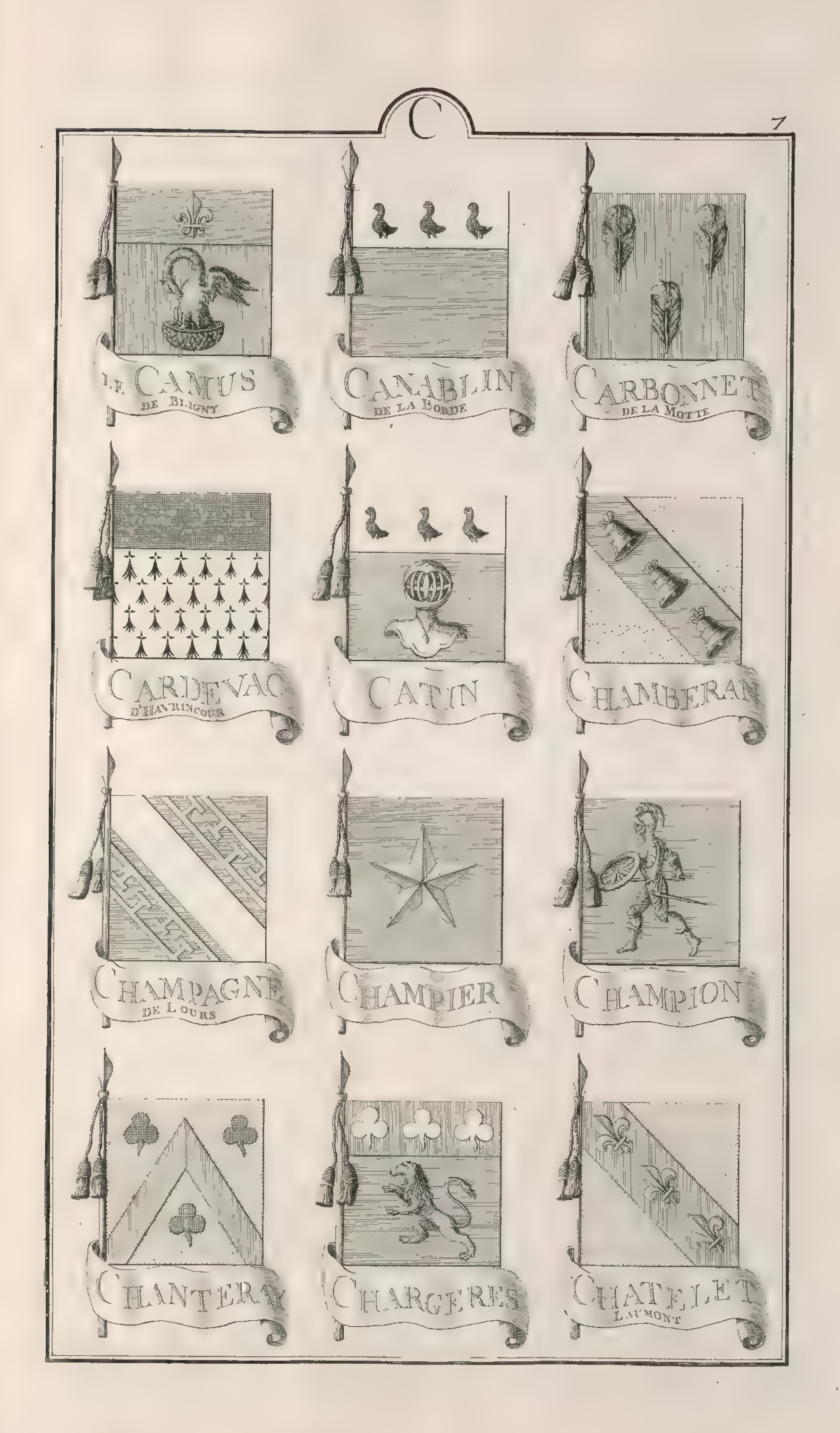

B
2
BADOUX
BAGLION
BAGNART
BAILLET
BALATHIER
DU BAN
BAR
BARBIER
BARONNAT
BARTHELOT
LE BASCLE
BASTE
DE CASTELMORE
D'ARTAGNAN

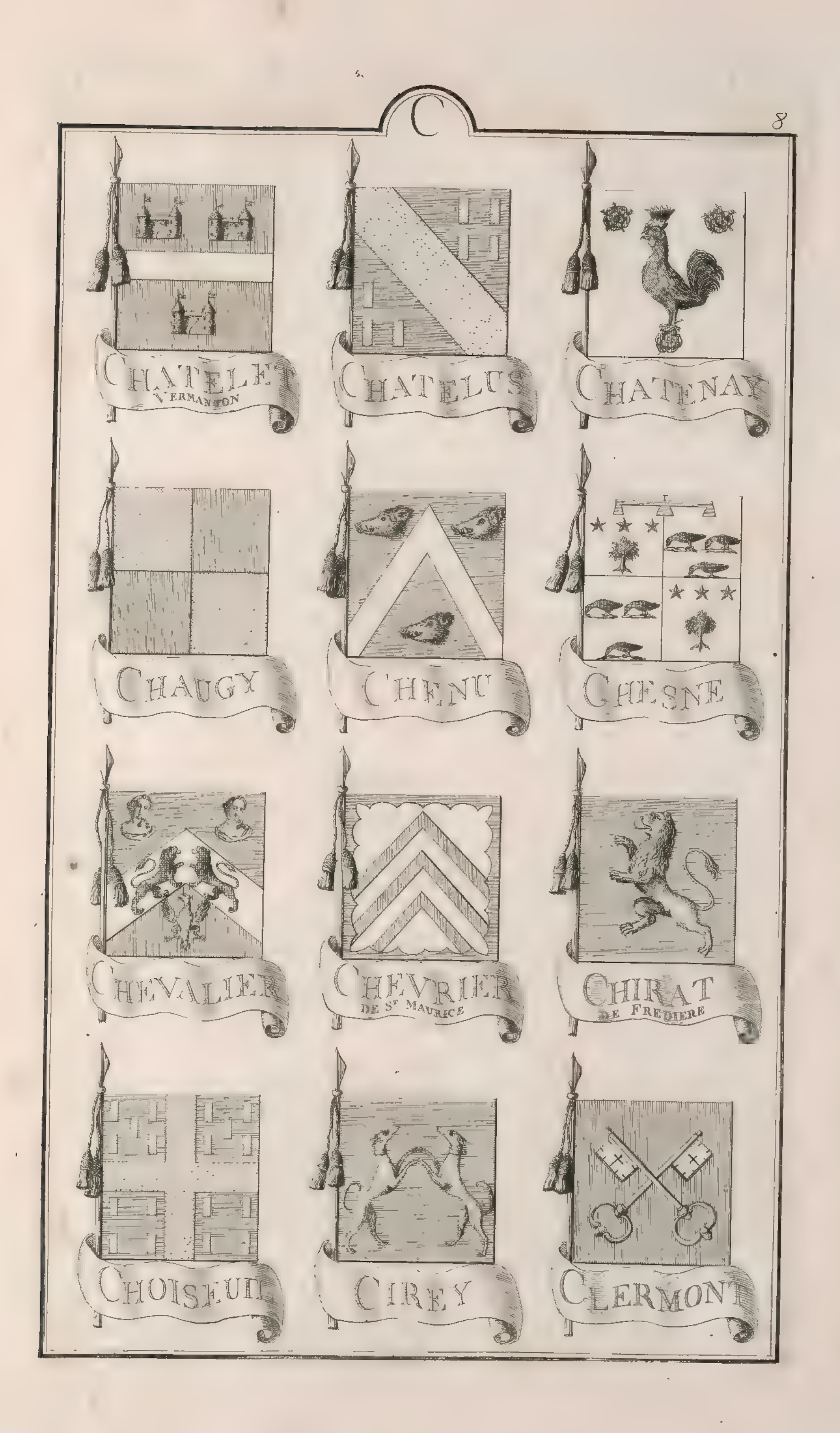

B
BATAILLE
BAUDINOT
BEAUFFREMONT
LA BAUME
BAUYN
DE BAY
BEAULIEU
BEAULREPAIRE
S^T BELIN
BELLEPERCHE
BERBIS
BERBIZEY

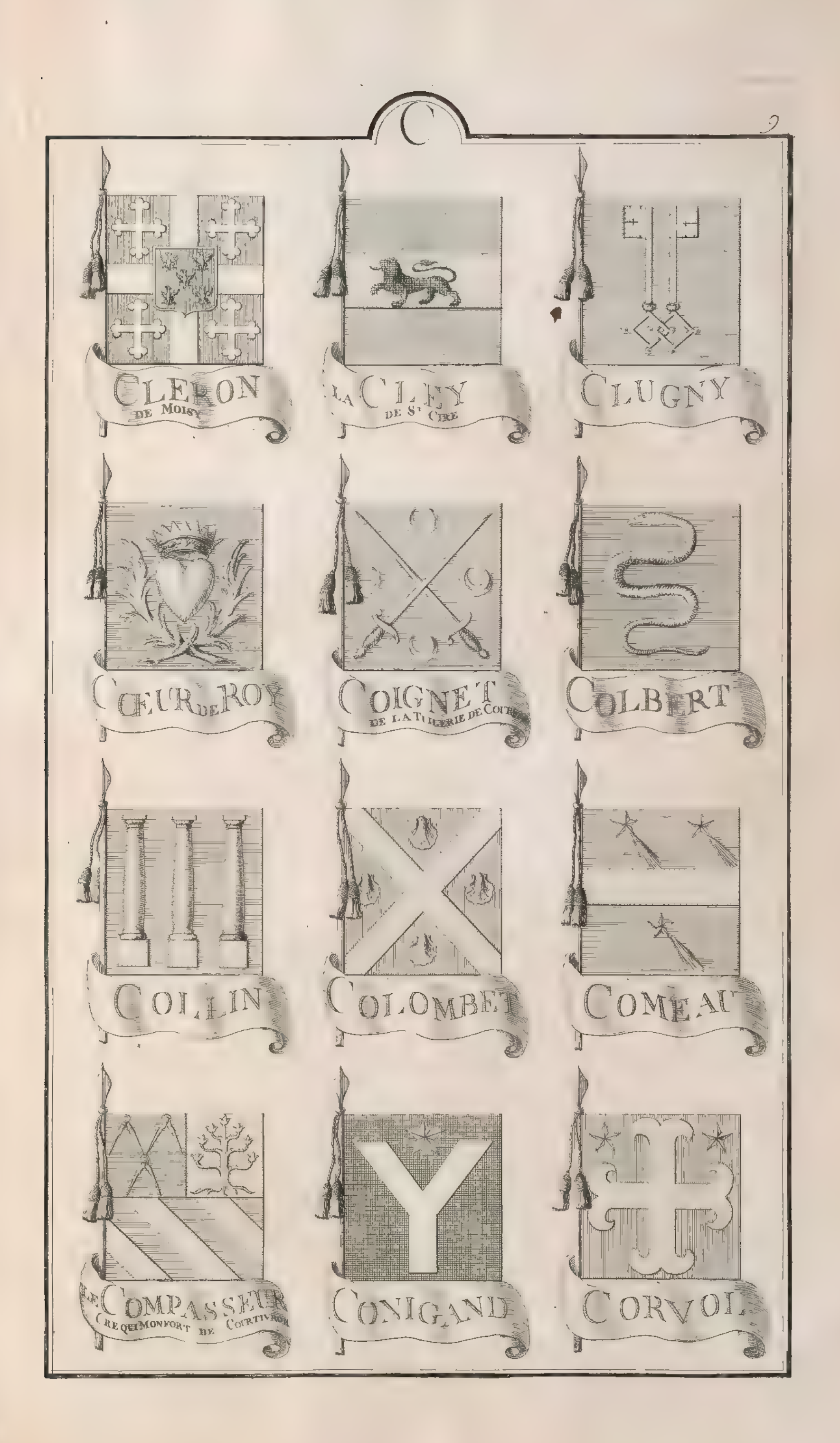

B
BEREUR
BERNARD
DE BLANCEY
BERNARD
DE SASSENAY
BERNARD
DE MONTESSUS
BERNARDON
BERTHET
BEUGRE
BLANOT
DU BLÉ
DU BOIS
D'AISY
DU BOIS
D'ORAIN
DU BOIS
DE LAROCHETTE

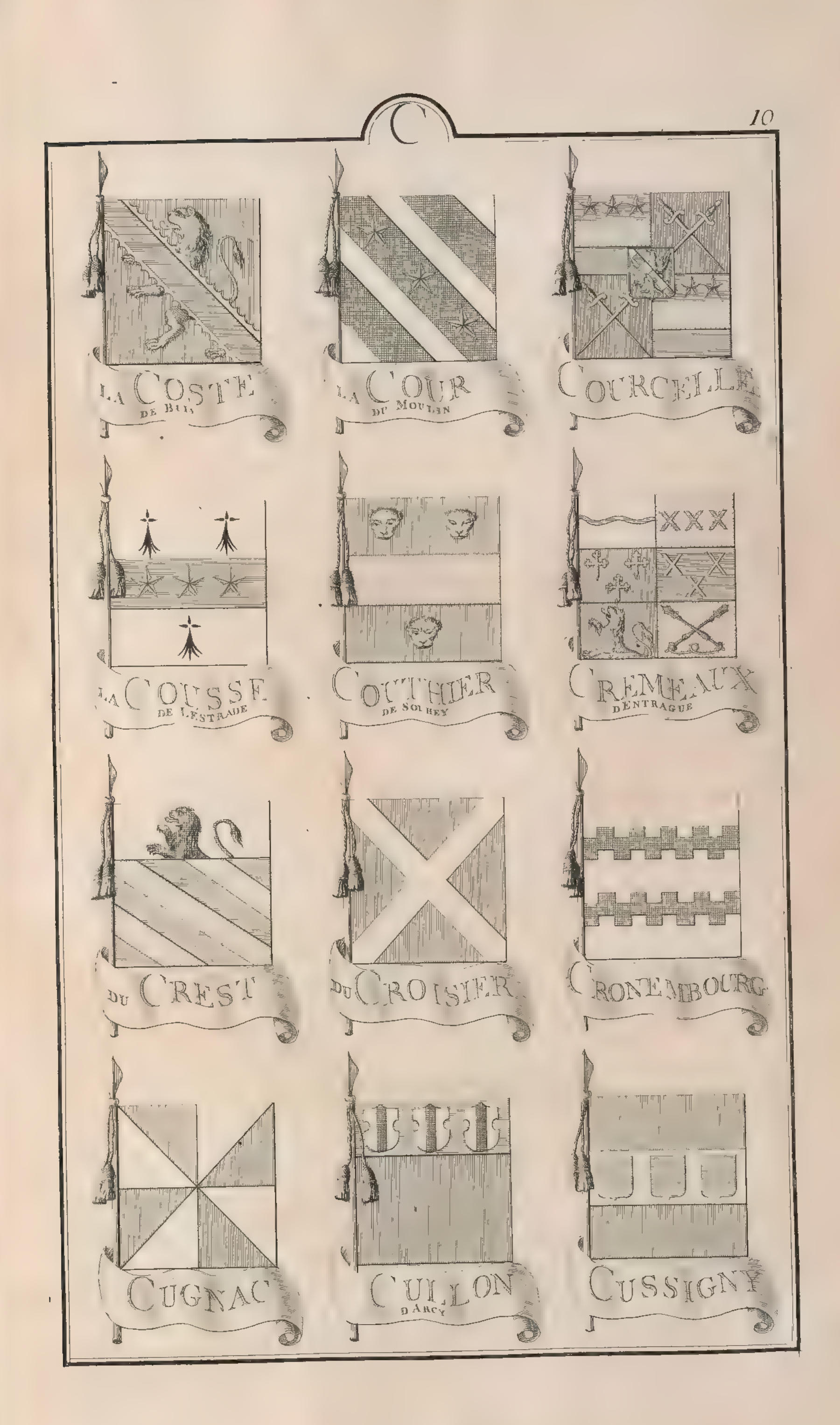

B
BOITOUSET
BOIVEAU
BOUCHER
DE MILLY
BOUHIER
BOUILLET
BOULAINVILLIER
BOURBON BUSSET
BOURGOIN
BOUTON
DE CHAMILLY
BRACHET
BRANCION
BRETAGNE

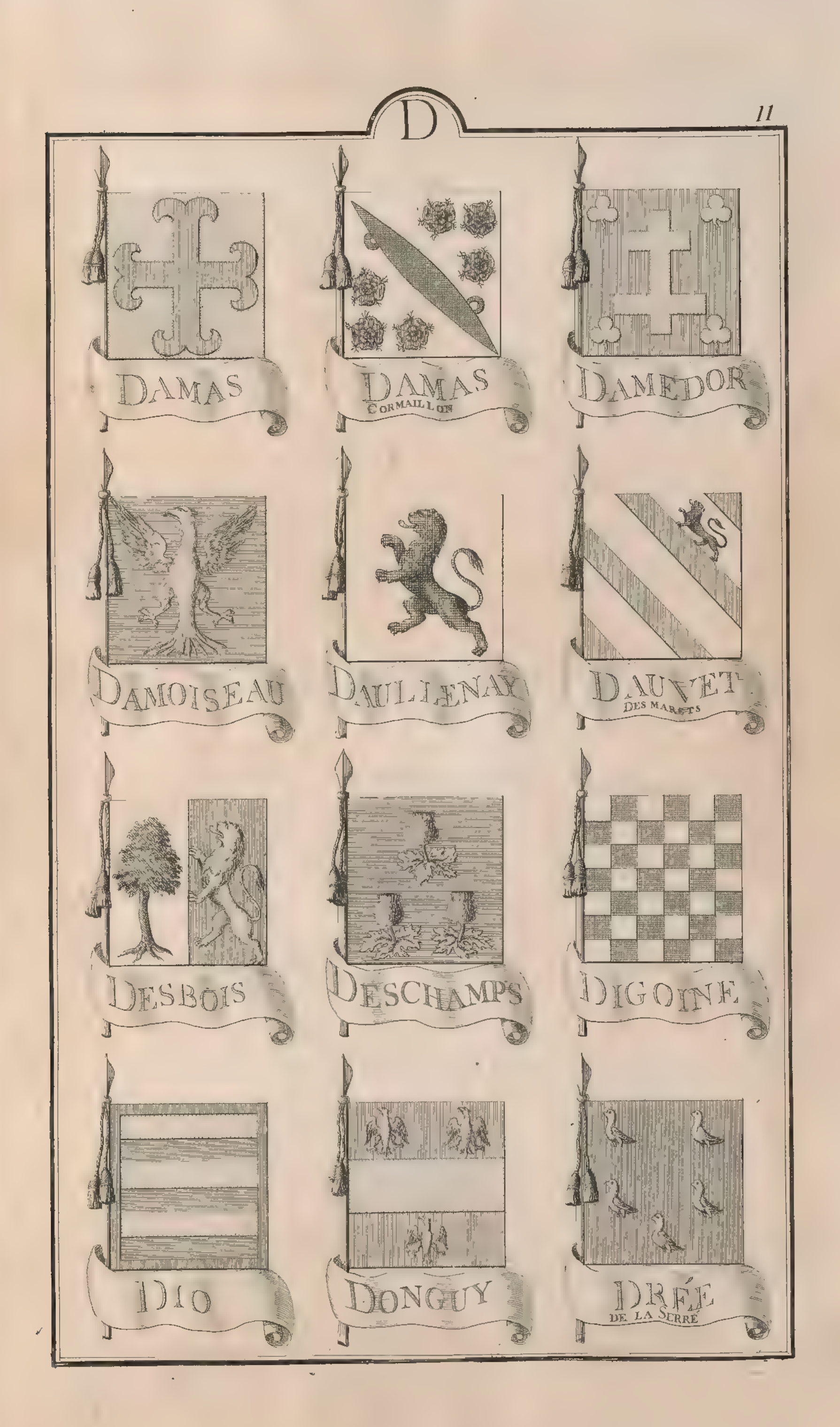

B
BRODET
BRIQUEMAUL
BRIORD
BROSSES
BRULART
LE BRUN
DU BREUIL
BUATIER
BUFFOT
DE MILLERY
BUSSY-RABUTI
BUSSEUIL

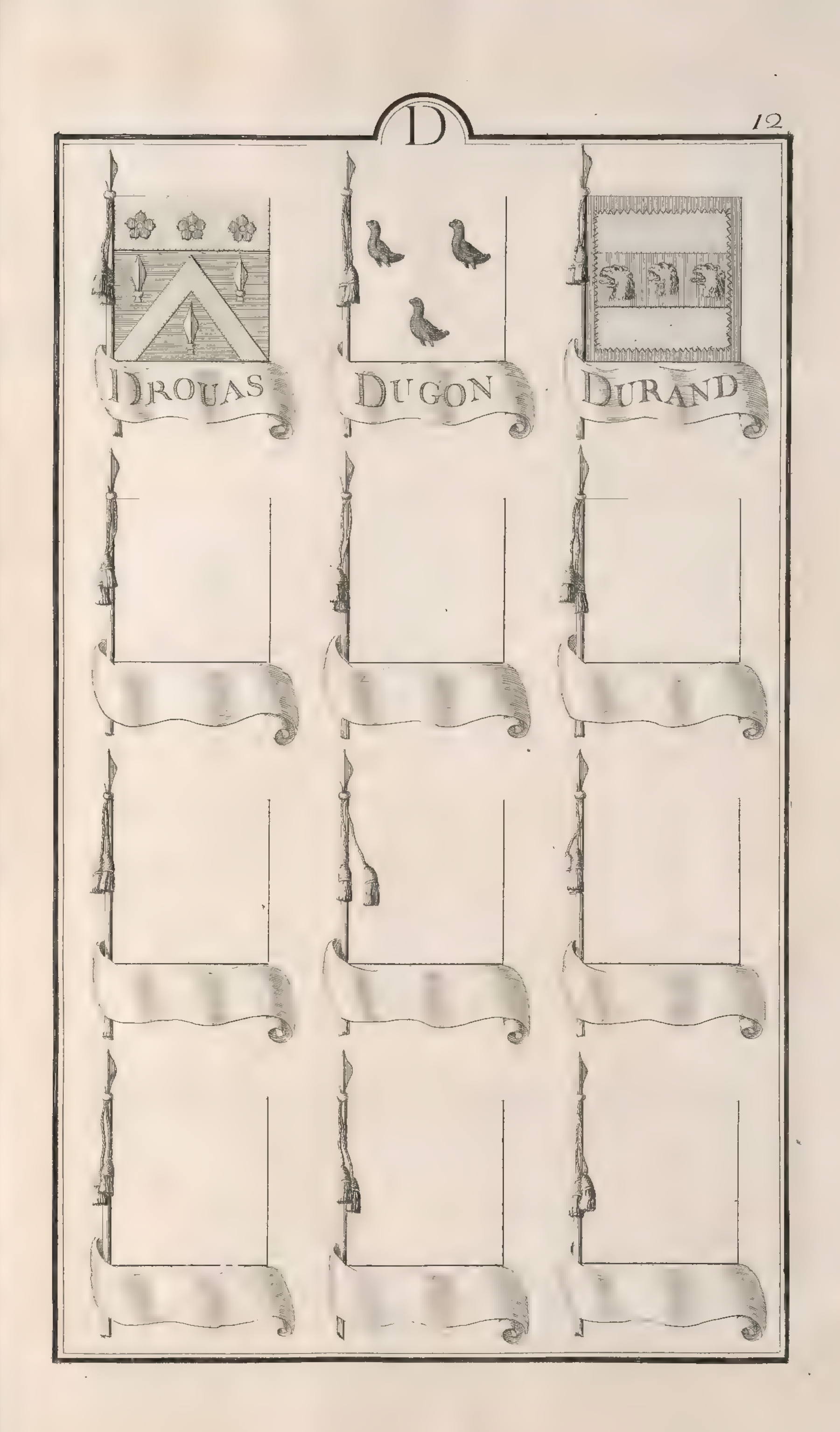

C
LE CAMUS
DE BLIGNY
CANABLIN
DE LA BORDE
CARBONNET
DE LA MOTTE
CARDEVAC
D'HAVRINCOUR
CATIN
CHAMBERAN
CHAMPAGNE
DE LOURS
CHAMPIER
CHAMPION
CHANTERAY
CHARGERES
CHATELET
LAUMONT

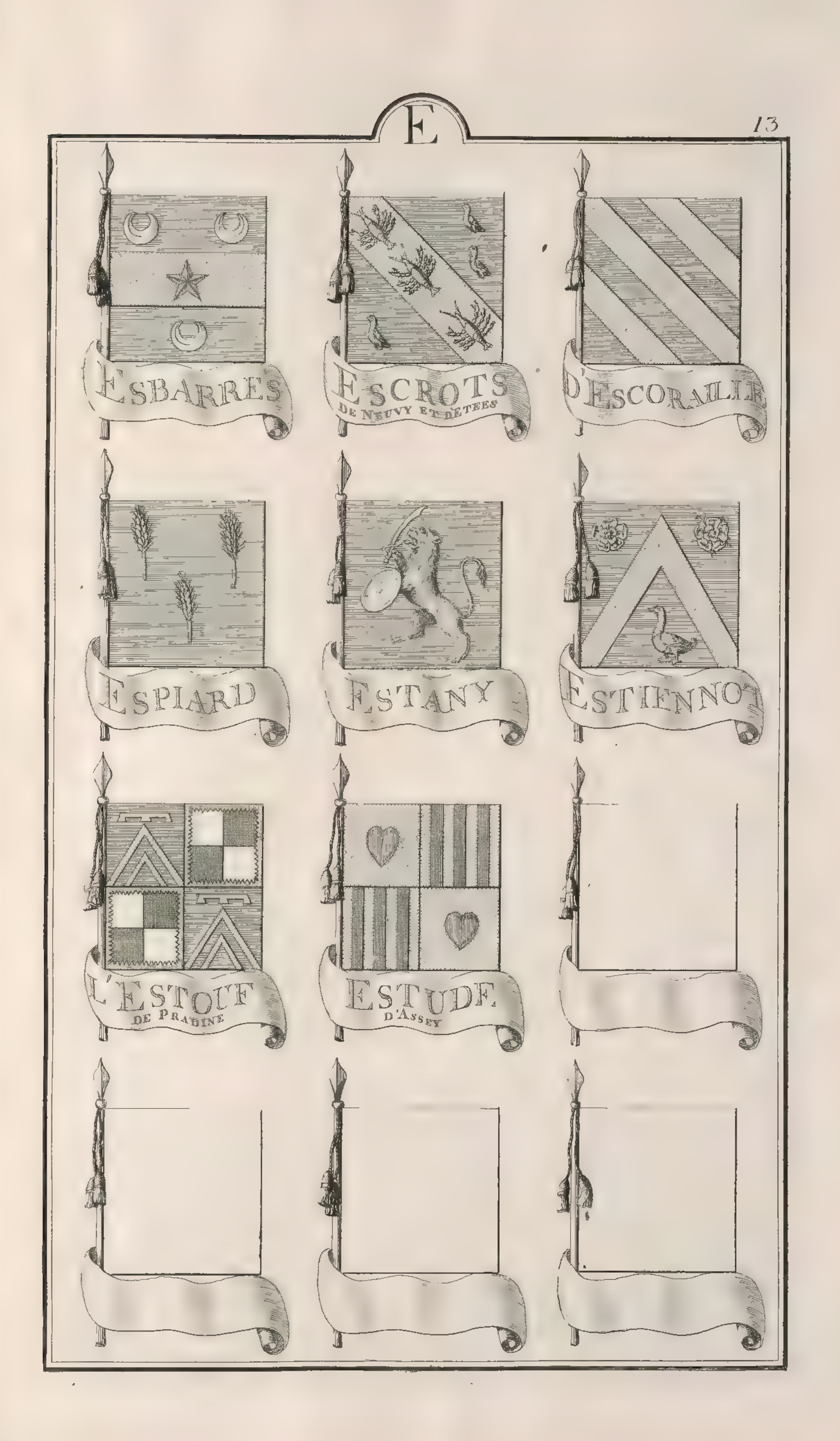

C
CHATELET
VERMANTON
CHATELUS
CHATENAY
CHAUGY
CHENU
CHESNE
CHEVALIER
CHEVRIER
DE ST MAURICE
CHIRAT
DE FREDIERE
CHOISEUIL
CIREY
CLERMONT

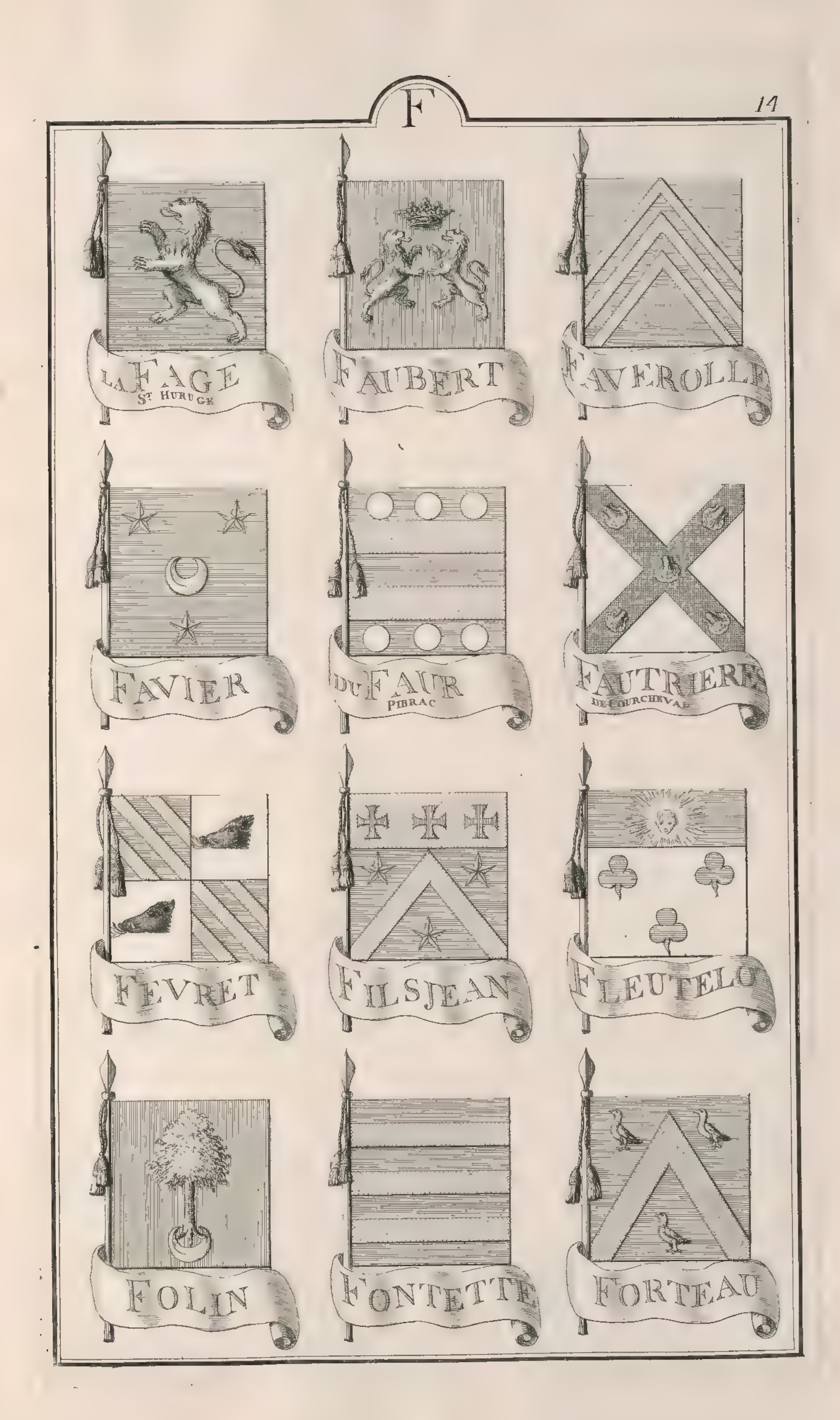

C
CLERON
DE MOISY
LA CLEY
DE St CIRE
CLUGNY
CŒUR DE ROY
COIGNET
DE LA TUILERIE DE COUR
COLBERT
COLLIN
COLOMBET
COMEAU
LE COMPASSEUR
CREQUI MONFORT DE COURTIVRON
CONIGAND
CORVOL


C
LA COSTE
DE BUD
LA COUR
DU MOULIN
COURCELLE
LA COUSSE
DE LESTRADE
COUTHIER
DE SOLHEY
CREMEAUX
D'ENTRAGUE
DU CREST
DU CROISIER
CRONEMBOURG
CUGNAC
CULLON
D'ARCY
CUSSIGNY

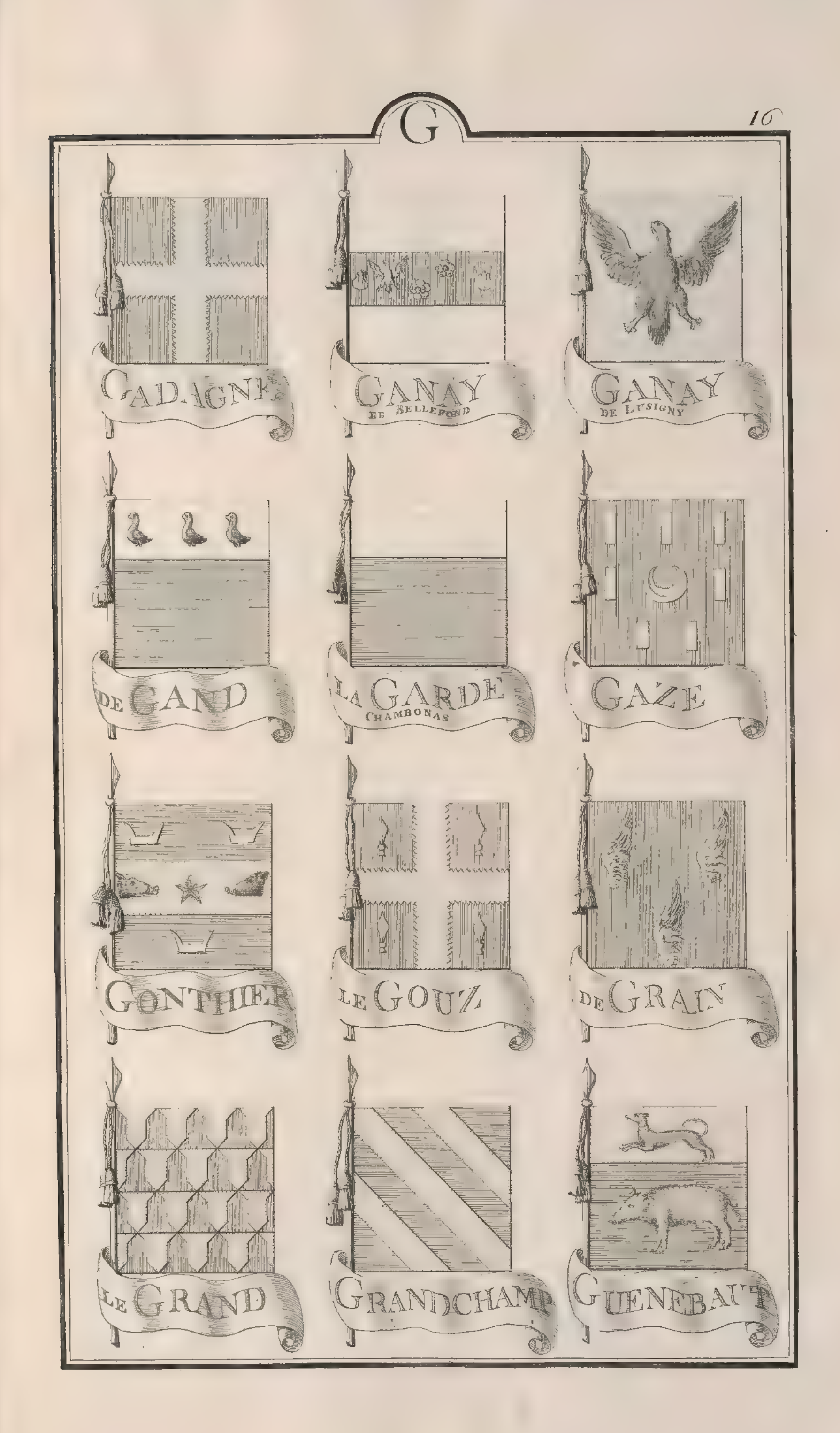

D
DAMAS
DAMAS
CORMAILLON
DAMEDOR
DAMOISEAU
DAULLENAY
DAUVET
DES MARETS
DESBOIS
DESCHAMPS
DIGOINE
DIO
DONGUY
DRÉE
DE LA SERRE

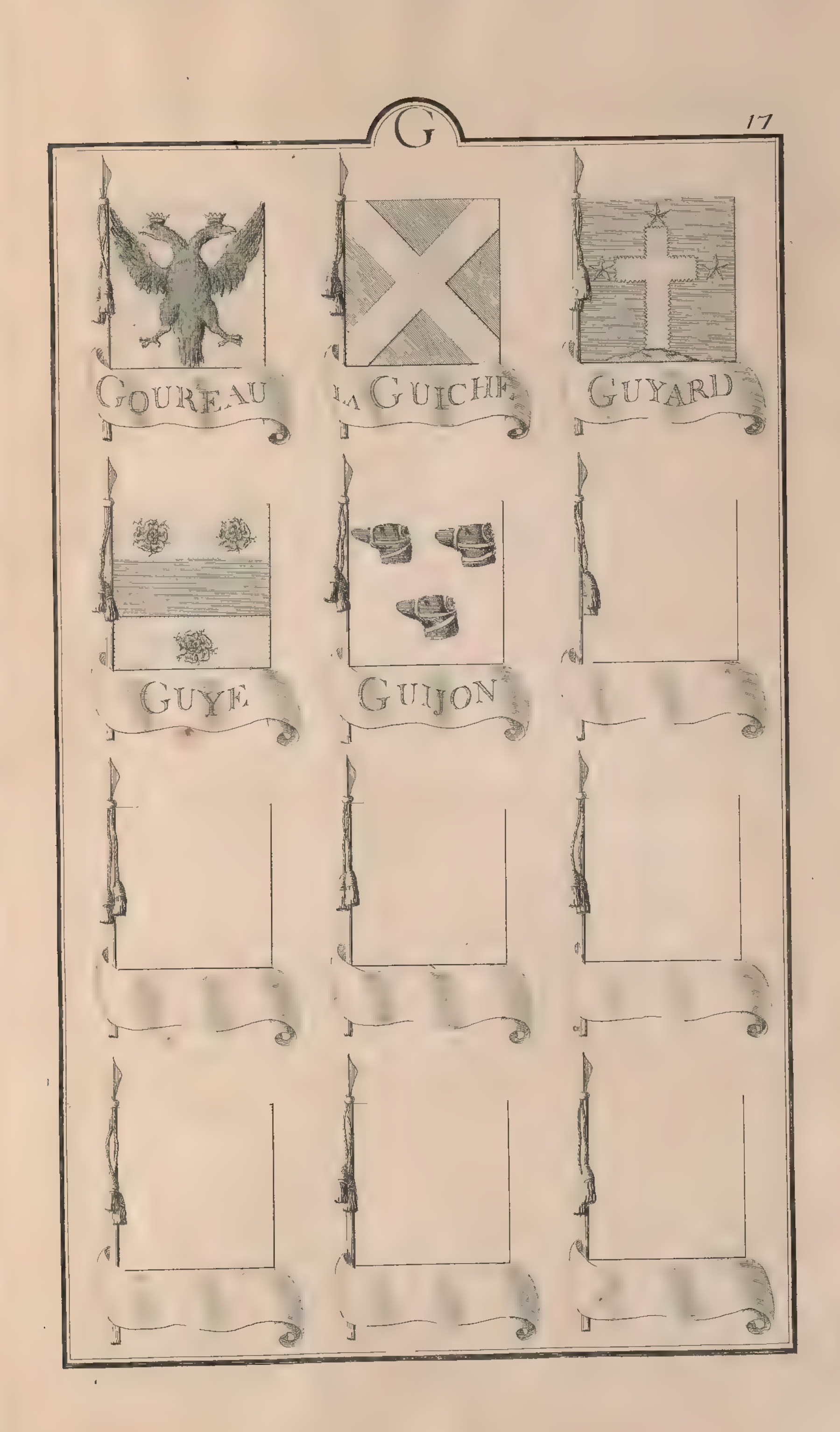

D
DROUAS
DUGON
DURAND

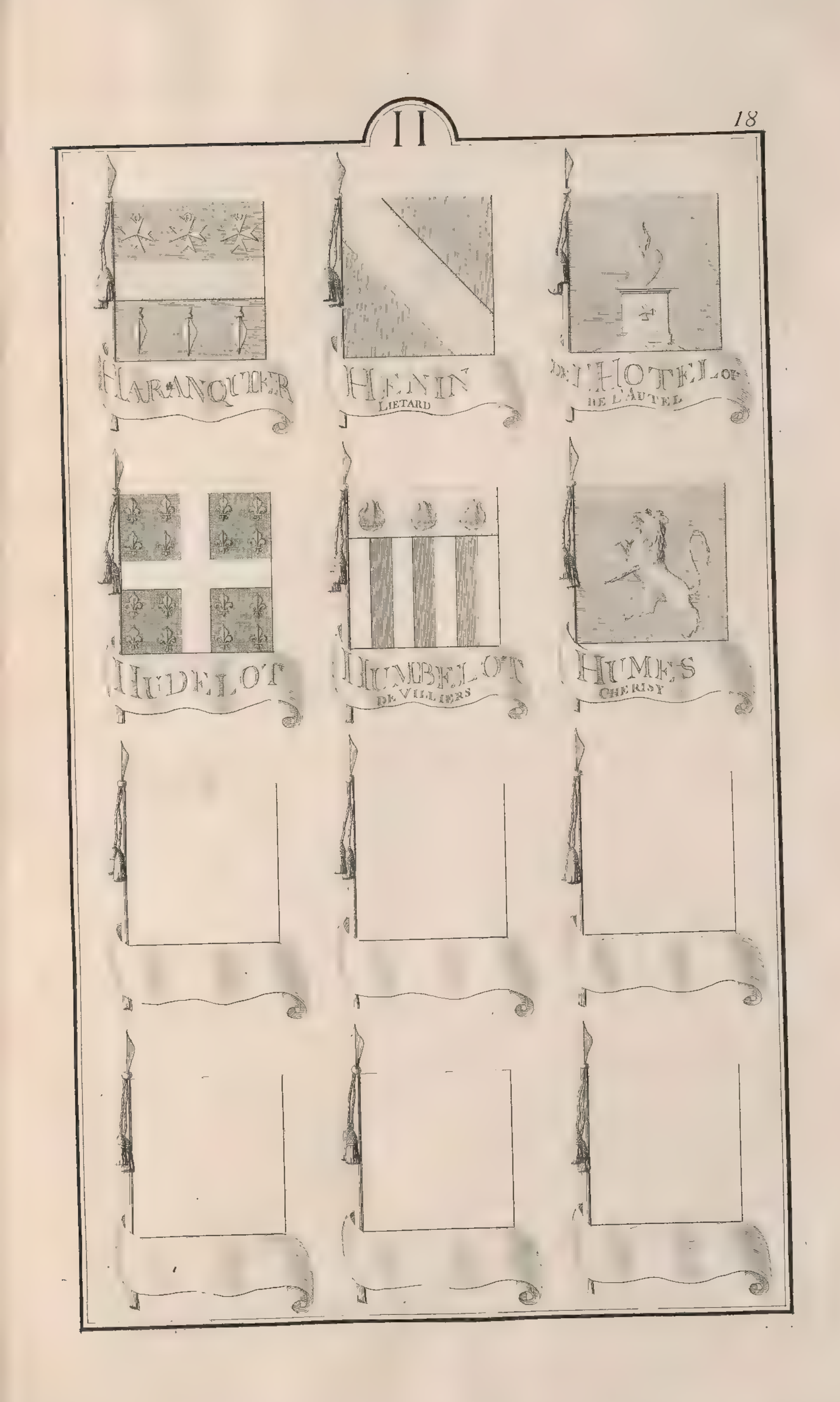

ESBARRES
ESCROTS
DE NEUVY ET DETEES
D'ESCORAILLE
ESPIARD
ESTANY
ESTIENNOT
L'ESTOUF
DE PRADINE
ESTUDE
D'ASSEY


F
LA FAGE
ST HURUGE
FAUBERT
FAVEROLLE
FAVIER
DU FAUR
PIBRAC
FAUTRIERES
DE COURCHEVAL
FEVRET
FILSJEAN
FLEUTELO
FOLIN
FONTETTE
FORTEAU


F
FOUDRAS
FOURNERET
DE FRANC
FRASANS
FRESNES
FROMAGER
FULIGNY
FUSSEY
FYOT

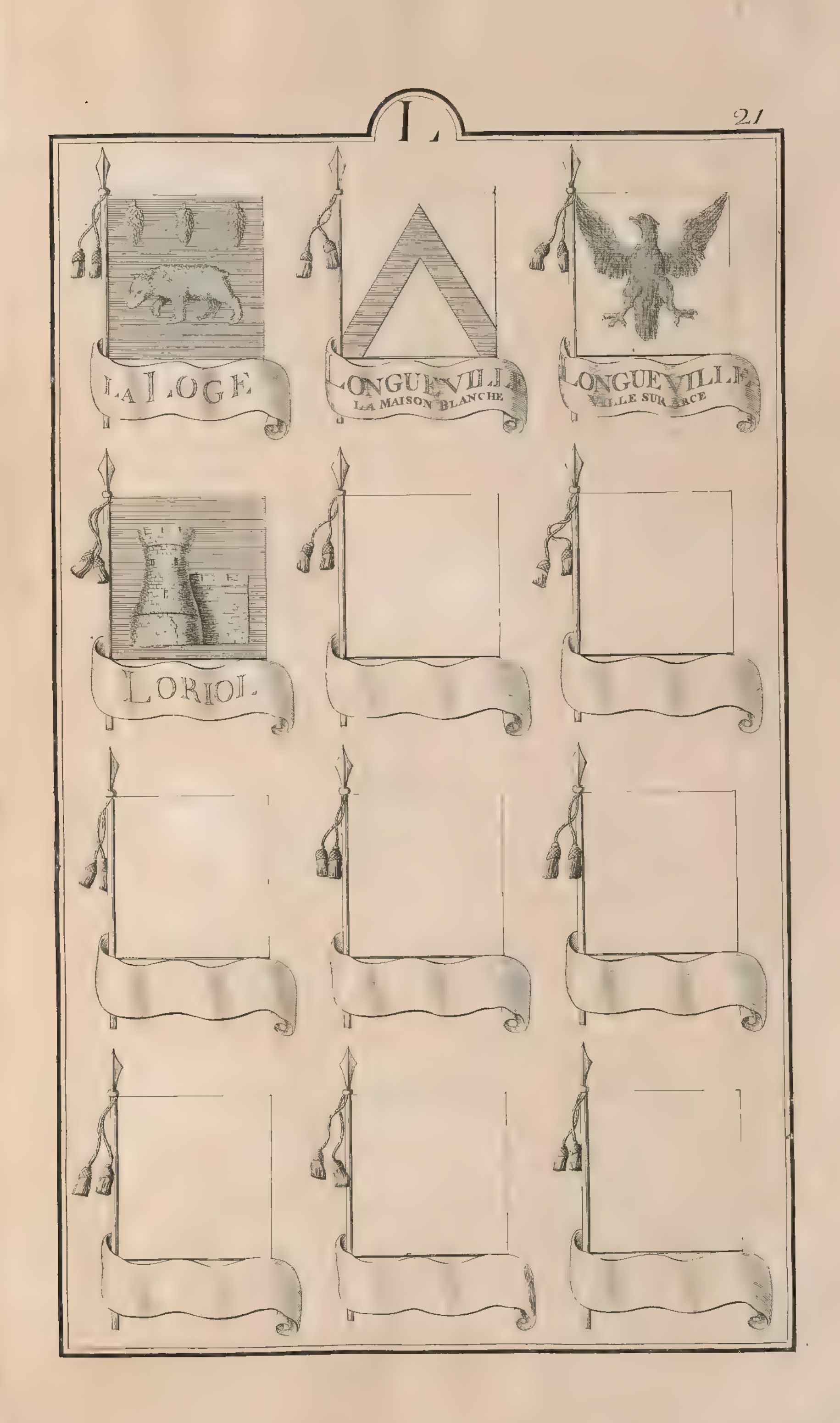

G
GADAGNE
GANAY
DE BELLEFOND
GANAY
DE LUSIGNY
DE GAND
LA GARDE
CHAMBONAS
GAZE
GONTHIER
LE GOUZ
DE GRAIN
LE GRAND
GRANDCHAMP
GUENEBAUT


G
GOUREAU
LA GUICHE
GUYARD
GUYE
GUIJON


H
HARANQUIER
HENIN
LIETARD
DE L'HOTEL
DE L'AUTEL
HUDELOT
HUMBELOT
DE VILLIERS
HUMES
CHERISY


J
JAQUOT
JARRY
DE LA JARRIE
JAUCOUR
JEANNIN
JOLY
JOUMARD
D ARGENCE
JULIEN
JSTERLIN


L
LAIGNEAU
LAMBERT
LANGHEAC
LANTIN
LAS-VALLOTTE
LAUBE
LAURENCIN
LENET
LEVIS
St. LIGIER
LIGNEVILLE
LISLE DU GAZ


L
LA LOGE
LONGUEVILLE
LA MAISON BLANCHE
LONGUEVILLE
VILLE SUR ARCE
LORIOL

M

MAC-MAHON

MADAILLAN

MAGNIEN

MAILLIARD

LA MADELAINE

MALPOIS

MARCHANT DU MAUNY

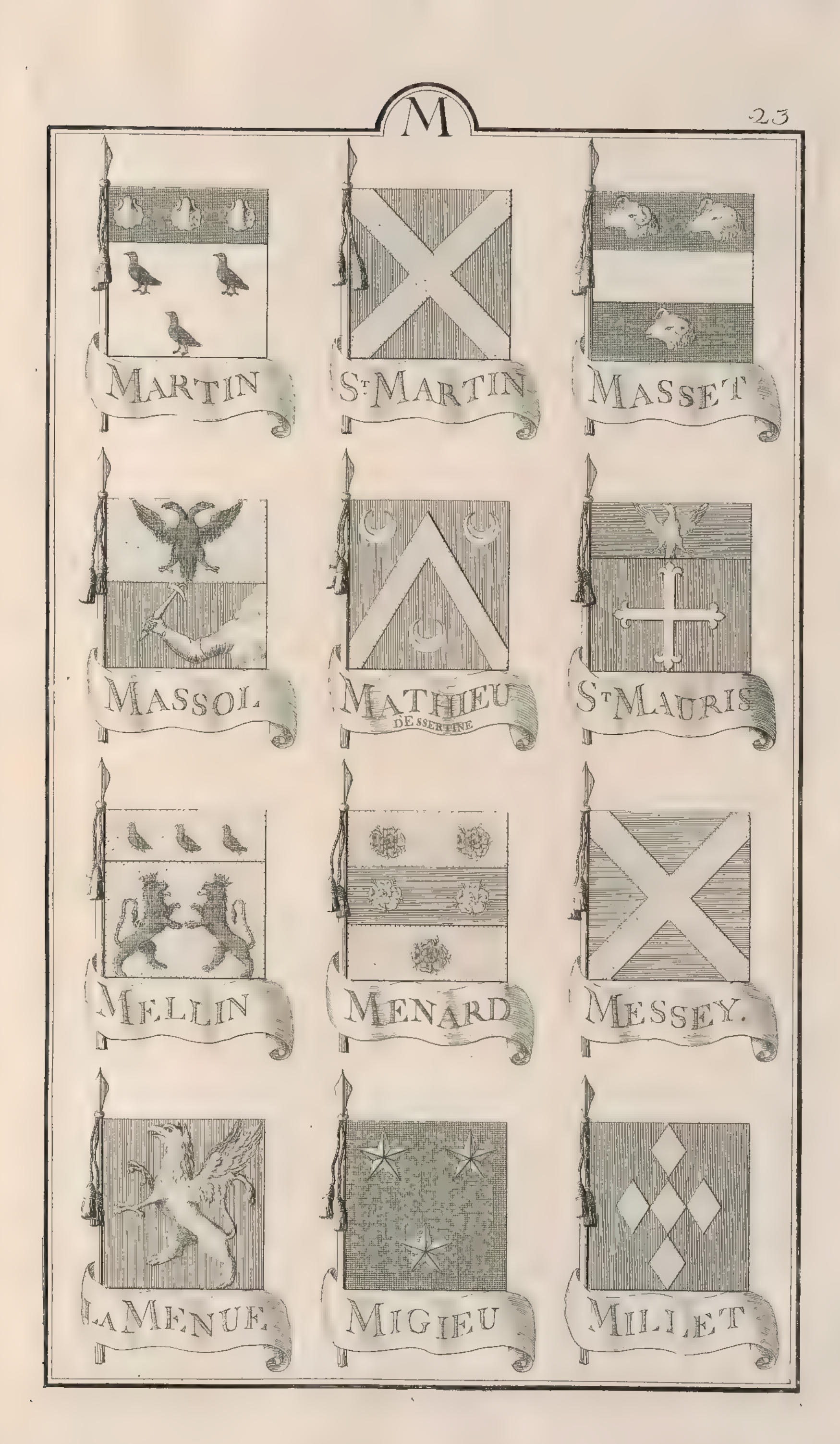
LA MARRE

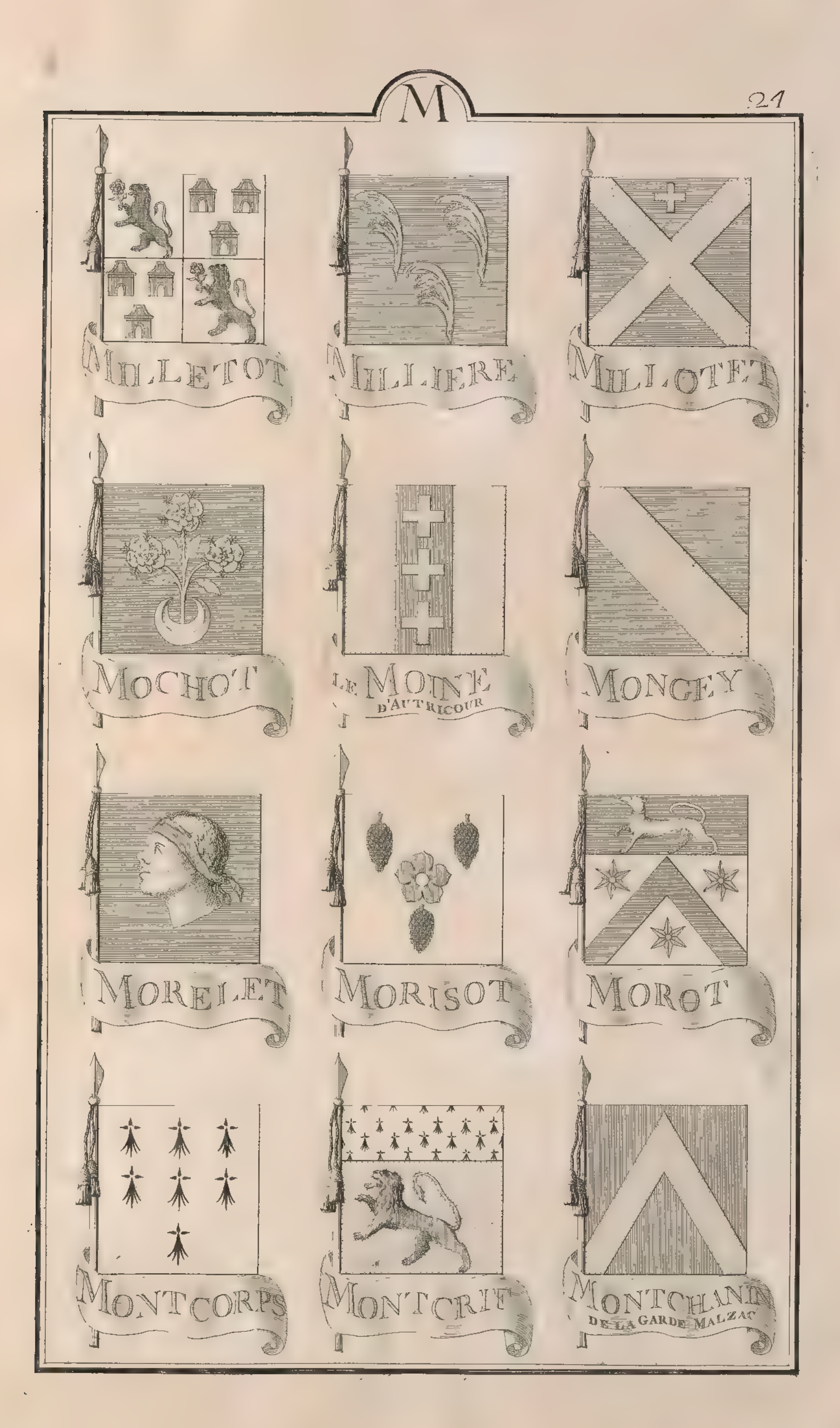
MARRON

MARITAIN

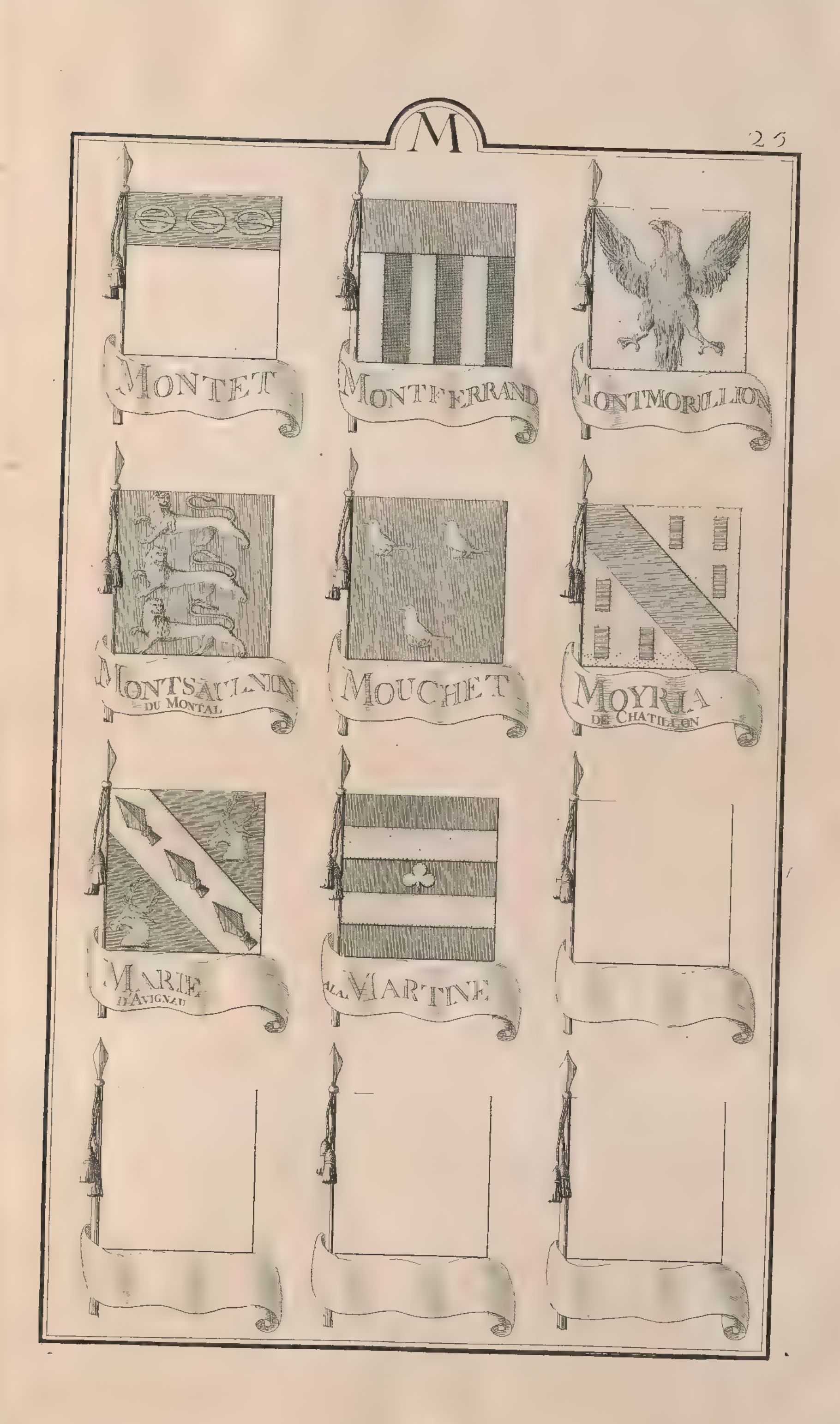
MARLOUT

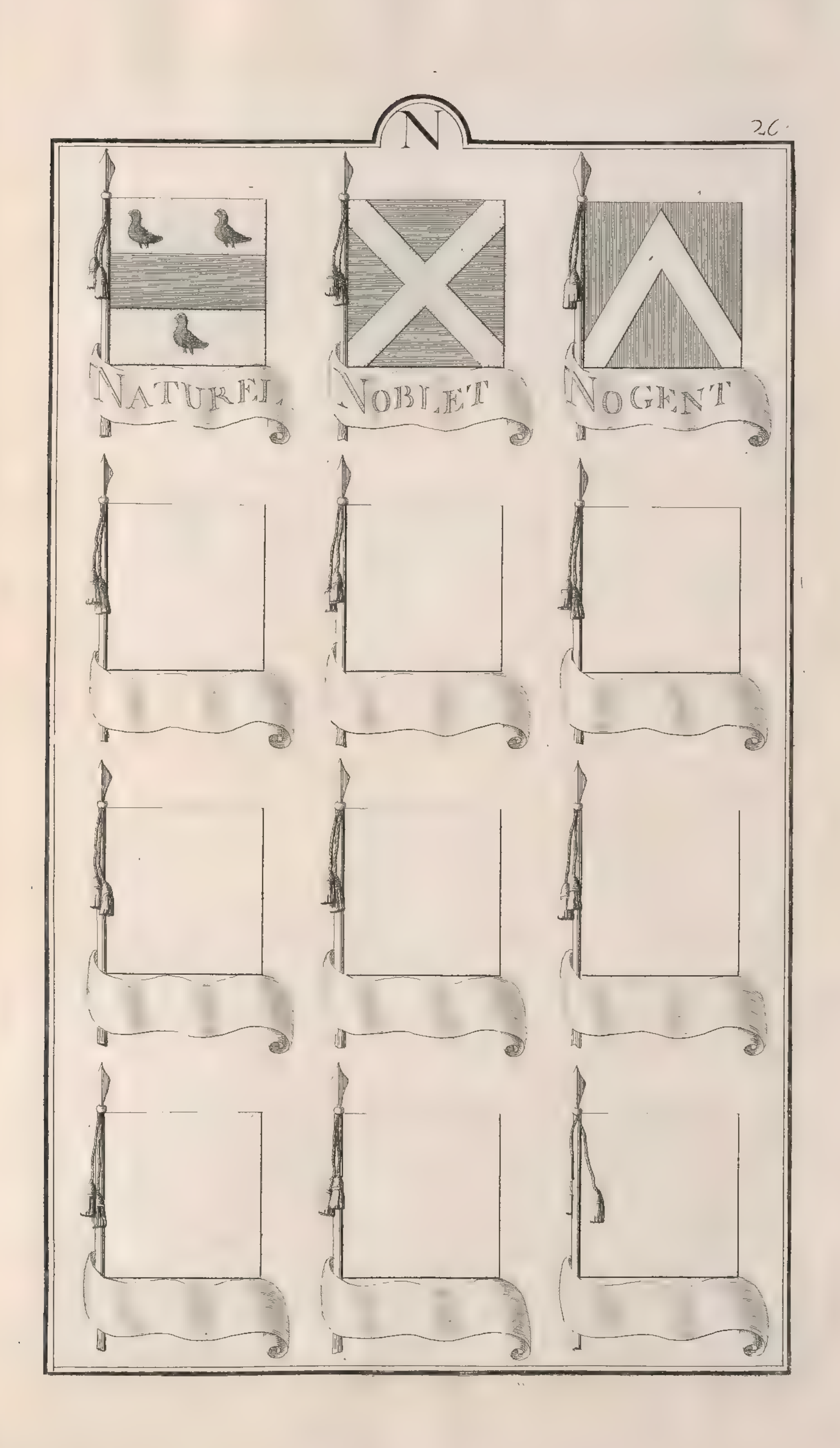
MARTIGNY


M
MARTIN
S.T MARTIN
MASSET
MASSOL
MATHIEU
DE SSERTINE
S.T MAURIS
MELLIN
MENARD
MESSEY.
LA MENUE
MIGIEU
MILLET

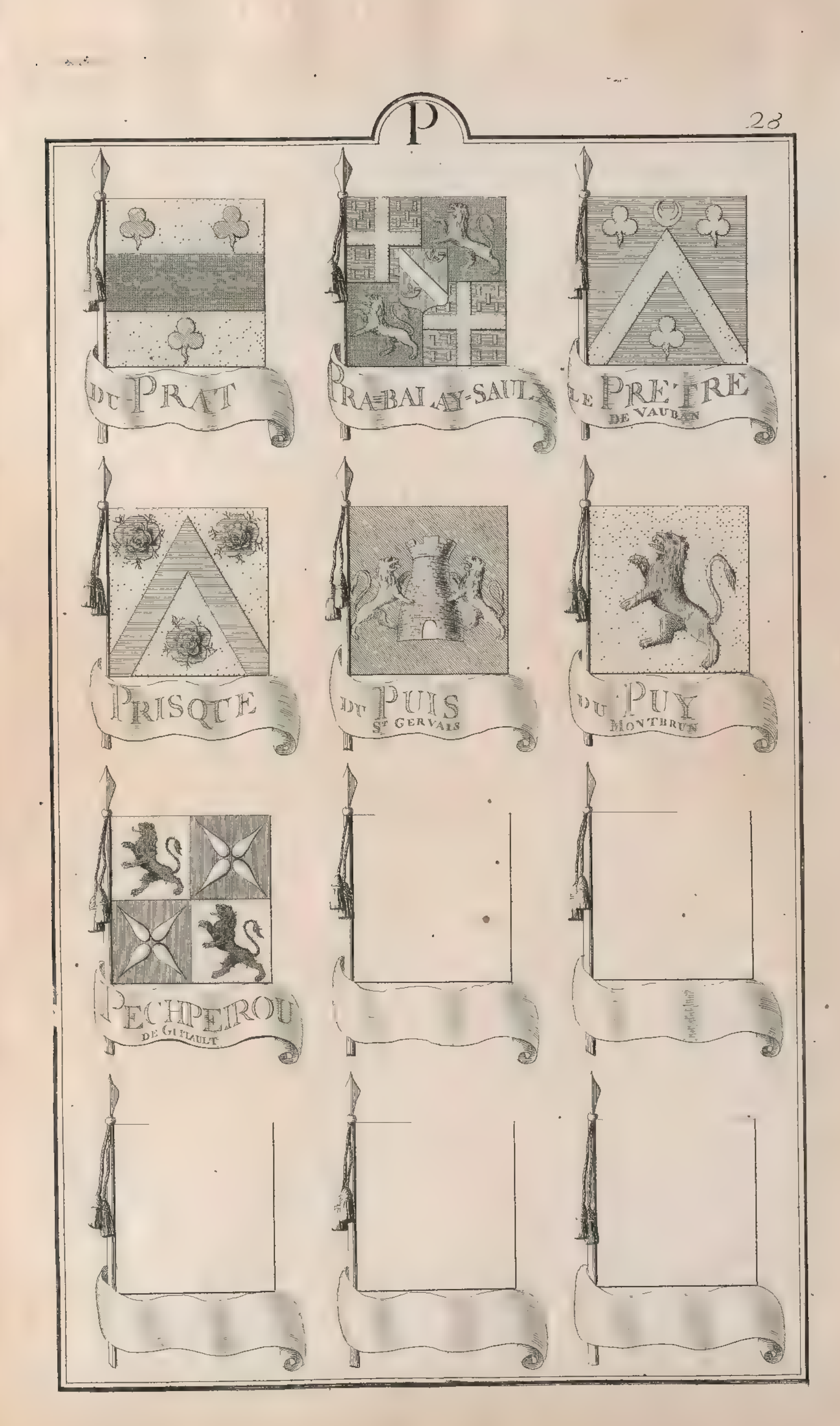

M
MILLETOT
MILLIERE
MILLOTET
MOCHOT
LE MOINE
D'AUTRICOUR
MONGEY
MORELET
MORISOT
MOROT
MONTCORPS
MONTCRIF
MONTCHANIN
DE LA GARDE MALZAC

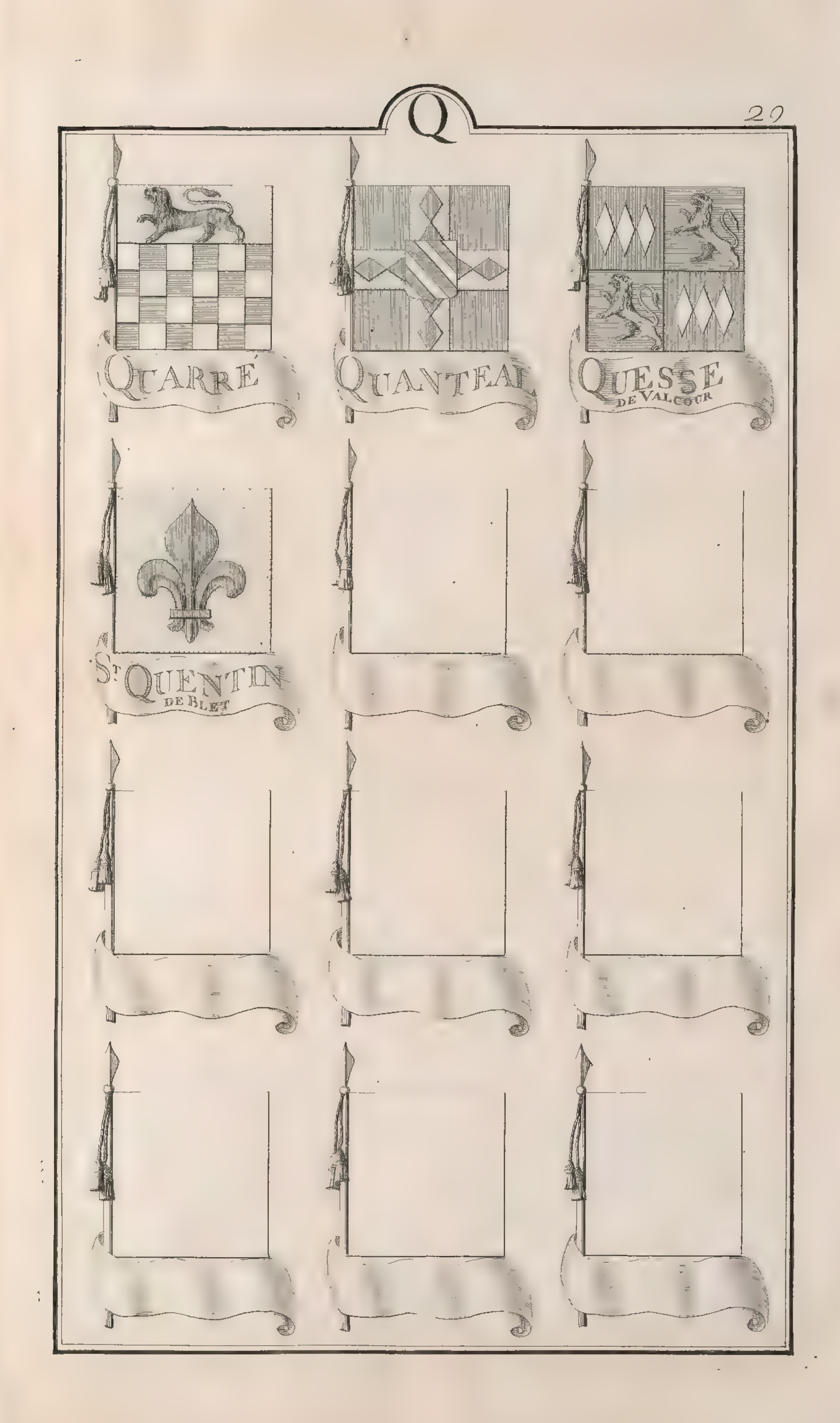
25

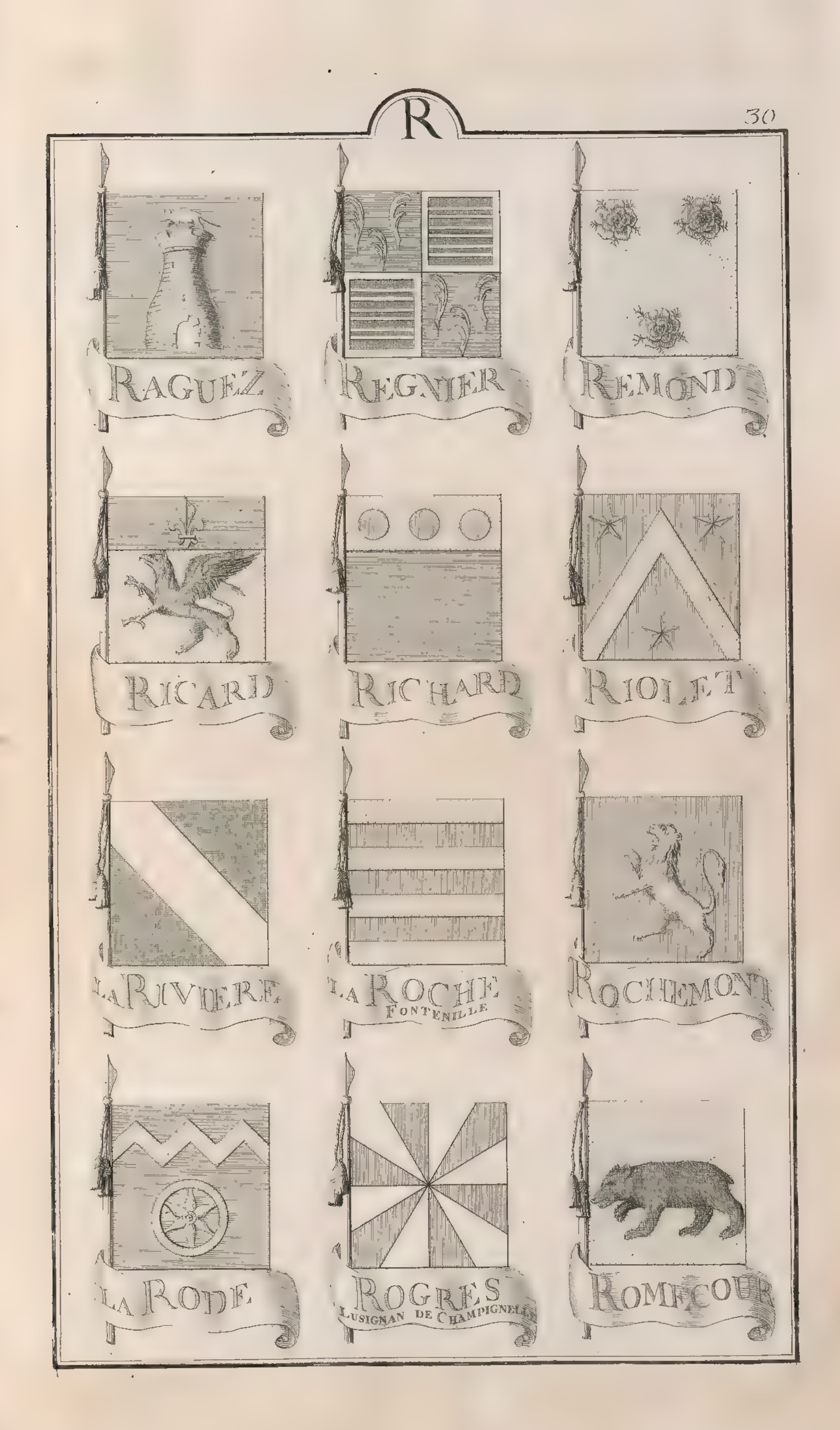

M
MONTET
MONTFERRAND
MONTMORILLION
MONTSAULNIN
DU MONTAL
MOUCHET
MOYRIA
DE CHATILLON
MARIE
D'AVIGNAU
MARTINE

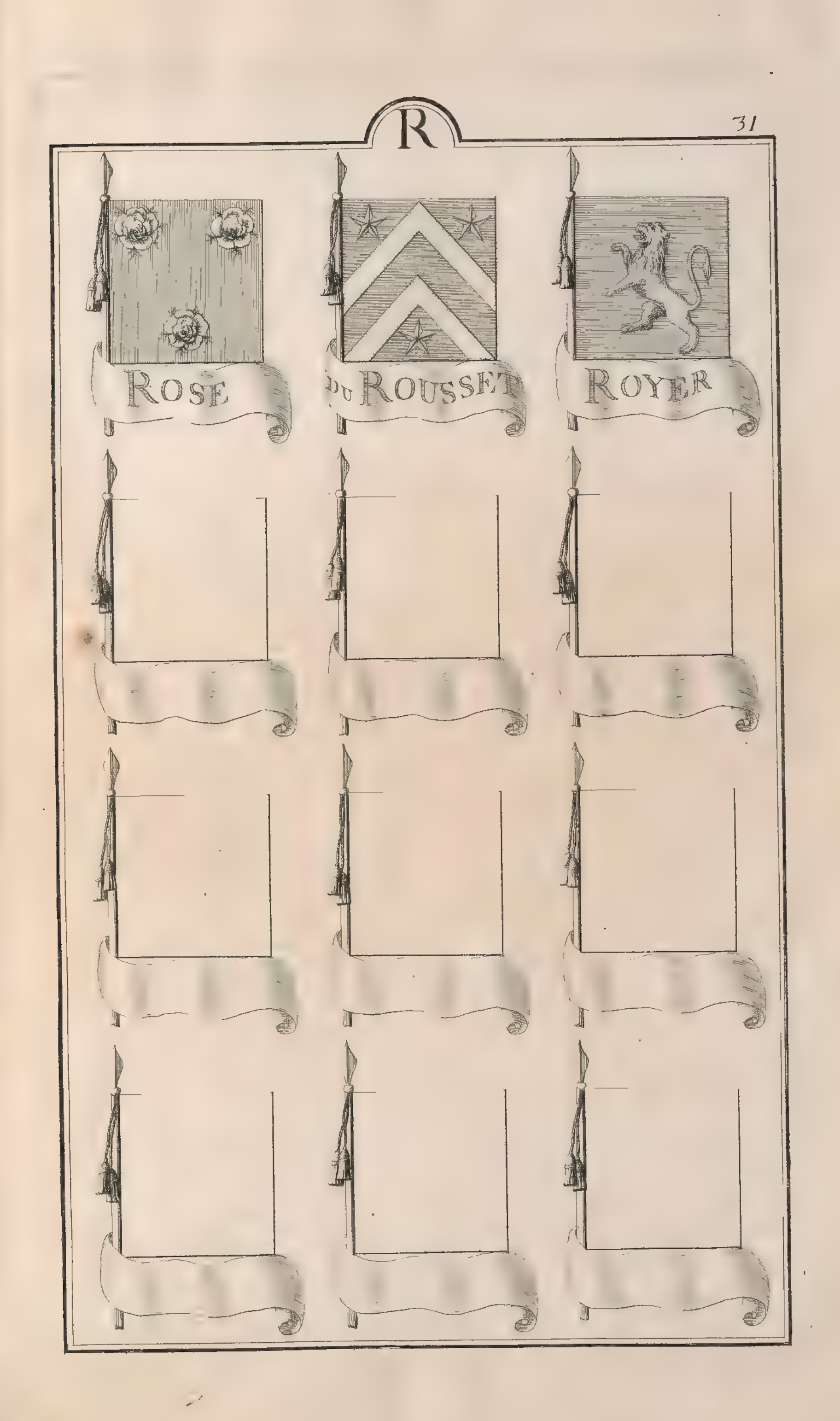

N
NATUREL
NOBLET
NOGENT

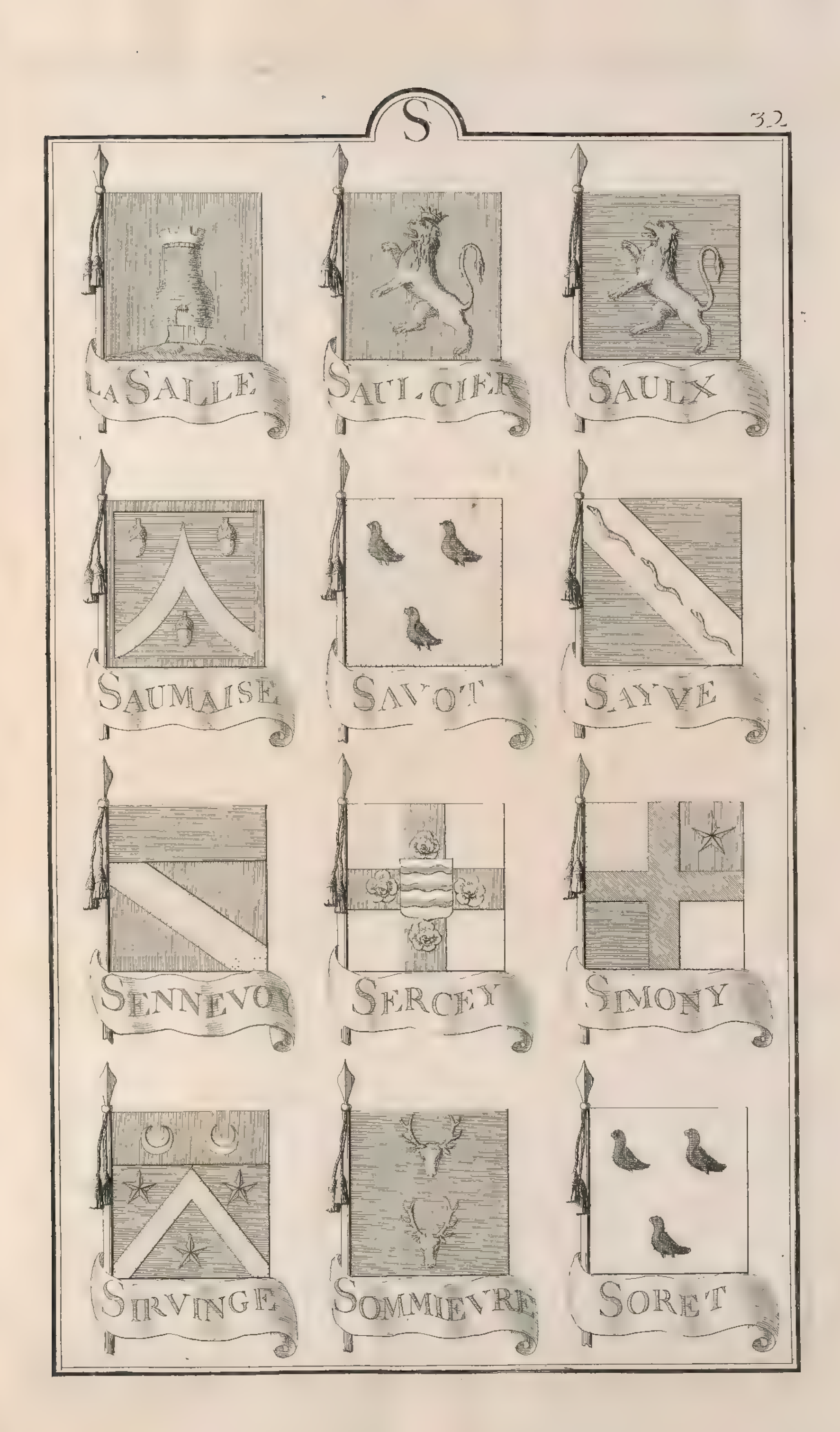

P
PELISSIER
PERRIEUX
DURETAL
PERNES
D'EPINAC
PERREAU
DU PERRON
ST PHAL
PETIT
PIETREQUIN
PONS
PORCHEROT
POT
POUILLY

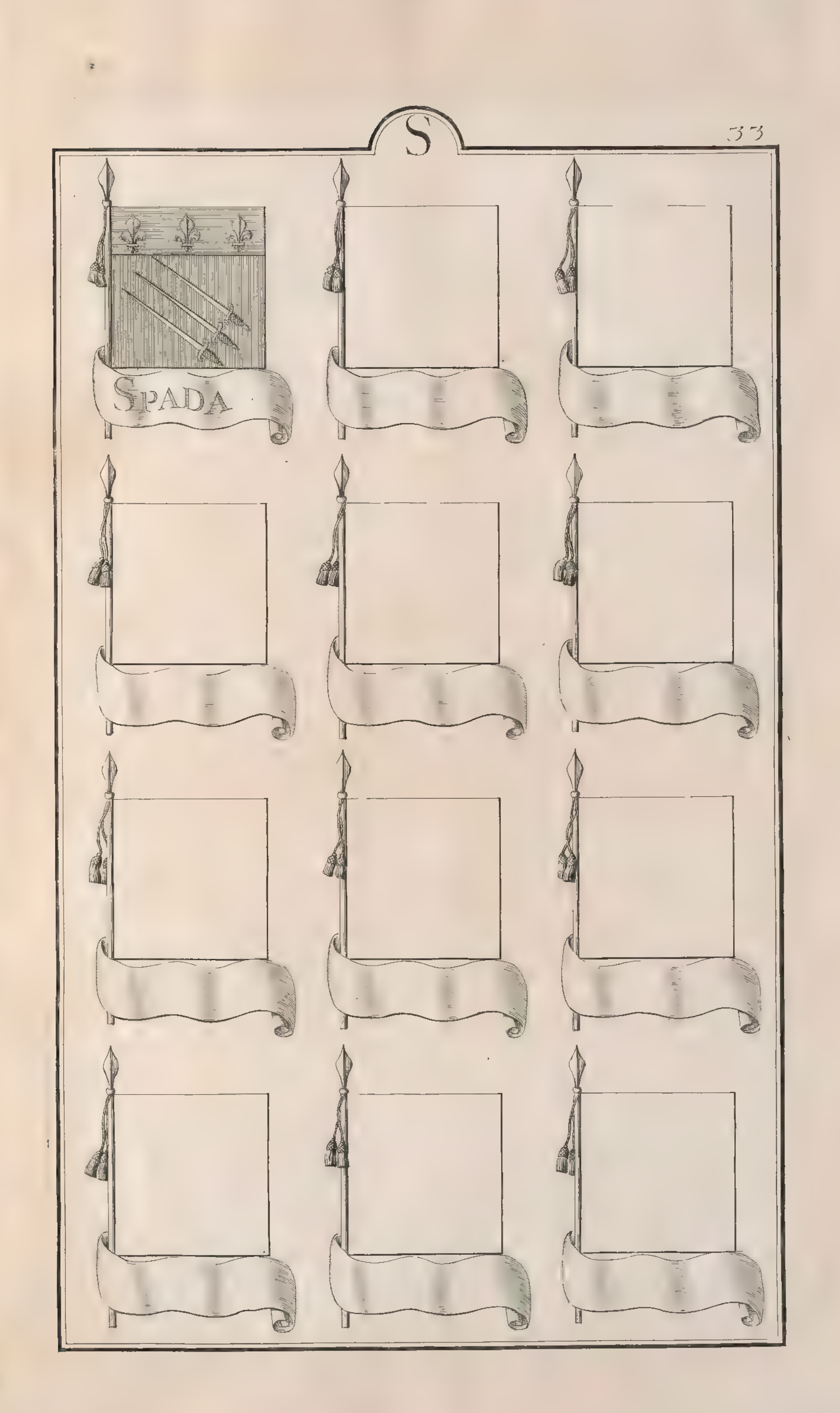

P
28
DU PRAT
PRA-BALAY-SAULX
LE PRETRE DE VAUBAN
PRISQUE
DU PUIS ST GERVAIS
DU PUY MONTBRUN
PECHPEIROU DE GUITAULT

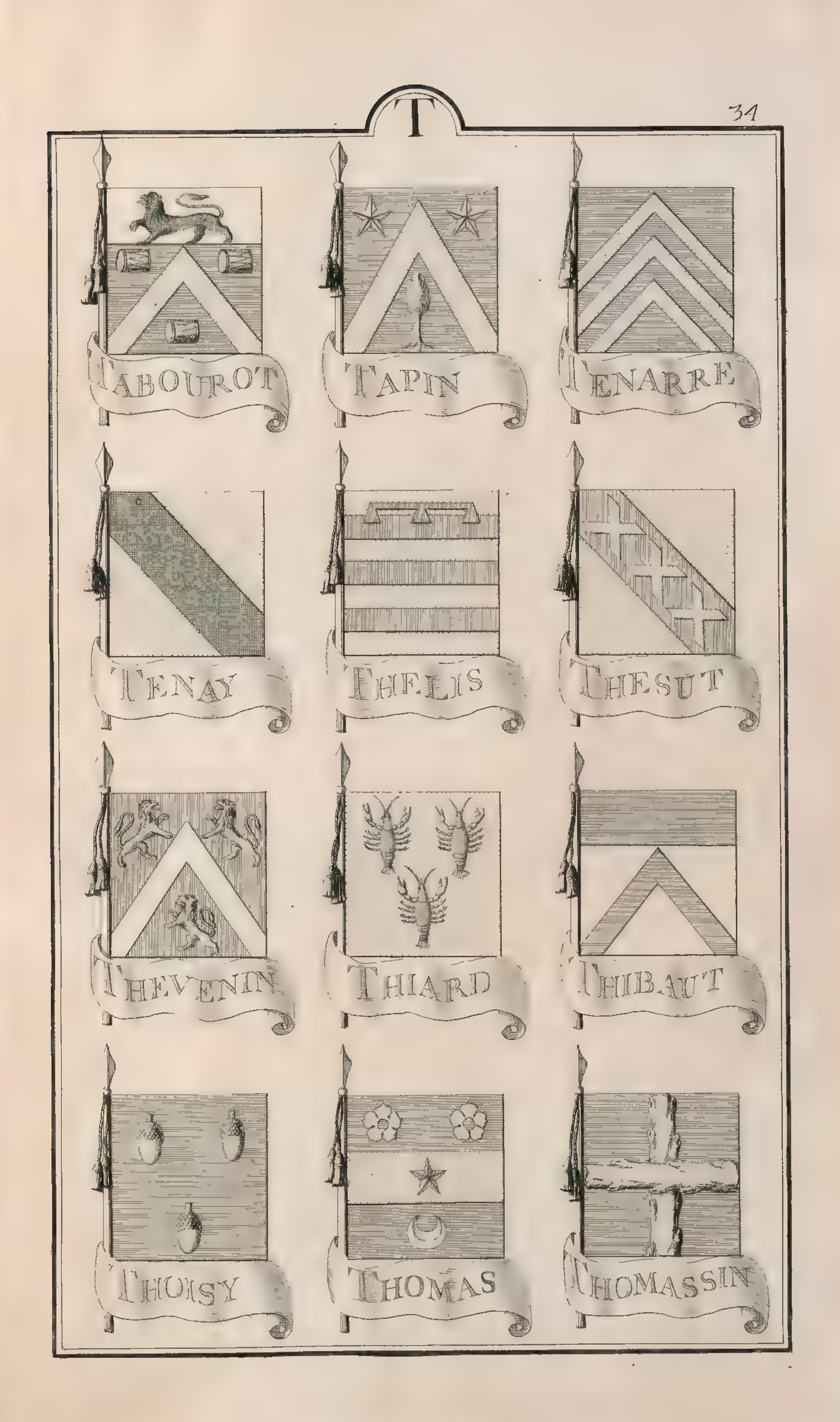

Q
QUARRÉ
QUANTEAL
QUESSE
DE VALCOUR
ST QUENTIN
DE BLET

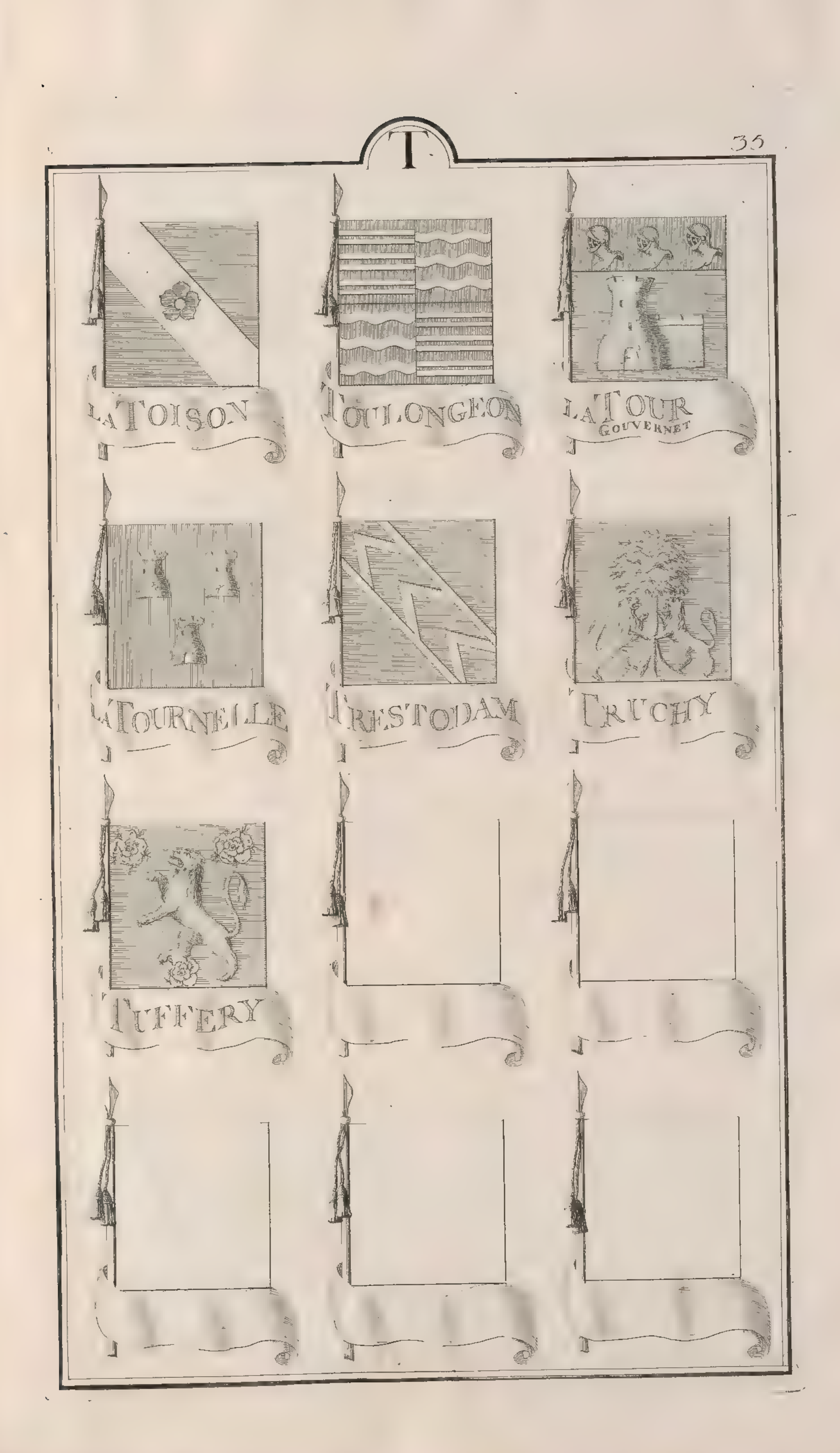

R
RAGUEZ
REGNIER
REMOND
RICARD
RICHARD
RIOLET
LA RIVIERE
LA ROCHE
FONTENILLE
ROCHEMONT
LA RODE
ROGRES
LUSIGNAN DE CHAMPIGNELL
ROMECOUR


R
ROSE
DU ROUSSET
ROYER


S
LA SALLE
SAULCIER
SAULX
SAUMAISE
SAVOT
SAYVE
SENNEVOY
SERCEY
SIMONY
SIRVINGE
SOMMIEVRE
SORET


S
Spada


T
TABOUROT
TAPIN
TENARRE
TENAY
THELIS
THESUT
THEVENIN
THIARD
THIBAUT
THOISY
THOMAS
THOMASSIN


T
LA TOISON
TOULONGEON
LA TOUR
GOUVERNET
LA TOURNELLE
TRESTODAM
TRUCHY
TUFFERY


V
LA VALADE
VALLEROT
VALON
LA VERNE
VIART
VICHY
VIENNE
COMARIN
VIENNE
GEVEROLLE
VILLERS
LA FAYE
X
LA VILLETTE
VIOLAINE
XAINTRAILLES

Addition faite, pour les années 1760 et 1763.
aux Catalogues, et Armoiries de Messieurs les Gentils-Hommes qui sont entrées et ont seances aux Etats de Bourgogne.



Année 1760.

Meßieurs
Louis Henri Cte de Vienne Sr et Baron de Chateauneuf Elu

Commißaires Alcades
Claude Fran. de Martain Sr d'Availly.
Pierre Marie de Naturel Sr de Valetine

Bailliage de Dijon
Louis Innocent de Tudert, Commandeur de Malthe a Beaune
Gabriel Antoine de Morisot fils
Omer Louis Fran. Joly de Fleury.
Antoine Duvigneau Sr de Curley.

Bailliage de Chalons
Joseph Fran. de Thomas Mquis de la Valette
Claude Fran. Renouard Comte de Fleury.

Bailliage d'Auxois
Joseph Nicolas de Comeau Sr de Creancey
Francois Philibert de Morot.
Maurice Macmahon Sr de Magnien.

Bailliage de Chatillon.
Gerard Catin de Richemont Sr de Vilotte

Bailliage de Bar sur Seine.
Guy Louis Claude Nicolas Guenichon.

Année 1763

Louis Phi. Mquis de Chastellux Sr de Nemois et Menemois Elu

Commißaires Alcades
Claude Joseph le Frasans Sr d'Avrey.
Felix de Simony

Bailliage de Dijon
Ant. Nicolas Phi. Tanneguy Gasp. le Compaßeur Crequy Montfort Sr de Luxeroy
Jacques Richard de Bligny
Patrice Wall Cte de Wall Sr de Crugey

Bailliage d'Autun
Charles Fran. Quarré d'Alligny
Charles Fran. Gabriel de Magnien Sr de Chailly
Louis Casimir le Brun du Breual
Georges Buffot Sr de Millery
Louis Gab. César Mquis de Choiseul.
Alexandre le Brun du Breuil Baron d'Uchon
Jean Baptiste Boyveau.
Jean Bap. Auguste Dormy Sr de Vesvres
Paul Louis de Ganay Sr de Vesigneux
Pierre Marie Therese Dormy.
Antoine Claude de Moncrif
Jean Prosper Mquis de Falletans Sr de Soutyrne.
Jean François de Faubert Sr de Mouceau
Nicolas Ant François Marquis de Fußey
François Cte de Fussey Sr de Vilars
Jean Léopole de Fußey
Louis François de Muzy Sr de Vauzelles
Camile de Muzy de Vauzelles.
Charles Lord Macmahon Sr d'Eguilly
Maurice Fran. Macmahon d'Eguilly.
N. de Scorailles.

Bailliage de Chalons
Ant. Louis Deschamps de la Villeneuve
Guillaume de Truchy Sr de Seroille
Jean Pierre Damas Cte de Thiange

Bailliage d'Auxois
Louis Char. de Jaucourt Sr d'Arconcey
Armand Edme de Riollet de Colombet et Gyßey
Gasp. Ant. Prevost de la Croix.
André François Baron d'Anstruder

Bailliage Charolles
Louis M. Jo. Frotier Cte de la Coste Meßelliere
Hector Ant. Domi. de la Garde Chambonas.
N. de Levy de Lugny

Bailliage de Macon.
Claude Marie Ducrest Sr de Monceau
Jean Salo Bernard de Chatenay Sr de Joux
Fran. Jean Marie Bernard Sr de Chatenay.
Claude Philib. Bernard Sr de la Vernette.

Année 1766.

Messieurs.

François Louis Antoine de Bourbon Comte de Busset et Chalus Baron de St Martin Dupuis Sr de Vesgneux Brigny Chalaux Sere Villurbin et la Grange

Louvelot, Elu

Commissaires Alcades.

Commeau de Pontdeveau

Rémond de Thérut

Bailliage de Dijon.

Antoine Nic Bernard du Fioneau Sr de Curley

Jacques Henry Rémond Sr de Rolle

Jean Baptiste de la Mare Sr du Bassin

Ferdinand Marquis de Moyria Châtillon

Antoine Gaspar de Moyria Chastillon Chevr de Malthe

Jean Marie Bouhier de Bernardon Sr d'Angoulevent

Henry Gauthier Sr de Pichange

Alexandre Louis Fle le Fevre de Caumartin Chevalier de Malthe Sr de St Léger

Bailliage d'Autun

Louis Pierre de Jaucourt Sr de Verneuil

Ferdinand de Grammont de Dracy

Bailliage de Chalons

Louis Fic. de Follin Chevr de Justice de l'Ordre de Malte

Louis Joseph Chevr Cte d'Ailly Marquis de Senecey

Marie François Jerôme du Raquet Sr de Montgay

Victor François d' Clugny Sr de Thenissey

Alexan Marie Eleonor de St Maurice Comte de Montbarey

Bailliage d'Auxois

George Marqs de Massol Serville Lieut Colonel de Caval^ie presentée aux Etats de 1727 par Feu Guillaume Marquis de Massol Serville Lieut General des Armées du Roy son Pere, à produit por avoir voix déliberative sa reprise du Fief de la Terre de St Anthot du 8 May 1731

George François de Massol

Louis Cesar Auguste Damoiseau

Hugues Delaloge Sr de Dionne

Marie Eustache d'Eshennot Sr de Vassy

Claude Antoine d'Eshennot Sr de la Borde

Barthelemy Guillaume Sr de Sennevelle

Edme de Boucher Sr de Milly

Francois Cte de Chastenay Sr de Gissey

Bailliage de Charolles

Guillaume Thomassin Sr de Bourgueil

Philibert Perrault Sr de Montrevost

Gaspart de Vichy Marqs de Chamron Sr de l'Estang

Abel Clau. Marie de Vichy Chamron Marqs de la Borde.

Jean Claude Marie de la Queuille Mis de Chateaugay Comte d'Amanzé

Bailliage de Nuits

Claude Hocart Sr de Pressigny

Bailliage de Bar sur Seine

Jos. Hyacinte Delphine de Conighan Sr d'Arcenay

Presentés

Louis François Joseph de Bourbon Busset Fils

Etienne Louis Champion Fils

Benigne Bernard le Goux

Claude Marie Philippe Perrault de Montrevost Fils

N Le Chevalier de Brachet.

ADDITION FAITE, POUR L'ANNÉE 1766.

aux Catalogues et Armoiries de Messieurs les Gentils-Hommes qui sont entrés et ont seance aux Etats de Bourgogne



Année 1769.

Messieur

Charles François Casimir de Saulx Comte de Tavannes B. des Armées du Roi Elu

Commaires Alcades.

Melchior Comeau de Pont-de-Vaux

Raymond de Th. Sgr. de Morges

Bailliage de Dyon.

Antoine Jean Gay Comte de Perrigny.

Baillie de Chalon.

Lazare de Thes de St. Maurice Sr. de Mortieres

Anne Gabriel Pre de Cardevac Marquis d'Avrincourt S. de Villeneuve.

Charles Franc. de Suany Chr. de Malte

Charles Joseph Marie Etienne de Truchis Cte. de Lays sur Doux.

Philippe Anne de Gonthier Sgr. de Taperey

Bailliage de Semur en Auxois.

Jacques de Fera Bailly Grand-Croix de Malthe Comand.r de Pontauber.

Edme Roger S.ne le Certaines

Charles Philippe Amard de Fontaines Baron de Moulins.

Denis de Pampelune Sgr. de Genouilly.

Bailliage Châtillon sur Seine.

Louis Hubert Picard Gillebert Armand Cte. de Chastenay Ch.ier de Malthe

Edme le Bascle Sgr. d'Argenteuil.

Comté d'Auxerre.

Jacques Comte de Jaucourt du Vault S.gr de St Fargeot.

Comté de Charollois

Fran. Marie M. de Sennevoy Sgr. d'Athey

Marc Ant. Comte de Levis Baron de Lugny.

Ant. Fran. Henry Comte de Damas de Crux.

Ant. Aimé de R. Ch.ier de St Micault

Louis Marq.r Dauciers M.is de Tenance

Claude François Eugene Bern. de Montessus de Rully.

Claude Antoine Prisot.

Comté du Mâconnois

Louis Henry de Montrichard Seign.r de la Barnaudiere.

Victor Amédée de Fage Baron de St. Uruges.

Michel Marchand Sgr. du Maulgny.

Claude Palamedes de Thelis Cte. de Thelis

Comté de Bar sur Seine.

Jean Louis le Lieur Sr. de Ville sur Arce

ADDITION FAITE POUR L'ANNÉE 1769.

aux Catalogues et Armoiries de Messieurs les Gentils Hommes qui sont entrés et ont séance aux Etats de Bourgogne.



Addition faite, pour les Années 1775 et 1778, aux Catalogues, et Armoiries de Messieurs les Gentils-Hommes qui sont entrés et ont séance aux Etats de Bourgogne.

Année 1775.

Messieurs

Jaq. Fran. Mquis de Damas d'Antigny, Brigadier des Armées du Roi Elu

Commissaires Alcades.

Cla. Phil. Bernard de la Vernette Sgr de Villars

Guy Lou. Cla. Nic. Guenichon Sgr de Ville sur Arce.

Bailliage de Dijon.

Guy Hugues de Macheco.

Louis Amant Desiré Damoiseau.

Alex. Benigne Didier de Folin.

Bailliage d'Autun.

Jean Bus. Mar. Alex. Comte de Scorailles.

Alph. Jaq. Pie. Comeau de Pont de Veau.

Jean Mar. de Cercey, Vicomte de Cercey.

Charles Louis de Mauroy.

Jaques Marguerite de Jarsaillon.

Bailliage de Châlons.

Cla. Hen. Eti. Bernard de Sassenay.

Jean Fyot de la Marche de Dracy

Charles Perrault de Montrevost.

Jaq. Lou. Za. Espiard, Sgr d'Allerey.

Hec. Hen. Comte de Foudras.

Bailliage de Semur en Auxois.

Henry Anne Bataille.

Henry Camil Bataille.

François Charles Bataille.

Bailliage de Charolles.

Ana. Charles de la Guiche.

Bailliage de Mâcon.

Flor. Mic. Alex. de la Baume, Comte de Montrevel.

François Louis de la Martine.

Pierre de la Martine.

Joseph Marie Comte de Faudoas dont les armes ont été mal blazonées dans l'Addition de 1772.

le Comte de Vogué

le Vicomte de Virieu

Année 1778.

Messieurs

Etienne le Bacle Mis d'Argenteuil Chef de Brigde des Gdes du Corps et Brier des Armées du Roy Elu.

Commissaires Alcades

Jean Bapte Theor Mis de Folin.

Jean Bapte Augte Baron d'Ormy de Vesvre

Commissaires Vérificateurs

Gaspard Mis de Compasseur Crequi Monfort de Courtivron Mtre de Camp.

Jean Eustche Mis Aledre Cte de Scoraille.

Baillage de Dijon.

Gasrd de Compasseur Crequi Monfort de Courtivron Chever de Mthe Lient au Regt d'Orléans Cavie

Fr. Gasprd de Compasseur Crequi Monfort de Courtivron Cher de Mthe Lient au Regt du Roy Infie

Damien de Greneaud.

René Jean Manse Mis de la Tour du Pin Colel d'Infie

Henry Jules Berbis Capne au Regt de Navarre

Chles Antne Frçois Mis de Jaquot d'Andelarre

Antne Frois Eleor Augtine Vte de Jaquot d'Andelarre

Jean Louis Anard Chever Jaquot d'Andelarre.

Frçois Eleor Pror de Jaquot d'Andelarre Cher de Mthe

Claude Phelt Vor Casimir Fyot de Mimeure.

Nicolas Marie de Richard d'Ivry.

Louis Chles Edme Frois Gabel Alpse Damoiseau.

Louis Josphe Amand Désiré Damoiseau.

Baillage d'Autun

Anne Phbert de Ganay Capne de Cavale

Baillage de Chalon

André Phet Quarré de Russilly Lieut Colel d'Infie

Baillage de Semur en Auxois

François Jules de Cresteil de St Seigneaux Capne au Regt de Navarre.

Baillage de Chatillon

Jaques Madeleine de l'Estrade de la Cousse

Comté d'Auxerre

Louis François de Grillet de Sery.

Comté de Charollois.

Pierre Louis Mis de Thomassin

Comté de Maconnois.

Abel Mel Phiert Bernard Cte de la Vernette Capne au Regt d'Orléans Cavrie

Hubert Josephe de Thy

Michel du Crest.

Comté de Bar sur Seine

Charles Guy Guenichon Page du Roy en sa petite Ecurie.



Année 1769.

Messieurs

Charles François Casimir de Saulx Comte de Tavannes Brig.r des Armées du Roi Elu

Commissaires Alcades

Gaspard Ponthus de Thiard

Pierre François Hubert de Chastenay

Bailliage de Dijon.

Antoine Jean Cagne Comte de Perrigny

Bailliage de Chalon.

Lazare le Thenit de St Maurice Sr de Mortieres

Anne Gabriel Pierre de Cardevac Marquis d'Havrincourt Sgr de Villeneuve.

Charles François de Hugny Chev.r de Malte

Charles Joseph Marie Etienne de Truchis Cte de Lays sur le Doux

Philippe Anne Marie Gonthier Sgr de Lapergy

Bailliage de Semur en Auxois.

Jacques de Foudras Bailly-Grand Croix de Malthe Command.r de Pontauber.

Edme Roger M.quis de Certaines.

Charles Philippe Armand de Fontaines Baron de Moulins

Denis de Pampelune Sgr de Genouilly.

Bailliage de Châtillon sur Seine.

Louis Hubert Plécard Gillebert Armand Cte de Chastenay Chev.r de Malthe.

Edme le Bascle M.quis d'Argenteuil

Comté d'Auxerre

Jacques Comte de Jaucourt du Vault Sgr de St Fargeot.

Comté de Charollois.

Fran. Marie M.quis de Sennevoy Sgr d'Athey

Marc Ant Comte de Levis Baron de Lugny.

Ant Fran Henry Vicomte de Damas de Crux.

Ant. Aimé de Royer Chev.r de St Micault

Louis Marquis de Saucieres M.is de Tenance

Claude François Eugene Bern de Montessus de Rully

Claude Antoine Morisot.

Comté du Mâconnois

Louis Henry de Monlichard Seign.r de la Barnaudiere

Victor Amédée de la Fage Baron de St Huruges.

Michel Marchand Sgr du Maulony.

Claude Palamède Ant. de Thelis Cte de Thelis

Comté de Bar sur Seine.

Jean Louis le Lieur Sr de Ville sur Arce.

Année 1772.

Louis Pierre Comte de Jaucour Ma.l des Camps et Armées du Roy Elu

Commissaires Alcades

Louis de Cullon d'Arcy

Charles Antoine de Raguet de Brancion

Baillage d'Autun

Cla-Ber-Jean-Mad-Ger Loppin de Montmort

Baillage d'Auxois

Jaques Marie Charles Drouas

Benigne Cha-Fevret de St Memin

Baillage de Bar sur Seine

Joseph Marie Comte de Faudoas

Baillage de Charolles

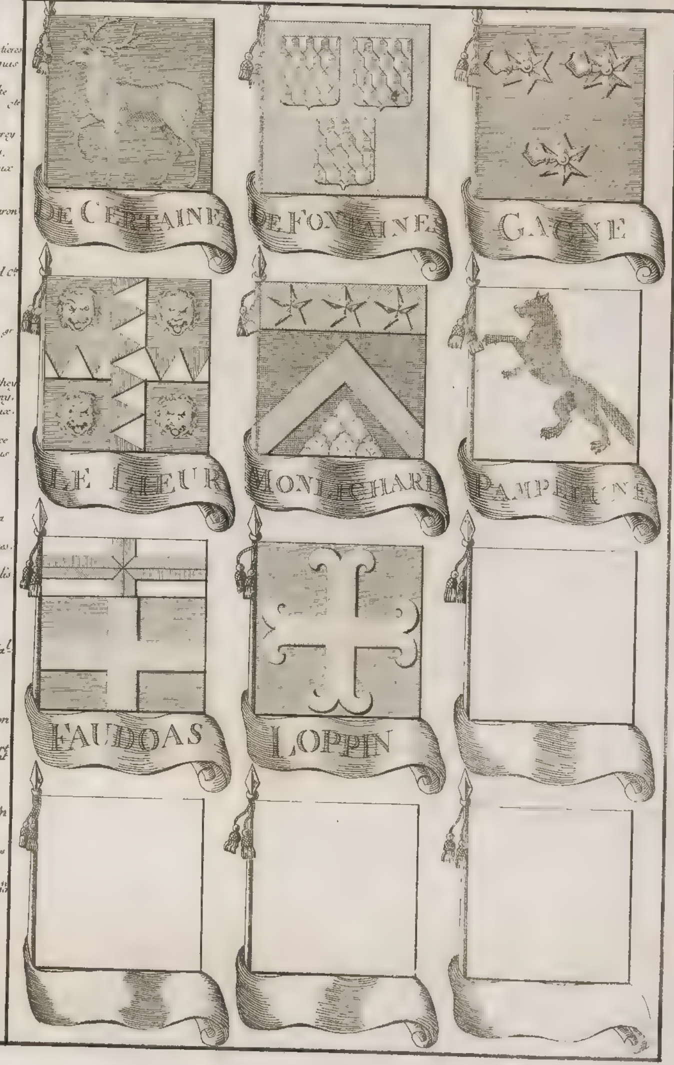
Charles Antoine de Raguet de Brancion

Pie-Anne Cha de Raguet de Fossé

Baillage de Mâcon

Pierre Salomon Antoine Desbois

ADDITION FAITE POUR LES ANNÉES 1769 et 1772 aux Catalogues et Armoiries de Messieurs les Gentils Hommes qui sont entrés et ont séance aux Etats de Bourgogne.



ADDITION FAITE, POUR LES ANNÉES 1781 et *aux Catalogues et Armoiries de Messieurs les Gentils-Hommes, qui sont entrés et ont seance; aux États de Bourgogne.*

Année 1781.

Messieurs.

Nic.as Al.dre Vic.te de Virieu, Chev.er de l'Ordre de S.t Lazarre Gentilhomme d'honneur de Monsieur, et Col.el de son Régim.t d'Infanterie, Élu.

Commissaires Alcades.

M.ie Fr.çois Jer.me du Raquet de l'Orme, Seig.r de Monjay.
Ant.ne Fr.çois Henry, Vicomte de Damas de Crux.

Commissaires Verificateurs

M.ie Fr.çois Jer.me du Raquet de l'Orme, Seig.r de Monjay.
Ant.ne Fr.çois Henry Vicomte de Damas de Crux.

Bailliage de Dyon

Charles Richard de Vesverotte.
M.ie Jacques Charles Gust.ve Richard de Bligny.
Joseph Etienne Bernard de Sassenay.
Jean Etienne de Masson Marquis d'Anthum
Jean Chrétien de Macheco
Guillaume Joseph de Baignard

Bailliage d'Autun.

Louis François Claude Saladin de Montmorillon.
Louis Charles Comte de Bonnay

Bailliage de Châlon

Ant.ne Ch.les Ga.le Bernard de Montessus, Com.te de Rully.
Georges Marie de Thoury.
François Marie Bernard, Vicomte de Sassenay
Marie Fr.çois Jer.me du Raquet de l'Orme, S.gr de Monjay dont les Armes étoient fautives dans l'Addition de 1766

Bailliage d'Auxois

Jean Charlemagne Maygnier, Comte de la Salle
Antoine Marie d'Estiennot, Comte de Vassy.
Louis Jules Balathier, Comte de Lantage.
Ant.ne Alex.dre Cesar, Marquis de Fuligny-Damas
Henry Georges Cesar, Comte de Chatellux
Ferd.d Alff.ce Honoré Digoigne, Marq.is du Palais.
Claude Edme Drouas de la Plante
Robert François Xavier Drouas de la Plante.
Frederic Edme de Fresne.
An.que L.is Marie de Remigny Marq.is de Joux.
Ant.ne Fr.çois Henry, Vic.te de Damas de Crux porté par érreur, au Bailliage de Charolles, sur la Feuille de 1769.

Bailliage de Chatillon.

Pierre Theodore Catin de Richemont
Marie Joseph François Duc, Seig.r de Surville
François de Fresne
Pierre Jacques de Framry.

Comte d'Auxerre

Ed.me Ant.ne de Moncorps de Thery, Chev.er de S.t Louis.



Année 1787.

Messieurs

Louis Antoine Paul de Bourbon, Vicomte de Bourbon-Busset Elu.

Commissaires Alcades.

Ferd. Hpte. Honré. de Digoine, Mquis. du Palais.

Charles Guy Guenichon.

Commissaires Vérificateurs.

Antoine Mquis. de Villers-la Faye.

Cl.de Hry. Etne. Bernard Mquis. de Sassenay.

Bailliage de Dijon

Louis César Labbey

Claude Antoine de Berbis

Pierre Chles. Cte. de Richard de Curtil.

Bailliage d'Autun

Jean Jacques de la Coste de Buy.

Henry Chles. Louis Cte. Dugon.

Elie Vte. Dugon

Louis Chles. Cher. Dugon

Charles Richard de Montaugé

Bailliage de Châlon.

Antoine Etne. Bernard Cher. de Sassenay.

Marc Thibault pre. Le. Phe. Marc Cgne. de Chaignon.

Bailliage d'Auxois.

César François Edme Comte de Fresne.

Louis Marie Cole. Cte. de Ste. Maure.

Chles. Fçois. de Morot de Grésigny.

Fr. Le. Fçois. de Bien de Chevigny.

Le. Nicolas Cte. de St. Belin-Malain.

Mre. Engne. Simon Vte. de Villers la Faye.

Bailliage de Chatillon.

Erard Louis Guy Cte. de Chatenay-Lanty.

Bailliage de Charolles.

Jacques Augin. Dupuy de St. Martin.

François Calle. Elizth. Baron de Drée.

Bailliage de Mâcon.

Etienne Cte. de Drée

ADDITION FAITE, POUR LES ANNÉES 1787 et aux Catalogues et Armoiries de Messieurs les Gentils-Hommes qui sont entrés et ont séance aux Etats de Bourgogne.

